UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA PETITE PRODUCTION INDÉPENDANTE, SA PÉRENNITÉ ET SON DÉPASSEMENT DANS LE CAPITALISME PÉRIPHÉRIQUE DE L'EST DU QUÉBEC

THÈSE
PRÉSENTÉE COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

PAR
PAUL ROSE

OCTOBRE 1997

REMERCIEMENTS

À Andrée Bergeron, Félix-Olivier et Rosalie Rose-Bergeron, Rose Rose et Jean-Paul Rose, Lise, Jacques, Suzanne, Claire et Geneviève Rose, Marie-Paule Choinière et Jean-Paul Bergeron, Monique Moisan et Luciano Benvenuto, Élie Kheir et Hugues Dionne, Manon Côté et Marius Harton, Armand Vaillancourt et Johanne Beaulieu, Michel Chartrand, France Côté et Dominique Page, Paul Laroque et Serge Côté, Stéphane Trudel et Antonin Michaud, André Morin et Maurice Veilleux, Hélène Laterrière et Owen Fougère, les équipes de l'Aut'journal, de la CSN et du PDS, Michel Gagnon, Rock Ouellette et Alain Talbot, Pierre Drouilly et Benoît Lévesque, Juan-Luis Klein et Louis Favreau et à tous ces gens du Bas du Fleuve et de la Gaspésie que j'ai rencontrés ici et là, à Mont-Louis, à l'Anse-Pleureuse, à Saint-Tharcisius, à Saint-Vianney, à Humqui, à Amqui, à Lejeune, à Auclair, à Saint-Clément, à Rimouski et ailleurs...

Pour nos accords et nos désaccords, pour notre "mise en commun" surtout, au jour le jour, fortuite ou continue, puisque quoi qu'on dise, quoi qu'on pense tout ce que l'on fait on ne le fait jamais tout seul.

T A B L E   D E S   M A T I E R E S

LISTE DES CARTES

LISTE DES FIGURES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES TABLEAUX INTÉGRAUX (EN APPENDICE)

MONT-LOUIS: ENGAGEMENT SOCIOPOLITIQUE ET CULTUREL CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES POLYSECTORIELS ENGAGÉS

LA POLYSECTORIALITÉ CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES POLYSECTORIELS ENGAGÉS AU PLAN SOCIOPOLITIQUE ET CULTUREL À MONT-LOUIS

LA POLYSECTORIALITÉ CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES POLYSECTORIELS ENGAGÉS AU PLAN SOCIOPOLITIQUE ET CULTUREL À AMJAL

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AIR :	Aménagement Intégré des Ressources
AMJAL :	Regroupement de deux espaces dans le Haut-pays du Bas-Saint-Laurent, à savoir celui d'Amqui-Matapédia, territoire de la SERV, et celui du JAL, territoire de la coopérative du même nom
aOMP :	Année-s d'opération des moyens de production
A.P. :	Activités polysectorielles
A.P.L. :	Activités polysectorielles linéaires
A.P.P. :	Activités polysectorielles parallèles
BAEQ :	Bureau d'aménagement de l'Est du Québec
C.A. :	Catégorie d'appartenance
CAFT :	Corporation Agro-forestière du Transcontinental
CART :	Coopérative d'aménagement des ressources du Transcontinental
CDC :	Corporation de développement communautaire (« Community Development Corporations »)
CDEC :	Corporation de développement économique et communautaire
CODEST :	Corporation de développement économique de l'Est du Témiscouata
dOMP :	Durée d'opération des moyens de production
CSN :	Confédération des syndicats nationaux
E.R. :	Employées et employés réguliers
FTQ :	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
gFAT :	Groupement forestier et agricole - Taché Inc.
GFEL :	Groupement forestier du sud-est du lac Témiscouata

GFR : Groupement forestier de la Restigouche

GRIDEQ : Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec

H.C.A. : Hors catégorie d'appartenance

JAL : Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata dont le territoire comprend les municipalités et/ou paroisses de St-Juste-du-Lac, Auclair, Lejeune et Lots-Renversés

MP : Moyens de production

MPC : Mode de production capitaliste

MPF : Mode de production féodal

MRC : Municipalité régionale de comté

OD : Opérations Dignité

ODC : Organisme de développement communautaire

OMP : Opération des moyens de production

PCEQ : Pénétration du capitalisme dans l'Est du Québec (enquête)

PLB : Propriétaire de lots boisés

PMP : Propriété des moyens de production

PP : Petits producteurs et productrices

PPP : Petits producteurs et productrices polysectoriels

PPPE : Petits producteurs et productrices polysectoriels et engagés

r./r. : Rémunérée/Rémunérable

SAIREQ : Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec

SERB : Société d'exploitation des ressources des Basques

SERME : Société d'exploitation des ressources de la Métis

SERMO :	Société d'exploitation des ressources des Monts
SERN :	Société d'exploitation des ressources de la Neigette
SERV :	Société d'exploitation des ressources de la vallée de la Matapédia
SPB :	Syndicat des producteurs de bois
tPMP :	Temps de propriété des moyens de production
UPA :	Union des producteurs agricoles
uPAT :	Unité personne-année de travail

RÉSUMÉ

Depuis le temps qu'on annonce la disparition de la petite production indépendante... Pourtant celle-ci perdure. En mauvaise posture? Dans le cas de cette forme de production, que signifie au juste "être ou ne pas être en bonne posture"? Ne portons-nous pas à son égard des jugements historiques et économiques hâtifs, incomplets?

Cette pérennité ne masque-t-elle pas plutôt un autre phénomène plus complexe? Un phénomène qui se manifeste dans les rapports de la petite production indépendante avec les autres formes de production? C'est ce type de questionnement qui nous a amené à la présente recherche: la petite production indépendante, son articulation au MPC en région périphérique et son engagement dans des mouvements sociaux non explicitement sectoriels et de formes particulières (à la fois à l'intérieur et au-delà de la pratique actuelle des "nouveaux mouvements sociaux", selon la terminologie tourainienne).

Le terrain sur lequel a porté la recherche, l'Est du Québec, a été, de façon globale, un lieu de luttes et d'expériences populaires de développement d'une ampleur exceptionnelle, entre 1970 et 1985 tout particulièrement: résistance à la fermeture de paroisses rurales, vaste mouvement de contestation de la logique du développement régional axé sur les intérêts des compagnies multinationales d'exploitation des richesses naturelles, et émergence d'un projet populaire original (Aménagement Intégré des Ressources) où les petits producteurs et productrices ont, tout en conservant la propriété juridique de leurs moyens de production, regroupé ceux-ci à l'intérieur d'organismes communautaires multisectoriels de développement dont ils sont partie prenante et qui ont été mis sur pied avec les "gens du milieu".

Deux phénomènes font plus particulièrement l'objet de la présente recherche:

- le dépassement chez les petits producteurs et productrices, principale base sociale des organismes communautaires, de la forme "petite production" vers une forme associative de production;

- le caractère multisectoriel du mouvement AIR, qui favoriserait chez ce dernier, potentiellement, d'une part une plus large autonomie face au MPC comparativement aux anciens mouvements associationnistes sectoriels et, d'autre part, une existence sociale plus complète, moins tronquée, en soi plus autonome donc parce qu'elle repose sur une refonte plus solide entre l'économique et le social que les mouvements de "services de proximité" (du moins à leur stade actuel de développement, où ils ne semblent pas intégrer, sinon de façon plutôt secondarisée et non contrôlante, les aspects production).

Cette forme associative de production (AIR), à la fois articulée au MPC et en rupture avec celui-ci, outre qu'elle constitue une transformation effective du social sur un territoire donné, donc un modèle de développement régional populaire, procède plus profondément du processus même du changement social. C'est sous cet aspect de transformation et de changements sociaux que le questionnement sur la pérennité de la petite production et l'émergence du mouvement associatif AIR prend tout son sens dans la présente recherche.

Sur le plan théorique, les travaux les plus avancés ont surtout fait la lumière sur deux aspects de la petite production: son caractère de transition et, à l'inverse, son isolement face au MPC, ce qui a peu d'intérêt pour nous. Entre le "phénomène passager", appelé à disparaître "rapidement", et la résistance tournée vers le passé, une exception: le modèle à trois phases du procès d'articulation de la petite production au MPC d'Alain Lipietz (Le capital et son espace, Paris, éd. Maspéro, 1978). Ce modèle cerne en trois moments dialectiques distincts les aspects "isolateurs" et "intégrateurs" du rapport petite production/MPC. À ce modèle, nous ajoutons une quatrième phase, celle du dépassement: un moment et un niveau d'articulation au MPC se fondant sur les formes associatives de production plutôt que sur le repli (phase 1), ou les rapports exclusifs/majoritaires avec les branches non dominées par le MPC (phase 2), ou encore l'autonomie résiduelle limitée (phase 3).

D'autre part, partant de la pluriactivité (activité/s hors de l'unité de production agricole)

observée chez les agriculteurs français (P.LACOMBE, H. MENDRAS *et al.*, La pluriactivité dans les familles agricoles, éditions Association des ruralistes français, Paris, 1984), nous dégageons le phénomène dans ses divers aspects (niveaux productif et non productif, notamment) et nous l'entendons dans le cadre plus large de la petite production (mode de vie). Ainsi couvrons-nous sur le plan conceptuel toutes les possibilités qui se présentent dans la pratique de "plusieurs activités":

- trois pluriactivités productives au sens des ruralistes français, c'est-à-dire hors de l'unité de production (travail en milieu capitaliste ou petite production, troc de biens et services reliés à la production);
- deux pluriactivités non productives hors de l'unité de production (donc, ici, au sens des ruralistes français) et/ou dans l'unité de production, soit dans les deux cas: engagement socio-politico-culturel, troc de biens et services non productifs;
- deux pluriactivités productives dans l'unité de production (polysectorialité et troc de services productifs).

Nous désignons par "polysectorialité" un phénomène qui n'a pas fait l'objet d'observations de la part des ruralistes français et dont la principale caractéristique tient au fait qu'ici, la "pluriactivité" (productive) a lieu à l'intérieur de l'unité de production. Là s'arrête cependant l'analogie pour nous. Sur le strict plan sociologique, nous postulons que la pratique de plusieurs activités productives à l'extérieur de l'unité de production (niveau de la vente de la force de travail, niveau des échanges hors-marché, etc.) n'a pas le même effet que celle qui s'opère à l'intérieur, donc au niveau même du procès de travail de la petite production.

La recherche démontre à quel point la pérennité ultime, celle qui fait en sorte que la petite production dure "par son dépassement", autrement dit son passage direct de la forme "petite production" aux formes associatives, est liée à la polysectorialité. Plus précisément à une forme de polysectorialité, la plus intensive, celle caractérisée par de petits producteurs et productrices activement présents en même temps dans plusieurs secteurs. C'est le cas, en fait, de la quasi

totalité des répondants polysectoriels (plus de 97%). L'étude montre, plus spécifiquement, à quel point cette polysectorialité intensive constitue la forme de résistance la plus forte et progresiste (c.-à-d. non tournée vers le passé) face à l'approche sectorielle propre au développement capitaliste, au fonctionnement corporatiste. Cette façon de produire:

1. temporise la domination qu'exerce le MPC sur la petite production, ce qui assoirait d'autant la pérennité de cette forme de production;
2. façonne et refaçonne les attitudes et les comportements, bref le mode de vie;
3. favorise la solidarité territoriale entre productrices/producteurs (fonctionnement à la complémentarité plutôt qu'à la concurrence), ce qui constitue un terrain propice au dépassement de la forme "petite production" dans des organismes de gestion communautaire.

Une polysectorialité qui pose la question de la sectorialisation, une sectorialisation envahissante (somme toute récente dans l'histoire de l'humanité) liée au MPC et à la technocratisation étatique. Réminiscence d'une façon d'être antérieure fonctionnant à la globalité: travail global (division technique peu avancée), production globale (non-séparation entre productrice ou producteur et moyens de production), lieu global (territoire d'appartenance socio-économico-politico-culturel). Cette polysectorialité "empirique" de la présente recherche serait, plus fondamentalement, un élément constitutif de cette dimension communautaire de l'être social. Ce qui n'est pas sans laisser des traces au-delà de la polysectorialité.

En somme, dans ce chemin qui mène de la polysectorialité vécue de la façon la plus intensive aux formes associatives de production, nous observons une participation particulière des petits producteurs et productrices aux organisations socio-politiques et culturelles de la période pré-AIR. Et l'étude démontre que les petits producteurs et productrices sont engagés parce qu'ils sont intensivement polysectoriels, et non l'inverse.

Dans l'ensemble, les interrelations chez les petits producteurs et productrices entre les polysectoriels, les engagés et les polysectoriels engagés montrent:

- que les divers taux d'engagement socio-politique et culturel sont plus élevés lorsqu'ils sont le fait de petits producteurs et productrices polysectoriels;

- qu'il n'existe pas de liens positifs dans le sens inverse (engagement s-p-c vs polysectorialité).

Si l'on s'en tient à l'ensemble des petits producteurs et productrices, cela montre combien le rapport déterminant entre l'engagement et la polysectorialité est d'autant plus vrai et plus fort que cette dernière précède le participationnisme socio-politique et culturel.

Cette forte intensité de la polysectorialité explique le haut niveau d'engagement (durée, nombre de participations) et sa nature qualitativement distincte: au lieu d'être éclatée, elle s'oriente dès le départ vers les organismes les plus aptes à répondre aux besoins socio-politiques rattachés aux conditions particulières de production et de mode de vie.

Cet élargissement de la sectorialité, de l'intérieur, ce débordement du cadre monosectoriel, annonce le dépassement de la forme "petite production" vers des formes de production associatives particulières, s'apparentant sous certains aspects aux mouvements sociaux anciens et sous d'autres aux nouveaux mouvements sociaux...

Mots-clefs : Coopératives multisectorielles, groupes populaires ruraux, petits producteurs et productrices, sectorialité, territorialité, mouvements sociaux, socio-économie, développement régional, travail autonome.

INTRODUCTION

Depuis le temps qu'on annonce la disparition de la petite production indépendante...

Pourtant, à l'aube du XXIe siècle, elle perdure toujours, ne serait-ce que par la force du nombre, en Asie, en Afrique, en Europe, en Amérique du Sud, en Amérique tout court, au Canada et au Québec.

La petite production pose un véritable défi aux approches théoriques qui, depuis Marx, Lénine et combien d'autres (dont, plus près de nous, des analystes de l'"économie solidaire"), annoncent sa fin imminente; d'autant plus que tous les chambardements sociaux majeurs assimilés au Socialisme ont vu le jour dans des pays où la paysannerie était massivement majoritaire, de la Russie de 1917 au Nicaragua de la dernière décennie.

D'aucuns répliqueront que la petite production périclite, qu'elle est en mauvaise posture, etc. Mais que signifie "être ou ne pas être en bon état" dans le cas de cette forme de production? N'avons-nous pas tendance à porter un jugement hâtif et incomplet, à partir de critères trop exogènes? D'ailleurs, de ce point de vue (du dehors), a-t-elle déjà vraiment été en bon état?

Cette pérennité ne serait-elle pas plutôt le résultat d'un autre phénomène qui se manifesterait dans les rapports de la petite production indépendante avec les autres formes de production, avec le mode de production dominant, avec la technocratie étatique ou autre?

Ce questionnement a conduit à la présente recherche et à son objet: la petite production indépendante, son articulation au mode de production capitaliste (MPC) en région périphérique et son engagement dans des mouvements sociaux non explicitement sectoriels et de formes particulières (à la fois à l'intérieur et au-delà de la pratique actuelle des "nouveaux mouvements sociaux", selon la terminologie tourainienne).

Le cas retenu aux fins de cette étude est le Québec et particulièrement la région de l'Est du Québec, caractérisée par une forte présence d'unités familiales de petits producteurs et productrices et montrant un phénomène de pérennisation allant au-delà de la simple pérennité traditionnelle de la petite production familiale.

Deux phénomènes ont été analysés plus particulièrement:

- le dépassement chez les petits producteurs et productrices, principale base sociale des organismes communautaires, de la forme "petite production" vers une forme associative de production;

- le caractère multisectoriel du mouvement AIR, notamment sous les aspects de l'autonomie, d'une part, face au MPC comparativement aux anciens mouvements associationnistes sectoriels et, d'autre part, des liens entre l'économique et le social par rapport aux nouveaux mouvements sociaux de "services de proximité", à leur stade actuel de développement.

Cette recherche porte donc à la fois sur le passage de l'état de petits producteurs et productrices indépendants à celui de producteurs associativés, collectivés. C'est l'examen du processus de résistance qui, de l'unité familiale, a mené à l'unité territoriale de la grande famille des gens du milieu. Nous procéderons à l'étude des aspects originaux de cette résistance et la nature même du projet d'aménagement intégré des ressources (AIR) sous la dimension "propriété des moyens de production" des petits propriétaires. Ces organismes de développement communautaire (ODC), nous le verrons, sont d'abord dans les secteurs productifs, traditionnels surtout, avec tout ce que cela entraîne de social et d'orientation puisque c'est une forme de production si fortement liée au mode de vie.

Quelle est la portée émancipatrice d'une "gestion en commun" qui, au-delà de son nom, s'opère directement dans la production de biens (organismes exploitant directement les moyens de production mis en commun, embauchant les travailleurs et travailleuses et les affectant, dans la très large majorité des cas, aux différents secteurs traditionnels de production)?

Concrètement, le champ d'action de ces organismes multisectoriels est celui des secteurs de la production de biens, traditionnels surtout, du domaine privé d'abord, public ensuite. Il ne faut donc pas confondre ces organismes de développement aux organismes communautaires multifonctionnels et multiactifs. En somme, ces organismes dont il est question ici, sont une forme d'organisation dont la multiactivité est orientée en bonne partie sur la production de biens, et pas n'importe laquelle, une

production traditionnelle interchangeable. Une manière d'être et de faire, qui, nous le verrons, constitue pour les organismes de développement communautaire multisectoriels des éléments de distinction importants par rapport aux autres organismes communautaires.

Au plan théorique, la recherche est orientée sur la nature du projet social mis de l'avant (par rapport aux développements théoriques relatifs aux mouvements sociaux) et sur le processus de production de la petite production. Ce dernier choix n'a rien du déterminisme économique, ce serait là une interprétation mécanique de la présente analyse et, qui plus est, négligerait la particularité de la forme petite productive où le lieu de travail et le lieu de vie ne font qu'un, où la production et le mode de vie sont intimement liés.

Autre remarque, relative, cette fois, à l'aspect plus empirique de la recherche. Les espaces des deux ODC les plus engagés ont été joints pour les fins de l'enquête. Il s'agit d'un construit: les deux espaces, quoique relativement peu éloignés, ne sont pas limitrophes et n'ont pas de liens directs avec les délimitations juridiques et administratives de territoires fabriqués par le capital et l'État. Il s'agit essentiellement d'un construit populaire, reposant sur des bases, des pratiques et des territoires d'appartenance des gens du milieu. Ce choix méthodologique délibéré vise la connaissance rigoureuse de la réalité du point de vue des "gens d'en bas". Lorsque les deux terrains ont des distinctions significatives par rapport à l'objet de la recherche, il en est fait état.

L'étude qui suit pose indirectement la question plus générale des phénomènes d'adaptation et de rupture. Dans la mesure où le mode de production capitaliste (MPC) demeure dominant dans le monde, on peut réduire, à toutes fins pratiques, les projets sociaux populaires, et même tous les changements socialistes d'hier et d'aujourd'hui, à l'état de simples serveurs du capitalisme et nier leur caractère anticapitaliste. Ce type d'analyse a posteriori a le défaut majeur de s'appuyer trop exclusivement sur la mise en échec définitive du système capitaliste: en somme, rien n'est rupture que la rupture finale. Ce point de vue tend à négliger le processus et le vécu de lutte, à occulter l'articulation "au quotidien" avec le MPC, l'importance entre autres des phénomènes incessants de ruptures et d'adaptations, de désintégration et d'intégration, de désappropriation et de réappropriation.

La présente étude privilégie le vécu social et l'articulation au MPC (faits de ruptures et d'adaptations, d'avancées et de reculs), l'analyse de processus d'émancipation populaire et d'émergence de projets collectifs ainsi que le potentiel de changements sociaux plus large que ceux-ci recèlent.

D'autres, enfin, en invoquant a priori la technostructure moderne, schématisent les projets sociaux contemporains en mouvements démocratiques derrière lesquels, finalement, s'efface tout caractère de résistance anti-capitaliste. La "domination de classe" qui aujourd'hui, selon l'expression de Touraine, "consiste surtout à gérer les appareils", disparaît à toutes fins utiles. Encore faudrait-il expliquer en quoi et jusqu'où cette technostructure dans l'ordre mondial nouveau serait

devenue un phénomène endogène par rapport au MPC et en quoi elle ne constituerait pas un stade nouveau du capitalisme monopoliste. Les pages qui suivent ne tranchent pas cette question, loin de là, mais elles permettent tout au moins de la soulever, notamment quant à la place qu'occupe le mouvement d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec par rapport aux nouveaux mouvements sociaux contemporains.

C H A P I T R E I

L'EST QUÉBÉCOIS: PROBLÉMATIQUE, HYPOTHÈSES ET MISE EN SITUATION

I. L'EST QUÉBÉCOIS: PROBLÉMATIQUE, HYPOTHÈSES ET MISE EN SITUATION

1.1. Le cas à l'étude: résistance, dépassement, projet

Les territoires est-québécois du Bas-Saint-Laurent (à l'intérieur des terres) et de la Gaspésie (dans sa partie extrême ouest) ont été durant une quinzaine d'années (1970-1985) l'objet de luttes et d'expériences populaires de développement d'une ampleur exceptionnelle.

D'abord, au début des années 70, on assiste à un mouvement de contestation de la logique du développement régional axé sur les intérêts des compagnies multinationales d'exploitation forestière et les besoins industriels des grands centres urbains: logique capitaliste qui avait conduit l'État à planifier la fermeture par étapes d'une soixantaine de paroisses de l'arrière-pays, la première phase touchant une douzaine de celles-ci (voir carte 1.2). Ce vaste mouvement de protestation populaire, initié en bonne partie par des ecclésiastiques (curés et vicaires en particulier), se déroule en trois vagues successives appelées "Opérations Dignité": 1970, O.D.-1 (Vallée de la Matapédia et Métis); 1971, O.D.-2 (Témiscouata et Neigette) et 1972, O.D.-3 (Nord-ouest de la Gaspésie). Dans les paroisses et les municipalités apparaissent alors des "comités de citoyens", où sont articulés les revendications et les moyens de pression auprès de l'État québécois, à l'encontre de fermetures et de relocalisations obligatoires des populations locales.

On assiste alors à une véritable réappropriation populaire de l'animation sociale suscitée par l'État

quelques années plus tôt dans l'Est du Québec. Cette expérience d'animation sociale s'était effectuée entre 1963 et 1966, sous l'égide du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ)[1] et elle avait mené à la mise en place de multiples "comités locaux". Administrativement transformée en "territoire-pilote", la région avait alors été scrutée à la loupe par une batterie d'experts (économistes, sociologues, juristes, animatrices et animateurs). L'animation sociale, dans ce cadre, était conçue comme "une pédagogie de la rationalité à acquérir en vue de dépasser la mentalité traditionnelle et acquérir des attitudes rationnelles d'aménagement[2]". Cette participation sollicitée, dans l'optique technocratique, aurait dû normalement mener à l'élaboration d'un "plan directeur d'aménagement", à la mise en œuvre des nouvelles structures proposées et à son corollaire, l'acceptation de mesures rationnelles telles la fermeture de territoires non rentables et le déplacement de leur population. La situation a évolué dans un tout autre sens. Dès la publication du rapport, "les espoirs semés par le BAEQ (...) font place à un fort courant de déception car les gens ne se reconnaissent pas dans la version définitive du

---

[1] Créé par l'État québécois en 1963, il avait pour mandat de procéder à une recherche approfondie sur le développement socio-économique de l'Est du Québec et de faire des recommandations en ce sens ("Plan de développement"). L'organisme, entre 1963 et 1966, a publié onze "Cahiers de l'esquisse du Plan" et de multiples autres documents relatifs au "territoire-pilote" (recherches, recueils de cartes, statistiques et autres données).

[2] H. DIONNE et J.-L. KLEIN, (collectif de recherche sous la direction de), Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural, Rimouski, éd. GRIDEQ, 1983, p. 41.

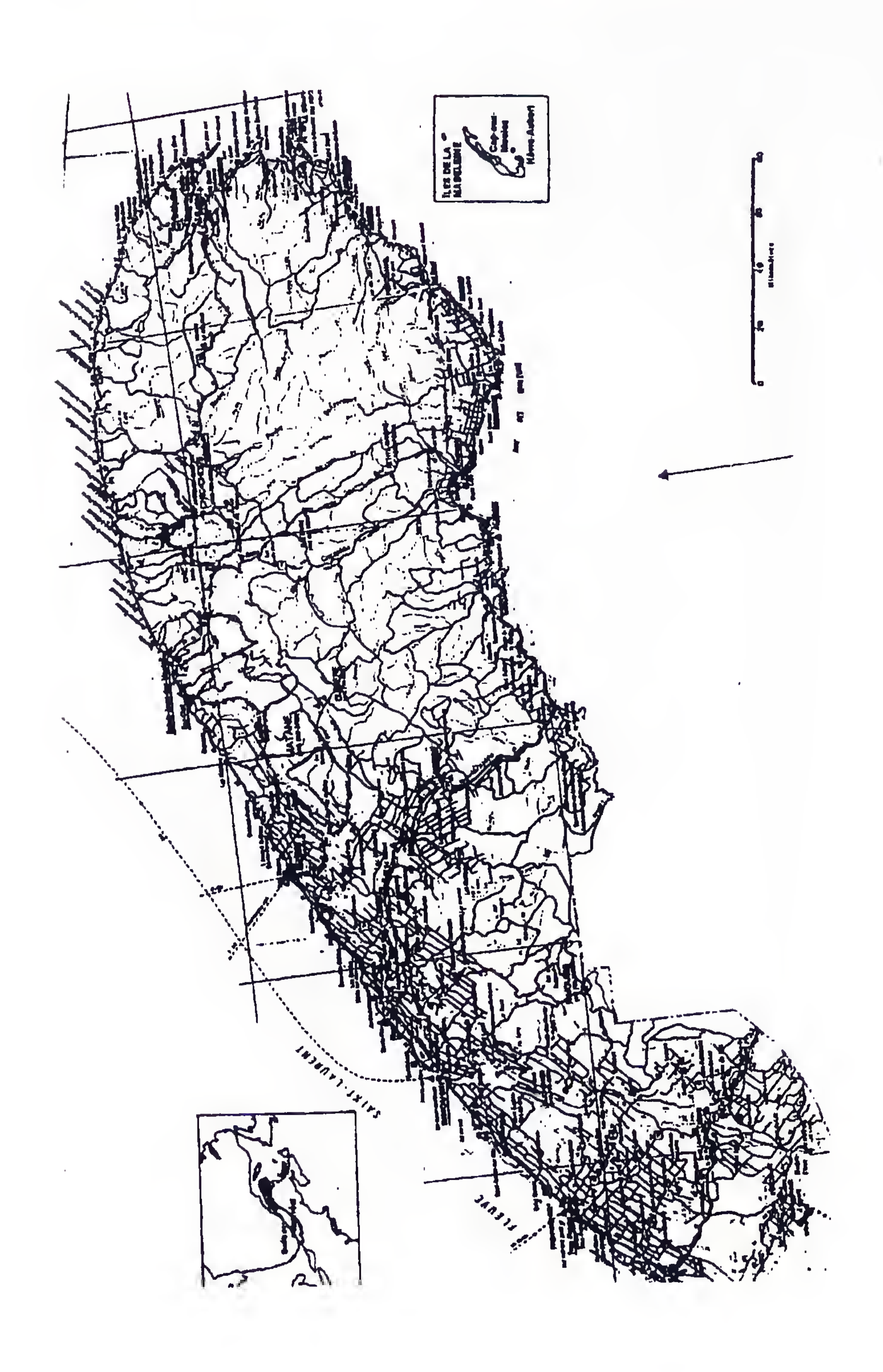
Plan de développement[3]".

Vers le milieu des années 70, dans la foulée des Opérations Dignité, émerge un large mouvement populaire de développement des ressources matérielles et humaines du milieu, celui-ci se concrétise par un projet de regroupement fonctionnant sur la base territoriale plutôt que sur la base sectorielle, propre au développement capitaliste. Ce projet populaire en milieu rural périphérique s'articule autour d'un concept original tant dans sa forme que dans son contenu: l'aménagement intégré des ressources (AIR).

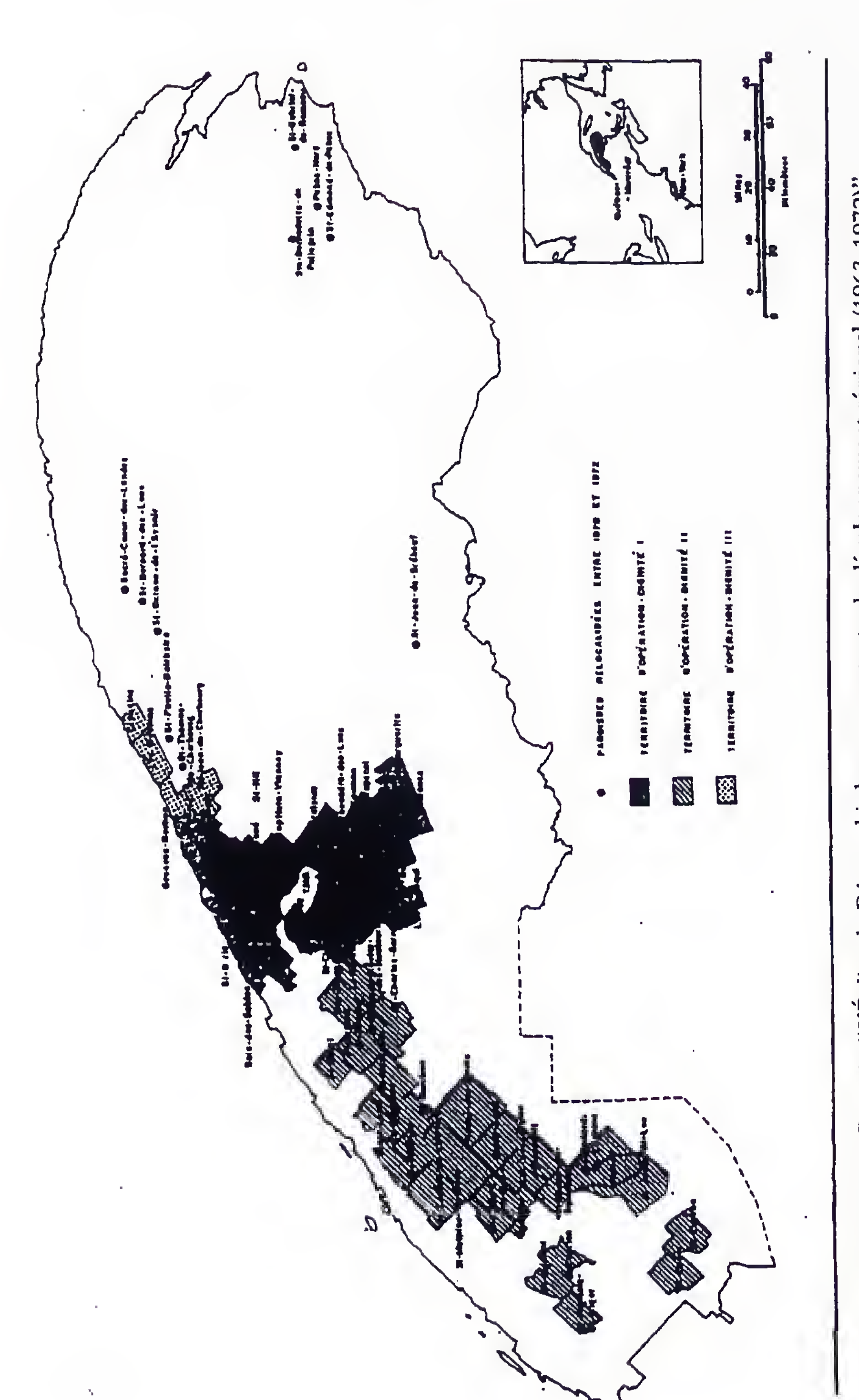
---

[3] G. ROY, "L'aventure du JAL (des origines aux années 1980)", *in* Le JAL, trajectoire d'une expérience de développement local, Rimouski, éd. Du GRIDEQ, 1994, p. 38.

Carte 1.1
RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'EST DU QUÉBEC



Carte 1.2
TERRITOIRES DES OPÉRATIONS DIGNITÉ



Source: Monique Dumais, "L'Église de Rimouski dans un contexte de développement régional (1963-1972)", éd. Fidès, Montréal, 1970, p. x.

Concrètement, le mouvement AIR se traduit par la mise sur pied d'organismes communautaires (groupements forestiers, sociétés d'exploitation et coopératives), véritables outils de développement que se donnent les gens du milieu. Ces organismes ont pour mandat de favoriser la gestion communautaire des ressources publiques et privées du milieu (voir la carte des territoires de ces organismes à la page suivante).

Leur première visée est le secteur forestier; ils revendiquent avec succès l'aménagement des lots publics. En 1980, après des années de luttes (occupations, blocages de routes nationales, séquestrations de fonctionnaires, de députés et de ministres, désobéissance civile, etc.), ces organismes obtiennent enfin la rétrocession à la population locale des lots forestiers intra-municipaux placés par l'État sous le contrôle du capital industriel[4]. En même temps débute, chez les petits producteurs et productrices, la mise en commun (partielle ou totale) des unités de production. Celle-ci connaîtra un véritable essor à l'aube des années 80[5]. Elle se pratiquera surtout en forêt et, à un degré moindre, en agriculture; le secteur des pêches maritimes ne sera pas directement touché.

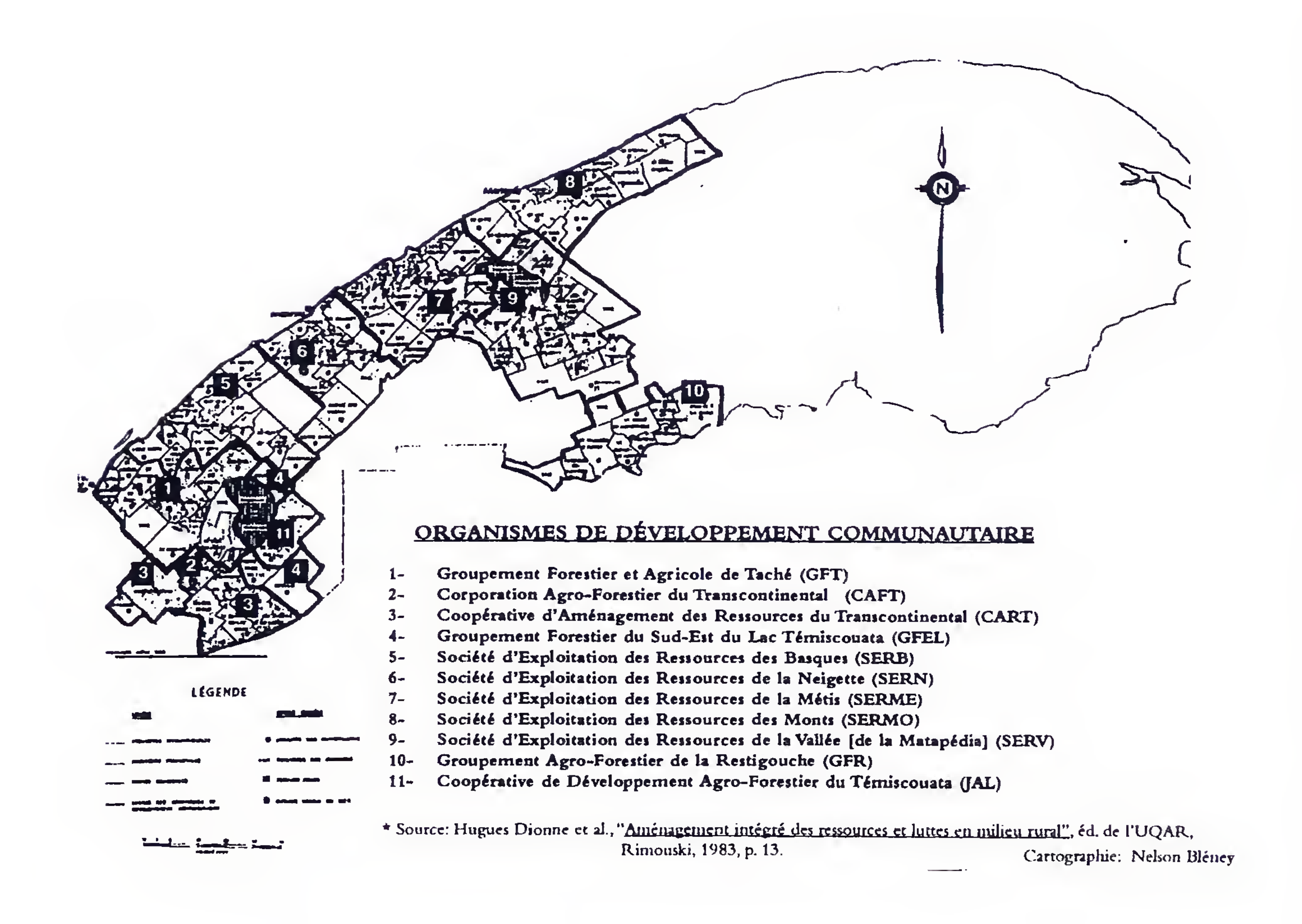
---

[4] M. DRAPEAU et J.-G. GAGNON, Défaire la défaite! Histoire des luttes des paroisses du Bas du Fleuve, Rimouski, éd. SAIREQ, 1982, p. 91-92.

[5] H. DIONNE et J. L. KLEIN, Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural, *op. cit.*, p. 106-110 et 159-161.

Carte 1.3

TERRITOIRES DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



* Source: Hugues Dionne et al., "Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural", éd. de l'UQAR, Rimouski, 1983, p. 13.

Cartographie: Nelson Bléney

Les premiers organismes communautaires de développement issus des Opérations Dignité ont vu le jour en 1970 et au printemps 1973 dans le Bas-Saint-Laurent. Techniquement, il s'agit de quatre compagnies privées sectorielles: le groupement forestier de la Restigouche en 1970 et en 1973 les regroupements forestiers de l'est du lac Témiscouata (intégré l'année suivante au JAL[6]) et de Taché ainsi que la Corporation du Transcontinental. Mais, comme l'affirme un des producteurs et chef de file de la future coopérative du JAL, la formule du groupement forestier étant disponible "on s'est dit: on embarque là-dedans parce que ça c'est prêt[7]".

Cette formule du groupement forestier avait été adoptée par l'État québécois en 1970[8] afin de contrer le morcellement des terres à bois privées. Cette politique de regroupement des lots boisés, dans la suite du BAEQ, visait la consolidation et la concentration des entreprises et elle se situait nettement dans une perspective de rationalisation capitaliste (augmentation de la rentabilité, disparition des plus petites propriétés de lots boisés, maintien et stabilisation d'une source d'approvisionnement en matière ligneuse facilement accessible aux multinationales de la pâte et du papier,

---

[6] Plus précisément, la Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata, dite du JAL, mot formé des premières lettres des villages et paroisses (St-Juste, Auclair, Lejeune et Lots Renversés) qui se trouvent sur son territoire. La coopérative verra le jour en 1974.

[7] Aménagement intégré..., *op. cit.*, p. 90.

[8] Ministère des terres et forêts, Rapport annuel 1970-71, p. 109.

etc.)[9]. Dans cette perspective, la formule du groupement forestier "ne devait regrouper que les propriétaires de lots boisés"[10].

Voilà donc pour ce qui concerne le contenant du groupement forestier inc.

L'utilisation que feront de cette formule les petits producteurs et productrices ainsi que les autres gens du milieu sera tout autre, cependant. Elle traduit essentiellement leur lutte afin "que la population contrôle son propre développement", qu'elle puisse intervenir, et ce "non seulement au niveau de l'activité forestière", et qu'elle soit autorisée à former des organismes "ne regroupant pas que des propriétaires de lots boisés"[11].

La formule du regroupement est poussée jusque dans ses derniers retranchements, les objectifs technocratiques sont détournés vers une réappropriation populaire des ressources du milieu. L'État recule, les hauts fonctionnaires se déchirent sur la place publique, s'accusent mutuellement. Le climat général est tendu:

> "C'est à coup d'ententes "en dessous de la table", de séquestrations même, que la

---

[9] Ministère des terres et forêts, Exposé sur la politique forestière. Tome 1. Prospective et problématique, 1971; Tome 2. Réforme et programme d'action, 1972.

[10] M.-A. DESCHÊNES et G. ROY, Le JAL, trajectoire d'une expérience de développement local, éd. Grideq (Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec), Rimouski, 1994, p. 107.

[11] M. DRAPEAU et J.-G. GAGNON, Défaire la Défaite! Histoire des luttes des paroisses du Bas du Fleuve, éd. SAIREQ, Rimouski, 1982, p. 78-79 et 86.

> "concertation" s'est faite entre citoyens du milieu et certains fonctionnaires de divers ministères[12]."

Dès l'élaboration de leur charte, les quatre groupements forestiers débordent le cadre étatique étroit du secteur de la forêt: ils se réservent une marge de manoeuvre pour ultérieurement englober de "façon complémentaire" le développement de l'agriculture, de l'acériculture, du tourisme, des mines, du transport.

Sur le plan du fonctionnement interne, on s'écarte sensiblement de l'entreprise privée. Ces premiers organismes de développement communautaire (ODC) ouvrent directement leurs portes à quiconque peut placer sous aménagement un lot boisé et acheter une action ordinaire à 10 $. On assiste alors à une véritable chimie sociale. Ainsi sont "recrutés" de petits producteurs et productrices en foresterie, en agriculture, en acériculture. D'autre part, de petits producteurs et productrices s'engagent au service de ces groupements. Par ailleurs, les non propriétaires chez les travailleuses et travailleurs de l'organisme peuvent devenir membres à divers degrés et acquérir un droit de parole. Rapidement, ces membres salariés se verront accorder le droit de vote aux assemblées générales. Ils ne pourront cependant pas participer à l'élection des administratrices et des administrateurs[13], sauf au Groupement de l'est du lac

---

[12] SAIREQ, Mémoire présenté au ministre François Gendron par la Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec, dans le cadre de la consultation sur le "Choix des régions", octobre 1983, p. 3.

[13] Aménagement intégré..., *op. cit.*, p. 110, 226 et 287.

Témiscouata (matrice du futur JAL). Ce dernier, à l'avant-garde des quatre "compagnies" à ce chapitre, a pour règles que les propriétaires ne doivent pas posséder plus d'actions que les travailleuses et les travailleurs, et que ceux-ci peuvent être élus au conseil d'administration[14].

L'assemblée générale annuelle est souveraine: pour y participer, il suffit de posséder une action. Le maintien de l'action ordinaire au prix de départ (10 $), ou à un prix très en deçà de la valeur réelle, est une autre mesure qui assure un véritable accès populaire. Elle deviendra la norme dans les ODC du mouvement AIR. Cette mesure sera jumelée à une autre qui s'étendra à l'ensemble des futurs organismes du mouvement AIR: aux assemblées générales annuelles, les actionnaires ne se votent pas de dividende, "de façon à réaffecter les profits au développement régional"[15]. Enfin, les groupements forestiers fonctionnent selon le mode "une action-un vote", mais dans un encadrement faisant en sorte que l'écart entre les personnes soit rétréci et se rapproche du principe "une personne-un vote". Sous cet aspect, le Groupement forestier du futur JAL se situe encore une fois à l'avant-garde puisque, dans la pratique, on veille à ce que les travailleuses et les travailleurs de même que les propriétaires, en général, aient deux actions votantes chacun[16].

Bref, on assiste à une ouverture communautaire

---

[14] Aménagement intégré..., *op. cit.*, p. 109.

[15] M. DRAPEAU et J.-G. GAGNON, *op. cit.*, p. 97.

[16] Aménagement intégré..., *op. cit.*, p. 109.

concrète de ces "compagnies": non seulement les petits producteurs et productrices mettent leurs lots boisés en gestion/production commune, mais aussi ils rendent cette gestion/production largement accessible au groupe des travailleuses et travailleurs. On peut parler d'une ouverture importante dans le sens du dépassement de la forme "petite production" vers une forme associative de production. Comme le souligne Gilles Roy dans une récente "action-recherche" sur la formation du mouvement AIR en général, et du JAL en particulier:

> "La mise en commun de propriétés privées, en l'occurrence les lots boisés, à travers le Groupement forestier, marqua un premier pas dans le sens de la socialisation des moyens de production[17]."

Ce dépassement de la forme "petite production" sera achevé par l'élargissement du champ d'application concret de cette gestion-production commune:

-- à l'ensemble des moyens de production de la petite production traditionnelle du milieu (agriculture, forêt, acériculture, etc.);

-- aux autres ressources du milieu, exploitées ou non;

-- à la participation décisionnelle ouverte aux gens du milieu au-delà des petits producteurs et productrices, au-delà des travailleuses et travailleurs des organismes.

L'émergence dans le Bas-Saint-Laurent, entre 1974 et 1977, de cinq sociétés d'exploitation des ressources et de deux coopératives marque l'aboutissement du processus populaire d'aménagement intégré des ressources et de

---

[17] M.-A. DESCHÊNES et G. ROY, *op. cit.*, p. 107.

réappropriation du territoire. Le mouvement d'AIR est élargi, multiplié, consolidé. Cette fois, la mise en commun opérée par l'organisme n'est plus articulée sur la possession plus ou moins obligée de lots boisés privés, mais sur la possession de tout moyen de production et/ou autres biens pouvant être mis à contribution, sur l'accès à toutes les autres ressources du milieu, privées ou publiques. D'autre part, contrairement au groupement forestier, le territoire est déterminé par l'organisme, par ses membres, par les gens du milieu: ce n'est plus l'État (en l'occurrence le Ministère des terres et forêts) qui délimite le territoire. Cette particularité est une nuance essentielle, sur le plan de l'appartenance surtout. Cette appartenance au territoire, ce territoire d'appartenance, bref cette production de sens et d'identité territoriale prend racine par une réappropriation effective, par une solidarité qui dépasse chez la petite productrice ou le petit producteur indépendant d'hier ses moyens de production forestiers d'abord puis ses moyens de production tout court, son entreprise familiale, sa propriété, son rang, la tentation de grossir en "achetant" le voisin chez certains (donc tendance à se dissoudre dans des rapports capitalistes) ou la tentation de s'isoler chez d'autres, de s'enfoncer davantage dans une forme petite productive de subsistance. Les petits producteurs et productrices d'avant les ODC sont donc maintenant en rupture avec les derniers vestiges du vieux modèle québécois agro-forestier (relancé dans les années trente et quarante) de développement des régions périphériques pratiqué au siècle dernier: entreprises de subsistance et réserve sur place d'une main-d'oeuvre abondante et bon marché - le bûcheron - pour le

capital monopoliste du bois[18]. Ainsi, les petits producteurs et productrices se transforment dans et par le mouvement AIR pour devenir leur propre employeur collectif: bûcherons, aménagistes, ouvrières et ouvriers agricoles et acéricoles, etc. Auparavant, en tant que productrices et

---

[18] Le modèle agro-forestier québécois (colon-bûcheron), selon Normand SÉGUIN, se caractérise "par une petite production agricole prise "en remorque par les activités forestières monopolistes" qui "l'entraînent à la périphérie" et lui imposent "le corset de la subsistance" tout en profitant (de la) surabondance de main-d'oeuvre" qu'elle génère (N. SÉGUIN, "L'économie agro-forestière: genèse du développement au Saguenay au XIXe siècle", *in* Agriculture et colonisation au Québec, Montréal, éd. Boréal Express, 1980, p. 162). À l'opposé, selon le point de vue développé par Gérald FORTIN, "le travail en forêt n'était pas en compétition avec le travail agricole", le modèle agro-forestier était fondé sur la complémentarité plutôt que sur des rapports dominant-dominé. Cet équilibre aurait été brisé par la mécanisation et par l'émergence du travail forestier professionnel: la petite productrice et le petit producteur devant devenir "ouvriers forestiers spécialisés à plein temps" ou agriculteur/agricultrice intégrés au marché (G. FORTIN, "Les changements socio-culturels dans une paroisse agricole", *in* M. RIOUX et Y. MARTIN, La société canadienne-française, Montréal, éd. HMH, 1971, p. 104.). En fait, ces deux thèses opposées n'ouvrent explicitement aucune autre perspective, pour les petits producteurs et productrices en région périphérique, en dehors de leur maintien dans le cycle dominé-subsistance-dépendance (N. SÉGUIN) ou de leur disparition à plus ou moins brève échéance dans le mode de production capitaliste (G. FORTIN). Nous nous attarderons plus loin à d'autres modèles théoriques d'interprétation, plus poussés sur l'aspect central de la résistance au MPC (Lipietz et Touraine, entre autres). Pour nous, cependant, ce qui importe à ce stade de notre étude, c'est le constat de l'émergence du mouvement AIR au coeur des luttes de résistance des petits producteurs et productrices menant à la rupture par les deux bouts: soit avec les derniers vestiges du modèle agro-forestier sous son aspect "subsistance", soit avec le passage obligé vers le capitalisme.

producteurs indépendants, ils se "vendaient" et s'"achetaient" à eux-mêmes, individuellement et familialement, leur propre force de travail, maintenant ils le font en commun à un eux-mêmes collectif.

Rupture donc avec le mode d'exploitation des travailleurs ruraux par le capital monopoliste du bois. Rupture aussi avec le modèle de petite production plus endogène (selon les capacités agraires, forestières, acéricoles, etc. intrinsèques du milieu), mais développé de façon sectorielle, modèle qui l'a conduit, en partie, dans les années cinquante et soixante, soit à sa dissolution dans le mode de production capitaliste (MPC), soit à l'accroissement de sa marginalisation.

L'émergence de ces ODC "seconde vague" marque, par rapport aux premiers groupements forestiers, un autre pas communautaire qualitatif majeur. En général, non seulement les petits producteurs et productrices, ou encore les personnes travaillant au service des organismes, mais aussi les autres gens du milieu peuvent devenir membres des deux coopératives et des SERS (sauf à la SERMO). Il suffit d'avoir quelque chose à mettre en commun: ressources humaines autant que matérielles. Ainsi, à la SERV, au début des années quatre-vingts, pour mille membres,

> "500 ont placé leur lot sous aménagement, 250 sont des travailleurs ne possédant aucun boisé et 250 d'autres personnes de la population qui ont manifesté leur intérêt pour le développement régional[19]".

D'autre part, les deux coopératives fonctionnent selon

---

[19] M. DRAPEAU et J.-G. GAGNON, *op. cit.*, p. 81.

le principe "un membre-un vote". Il en va ainsi pour quatre des cinq SER. À la SER des Basques, l'assemblée générale annuelle est soumise au mode "une action-un vote"; toutefois, le nombre d'actions votantes par personne est encadré et relativement limité[20].

Quant aux groupements forestiers, on observe un processus de modulation et d'intégration aux autres organisations communautaires (notamment là où, avec ces dernières, ces groupements exercent leurs activités sur un même territoire ou partie de territoire) de même qu'une ouverture populaire plus complète. Ainsi, à l'exception du Groupement Taché, le principe "une personne-un vote" est-il définitivement adopté et mis en vigueur.

La majorité des actionnaires des ODC, notent des chercheurs d'une enquête terrain menée en 1981, "se retrouvent chez les petits propriétaires et agriculteurs traditionnels, chez les salariés ou sans travail, les rentiers..."[21].

Au printemps 1976, un regroupement régional est mis sur pied à partir des ODC[22]: la Société d'aménagement

---

[20] Aménagement intégré..., *op. cit.*, p. 286.

[21] Aménagement intégré ..., *op. cit.*, p. 291.

[22] Techniquement, neuf des onze ODC fondent la SAIREQ. La Coopérative d'aménagement des ressources du Transcontinental (CART) ne sera créée que l'année suivante; la Corporation agro-forestière du Transcontinental, cependant, qui occupe le même territoire, est membre fondateur de la SAIREQ. D'autre part, l'absence du Groupement agro-forestier de l'Est du lac Témiscouata s'explique par le fait que celui-ci est déjà fortement intégré au JAL.

intégré des ressources de l'Est du Québec (SAIREQ). Il s'agit d'une véritable société régionale, une structure populaire de concertation et de coordination "du développement polyvalent des ressources du milieu rural"[23]. Le territoire d'intervention de l'organisme couvre concrètement tout le Bas-Saint-Laurent. En principe, il s'étend plus à l'Est, englobant aussi la Gaspésie, mais le mouvement AIR ne s'enracinera pas solidement chez les petits producteurs et productrices (un aspect important sur lequel nous reviendrons).

La SAIREQ repose sur l'assemblée générale, instance suprême formée de délégués des SER, des Groupements forestiers et de la Coopérative du JAL; le principe d'un seul vote par personne déléguée y est appliqué. Le conseil d'administration comprend au moins un représentant élu par organisme membre. La SAIREQ signe en 1977 un protocole d'entente avec des organismes sectoriels de producteurs, la Fédération des producteurs de bois, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Bas-Saint-Laurent et ses syndicats affiliés: par ce protocole, elle s'engage à concentrer ses interventions et son action sur les dossiers intersectoriels[24].

Les ODC s'organisent et luttent sur leur territoire respectif contre l'approche du développement sectoriel "calqué sur le cloisonnement de chaque ministère et au

---

[23] SAIREQ, Mémoire présenté au ministre François Gendron par la Société d'Aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec, dans le cadre de la consultation sur le "Choix des régions", octobre 1983, p. 2.

[24] Aménagement intégré des ressources..., *op. cit.*, p. 278.

service des industries forestières"[25]. La SAIREQ devient donc le porte-parole régional de ces luttes. Elle interviendra sur différents plans à la fois: social, politique, économique, inter-régional, national, juridique (ententes, alliance et solidarité avec d'autres groupes populaires, rétrocession des lots publics intra et extra-municipaux, programme d'assurance-chômage, prêts, subventions, marges de crédit, emprunts, investissements, procès, consultations juridiques, contrats-types, etc.). La SAIREQ coordonnera tout particulièrement la lutte des organismes contre les concessions[26] en forêt publique accordées par l'État aux multinationales des pâtes et du papier. Cette présence en force du mouvement associatif AIR sur la place publique ne pouvait que mettre l'État québécois dans l'embarras, notamment en lui forçant la main dans un cadre qui n'était pas le sien[27] quant à

---

[25] Aménagement intégré des ressources..., *op. cit.*, p. 310.

[26] Grands territoires sylvicoles publics cédés par baux à long terme avec un droit exclusif d'exploitation forestière en retour de certaines conditions minimales. Une pratique qui date du siècle dernier.

[27] Un État interventionniste et planificateur qui s'était donné le rôle, en quelque sorte, de défenseur du capitalisme contre lui-même: nécessité de renouveler l'équipement vétuste des multinationales des pâtes et du papier (le quart des coûts sera effectivement assumé par les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, Cécile BOUCHER, *op. cit.*), de maintenir la source d'approvisionnement, la forêt, en bon état et de la rendre accessible aux scieries, une partie de celle-ci étant sous le contrôle des multinationales, une autre sous la coupe des capitalistes régionaux, etc. (voir ministère des Terres et Forêts, *op. cit.*, et Jean SAINTONGE, *op. cit.*). En agriculture, en forêt, en pêche, l'État acceptait un certain concept d'"intégration horizontale", mais uniquement dans le cadre du développement de "pôles régionaux" de décision dans l'axe de l'"intégration

l'application des amendements qu'il avait apportés à sa loi sur les concessions, en 1972, dans la foulée des Opérations Dignité. Ces amendements permettaient à l'État de révoquer progressivement ce type de contrat. La résistance AIR à la logique capitaliste de développement franchit donc un pas important par cet affrontement direct au grand capital du bois, sur le terrain même que celui-ci occupe alors massivement au début des années soixante-dix (90 % de la forêt publique concédée dans l'Est du Québec était sous son contrôle en 1972)[28]. L'ampleur de la riposte judiciaire entamée par les multinationales concernant leur droit de propriété ne laisse aucun doute sur la nature même de l'enjeu. Une riposte qui fera finalement "reculer" l'État quelques années plus tard: néanmoins, 32 % de l'immense territoire québécois des concessions forestières aura ainsi été effectivement révoqué[29].

---

verticale" sectorielle. Cette structure particulière était placée sous le contrôle du capital et/ou de l'État lui-même. Donc, augmentation de la dimension des entreprises, fusion d'unités de production, y compris des coopératives, pour former dans un même secteur des "unités économiques plus importantes" et de véritables centres de décision (voir à cet effet les textes fort révélateurs du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, Esquisse du plan, tome 2, L'Agriculture, Mont-Joli, 1964, p. 267-310). Une intégration aux antipodes de la pratique multisectorielle et populaire des ressources territoriales, qui constitue l'objet de la présente étude. D'autre part, nous verrons, au chapitre des mouvements sociaux, l'importance de distinguer les projets du capital (et/ou de son défenseur objectif) de la pratique sectorielle de ceux qui les subissent.

[28] J. SAINTONGE, "Industrie forestière et développement de l'Est du Québec", *in* Interventions économiques pour une alternative sociale, no 8, printemps 1982, éd. Albert Saint-Martin, p. 95.

[29] C. BOUCHER, "La nouvelle politique forestière du Québec: un point de vue sectoriel et territorial", *in*

Les ODC qui se réclament des Opérations Dignité et du mouvement AIR n'ont pas, bien sûr, toutes atteint le même seuil de résistance et de rupture face à la logique du développement capitaliste. Le tableau de la page suivante sur le développement effectif de l'aménagement intégré dans les ODC en fait la démonstration:

Enjeux forestiers, éd. du GRIDEQ, 1991, p. 71-72.

Tableau 1.1
L'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ

PRODUIT	FORÊT		AGRICULTURE		TOURISME	TRANSFORMATION	AUTRES (investissements)
	Nombre d'actionnaires	Hectares sous aménagement	Culture	Élevage			
JAL	155	7,000	Semences de pommes de terre		Piste de canot-camping "Érablière" Hébergement	Érablière Essences JAL	$ 40,000 dans Scierie à Rivière-Bleue
SERV	500	32,000	Grains 300 acres récupérés	Parc d'eng. de boeufs PACLE $1 M - 450 têtes	Ski - 7 chalets Chalet d'héberg. (100 pers.) Fermes d'héberg. Chasse réservée		$ 15,000 Scierie Rivière-Bleue $ 10,000 Abattoir St-Moïse $ 30,000 Pépinière régionale $ 10,000 Serres
G.F. RIST.	220	8,000	Grains Culture maraîchère	Parc d'eng. de boeufs PACLE $ 750,000 200 têtes			Abattoir St-Moïse Scierie Rivière-Bleue
G.F. TACHE	202	9,000				Érablière (8,000 entailles)	Scierie Rivière-Bleue Pépinière régionale
SERN	242	10,100	Grains	Moutons 3 fermes 800 têtes			$ 1,000 investis dans produits forestiers Scierie Rivière-Bleue Abattoir St-Moïse
SERB	300	14,000	Grains			Produits forestiers Basques Charbon de bois	$ 30,000 Scierie Rivière-Bleue
SERME	386	14,500	Location pour orge Projet d'achat coop. maraîchère des Hauteurs				$ 12,000 Scierie Rivière-Bleue Abattoir St-Moïse $ 10 - 30,000 Pépinière régionale $ 60,000 Coop. maraîchère
SERMO	400						Scierie Rivière-Bleue
CAFT	100						Scierie Rivière-Bleue
CART			Ass. coop. de culture maraîchère PACLE $ 400,000 Asperge, 3 paroisses, projet serres: tomates, concombres		Projet - tourisme de passage apport écon. à la pop. locale Fermes d'héberg. Sentiers pédes. Restauration Camping sauvage Pêche en hiver	Bonbons, confiserie d'érable	

* Source: H. Dionne et J. L. Klein, *Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural*, éd. du Grideq, Rimouski, 1983, p. 250.

La Société d'exploitation des ressources des Monts (SERMO) et la Corporation agro-forestière du Transcontinental sont les moins polyvalentes, leurs activités s'exerçant surtout en forêt et, conjointement avec les autres ODC, dans une scierie. On le constate de nouveau, la Coopérative du JAL (incluant le Groupement forestier de l'est du lac Témiscouata qui lui est intégré par entente) et la Société d'exploitation des ressources de la vallée de la Matapédia (SERV), toutes deux formées dès 1974, se placent à l'avant-garde du mouvement associatif tant par l'ampleur des ressources mises en cause que par la profondeur de l'intégration. Elles sont présentes dans tous les secteurs économiques de leur milieu, et ce tant pour ce qui touche la transformation que l'exploitation et le transport. Outre les travaux en forêt privée et publique, on compte également des regroupements de fermes, une ferme collective de production maraîchère reposant sur le travail agricole salarié[30], une ferme de culture de grains et un parc d'engraissement de bouvillons (dont 45 % des parts sont détenues par l'ODC et 45 % par le personnel employé), une érablière mixte de plusieurs milliers d'arbres entubés (49 % des part sont détenues par la Coopérative du JAL et 51 % par la Coopérative des travailleuses et travailleurs) ayant des activités touchant à la fois à l'acériculture et

---

[30] Le travail salarié a dû être abandonné parce que l'entreprise n'était pas concurrentielle par rapport aux fermes traditionnelles, où la main-d'oeuvre familiale est non rémunérée. D'autre part, le statut coopératif a dû être modifié pour rendre la ferme admissible au crédit agricole. Sur cette expérience, voir notamment Martin HARRISSON, "La mise en valeur de la ressource agricole: la culture de pommes de terre au JAL", *in* Agriculture collective et développement régional, éd. du GRIDEQ, Rimouski, 1987, p. 15-105.

au tourisme, des centres touristiques, des usines autonomes ou mixtes (essences de conifères, fabrication de cercueils, abattoirs, scieries, pépinières, serres), etc. De plus, outre la sphère administrative, il faut ajouter un certain nombre de services: centre de main-d'oeuvre, formation, encadrement, animation, communication, etc.

Dans les deux cas, cependant, plus de 80 % des emplois se situent directement dans la production: forêt, culture, transformation, acériculture pour le JAL et élevage pour la SERV[31].

Cette position d'avant-garde de la SERV et du JAL, tant au niveau de la participation que de la réappropriation territoriale, transparaît également dans l'attitude des organismes face à l'État porteur de la rationalité du développement capitaliste. À cet égard, les sociologues québécois Hugues Dionne et Juan-Luis Klein ont procédé à un classement non exhaustif des ODC, selon l'interprétation que ces organisations ont donnée de leur rapport à l'État.

---

[31] Aménagement intégré..., p. 123, 170, 190 et 195.

Tableau 1.2
RAPPORT O.D.C. - ÉTAT

ORGANISME	DYNAMIQUE DU RAPPORT À L'ÉTAT	DIAGNOSTIC DES ACTEURS (Interprétations du rôle de l'État)	TYPE DE DEMANDE D'ÉTAT
JAL/G.F. Est du Lac	Conflit/ affrontement	- Contradiction objective: État au service des intérêts du centre - Rentabilité strictement économique de l'État	- État doit énoncer son intention de dév. régional/rural - Reconnaître le principe de rentabilité sociale
SERV	Conflit/ affrontement	- État n'est pas au service de la population rurale (mais des monopoles forestiers) - Approche sectorielle de développement	- Intervention nécessaire de l'État. Se mettre au service de la population rurale - Briser la sectorialisation; les normes d'éligibilité aux programmes
G.F. Ristigouche	Conflit/ divergence	- Vision divergente du développement - État au service de la grande industrie forestière - O.D.C.: préoccupation à plus long terme	- Planification à plus long terme - Budget de fonctionnement - Révision des normes et quotas
SERME	Opposition/ divergence	- Vision de développement en fonction de la rentabilité strict. économique - Pas de volonté manifeste d'implication de l'État en région périphérique	- Manifester sa volonté de développement en milieu rural - Décentralisation réelle
SERN	Opposition/ divergence	- État ne veut pas s'impliquer dans le développement régional - Cloisonnement des ministères - État "inadapté"	- Plus grande implication budgétaire - Plus grande accessibilité aux ressources du milieu
CART/CAFT	Opposition/ divergence	- État "dysfonctionnel": bureaucratie, lenteur administrative - Approche sectorielle - Négociation ardue	- Planification à plus long terme - Duplication effective des ministères - Budget de fonctionnement
SERB	Adaptation/ ajustement	- Développement trop sectoriel (forestier) de l'État - Rigidité des normes; bureaucratie	- Écoute des besoins du milieu - Conditions de subventions à changer
G.F. Taché	Adaptation/ ajustement	- Contradiction interne de l'État dans ses propres énoncés; ambiguïté	- Soutien financier de l'État nécessaire - Assouplissement normatif
SERMO	Adaptation/ collaboration	- Crainte de l'État à l'égard d'un trop grand développement des O.D.C. - État: bailleur de fonds - normes à suivre	- Planification des opérations forestières - Meilleurs délais de négociation

* Source: H. Dionne et J. L. Klein, *Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural*, éd. du Grideq, Rimouski, 1983, p. 301.

En résumé, les tableaux précédents montrent de façon schématique, au-delà des différences entre les organismes de développement communautaire, la nature et la dimension réelles du changement social opéré chez les petits producteurs et productrices.

Ce changement social, fait de résistance et de rupture par rapport au capitalisme et à l'État, se reflète dans un projet collectif où les petits producteurs et productrices se dépassent eux-mêmes comme groupe social.

Résumons: passage d'une forme pré-capitaliste de production, la petite production indépendante, à une forme post-capitaliste, la socialisation de la production; mise en commun des moyens de production, puis débordement vers l'appropriation collective de l'ensemble des autres ressources territoriales du milieu; globalement, donc, mise en place d'un modèle populaire, autonome, revendicateur et édificateur, un modèle axé sur les intérêts et les valeurs propres des gens du milieu.

Véritables revendications structurantes du mouvement AIR qui peuvent être regroupées en sept points[32]:

- affirmation du droit au travail là où l'on vit et refus de la mobilité de la force de travail;

---

[32] Selon une synthèse produite par les sociologues B. LÉVESQUE et S. CÔTÉ, "L'envers de la médaille: le sous-développement régional et mouvement populaire", *in* Interventions économiques pour une alternative sociale, printemps 1982, no 8, Montréal, p. 71.

- affirmation du contrôle du procès de travail par les producteurs immédiats et refus de la désappropriation des travailleurs de leurs instruments de travail;

- refus d'une "modernité" uniformisante et affirmation de ses différences comme moyens aptes à développer de nouvelles solidarités;

- pour un nouveau rapport de l'homme à la nature, pour un aménagement intégré des ressources et pour une nouvelle ruralité;

- pour un développement basé sur la rentabilité sociale et contre un développement basé sur la logique du profit et du court terme;

- pour une économie déconcentrée et refus d'une économie évoluant selon le mode de la concentration (refus de la mobilité abstraite du MPC);

- pour un contrôle des ressources et un aménagement du territoire par les populations qui y vivent et refus d'un développement inégal et anarchique.

Bref, il y a rupture avec le modèle de subsistance du passé d'un côté et, de l'autre, rupture et dépassement de la voie de la transformation capitaliste et de ses bretelles d'accès (semi-marchands, revenus d'appoint, semi-prolétarisation découlant du travail partiel accompli dans des entreprises capitalistes, etc.); il y a socialisation des petits producteurs et productrices dans un modèle associatif de production leur permettant d'être à la fois

propriétaires et travailleuses/travailleurs collectifs.

Ce dépassement est réel dans la mesure où il n'y a pas dissolution totale de la petite production, dans la mesure où la transformation et la socialisation des petits producteurs et productrices n'a pas éteint totalement leur ancien statut puisqu'ils demeurent toujours potentiellement propriétaires de leurs moyens de production, dans la mesure donc où, ultimement, ceux-ci peuvent retourner à leur ancienne situation en se dissociant de l'ODC, advenant que celui-ci en vienne à subir une mutation d'appareil et à être récupéré, en partie ou en totalité, par le mode de production dominant (MPC) et par l'État technocratique.

En ce sens, on pourrait donc ultimement parler ici d'une certaine forme de pérennité de la petite production par son dépassement.

Ultimement et conditionnellement, ainsi que nous le verrons.

En somme, la question à la fois du potentiel de "résistance par dépassement" de la petite production indépendante ainsi que de la nature et des limites du projet associatif particulier qui le porte, demeure entière.

1.2. Questionnement, problématique et hypothèses

Il s'agit d'un projet social associatif original puisque la productrice ou le producteur, tout en conservant la propriété juridique de ses moyens de production, exploite ceux-ci sous gestion commune avec les autres productrices et producteurs participants. C'est cet aspect du mouvement AIR, c'est-à-dire la forme associative particulière de production, qui constituera le questionnement principal de la présente recherche.

Cette forme associative de production, à la fois articulée au mode de production dominant (mode de production capitaliste) et en rupture avec celui-ci, outre qu'elle constitue un modèle de développement régional populaire procède, comme on l'a vu, plus profondément du changement social. C'est sous cet aspect de transformation sociale que le questionnement sur la pérennité de la petite production et sur l'émergence du mouvement associatif AIR prend tout son sens.

En tant que concept, la petite production peut se définir comme suit: forme de production où la productrice ou le producteur est, souvent avec ses proches, propriétaire de ses moyens de production et les fait fonctionner sans l'aide de salariés réguliers. Il n'y a pas à proprement parler d'accumulation de capital, même s'il existe parfois un léger surplus, puisque le produit résultant du procès de travail sert ici principalement à la reproduction simple de l'unité de production.

L'émergence du mouvement associatif AIR soulève ainsi directement la question de la petite production sous

l'angle de la propriété des moyens de production. Ici, il n'y a pas formellement séparation entre la productrice ou le producteur et leurs moyens de production. On peut donc s'interroger sur le potentiel de cette forme de production en tant qu'agent de changement social. En d'autres termes, jusqu'où peuvent aller les petits producteurs et productrices dans la défense d'une logique de développement régional non capitaliste et de résistance au MPC et aux visées technocratiques étatiques?

Cela nous renvoie à la dimension régionale. La marge d'autonomie des petits producteurs et productrices par rapport au MPC s'élargit-elle en région périphérique éloignée? Sommes-nous en présence d'un développement régional non capitaliste en régions périphériques éloignées, qui trouverait peut-être son explication avec le désengagement de la production capitaliste envers des territoires peu ou pas intéressants pour le MPC? Bref, comment expliquer ou comprendre dans ce contexte l'émergence d'une dynamique associationniste, comme le mouvement AIR, chez de petits producteurs et productrices indépendants encore en vie? C'est la force, la profondeur et les limites du projet social AIR lui-même qui se trouvent en cause. Pourquoi un tel phénomène s'est-il manifesté dans l'Est du Québec plutôt que dans d'autres régions québécoises et, de plus, avec une telle ampleur?

Au sujet de la dimension communautaire et, plus précisément, du modèle associatif en question, comment peut-on expliquer l'apparition, à la fois dans le groupe social des petits producteurs et productrices et dans la région de l'Est du Québec, d'organisations associatives orientées vers les activités productives multisectorielles

plutôt que monosectorielles, une forme pourtant très répandue au Québec? À première vue, des organismes multisectoriels qui, face au MPC, paraissent nettement plus autonomes du fait qu'ils peuvent momentanément se retirer d'un secteur de production moins rentable et s'engager dans un autre. Ce potentiel de résistance par "glissement de secteur de production" s'apparente-t-il à d'autres phénomènes et à d'autres pratiques productives qui seraient révélateurs de traits de caractère sociaux particuliers à des groupes de productrices et producteurs de l'Est du Québec?

Par ailleurs, le développement sectoriel propre au MPC et à l'État technocratique a-t-il la même emprise sur un mouvement associatif structuré à sa base aussi profondément à l'encontre même de cette rationalité dominante? N'est-ce pas là un élément déterminant comparativement à des organismes communautaires monosectoriels ou encore à des mouvements associatifs plus sectoriels, où l'action et l'agencement de diverses fonctions vont dans le sens d'une intégration sectorielle?

Enfin, comment comprendre que les organisations multisectorielles de l'est du Québec se soient surtout développées à l'intérieur des terres alors qu'elles sont quasi inexistantes sur le littoral, tout particulièrement chez les pêcheuses et les pêcheurs côtiers? Manquerait-il ainsi chez certains groupes de petits producteurs et productrices des conditions déterminantes quant à la résistance à opposer au MPC et à l'emprise d'États technocrates? Ou peut-être ne s'agit-il pas, sur les côtes ou ailleurs, de véritables petits producteurs et productrices au sens où nous l'avons défini précédemment?

Cela nous imposera donc, avant d'être à même d'aborder l'étude de ces conditions et des traits particuliers des petits producteurs et productrices, de procéder, minimalement, au moment du traitement des données d'enquête, à l'identification concrète des productrices et producteurs qui ne sont pas inscrits dans des rapports capitalistes, c'est-à-dire à une meilleure saisie du phénomène de la petite production et de la place qu'elle occupe par rapport à la petite propriété dans l'Est du Québec. Ce qui pose donc la question générale du processus même de cette identification (des points sur lesquels nous reviendrons au chapitre III).

Afin de guider notre questionnement concernant les petits producteurs et productrices tant sur les plans régional et associatif que sur les plans théorique et méthodologique, nous adoptons comme point de départ le postulat suivant: les attitudes et les comportements sociaux trouvent leur source dans la production, notamment dans les cas où les lieux de travail et les lieux de vie sont les mêmes, situation que vivent les petits producteurs et productrices des territoires du mouvement associatif multisectoriel AIR. Aussi examinerons-nous de façon particulière le procès immédiat de production, les règles et la façon de produire, les moyens mis en oeuvre et l'agencement nécessaires à la production de la vie matérielle. En fait, ce qui nous intéresse ici, c'est de connaître\comprendre l'ensemble social de ces petits producteurs et productrices, c'est-à-dire le bouillon social qu'ils ont fabriqué et dans lequel ils mijotent.

Pour ce faire, nous nous appuierons sur une première ébauche (ou matrice) d'hypothèses: chez les productrices et producteurs des territoires AIR, groupe qui constitue la base sociale du mouvement, il existerait des pratiques productives particulières, forcément antérieures à l'émergence des organismes de "gestion en commun", qui auraient rendu possible un tel mouvement ou à tout le moins qui auraient réuni les conditions préalables à la réalisation du projet populaire. Cette hypothèse permettrait d'expliquer que le mouvement AIR ait vu le jour dans une région rurale périphérique éloignée plutôt que près d'un grand centre urbain, dans une région périphérique spécifique et avec un groupe social en particulier.

Nous nous attarderons également à la question centrale de la petite production proprement dite, notamment parce que celle-ci n'a pas fait l'objet, en tant que forme de production, de réflexions théoriques aussi développées comparativement à d'autres formes de production; et à un aspect en particulier, les conditions d'existence (en soi et par rapport au MPC) pouvant expliquer le saut dans de nouvelles formes associatives de production. Si bien que l'état des connaissances actuelles sur la question exige un approfondissement théorique avant que nous ne puissions énoncer notre problématique et nos hypothèses, ce qui sera l'objet du prochain chapitre.

Préalablement, nous préciserons cependant quelques points importants concernant le "pays réel": l'Est du Québec en tant que région, la situation des petits propriétaires traditionnels qu'on y trouve et le mouvement associatif concret mis de l'avant.

1.3. La région en question

L'Est du Québec en tant que région administrative définie par l'État ne nous intéresse pas dans le contexte de cette recherche. En effet, celle-ci n'est que "discours", comme l'a si bien montré Dulong, et elle n'existe, finalement, que dans ce sens[33]. Notre cadre de référence dépasse donc cette notion technocratique de région; l'espace qui nous intéresse est plutôt celui que structurent les mouvements sociaux et que traversent les rapports de production et de classes.

Ainsi, lorsque nous faisons référence à l'Est du Québec, c'est surtout en tant que région périphérique éloignée des grands centres urbains de Montréal et de Québec. Pour nous, il s'agit donc essentiellement d'un espace intra-national (c.-à-d. à l'intérieur de la formation sociale québécoise) dont la dimension "périphérique" se traduit par un procès d'accumulation capitaliste plus vif: ponctions de valeurs du capital monopoliste (p. ex.: extraction de matières premières sans transformation sur place, industries peu ou moins "performantes", etc.), confinement du capital non monopoliste, régional en grande partie, à la sous-traitance et aux productions à faible composition organique, pression pour assujettir des formes non capitalistes de production, d'où la tendance au chômage endémique, à une réserve de main-d'oeuvre à bon marché, à un niveau de revenus très bas, etc., bref à l'existence d'une surexploitation du

---

[33] R. DULONG, Les régions, l'État et la société locale, Paris, Presses Universitaires de France, 1978, p. 17-18.

travail humain par rapport aux grands centres urbains.

Aussi, par territoires d'AIR, nous entendons des espaces caractérisés principalement par une forme de lutte et de résistance à la pénétration capitaliste dans l'Est du Québec. Dans cette perspective (rapport à l'espace), le développement régional qui nous intéresse ici est celui qui passe par les classes populaires (c.-à-d. non capitalistes). Notre recherche a donc ainsi pour objet l'étude d'éléments du mouvement AIR associés à l'élaboration d'une stratégie de développement régional populaire en milieu rural de l'Est du Québec.

Afin de mieux situer le "pays réel", nous esquisserons les grandes lignes du portrait du territoire de l'Est du Québec, non d'une façon monographique mais plutôt en identifiant des phénomènes en fonction de l'environnement social, économique, culturel et politique (au sens large) dans lesquels ceux-ci sont apparus. Ces données officielles sur la région ne représentent forcément qu'une partie de la réalité, puisqu'elles s'appliquent à des espaces découpés administrativement par l'État. Elles ne peuvent que refléter imparfaitement ce qui nous intéresse: les préoccupations, le vécu quotidien et l'appartenance des gens. Nous nous efforcerons cependant de dégager de ces données les tendances lourdes et celles qui sont significatives par rapport aux espaces associatifs et populaires dont se sont dotés les gens du milieu.

Notre étude concerne globalement l'Est du Québec, un espace administratif de 46 491 km2 s'étendant (en excluant les Îles-de-la-Madeleine situées aux confins du golfe Saint-Laurent et de l'Atlantique) sur 628 kilomètres de

longueur et sur 50 à 150 km de largeur. L'Est du Québec est bordé au nord par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par le golfe du même nom, au sud par la baie des Chaleurs, les frontières du Nouveau-Brunswick et des États-Unis et, à l'ouest, par une ligne imaginaire perpendiculaire au fleuve en deçà de laquelle se trouve la ville de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Ce territoire comprend trois espaces géographiques distincts auxquels s'identifie traditionnellement la population: les Îles-de-la-Madeleine, la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent. Le premier est formé d'un groupe de petites îles situées à 250 km au nord-ouest des côtes gaspésiennes, le deuxième et le troisième se partagent l'est et l'ouest de la partie continentale du territoire[34]. Enfin, à l'automne de 1979, l'État québécois subdivisait le territoire géographique de l'Est du Québec en quatorze

---

[34] En réalité, l'espace géographique de l'Est du Québec, tel que décrit ici, constituera une unité administrative provinciale avant 1966 (en tant que territoire pilote d'une vaste étude de fonctionnaires du gouvernement du Québec) et à partir de 1987. De 1966 à 1987, période où le Québec est subdivisé en dix régions administratives (par arrêté ministériel daté du 19 mars 1966), le territoire du Bas-Saint-Laurent sera "amputé" de sa partie ouest (de Rivière-du-Loup à Sainte-Anne-de-la-Pocatière), qui sera intégrée à la région administrative voisine (Québec). L'Est du Québec, en tant qu'espace, perd alors son caractère d'unité administrative puisqu'il se trouve partagé entre la nouvelle région administrative Bas-Saint-Laurent--Gaspésie (Îles-de-la-Madeleine comprises) et la partie est de la région administrative de Québec. En 1987, par suite d'une nouvelle subdivision du Québec, elle deviendra de nouveau une unité administrative et désignera alors les régions administratives 01A et 01B: le Bas-Saint-Laurent au complet et la Gaspésie--Îles de la Madeleine. Nuance importante lorsque l'on compare les données statistiques des périodes d'avant 1966, d'entre 1966 et 1987 et d'après 1987.

municipalités régionales de comté (MRC), toutes constituées de populations très majoritairement rurales, à l'exception de Rimouski-Neigette[35].

En 1981, selon Statistiques Canada, 327 000 personnes habitaient le vaste territoire de l'est du Québec, un niveau démographique dans l'ensemble relativement stable (environ 300 000 en 1946, 350 000 en 1961, 320 000 en 1976 et 323 000 en 1986[36]): ce qui représente approximativement 5% de la population du Québec. Peut-on, dans ces ordres de grandeur, parler avec certitude d'un exode régional?[37]

---

[35] Y. LECLERC *et al.*, "Deux Québec dans un; rapport sur le développement social et démographique", Québec, Gaëtan Morin éditeur, 1989, p. 38-39.

[36] B. BEAUCAGE *et al.*, Les structures productives d'une région périphérique, l'Est du Québec (1896-1980), Rimouski, éd. du GRIDEQ, 1984, p. 709 et Deux Québec dans un;... *op. cit.*, p. 39.

[37] Même si, sur de plus courtes périodes (cinq ans et moins), l'on observe parfois certains mouvements migratoires de sorties de l'Est du Québec (notamment dans les groupes d'âge 15-25). Un dossier sur la question migratoire, remis à la presse en 1981 par la Conférence religieuse canadienne, faisait état du départ de la région de 148 000 personnes, entre 1951 et 1976 (Le Devoir, 22 juin 1981). Une donnée brute significative, certes (sur la situation interne notamment), mais qui a le défaut, sur le plan démographique, de ne pas tenir compte des entrées. La relative stabilité démographique à moyen et à long terme tendrait donc plutôt à démontrer que si l'on quitte la région, on y retourne aussi. Nous sommes sans doute, en partie, devant un mouvement continu et complexe d'entrées et de sorties équivalent, que l'on pourrait illustrer comme suit: on quitte la région à 18 ou 25 ans et on y revient dans la trentaine avancée ou après. Ce qui expliquerait en partie le taux élevé de vieillissement de la population régionale contemporaine. Une situation que nous pourrions résumer en paraphrasant une déclaration, parue dans Le Rimouskois du 12 juin 1990 (p. A 4), d'un grand auteur de la région, Victor Lévy-Beaulieu: l'Est du Québec est

Notamment pour la période 1961-86 où cette baisse relative de la population correspond au fléchissement général des taux de fécondité des populations de souches francophone et anglophone du Québec[38]. Par contre, ce qui est plus certain, c'est qu'on assiste dans l'Est du Québec pendant la même période à un exode rural "intérieur" important, la population rurale étant passée de plus de 80 % en 1931 à moins de 60 % en 1981. Exode rural dont une partie peut certes être qualifiée d'"exode organisé", pour reprendre les termes utilisés par les victimes des programmes gouvernementaux de "relocalisation et de fermeture des paroisses de l'arrière-pays" entre 1966 et 1970[39]. Dans l'ensemble, une baisse du niveau de la population rurale qui se traduit pour une bonne partie en un glissement démographique à caractère semi-urbain, c'est-à-dire une relocalisation ("organisée" ou non) vers les petites agglomérations et les banlieues des plus grands centres[40]. En 1981, on dénombrait 205 localités sur le territoire, 118 d'entre elles comptaient moins de 1000 résidants et 51 moins de 500. Seulement trois villes avaient une population de plus de 12 000 âmes. Si Rimouski --la plus populeuse avec un peu moins de 30 000 personnes en 1981-- a doublé

---

l'endroit où trop de ses gens viennent y vider le fond de leurs poches parce qu'ils ont donné le meilleur ailleurs.

[38] Deux Québec dans un..., *op. cit.*, p. 4 et 8.

[39] Défaire la défaite..., *op. cit.*, p. 17.

[40] Ce que tendrait à démontrer, entre autres, l'étude évaluative approfondie menée en 1981 sur la population de la MRC La Métis et tout particulièrement sa ville chef-lieu, Mont-Joli, qui connaît une diminution démographique au profit de ses banlieues. Deux Québec dans un..., *op. cit.*, p. 62-63.

depuis 1951[41], Matane et Rivière-du-Loup, toutes deux sous la barre des 14 000 h., n'ont quant à elles augmenté leur population que de 25% durant la même période. Les trois villes se situent dans la partie sud de l'estuaire et sont regroupées sur une distance d'au plus 160 km. En 1981, on comptait en moyenne sept personnes au kilomètre carré (contre 6,5 en 1946): on peut donc parler d'une population fortement dispersée et de faible densité, habitant surtout le littoral (plus de mille kilomètres de côtes) et les deux grandes vallées à l'intérieur des terres, soit Matapédia et Témiscouata.

L'Est du Québec compte par ailleurs les plus hauts taux de chômage: ils sont en moyenne deux fois plus élevés que dans l'ensemble du Québec (20 % en 1975, 12,9 % en 1980 et 22,4 % en 1986)[42]. En ce qui concerne l'assistance sociale, la situation est encore plus catastrophique[43]. Au total, la région qui compte 5% de la population du Québec reçoit à elle seule environ 15 % de tous les paiements de transfert.

---

[41] R. BLANCHARD, Le Canada Français: Province de Québec, Mayenne, Librairie Arthème Fayard, 1960, p. 257.

[42] En 1961, 1971, 1976 et 1979, l'Est du Québec affichait des taux de 8,3%, 16%, 19,1% et 16,6% contre 4,4%, 10,1%, 8,7% et 9,6% pour l'ensemble du Québec (Les caractéristiques sectorielles inter-régionales, Office de Planification et de Développement du Québec, 1961 et 1971; Enquête sur la population active, Statistiques Canada, 1976 et 1979).

[43] Soit 21,2% en 1971, 13,7% en 1974, 14,9% en 1980 et 14,6% en 1986, comparativement à 8,5%, 6,4%, 8,1% respectivement pour l'ensemble du Québec (Service de la statistique, Ministère des affaires sociales, Québec, 1971, 1974, 1980 et 1986).

Ces taux sont cependant nettement moins importants à Rimouski et à Rivière-du-Loup, deux des trois grandes villes régionales; la troisième, Matane, depuis le milieu des années 70, se rapproche plutôt des taux les plus élevés de la région, soit ceux de la péninsule nord de la Gaspésie, de la Métis et des vallées de la rivière Matapédia et du lac Témiscouata.

Le taux d'inoccupation (c.-à-d. le nombre de sans-emploi par rapport à la population), indice constituant la meilleure mesure du phénomène d'exclusion, demeure en région le plus élevé du Québec, soit près de 62% en 1971, 58% en 1975, plus de 55% en 1981 et 57% en 1984. On trouve les taux d'inoccupation les plus élevés dans les vallées de la Matapédia et du Témiscouata ainsi que sur la péninsule nord de la Gaspésie[44].

S'il existe un lien évident entre la hausse du taux d'inoccupation et la baisse démographique, une étude récente[45] a toutefois démontré qu'en milieu rural le seuil de tolérance était nettement plus élevé qu'en milieu urbain (55% contre 45% en moyenne). Dans certaines municipalités rurales de l'Est du Québec, il a souvent fallu atteindre des taux très élevés d'inoccupation, entre 60 et 65%, pour observer le début d'un mouvement migratoire tant soit peu important. Ainsi, sur les six districts ruraux touchés par les plus hauts taux, tous sauf Les Basques ont connu, entre

---

[44] D.-G. TREMBLAY et V. VAN SCHENDEL, Économie du Québec et de ses régions, Montréal, éd. Saint-Martin, 1991, p. 324.

[45] Deux Québec dans un..., *op. cit.*, p. 39 et 54.

1971 et 1986, une diminution annuelle de population de l'ordre de la moitié de 1%, des baisses nettement moins catastrophiques que celles auxquelles on aurait pu s'attendre.

Le revenu moyen de la région se maintient autour de 80% du revenu moyen de Montréal ou de l'ensemble du Québec, et il est un peu plus élevé dans le Bas-Saint-Laurent qu'en Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine. Le travail saisonnier y est important: on enregistre des écarts de 20 à 30% entre le nombre d'emplois disponibles l'été (saison forte) et le nombre d'emplois disponibles l'hiver[46].

L'Est du Québec ne compte qu'un infime pourcentage de tous les emplois salariés du Québec (4% en 1986); ces emplois sont largement concentrés dans les activité du secteur primaire, lequel rejoint et même parfois dépasse le secteur secondaire. Par ordre d'importance, dans le secteur primaire, on trouve en tête de liste l'agriculture, la forêt, la pêche/chasse et les mines/métaux; dans le secteur secondaire figure la transformation du bois (de pâte et de sciage), du lait et du poisson maritime, ces trois activités étant directement liées aux productions du secteur primaire. En 1981, le nombre d'emplois manufacturiers passe de 3500 qu'il était pendant la crise économique (1931) à 9000[47]. Le nombre d'entreprises manufacturières a diminué de 825 qu'il était en 1946, pendant les années de gloire de la "libre concurrence" de l'après-guerre, à 350 en 1981: soit un rythme de

---

[46] Économie du Québec et de ses régions, *op. cit.*, p. 322, 324, 327, 369-370 et 397.

[47] Les structures productives..., *op. cit.*, p. 505-506.

concentration trois fois plus élevé que dans l'ensemble du Québec[48]. Une situation qui a entraîné une augmentation de la cadence de travail, comme le démontre une étude menée en 1983 sur l'industrie du sciage. Ainsi y apprend-on qu'entre 1946 et 1978, alors que le nombre de scieries avait diminué de plus des deux tiers dans la région et que le nombre de personnes embauchées avait triplé, la production par personne avait presque triplé. Une élévation de la productivité telle qu'elle ne peut être expliquée, notent les deux auteurs de l'étude, par le seul facteur de la transformation technologique[49].

D'autre part, quant au phénomène de l'utilisation de la main-d'oeuvre permanente et saisonnière par les petites entreprises traditionnelles, les données statistiques globales, homogènes et comparables d'une époque à l'autre sont plutôt l'exception. Néanmoins, selon les informations partielles disponibles, cette forme de vente de la force de travail paraît très peu répandue. En agriculture, secteur pour lequel il existe davantage de données fiables, Recensement Canada notait qu'en 1931, dans l'Est du Québec, "21 336 fermes occupaient seulement 400 travailleurs

---

[48] Voir S. CÔTÉ, "La pénétration du capitalisme *in* l'Est du Québec", dans Région, régionalisme et développement régional: le cas de l'Est du Québec, Rimouski, éd. du GRIDEQ, 1984, p. 37; et Les structures productives..., *op. cit.*, p. 505-506.

[49] J. SAINTONGE et O. STANEK, "L'évolution de la structure industrielle de l'Est du Québec: quelques hypothèses", dans les Actes du colloque sur le redéploiement industriel et l'aménagement de l'espace, Colloque tenu par l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal en septembre 1983.

salariés à l'année"[50], alors qu'une enquête plus récente du Ministère de l'agriculture du Québec indique qu'en 1977, ce nombre était trois fois moins élevé et avait finalement suivi, dans des proportions sensiblement voisines, la diminution du nombre d'unités agricoles[51]. Ajoutons qu'en 1977, plus de 60% de cette force de travail était toujours constituée de membres de la famille. Enfin, toujours la même année, "avec environ 10% des fermes québécoises dans l'Est du Québec" on ne trouve que "3,3% des effectifs québécois de salariés annuels"[52]. Quant à la main-d'oeuvre saisonnière, la seule statistique disponible, à savoir le nombre de semaines rémunérées par ferme (voir plus bas), montre que les entreprises agricoles sont finalement peu touchées par ce phénomène: sous cet aspect, l'agriculture "capitaliste" ce n'est pas pour demain! Nous verrons que dans l'ensemble, qu'il s'agisse de l'agriculture, de la forêt ou de la pêche, on peut facilement arriver au même constat avec des données plus complètes sur la situation de chacune.

Certes, à bien des égards, l'Est du Québec, classé région-ressources par les États provincial et fédéral (voir: économie fortement liée aux ressources naturelles agricoles, forestières, minières, de la pêche, etc.), ressemble à l'ensemble de ces régions périphériques qui couvrent 89% du territoire du Québec, mais qui regroupent

---

[50] B. JEAN, Agriculture et développement dans l'Est du Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1985, p. 58.

[51] *Ibid.*, p. 94.

[52] *Ibid.*, p. 93-94.

moins de 15% de la population[53]. Toutefois, ce qui le distingue nettement des autres régions-ressources est la très forte présence de ces petits propriétaires dans le secteur traditionnel de production: des agricultrices et agriculteurs dans le Bas-Saint-Laurent et, en moindre nombre, dans la baie des Chaleurs gaspésienne, des propriétaires de lots boisés sur l'ensemble du territoire continental et, enfin, des pêcheuses et pêcheurs côtiers concentrés en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

1.4. Les petits propriétaires en question

Il importe ici de distinguer trois moments importants: la crise des années 30, la Deuxième Guerre mondiale et la croissance industrielle de l'après-guerre marquée par la sectorialisation[54].

Avant les années 30, les petits propriétaires des domaines de l'agriculture, de la forêt et de la pêche marine, sans pour autant délaisser la production domestique, avaient fait quelques percées dans la vente de leurs produits et avaient même réussi à déborder le marché régional. La crise sonne le retour en force à la production domestique.

---

[53] *Ibid.*, p. 366.

[54] Les principales données statistiques du présent paragraphe, ainsi que les citations à l'exclusion de celles déjà identifiées à d'autres sources, proviennent du document Les structures productives d'une région périphérique, l'Est du Québec (1896-1980), *op. cit.*

La guerre, avec la montée en flèche des prix et une augmentation correspondante de "demande de ressources naturelles et de denrées alimentaires", marque le déclin de la production domestique, l'augmentation et la consolidation de la production destinée au marché. Cependant cet "effort de guerre", les petits propriétaires le font en augmentant "la somme de travail plutôt que la productivité"; les pêcheuses et pêcheurs, les forestières et forestiers et les agricultrices et agriculteurs "ne se compromettent pas à long terme par des investissements plus considérables". Ce temps de travail, ils vont l'allonger à la limite de la capacité de leur entreprise en excluant toute transformation majeure de celle-ci, préférant plutôt occuper un emploi à l'extérieur de l'unité de production pendant les périodes "creuses" (emplois dans les chantiers forestiers, les moulins, les mines, la pêche, l'agriculture, les usines de transformation, etc.). Bref, on s'ouvre et on consolide sa position sur le marché, mais on continue à se tenir loin des rapports d'accumulation capitaliste.

Il en va tout autrement avec la période de l'après-guerre, marquée, croissance économique oblige, par les pressions des marchés capitalistes et de la technocratie d'État (BAEQ)[55] qui encouragent tout particulièrement la rationalisation ainsi que le développement par la spécialisation et la concentration. La pêche hauturière prend de l'ampleur, on voit de grandes fermes d'élevage (bovins en Gaspésie et vaches laitières dans le Bas-Saint-Laurent), la production domestique se marginalise de plus en plus. Mais cette situation ne s'accompagne pas pour

---

[55] Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec.

autant d'une augmentation systématique "du nombre des petits producteurs "modernes"", loin de là[56]. En fait, le nombre de petits propriétaires varie peu: stabilisation des effectifs dans le secteur de la pêche côtière, baisse chez les agricultrices et agriculteurs mais augmentation équivalente chez les forestières et forestiers. Finalement, c'est l'infime minorité des productrices et producteurs qui opère une concentration "moderne" capitalisante. Si, dans l'ensemble, les petits propriétaires s'engagent effectivement dans un certain nombre de transformations, celles-ci par contre "paraissent temporaires" et "plus conjoncturelles que structurelles lorsqu'on examine les moyens de production mis en cause".

De plus, d'autres stratégies de pérennité apparaissent. Ainsi, si le nombre de fermes agricoles diminue radicalement, on observe à l'inverse que la moitié de ce groupe de petits propriétaires classés comme ayant "abandonné" l'agriculture se sont en fait recyclés dans le secteur forestier en transformant leur entreprise en unité d'exploitation de lots boisés. D'autre part, aux emplois extérieurs à l'unité de production, sans doute moins stables qu'auparavant et plus nombreux, se sont ajoutés les paiements de transfert et un retour plus marqué à la production domestique[57].

Dans la présente décennie, on observe même certains cas de retour aux méthodes productives d'antan: unités familiales de tailles très réduites (plus fiables et plus

---

[56] Les structures productives..., *op. cit.*, p. 458.

[57] *Ibid.*, p. 456, 458 et 459.

aptes à assurer le plein contrôle des intrants et du processus naturel), fonctionnement à l'énergie naturelle, pratique de la polyculture moins épuisante pour les sols que la monoculture, fabrication-usage-vente de compost naturel, utilisation de l'eau de source, ruisseaux de montagne, élevages biologiques, coupes de bois à étiquette écologique, pêche avec des filets à mailles larges, pisciculture, modes de conservation non chimique, aqua-culture marine de moules en milieux non pollués, etc.[58] De toute évidence aussi, apparaît une forme d'économie informelle[59] de subsistance, plus difficile à mesurer, qui se traduit par exemple par un stockage accru et par une consommation plus grande des produits de chasse, dont la pratique est devenue plus intensive et plus extensive[60], par la transformation de l'unité de production en centre ponctuel de services touristiques ("gîtes du passant", pratique d'artisanat local, "vente sur le bord du chemin", maisons-restaurants, forfaits-vacances dans de petites unités de production traditionnelle, visites d'interprétation avec guide-maison, auto-cueillettes,

---

58 Voir, entre autres, B. JEAN, "Agriculture écologique", *in* Agriculture et développement dans l'Est du Québec, *op. cit.*, p. 321-350.

59 C'est-à-dire cette "fraction importante de l'activité économique qui se réalise en marge du contrôle étatique et des grandes organisations" (P. AYDALOT, Économie régionale et urbaine, Paris, éd. Economia, 1985, p. 145).

60 Ce qu'expliqueraient, en 1994 et en 1995, les vives protestations dans l'Est du Québec contre le projet de loi fédéral instituant des restrictions plus sévères sur l'utilisation des armes de chasse. Ici, c'est beaucoup plus qu'un sport qui est en cause, le projet de loi touchait à un mode de subsistance. D'où la forte opposition de la députée de Rimouski au projet, et ce à l'encontre de la ligne de son parti.

excursions de pêche, etc.).

Ainsi, les concentrations vont plutôt s'opérer, et de façon massive, dans le secteur secondaire: fermeture de gros centres "de sciage et d'apprêtage de poisson", de "centaines de petits moulins à scie" ainsi que de "dizaines de beurreries, de fromageries et d'ateliers de transformation de poisson"[61].

Voyons enfin l'état de la situation dans chacun des trois secteurs traditionnels de l'Est du Québec.

1.4.1. Agriculture

La superficie totale des terres sous exploitation agricole a diminué de moitié entre 1921 et 1981, chutant de 22% à 10,8% du territoire. Cependant, quelle que soit la période d'observation, la superficie en culture demeure relativement faible et stable, soit autour de 4,5%. Il s'agit donc de fermes où l'on élève des vaches laitières et des bovins, lesquels comptent pour environ la moitié du nombre total des animaux domestiques. À partir des années 40, les cheptels de vaches laitières et de bovins sont à peu près équivalents dans les comtés du Bas-Saint-Laurent, alors qu'en Gaspésie, la part des bovins est nettement plus importante et que l'écart ira grandissant (5 contre 1, en 1976). En 1941, on dénombrait en moyenne 3,5 vaches laitières par ferme tandis qu'en 1976, la moyenne avait plus que quintuplé. Les bovins suivent sensiblement la même tendance, mais à un rythme un peu plus rapide[62].

---

[61] Les structures productives..., *op. cit.*, p. 456.

[62] *Ibid.*, p. 75, 77-80.

Enfin, une donnée très importante: on compte cinq fois moins de fermes en 1981 qu'en 1911: de 20 167 on tombe à 4219. Cette chute est marquée surtout à partir du recensement de 1951, bien qu'on assiste depuis 1976, à une stabilisation du phénomène à environ 4000 fermes (recensements généraux du Canada)[63]. Durant cette période, même si on observe une augmentation de la superficie moyenne des fermes, de 106 à 277 âcres[64], et de leur production moyenne, on note en 1976 que 44,8% des 5000 unités de productions agricoles affichent un revenu net annuel inférieur à 5000$[65]. Par ailleurs, dans les fermes, comme on l'a mentionné précédemment, le travail salarié, permanent ou saisonnier, demeure, quelle que soit la période observée, un phénomène négligeable.

En 1961, début de la période marquée par la concentration des fermes, bien que 22,7% de celles-ci déclarent du travail payé, ce n'est qu'une infime minorité, à peine 11,2%[66], qui utilisent de la main-d'oeuvre sur une base annuelle. Sous cet aspect, les rapports d'accumulation capitaliste demeurent toujours très minoritaires en agriculture. Idéalement, il faudrait examiner les fréquences de distributions particulières du "temps de

---

[63] Agriculture et développement..., *op. cit.*, p. 15.

[64] Les structures productives..., *op. cit.*, p. 68 et 71.

[65] S. CÔTÉ et B. LÉVESQUE, "Crise du rapport de l'État à la société régionale", *in* Interventions économiques pour une alternative sociale, (no 8, printemps 1982), Montréal, p. 72.

[66] Ou, si l'on préfère, moins de 3% de la totalité des fermes de l'Est du Québec.

travail" et des "travailleuses/travailleurs temporaires" et vérifier si celles-ci s'approchent ou dépassent (du point de vue du producteur) l'année de travail de l'employé agricole permanent, surtout lorsque l'on constate que la moyenne de travailleuses et travailleurs rémunérés par ferme, nonobstant la durée de temps travaillé, était de 0,22 en 1941 contre 5,5 en 1966, alors qu'à la même époque, la moyenne de semaines de travail payé par ferme passait de 2,6 à 8,1 semaines[67]. Néanmoins, dans l'ensemble, il apparaît évident que si le temps de travail rémunéré a effectivement augmenté, ainsi que la main-d'oeuvre, il s'agit dans la très large majorité des cas, de travail fait sur une base temporaire et familiale[68]. Enfin, en 1976, malgré les pressions au fonctionnement à la modernité et à la spécialisation, plus de 60% des fermes n'ont toujours pas fait appel à une main-d'oeuvre payée, quelle qu'elle soit[69].

Quant au travail effectué en dehors de l'unité de production, auquel il est essentiel de s'attarder pour saisir l'ampleur du phénomène de prolétarisation ou de semi-prolétarisation, en 1941, il touche plus de la moitié des productrices et producteurs agricoles contre un peu moins du tiers en 1976. L'année 1966, au coeur de la chute dramatique du nombre de fermes, marque un sommet rarement atteint par ce type de travail alors que près des deux tiers des productrices et producteurs sont touchés. Dans

---

67 Les structures productives..., *op. cit.*, p. 88-90.

68 Agriculture et développement..., *op. cit.*, p. 93-94.

69 Les structures productives..., *op. cit.*, p. 88, 89 et 90.

l'ensemble, toutefois, les gens qui travaillent cinq mois et plus par année constituent toujours la minorité: 15,6% en 1941 et 26,5% en 1976[70]. Si, en 1976, le temps travaillé à l'extérieur de l'unité a sensiblement augmenté, la proportion de ceux et celles qui le font a plus fortement baissé encore. De plus, alors même que la prolétarisation s'intensifie davantage, elle touche une proportion de plus en plus faible d'agricultrices et d'agriculteurs: les taux de "très prolétarisés" (travail extérieur pour une durée de 8 mois et plus par année) demeurent relativement constants durant la majeure partie de la période (de 9,3% en 1951 à 11,4% en 1976)[71].

Considérées globalement, toutes les observations précédentes (une tendance à la hausse, l'autre à la baisse et une constante), associées à la baisse du nombre d'agricultrices et agriculteurs, à leur conversion pour une bonne partie en petits propriétaires exploitants de lots boisés et, pour une faible minorité, en productrices et producteurs agricoles capitalisants, mettent en évidence la solidarité et la durabilité de cette forme particulière de production.

1.4.2. Forêt

La forêt occupe 85% de la superficie du territoire de l'Est du Québec. En matière de production, les "boisés de ferme" c'est-à-dire les petits propriétaires de lots de "matière ligneuse", comptent en 1921 pour 20% des volumes

---

[70] *Ibid.*, p. 96-99.

[71] *Ibid.*, p. 97.

de coupes de bois de tout le territoire, contre 56,1% pour la "forêt publique" concédée aux grande exploitants et aux multinationales du bois[72]. Les "boisés de ferme" équivalaient encore en 1931 à "20,5% de l'espace forestier concédé [aux grandes compagnies forestières] sur le domaine de la Couronne". C'est l'époque prospère de l'industrie du sciage (bois destiné à la construction et au chauffage), industrie pour laquelle les petits propriétaires sont devenus l'un des principaux fournisseurs, même si une partie importante de leur production continue toujours d'être consacrée à la consommation domestique. Le groupe demande alors, et obtient, la création de réserves forestières spéciales et il réclame, avec moins de succès toutefois, le droit à une part de la "forêt publique"[73]. En 1957-1958, la situation est sensiblement la même: les petits propriétaires possèdent 17% de la totalité des forêts[74] alors que le bois de sciage, moins populaire, cède peu à peu la place, chez ces groupes fournisseurs, au bois des "pâtes et papier"[75]. C'est aussi l'époque où les petits propriétaires créent les premiers syndicats de producteurs de bois (SPB), abandonnent leur revendication sur la forêt publique et limitent leurs interventions à la forêt privée. À la fin des années 50, la proportion de la superficie des boisés de ferme chute de moitié, ce qui correspond, tous les types de tenures forestières confondus, au mouvement

---

72 *Ibid.*, p. 147.

73 *Ibid.*, p. 173-174.

74 P.-Y. PÉPIN, La mise en valeur des ressources naturelles de la région Gaspésie-Rive sud, Québec, Ministère de l'industrie et du commerce, 1961, p. 154.

75 Les structures productives..., *op. cit.*, p. 166.

général dans la production du bois dans l'Est du Québec, alors qu'on enregistre des diminutions de plus de 50% en 1961, un bas niveau qui se maintiendra pendant toute la décennie. La fin des années 60 et le début des années 70 amènent une remontée de l'activité productive des petits propriétaires de lots boisés. Au milieu des années 70, les "petites propriétés en forêt privée" (nouvelle classification incluant les boisés de ferme et les propriétés d'une étendue maximale de 2000 âcres)[76] comptent pour près de 88% de la superficie forestière productive privée et plus du tiers de la superficie totale de la forêt de l'Est du Québec [77]. Quant aux gros exploitants locaux de la forêt privée, dont l'entreprise repose surtout sur le travail salarié, une étude effectuée en 1993 montre, encore, après plus de trente ans de discours étatique à la rationalité capitaliste, qu'il s'agit finalement d'un "groupe numériquement marginal"[78]. Ainsi, au milieu des

---

[76] En 1963-1964 (première période d'utilisation de cette nouvelle classification), les "petites propriétés en forêt privée" couvraient 18,3% de la forêt de l'Est du Québec, mais cette rubrique ne comprenait pas les "boisés de ferme", lesquels (apparaissant sous une autre colonne) atteignaient 9,1%. On peut donc estimer la part des "boisés de ferme" au tiers de cette nouvelle donnée. Cependant, il faudrait considérer ici aussi, comme en agriculture, l'existence d'un phénomène d'augmentation substantielle des superficies d'un certain nombre de fermes. Depuis le milieu des années 60, être propriétaire d'un "boisé de ferme" ne signifie plus nécessairement, du moins de façon aussi univoque qu'auparavant, être propriétaire d'une petite "terre à bois". D'autre part, chez les propriétaires de lots non reliés directement à une ferme, il y a un nombre sûrement élevé d'exploitantes et d'exploitants de très petits lots.

[77] Les structures productives..., *op. cit.*, p. 152, 153, 155, 158 et 159.

[78] O. STANEK, Propriétaires de lots boisés dans l'Est du

années 70 on dénombre en forêt privée 17 400 petits propriétaires "déclarés"[79], effectif qui demeure relativement aussi élevé aujourd'hui[80]. C'est aussi la période des menaces de fermeture des paroisses et des premières manifestations des Opérations Dignité. En 1980, grâce aux luttes menées par le mouvement populaire d'aménagement intégré des ressources, les petits propriétaires obtiennent la "rétrocession des lots intra-municipaux", classés jusque-là "forêt publique"[81].

1.4.3. Pêche

Le nombre officiel de pêcheuses et pêcheurs maritimes connaît des variations en dents de scie: il baisse de 5000 à 4000 entre la fin de la Première Guerre et 1930. Puis, pendant la crise économique mondiale des années 30, il s'élève à environ 6000 et atteint même 7101 en 1932: un "sommet historique" de tous les temps[82]. À partir de 1940 -- en pleine Deuxième Guerre mondiale-- jusqu'au milieu des années 50, il fléchira de nouveau, chutant de plus de 6000 à moins de 2400, connaissant ici et là quelques pointes suivies de rechutes. De 1956 à 1960, on observe une nette remontée: le nombre de pêcheuses et pêcheurs se situe

---

Québec, Rimouski, éd. Uqar-GRIDEQ, 1994, p. iii.

[79] Ressources et activités en forêt privée, Québec, Ministère de l'énergie et des ressources, 1979, p. 9.

[80] Soit 16 000, Propriétaires de lots boisés..., *op. cit.*, p.i.

[81] Voir M. DRAPEAU et J.-G. GAGNON, "Défaire la défaite..., *op. cit.*

[82] Annuaires statistiques du Québec et Bureau fédéral de la statistique (Statistiques Canada) 24-201.

autour de 3000, avec une pointe s'approchant de 3400 en 1958; de 1961 à 1968, pendant le boom de la croissance économique occidentale, on constate une chute importante: de 2000, il descend à moins de 1400 en 1964. Au début des années 70, on note une faible hausse au-dessus de 2000 et une remontée en flèche à près de 4000 en 1975 et 1976. Entre 1977 et 1980, c'est le retour à la "normale" c'est-à-dire 3000[83].

Au-delà de ces fluctuations, on observe une tendance à la baisse du nombre officiel de pêcheuses et pêcheurs entre la Deuxième Guerre mondiale et la période creuse du milieu des années 60: depuis, les chiffes indiquent un renversement à la hausse[84].

Comparativement à la pêche côtière, la pêche hauturière (utilisation de bateaux de plus de 45 pieds de longueur ou de plus de 25 tonneaux) a progressé depuis la fin de la Deuxième Guerre, tout particulièrement à partir du milieu des années 60. Cependant, même si, depuis cette période, "elle débarque plus de la moitié des captures", elle ne touche dans l'ensemble que peu de pêcheuses et pêcheurs[85], "la grande majorité de ceux-ci demeurant des

---

[83] Statistiques Canada, 1946 à 1976. Statistiques des pêches du Québec, 1977 à 1979.

[84] Les structures productives..., *op. cit.*, p. 277-278.

[85] Ainsi, les effectifs de la pêche hauturière représentaient environ 10% de la totalité des pêcheuses et pêcheurs de la Gaspésie entre 1961 et 1964, selon une compilation rigoureuse d'un fonctionnaire du ministère des Pêcheries du Québec (P. LAROCQUE, Pêche et coopération au Québec, Montréal, éd. du Jour, 1978, p.273).

pêcheurs côtiers"[86]. Ajoutons que, dans l'Est du Québec, plus de 80% de ces productrices et producteurs proviennent de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine[87].

En 1962, les pêcheuses et pêcheurs de la Gaspésie s'adonnaient en moyenne 123 jours (quatre mois) par an à cette activité: 98 jours passés en mer et 25 consacrés aux activités connexes (entretien de l'équipement, préparatifs, etc.)[88]. Pour la très large majorité de ces gens, à la fin de la Deuxième Guerre comme en 1980, la pêche est une activité saisonnière dont le revenu, insuffisant, doit être augmenté par d'autres sources"[89]. L'inverse est tout aussi vrai: d'autres groupes de productrices et producteurs pratiquent la pêche très occasionnellement ou plus régulièrement: cette fluidité entre les activités productives rend difficile le classement sectoriel selon la catégorie d'appartenance, particularité qu'un fonctionnaire de l'État reconnaissait déjà en 1963, dans un rapport du BAEQ sur la pêche:

> "Par exemple, le chef de famille qui a une ferme, mais a fait par exception plus d'heures de travail à la pêche que sur sa terre la semaine précédant le recensement, risque d'être classé comme pêcheur"[90].

---

[86] Les structures productives..., *op. cit.*, p. 297.

[87] *Ibid.*, p. 273.

[88] M. DANEAU, Situation économique de la pêche côtière du Québec, Québec, MIC, Division des pêcheries, 1964.

[89] Les structures productives..., *op. cit.*, p. 282-283.

[90] BAEQ, Esquisse du Plan: la pêche, Québec, 1963, p. 37.

Cette situation a fait dire à l'historien Paul LAROQUE que le dénombrement des effectifs côtiers n'avait "tout au plus qu'une valeur indicative", la difficulté majeure étant de pouvoir distinguer de façon adéquate les personnes "qui pratiquent la pêche avec assiduité" de celles qui le font sur une base plus temporaire[91].

En résumé, pour les trois secteurs traditionnels, l'agriculture, la forêt et la pêche, les données, même incomplètes, sur les niveaux de production et sur les taux de vente, montrent que la très large majorité des petits propriétaires sont effectivement des petits producteurs et productrices, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas engagés dans des rapports d'accumulation capitaliste.

Dans le cadre de la présente recherche, outre l'examen du phénomène de glissement d'un groupe à l'autre entre les trois secteurs traditionnels, il importe pour nous, relativement à l'ensemble des petits propriétaires répertoriés selon les données officielles, de pouvoir mieux discriminer, sur les plans théorique et méthodologique (voir les chapitres II et III respectivement), d'une part ce petit groupe davantage engagé dans des rapports d'accumulation de type capitaliste et, d'autre part, le groupe semi-prolétarisé et prolétarisé qui consacre autant, sinon plus, de temps au travail à l'extérieur de l'unité de production.

---

[91] P. LAROQUE, Pêche et coopération au Québec, Montréal, éd. du Jour, 1978, p. 142.

1.5. Le mouvement associatif AIR en question

Par "développement associatif" (coopératif, communautaire, populaire), nous entendons, au sens large, l'appropriation collective d'instruments de développement par une communauté territoriale déterminée. Mais avant d'aller plus avant dans ces considérations, procédons d'abord à un bref rappel historique.

En 1963, l'État du Québec fusionnait les régions de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent en une seule entité administrative, l'Est du Québec, et plaçait celle-ci, jusqu'en 1966, dans l'incubateur d'un "projet-pilote" de développement et d'aménagement: le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ). Le bureau de direction comprenait 10 membres: un industriel, deux cadres, deux avocats, un fonctionnaire (fédéral), deux commerçants et seulement deux producteurs: des agriculteurs dont les exploitations étaient situées à proximité des centres urbains les plus importants de la région, soit Rimouski et Rivière-du-Loup[92]. Aucun petit producteur et productrice donc du milieu des pêches, de la forêt et une représentation plus qu'incertaine de l'agriculture, tout au moins de cette agriculture telle qu'elle se pratiquait massivement dans l'Est du Québec.

Comme le constate le sociologue Hugues DIONNE, la région est alors "devenue l'espace enfermé par l'éventuel plan-directeur", où l'État tentait "d'asssurer une cohésion

---

[92] A.-G. GAGNON, Développement régional, État et groupes populaires, Hull, éd. Asticou, 1985, p. 58.

spatiale susceptible d'engendrer une dynamique socio-économique" en imposant, par le haut, trois principes de restructuration: "pôles de croissance, hiérarchisation urbaine, spécialisation spatiale". Quant à l'animation sociale, à l'aménagement du territoire et à la planification économique, ils ne constituaient finalement que les "outils principaux de cette intervention" de l'État[93]. De toute évidence, les petits producteurs et productrices ne faisaient plus partie du décor.

C'est dans ce contexte que sont apparues, au début des années 70 on l'a vu, les premières manifestations du mouvement populaire d'Aménagement intégré des ressources (AIR) en opposition marquée à cette logique étatique de développement, logique fondée sur la "modernité" (c'est-à-dire la rationalité de la croissance capitaliste: pôles, concentrations, spécialisations) et à son corollaire, la marginalisation de la petite production et la fermeture des paroisses déclarées non rentables économiquement. Mouvement dont la base sociale est principalement constituée de petits producteurs et productrices[94].

Le développement associatif dont il est question ici est particulier à plus d'un titre. Quatre caractéristiques toutefois le distinguent plus spécifiquement par rapport à notre recherche: le mouvement AIR est mis sur pied 1) en milieu rural, 2) par des organismes communautaires

---

[93] H. DIONNE, "La manipulation des territoires comme stratégie dominante de l'État-régulateur: le cas des MRC" *in* Du local à l'État: les territorialités du développement, Chicoutimi, éd. Grir-Grideq, 1986, p. 126-127.

[94] Aménagement intégré des ressources..., *op. cit.*

multisectoriels du milieu, 3) organismes dont les activités s'exercent dans la sphère de la production et 4) qui sont composés de membres pour qui lieu de vie et lieu de travail ne font qu'un.

1. **Le mouvement AIR est rural.** Comme le souligne Alain-G. GAGNON[95], le mouvement populaire rural a une période de vie beaucoup plus longue que le mouvement urbain. Les groupes ruraux chercheront à renforcer leur milieu "en élaborant des programmes de développement à long terme" visant surtout des objectifs économiques. L'aménagement intégré des ressources constituait donc un attrait indéniable pour les petits producteurs et productrices, alors qu'en centre urbain "la priorité devient l'amélioration du cadre de vie", objectif forcément plus facile à atteindre à court terme. Enfin, un autre facteur de durabilité important, qui semble avoir échappé à l'auteur, est l'espérance de vie pour ainsi dire "éternelle" de ressources présentes en grande quantité dans le milieu rural, les richesses naturelles. Une durée de vie qui n'a aucune commune mesure avec celle de la quasi-totalité des matériaux du construit urbain. D'autre part, ces types de ressources, de par leur cycle d'épuisement/renouvellement, confèrent à ceux et celles qui les vivent et ont à en vivre, ainsi qu'à leurs organismes de développement communautaire, des traits particuliers d'ouverture à l'interchangeabilité (habilité à "jouer", à "marier" ces ressources les unes par rapport aux autres, autrement dit à maintenir l'écosystème du milieu). Une interchangeabilité, donc, qui, potentiellement, peut

---

[95] Développement régional, État et groupes populaires, *op. cit.*, p. 21.

d'autant plus se traduire en stratégies propres de durabilité chez les organismes ruraux, plus particulièrement ceux des régions de ressources naturelles variées. Des éléments sur lesquels nous reviendrons.

2. **Le mouvement AIR est composé d'organismes populaires multisectoriels du milieu.** Cette situation est nouvelle; bien sûr, par le passé, certains groupes de forestières et forestiers, de pêcheuses et pêcheurs, d'agricultrices et d'agriculteurs de l'Est du Québec ont déjà tenté de mettre sur pied des organisations associationnistes, mais le champ d'action de celles-ci se limitait à leurs secteurs respectifs: coopératives de chantiers forestiers, d'équipement agraires, de conservation du poisson, associations et syndicats de productrices et producteurs, etc. Pour la première fois, il s'agit d'organisations sociales de petits producteurs et productrices qui vont bien au-delà du cadre monosectoriel. D'autre part, en 1947, une expérience coopérative multisectorielle (agriculture, forêt, magasin coopératif, etc.) a été faite en Abitibi, au Québec. Une quinzaine de jeunes ruraux dans la vingtaine (réunis autour d'un agronome et d'un abbé), recrutés dans la région de Québec, ont alors fondé une "colonie coopérative", la paroisse de Guyenne[96]. Toutefois, on ne peut pas parler dans ce cas d'un

---

[96] Une adaptation assez réussie d'une certaine formule américaine de colonisation (tentée en Louisiane, notamment) reposant essentiellement sur la mise sur pied de fermes coopératives composées de plusieurs familles déplacées en bloc. Cette expérience a fait l'objet, en 1941, d'un rapport détaillé et d'un mode d'emploi d'un "cercle d'étude" dont faisait partie, entre autres, un "inspecteur spécial" du département de la colonisation du Québec: Projet de coopérative de colonisation de Dollard-Des-

organisme du milieu. En effet, il ne s'agissait pas alors d'une réappropriation des ressources du territoire par les gens du milieu mais bien de l'appropriation d'un espace rural non occupé, non habité. Sur le plan sociologique, ce sont deux réalités fort différentes; le modèle associatif mis en place dans le Nord-ouest québécois a été implanté de l'extérieur et ne résultait donc pas d'un mouvement local d'affirmation de la population pour protester contre les effets sur le milieu de l'exploitation vive du MPC et contre les visées technocratiques de l'État. C'est notamment ce qui explique (malgré l'engagement profond et la ténacité dont font preuve depuis bientôt quarante ans ces pionnières et pionniers ainsi que leur descendance) l'isolement relatif du modèle dans la région environnante immédiate, de même que la taille restreinte de l'organisation (au plus 120 membres dans les années de pointe) et l'incidence sociale somme toute assez modeste d'une paroisse qui a pourtant compté à certains moments près de 600 âmes[97].

3. **Le mouvement multisectoriel AIR agit directement dans la sphère de la production de biens.** Certes, le mouvement populaire d'aménagement intégré des ressources du milieu n'est pas totalement neuf comme le montre, par

---

Ormeaux et Projet de Statuts de "Pourquoi pas" (Archives de la Fédération des sociétés de colonisation, Archives de l'Évêché de Sainte-Anne [de-la-Pocatière]). Voir également R. LAPLANTE, L'expérience de Guyenne, Guyenne, 1995, p. 324-325.

[97] L'expérience de Guyenne, *op. cit.*, p. 328-340, 444-460, 480. Il s'agit ici de la publication d'une thèse de doctorat, La colonisation de l'Abitibi et le rôle de la coopération comme modèle alternatif de développement: l'exemple de Guyenne, École normale supérieure de Cachan.

exemple, l'étude de Louis FAVREAU sur cette "autre Amérique" de plus de 40 millions de pauvres et, tout particulièrement, sur les différents types d'organisations populaires qui y ont vu le jour au cours des trente dernières années (du "New citizen movement" de Saoul Alinsky au début des années 60 au plus récent "Greater South west" de Chicago, en passant par les "Hispanos" agricoles de César Chaves). Les plus avancées et les plus dynamiques sur le terrain des réalisations sont les Corporations de développement communautaire (CDC) qui fonctionnent en multiactivité large (par opposition à l'activité plus sectorielle) en milieu urbain (grandes et petites villes). Depuis 1960, plus de 2000 CDC sont apparues, chacune agissant dans plusieurs sphères à la fois: habitations à prix modique, revitalisation, soutien à l'emploi, services de proximité en socio-santé, formation, aménagement et contrôle d'espaces commerciaux, maintien et développement de micro-entreprises locales, parfois de type associatif[98]. Ces organismes ont, dans une large mesure, une approche d'aménagement intégré des ressources du milieu, à savoir la multiactivité, compatible avec cette "amélioration du cadre de vie" auquel fait référence Alain-G. GAGNON. Souvent, même, celle-ci ne dépasse pas le niveau des services compensatoires et supplétifs (garde des enfants, rénovation des logements des personnes âgées,

---

[98] L. FAVREAU, "L'économie solidaire à l'américaine: le développement économique communautaire", *in* L'économie solidaire, une perspective internationale, Paris, éd. Desclée de Brouwer, 1994, p. 107 et 111. L'auteur y cite notamment une enquête effectuée auprès de 130 CDC représentatives (Vidal, 1992) et qui montre que l'intervention économique majeure, dans la plupart des cas, se concentre surtout dans l'habitation (90%), l'aménagement d'espaces commerciaux et le soutien à l'entreprise locale (60%).

loisirs, environnement sécuritaire, etc.). Globalement, la principale réussite des CDC, tel que le reconnaissent ses leaders, "est le développement d'un secteur sans but lucratif légitime et professionnel apte à créer et à préserver des logements, des emplois et des activités[99]". Au chapitre de la production, la situation est tout autre. Un certain nombre de CDC ont fait des tentatives à cet égard, mais, selon B. TRAYNOR premier porte-parole du mouvement, l'expérience s'est soldée par un "échec majeur"; ce dernier impute ces insuccès au fait que le modèle utilisé échappait presque complètement à la direction et au contrôle de la communauté[100]. En somme, la particularité du mouvement AIR par rapport aux expériences populaires américaines d'intégration territoriale les plus avancées et les plus anciennes[101], réside dans sa forte présence sur le terrain

---

[99] "Shifting the Paradigm in Community Development", *in* Economic Development and Law Center Report, décembre 1993.

[100] "Shifting the Paradigm in Community Development", *loc. cit.*

[101] À Montréal il existe, depuis 1975, quelques organismes sur le modèle des CDC américaines: les corporations de développement économique communautaire (CDEC). Celles-ci, cependant, se sont engagées un peu plus avant dans la production que leurs consoeurs américaines, surtout par le bout de la création d'emplois. Au plan de la production, le contrôle populaire ne paraît pas évident pour autant, notamment sous le volet du partenariat avec le moyen et grand capital (Esso, La Presse, Lavalin, Johnson, Gaz Métropolitain). Ce qui explique que le principal reproche qu'on adresse aux CDEC est qu'elles soient associées au mouvement de "privation et de récupération avancé par l'État" (voir Jean-Marc FONTAN, "Le développement économique communautaire à Montréal", *in* Possibles, Vol. 12, no 2, printemps 1988, p. 183-195). Quant à la production qui demeure sous le contrôle direct des CDEC, elle s'opère exclusivement dans des services, en aval et en amont, de soutien logistique aux propriétaires

de la production, présence assurée par un modèle réellement dirigé et contrôlé par les gens du milieu; elle réside en outre dans le type de production adopté, multisectoriel, c'est-à-dire non cantonné dans un seul secteur, ce qui rend le modèle populaire en même temps plus difficilement contrôlable et intégrable dans le MPC et plus facilement dirigeable par les "gens d'en bas". Une stratégie de résistance qui, sur ce dernier aspect, s'apparente à celle adoptée par les petits producteurs et productrices contre les pressions intensives du MPC et de l'État dans le secteur agricole de l'après-guerre: les "gens d'en bas", on l'a vu précédemment, avaient massivement glissé vers un

---

d'entreprises du quartier (fonds, incubateur, insertion et formation de main-d'œuvre, consultants, comptabilité informatisée, etc.) (Jean-Marc FONTAN, "Le développement économique communautaire à Montréal", *in* Possibles, Vol. 16, no 1, hiver 1992, p. 53-64). La logique de l'intégration verticale et sectorielle ne peut donc qu'être fortement présente dans un modèle d'aménagement centré sur de tels organismes de forme multi-milieux (religieux, communautaire, patronal, syndical), où le grand capital occupe une bonne place. Pour nous, en regard de l'objet de notre recherche, il s'agit donc de deux phénomènes différents, tant par la dimension multisectorielle (plutôt que multi-milieux) que par le contrôle populaire intégré plus complet, fondé sur la création d'emplois par la socialisation de la production (où le social et l'économique sont intimement liés de par le mode de vie du principal groupe social engagé). Cela est fort différent des phénomènes de "socialisation du développement", dont fait mention Jean-Marc FONTAN, qui se "font en fonction d'une distribution inégale de la richesse produite" (J.-M. FONTAN et C. YACCARINI, "Le projet Angus: une expérience novatrice de mobilisation locale au cœur de Montréal", *in* Économie et solidarités, Vol. 28, no 1, 1996, p. 78-79). À cela s'ajoute, comme le souligne Pierre HAMEL, l'alignement de ces organismes sur des "priorités gouvernementales", lesquelles sont établies sur une base sectorielle (Pierre HAMEL, "Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat", *in* Sociologie et Sociétés, Vol. 25, no 1, printemps 1993, p. 185).

autre secteur de production et s'étaient alors recyclés en petits propriétaires exploitants de lots boisés[102].

Le mouvement AIR s'est finalement manifesté dans le sens inverse de celui des CDC américaines. Aux États-Unis, la pratique communautaire a fait en sorte qu'on a essayé de re-lier économie et social en privilégiant la réappropriation du territoire par l'intégration de ressources multiples, y compris les ressources économiques, à une exception près toutefois dans ce dernier cas: la production directe étant maintenue hors de l'emprise communautaire. Le mouvement AIR a cherché à briser cette séparation artificielle entre l'économie et le social en se réappropriant lui aussi le territoire, mais cette fois en attaquant de front la production par une mise en commun des ressources productives multisectorielles du milieu, s'appliquant d'abord aux propriétés mêmes des petits producteurs et productrices, ensuite à celles de l'État ou relevant de sa compétence (forêt publique, lots intra-municipaux, espaces agricoles inoccupés, sites touristiques, frayères naturelles protégées, parcs, routes, ponts/ponceaux, bâtiments, sols miniers).

En France[103], d'autre part, des organismes ruraux de

---

[102] Cette résistance par conversion massive d'un secteur à un autre n'était-elle pas le symptôme de l'existence d'un autre phénomène plus profond, celui de la polysectorialité? En effet, comment un aussi grand nombre de petits producteurs et productrices (en fait, on le mentionnait plus haut, 50% de ceux qui ont dû abandonner l'agriculture) ont pu effectivement passer d'un secteur à l'autre sans que déjà ils aient été engagés dans plus d'un secteur de production traditionnelle?

[103] Le mouvement associatif et coopératif en France n'est pas récent, voir à ce sujet la genèse d'Henri

développement communautaire s'approchent sensiblement du mouvement AIR, tout au moins sous l'aspect de leur forte présence dans la sphère de la production. Ce sont les "Groupements Agricoles d'Exploration en Commun" (GAEC). Les entrepreneurs individuels agricoles, comme dans le mouvement AIR, conservent la propriété juridique de leurs moyens de production. Au début des années soixante-dix, la France comptait plus de 11 000 GAEC[104]. Si plusieurs sont composés de dix membres et moins, d'autres par contre atteignent la taille des ODC du mouvement AIR. Cependant, comme le montre l'étude de Claude VIENNEY, ce type agricole avancé de coopératives et d'organismes communautaires multifonctionnels conserve un champ d'intervention "relativement déterminé par l'activité principale des membres eux-mêmes (l'agriculture)". Ces organismes à "fonctions et combinaisons de fonctions" multiples peuvent s'étendre assez largement, mener des activités "extérieures" de soutien, mais "en amont et en aval de l'agriculture proprement dite": production, crédit agricole, approvisionnement et écoulement de stock, transformation et commercialisation des produits de l'agriculture[105]. En face, on retrouve également d'autres organismes multifonctionnels sectoriels, quoique de moindre importance, chez les "pêcheurs, les artisans, les commerçants, les médecins, les transporteurs routiers",

---

DESROCHE, Sociétaires et compagnons dans les associations coopératives (1831-1900), Paris, Éditions ouvrières, 1981.

[104] C. VIENNEY, Formation et transformation des institutions du secteur coopératif français, Paris, éd. Coopérative d'information et d'édition mutualiste, 1980, p. 305-306.

[105] C. VIENNEY, *op. cit.*, p. 51, 261, 305 et 388.

etc.[106] En regard de l'objet de notre recherche, toutefois, tous ces organismes multifonctionnels, par rapport à ceux du mouvement AIR, se distinguent fondamentalement par le développement de fonctions de production qui vont dans le sens de l'intégration sectorielle. Les ODC du mouvement AIR opèrent directement dans la sphère de la production mais dans le sens de l'intégration des ressources territoriales, plus précisément dans les secteurs traditionnels combinés (agriculture, forêt et acériculture notamment). On dépasse donc, ici, le niveau du soutien à une activité traditionnelle dans un secteur économique. Il s'agit d'un processus d'intégration horizontale, alors que chez les organismes communautaires multifonctionnels français étudiés ici l'intégration est verticale, en amont et en aval. Le développement dans les ODC du mouvement AIR s'étend par la multisectorialité, alors que dans les GAEC il s'allonge par la multifonctionnalité. Cette pratique sectorielle verticale, nous le verrons au chapitre suivant, réfère à une réalité sociologique autre[107] et elle n'a pas les mêmes effets au plan de la résistance populaire au MPC et à l'égard de l'action de l'État technocratique[108].

---

[106] C. VIENNEY, *op. cit.*, p. 20 et 35.

[107] Cela se vérifie, en partie, par la composition sociale des coopératives multifonctionnelles agricoles françaises: les "entrepreneurs individuels" peuvent aussi bien être des "exploitants familiaux agricoles" que des exploitants de "PME industrielles et commerciales" (C. VIENNEY, *op. cit.*, p. 385.). Au Québec, à l'inverse, on observe plutôt, dans la mouvance AIR, la formation "stratégique" de quelques PME individuelles pour contrer l'emprise étatique (inadmissibilité à des programmes entre autres). Ce qui mesure déjà la distance sociale entre les deux mouvements associatifs.

[108] Comme le montre Claude VIENNEY, les organismes communautaires multifonctionnels français, dans un deuxième

4. Enfin, autre trait distinctif important, **le mouvement AIR est composé de productrices et de producteurs particuliers.** Ces gens ne sont pas exclusivement intéressés par la production, du moins pas cette production coupée artificiellement des autres aspects de la vie; pour eux, lieu de vie et lieu de travail font corps au quotidien[109], de sorte que la petite production devient un mode de vie en soi[110]. Très massivement, l'encadrement est familial: la force de travail de la petite production est presque essentiellement composée des membres de la famille. Les

---

temps, subissent une mutation et ils sont récupérés par le MPC. Ces organisations sectorielles sont amenées peu à peu à s'ouvrir à "d'autres groupes par le biais de l'emploi" (travailleurs agricoles spécialisés, professionnels et administrateurs en agronomie, etc.). Progressivement, les "entrepreneurs individuels" agricoles sont alors mis en minorité dans leur propre organisme. La logique de développement communautaire sectoriel (agricole) cède le pas à la logique du "système socio-économique" français (Claude VIENNEY, *op. cit.*, p. 389-390). Dans les organismes AIR, l'ouverture populaire se fait au départ. L'assise sociale du mouvement est multisectorielle, donc multi-catégories de petits producteurs et productrices. Il s'opère, à la base même, une intégration sociale large autour des positions d'emploi et de production. Il s'agit donc ici d'une tout autre dynamique sociale, comme nous le verrons plus loin.

[109] Voir J. L. KLEIN et C. GAGNON, Le social apprivoisé, le mouvement associatif, l'État et le développement local, Hull, éd. Asticou, 1989, p. 45.

[110] Cet élément distinctif (lieu de vie = lieu de travail), combiné au fait que les petits producteurs et productrices qui composent le mouvement AIR proviennent de divers secteurs de la production plutôt que d'un seul, situerait le mouvement AIR à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du nouveau mouvement social tourainien. Nous y reviendrons au chapitre suivant.

petits pêcheurs ou pêcheuses entreposent et entretiennent leurs agrès, leurs outils, leurs barques chez eux, avec les leurs. On part en mer souvent accompagné, parfois d'enfants en bas âge[111]. La maison, les hangars et le terrain font partie intégrante de la production de pêche. La façon de disposer de ces lieux de vie, de les rendre utilitaires relève du moyen de production même. L'inverse est aussi vrai: les moyens de production font partie intégrante du mode de vie. Par exemple, le bateau, à moins qu'il ne soit très petit, devient le prolongement de la maison, amarré ou pas. D'autre part, ce double vécu interconnecté dans un même lieu n'est pas sans développer un sentiment d'attachement et une force d'enracinement sur place et à la place. Un "art de vivre", pour reprendre une expression du milieu, que l'on cherche à maintenir[112]. Nous sommes donc en

---

[111] Comme le raconte un vieux pêcheur gaspésien de Mont-Louis (entrevue, 20 octobre 1983, déposée au GRIDEQ). Ainsi, dès l'âge de 9 ans, il considère qu'il était un "vrai pêcheur" et son père le faisait pêcher "en arrière" du bateau:

> le séjour en mer débutait à trois heures du matin pour se terminer vers 4h30 l'après-midi. L'équipe se composait [de son] frère et de son père: le père les faisait dormir un peu pendant l'après-midi.

Les pêcheuses et pêcheurs font peu mention de ces pratiques d'accompagnement en mer, sauf pour leurs vieux parents ou leurs ancêtres. L'explication, sans doute, se trouve dans un mélange de superstitions (de moins en moins répandues) et de méfiance (de plus en plus grande, en particulier -- et non sans raison-- face aux étrangers associés aux "gens du gouvernement") de même que dans une façon d'être et de produire où finalement le mystère, le secret et la confidentialité occupent une grande place stratégique (départ très tôt, avant la levée du jour, l'embarcation camouflée dans la rosée et la brume du matin, pour se diriger sans trop être vu vers "son" banc de poissons" de la veille, vers sa "fosse" de pêche, son "fil de la marée").

[112] H. DIONNE, "L'art de vivre: base des mobilisations

présence d'une soudure sociale faite de trois éléments: productrice/producteur - moyens de production - mode de vie. Il reste à voir comment la petite production, articulée au MPC, tient le coup, si la soudure résiste (pérennité) ou si elle est refaite autrement (dépassement dans les formes associatives de production que l'on connaît).

En résumé, ce type d'organisme populaire (AIR) apparaît, à côté des organismes communautaires aux activités étroitement sectorisées ou, à l'inverse, aux activités territorialisées dans les "services de proximité" (ce qui correspond respectivement aux organismes des anciens et des nouveaux mouvements sociaux selon la terminologie tourainienne) apparaît, donc, plus difficilement intégrable au MPC d'une part, et, d'autre part, socialement plus complet.

Les organismes populaires à tendance monosectorielle sont, en soi, plus perméables à la logique du développement capitaliste axée sur la spécialisation, la centralisation-concentration et la sectorialisation. Tandis que les organismes populaires de "services de proximité", du moins au stade actuel de leur évolution où ils n'intègrent pas les différents aspects de la production, ou bien s'y aventurent de façon accessoire et temporaire, risquent fort de manquer de souffle longtemps, d'avoir une existence tronquée, d'être incapables de refondre totalement l'économique et le social.

---

villageoises", *in* Économie et solidarités, Vol 28, no 1, 1996, p. 19-29.

C H A P I T R E   I I

ASPECTS THÉORIQUES

II. ASPECTS THÉORIQUES

La petite production, on l'a vu au chapitre précédent, peut se formuler ainsi sur le plan conceptuel:

> Forme de production où la productrice ou le producteur est, souvent avec ses proches, propriétaire de ses moyens de production et les fait fonctionner sans l'aide de salariés réguliers. Il n'y a pas à proprement parler d'accumulation de capital, même s'il existe parfois un léger surplus, puisque le produit résultant du procès de travail sert principalement à la reproduction simple de l'unité de production.

On distingue deux principaux types de petite production: la petite production domestique (dite d'autosubsistance) où la totalité sinon la majorité des produits sont consommés à l'intérieur de l'unité de production, et la petite production marchande où ceux-ci sont échangés/vendus. Il est cependant rare de rencontrer des petites productions appartenant exclusivement à l'un ou l'autre des deux types.

Les travaux théoriques les plus avancés sur la question paysanne ont surtout fait la lumière sur deux aspects de la petite production: son caractère de transition ou, à l'inverse, son isolement face au mode de production capitaliste.

2.1. Petite production, phénomène transitoire

Relégué au second plan par la recherche fondamentale théorique, le concept de petite production en est venu à englober de facto tout ce qui ne relevait pas à proprement parler de la période de la féodalité ou du capitalisme, ou, pour employer un vocabulaire marxiste, tout ce qui ne relevait pas du mode de production féodal (MPF) ou du mode de production capitaliste (MPC). Ainsi Marx considérait la "petite production marchande" comme un phénomène passager appelé à disparaître rapidement[1]. Selon lui, la petite production jouait un rôle progressiste par rapport au MPF, mais réactionnaire par rapport au MPC (le capitalisme à l'époque n'avait pas encore atteint son stade monopolistique). Ce point de vue axé sur l'économique, justifié par le contexte de lutte contre l'idéalisme qui prédominait à l'époque, a donné lieu à une interprétation mécanique de la petite production qui a amené de nombreux marxistes et non-marxistes à ne voir dans celle-ci qu'un phénomène sinon totalement négligeable, tout au moins largement dépassé (vestiges d'une "survivance", etc.). Ainsi enfermés dans une perspective exclusivement économique, un grand nombre de travaux parmi les plus importants sur la question ont mis l'accent sur le processus de dissolution de la "petite production" à un degré ou à un autre.

---

[1] K. MARX, "Les formes qui précèdent la production capitaliste", *in* Contribution à la critique de l'économie politique, Paris, éd. Sociales, 1977. Ainsi que K. MARX, Le Capital, livre III, tome 3, Paris, éd. Sociales, 1976.

2.1.1. Marx, Lénine et Mao Tsé-Toung

Karl Marx privilégie la thèse selon laquelle "l'agriculture, tout comme l'industrie manufacturière, est soumise au mode de production capitaliste, c'est-à-dire qu'elle est pratiquée par des capitalistes qui ne se distinguent [...] que par le secteur où est investi leur capital[2]."

Bien sûr, Marx a aussi étudié les formes précapitalistes de production ainsi que l'accumulation primitive du capital, mais encore une fois l'ensemble de sa démarche est orienté vers l'avènement du capitalisme. Le Capital, on le sait, est le centre de son oeuvre. On comprend, dans une telle perspective, qu'il aborde la survivance de la petite production indépendante de façon somme toute assez superficielle. Seul l'aspect sectoriel a été retenu, plus précisément l'aspect de la domination du secteur par le mode de production capitaliste. De plus, il a surtout étudié la petite production indépendante agricole. Les autres champs de production traditionnelle, la pêche et la forêt par exemple, pour ne nommer que ceux-là, n'ont été l'objet d'aucune analyse un tant soit peu substantielle. La seule exception a été l'artisanat, une des premières formes de production à disparaître étant donné qu'elle était directement située, si l'on peut dire, dans la ligne de tir de la fabrique, de la manufacture et finalement de la grande industrie.

Marx a donc cru en la disparition rapide de la petite

---

[2] K. MARX, Le Capital, livre III, 6e section, chapitre 37, p. 565.

production indépendante, notamment parce que l'agriculture allait être de plus en plus dominée par des intérêts capitalistes.

Pendant la transition entre le mode de production féodal et le mode de production capitaliste, la "soumission formelle" (c'est-à-dire une plus-value extorquée indirectement par le grand capital via l'allongement de la journée de travail) dont la petite production agricole est l'objet du fait de la non-domination capitaliste du secteur et de la domination capitaliste dans les autres secteurs, passe peu à peu, dans la mesure de l'augmentation de l'emprise du MPC sur l'agriculture, à la "soumission réelle": séparation des petits producteurs/productrices de la propriété réelle de leurs moyens de production, prolétarisation des petits producteurs et productrices dorénavant obligés de vendre leur force de travail sur le marché libre capitaliste.

En fait, chez Marx, on ne sait plus trop si la "petite paysannerie" (c'est-à-dire le groupe des exploitantes et exploitants directs) a eu un passé, tout au moins en tant que classe dans les modes de production antérieurs au capitalisme. Ce que l'on sait, en revanche, c'est qu'elle n'a aucun avenir dans le mode de production capitaliste et encore moins après: soit que l'exploitante ou l'exploitant direct se transforme en capitaliste ou en prolétaire. C'est là l'essentiel de la démarche théorique développée par Marx dans ses oeuvres économiques[3].

---

[3] Le Capital, *op. cit.*, "Théorie des doctrines économiques", "Contribution à la critique de l'économie politique", "Fondements de l'économie politique".

Dans ses écrits, disons plus politiques (Le 18e Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte, Les luttes de classes en France (1848-1850), La guerre civile en France), Marx adopte une position qui se résume ainsi: la petite paysannerie résiduelle, c'est-à-dire qui n'est pas encore intégrée au mode de production capitaliste, doit se placer sous la direction du prolétariat, puisqu'elle est, de toute façon, condamnée à disparaître:

> De toutes les classes qui, à l'heure présente, s'opposent à la bourgeoisie, seul le prolétariat est une classe vraiment révolutionnaire [...] Les classes moyennes, petits fabricants, détaillants, artisans, paysans, [...] ne sont [...] pas révolutionnaires, mais conservatrices; bien plus, elles sont réactionnaires [...] Si elles sont révolutionnaires, c'est en considération de leur passage imminent au prolétariat [...] elles abandonnent leur propre point de vue pour se placer à celui du prolétariat[4].

Marx était d'avis que la paysannerie avait fait son temps. Elle avait pu jouer un rôle révolutionnaire au moment du renversement de l'ordre féodal, mais elle était désormais condamnée par l'évolution, par le capitalisme qui ne devait pas tarder à l'anéantir, selon l'expression d'Engels "comme le chemin de fer écrase une brouette". Sa seule chance de finir en beauté était donc de disparaître sous la direction du prolétariat.

Cette vision fataliste explique finalement les lacunes

[4] K. MARX et E. ENGELS, Manifeste du parti communiste, dans Oeuvres complètes, V. LÉNINE, tome 6, Moscou, éd. du Progrès, p.45.

de l'analyse effectuée par l'auteur du Capital sur la question paysanne, tout au moins sous l'aspect de sa pérennité et de son articulation au MPC.

Pour Lénine, la petite production indépendante est tendancieusement capitaliste, du simple fait qu'elle est obligatoirement marchande pendant la phase de transition entre le mode de production féodal et le mode de production capitaliste, ou phase "embryonnaire" du capitalisme. Au début du capitalisme, "la tendance des paysans est de se transformer en petits-bourgeois, puis en de véritables capitalistes puisque la dialectique de la production marchande [...] transforme "la vie reposant sur son propre travail" en une vie reposant sur le travail d'autrui[5]." Pourquoi le petit paysan s'embourgeoise-t-il sous le mode de production capitaliste? Parce qu'il est propriétaire de son lot. En un mot, pour Lénine, toute propriété est systématiquement de soi une production capitaliste: "L'agriculteur petit propriétaire appartient à la même classe que le fabricant ou artisan petit patron, le commerçant petit patron[6]." Autrement dit, le simple fait qu'il soit "possesseur du sol" le rendrait capitalisant, au même titre que ceux qui exploitent le travail d'autrui.

Lénine n'approfondit pas la question de la paysannerie. À des fins de politique interne, il se limite

---

[5] V. LÉNINE, "Le développement du capitalisme en Russie", dans Oeuvres complètes, tome 3, Moscou, éd. du Progrès, p. 369.

[6] V. LÉNINE, "Les troudovicks et la démocratie ouvrière", dans Oeuvres complètes, tome 18, mai 1912, p. 33.

à diviser cette dernière en trois groupes sous le mode de production féodal: les paysans pauvres, c'est-à-dire les travailleuses et travailleurs agricoles ainsi que les petits propriétaires parvenant à peine à l'autosuffisance et incapables donc d'accumuler des surplus, si maigres soient-ils; les paysans moyens, soit les propriétaires capables d'accumuler un petit surplus; enfin, les paysans aisés, à savoir ceux qui possèdent de grandes terres et qui les font travailler par autrui. Chacun de ces trois groupes se subdivise à son tour en trois factions: inférieure, moyenne et supérieure. À d'autres moments, comme lorsqu'il étudie les agricultures autrichienne et allemande, à des fins statistiques cette fois, Lénine assimile les petites exploitations agricoles prolétariennes aux exploitations "qui ont des lopins de terre minuscules (jusqu'à deux hectares...)" et "qui fournissent un gain subsidiaire aux ouvriers salariés"[7]; les exploitations paysannes à celles "qui ont entre deux et vingt hectares" et "où le travail familial prédomine sur le travail salarié"; enfin, les grandes exploitations capitalistes à celles "où le travail salarié prédomine sur le travail familial[8]".

En fait, toutes ces divisions et subdivisions, utiles sur les plans de l'analyse statistique et de la tactique politique, éclairent peu sur la question de l'ensemble de la paysannerie.

---

[7] Ou encore: "Et les plus petits exploitants? Ils se louent eux-mêmes? Ce sont des salariés pourvus d'un lopin de terre". V. LÉNINE, *op. cit.*, tome 19, p. 216.
[8] V. LÉNINE, *op. cit.*, tome 19, p. 216.

Tandis que la question paysanne présente des lacunes chez Marx, elle est en quelque sorte réduite, chez Lénine, à un concept fourre-tout dont l'ambiguïté même est la principale qualité, l'unique raison d'être. Ce concept permettra de classer à peu près n'importe qui parmi les "paysans bourgeois" ou les "paysans prolétaires" (à toutes fins utiles les deux seuls groupes, d'après Lénine, ayant droit de cité dans le mode de production capitaliste, toute "paysannerie", du moins considérée sous l'angle de la petite production marchande, n'existant plus qu'à l'état de décomposition).

En somme, dans cette analyse de la petite production marchande (position plutôt étonnante pour un marxiste), Lénine fait comme si la circulation était plus déterminante que la production. Du seul fait qu'elle ou qu'il vend et échange une partie de sa production, la petite productrice ou le petit producteur est situé dans des rapports capitalistes. Tout ce qui touche à la production est laissé de côté: conditions, processus, moyens, etc., autant d'éléments primordiaux pour l'analyse marxiste. En fait, dans son analyse de la paysannerie, Lénine isole ni plus ni moins les sphères de la circulation et de la production. Une conception à l'égard de laquelle Marx exprimait de profondes réserves:

> L'échange (de marchandises) ne crée pas la différence des sphères de production: il ne fait que les mettre en rapport entre elles et les transforme ainsi en branches plus ou moins dépendantes de l'ensemble de la production sociale.

En dernière analyse, c'est plutôt l'étude de la production qui permet de saisir plus justement les rapports de production, ceux-là mêmes que Marx pose comme déterminants. En somme, du moins dans son analyse de la petite production marchande, Lénine réduit les rapports capitalistes aux rapports marchands: "En régime capitaliste, le petit agriculteur devient [...] un producteur de marchandises [...]; ce changement suffit à en faire un antagoniste du prolétariat; à en faire un petit-bourgeois[9]". On comprend que l'alliance du prolétariat avec un tel groupe ne puisse être que très ponctuelle, sinon carrément formelle:

> Nous commençons par soutenir jusqu'au bout (...) le paysan en général contre le propriétaire foncier, nous soulèverons ensuite (ou plutôt en même temps) le prolétariat contre le paysan en général[10].

Identifiant de façon quasi mécanique les petits producteurs et productrices à la petite-bourgeoisie, Lénine est convaincu qu'"après la victoire complète de la révolution démocratique, le petit propriétaire se tournera inévitablement contre le prolétariat[11]". Cette assimilation de la petite production à la petite-bourgeoisie dépasse

---

[9] V. LÉNINE, "Nouvelles données sur les lois du développement du capitalisme dans l'agriculture" (1914-1915), *in* Oeuvres complètes, tome 22, p. 100-101.

[10] V. LÉNINE, "Rapport sur la participation de la social-démocratie au Gouvernement provisoire" (avril 1918), *op. cit.*, tome 8, p. 386.

[11] V. LÉNINE, *op. cit.*, tome 5, p. 290.

l'analyse de la situation russe. Ainsi, dans un article écrit en 1918, Lénine déclarait: "La situation des petits cultivateurs dans la situation (capitaliste) les transforme fatalement en petits-bourgeois[12]." Il écrira encore: "La grande masse de la population des pays arriérés est composée de paysans qui représentent les rapports bourgeois et capitalistes[13]."

Pour Lénine, à toutes fins utiles, la petite production n'existe pas sous le mode de production capitaliste. Ce n'est plus qu'un vestige en état de décomposition avancée devant l'emprise de la grande industrie agricole capitaliste. Ce qui existe, par contre, sous l'appellation de "paysannerie", ce sont des prolétaires salariés agricoles et des capitalistes; les premiers possèdent parfois un petit lopin de terre, les seconds sont de grands propriétaires terriens qui font travailler le sol par autrui. Entre les deux, toute la masse de petits producteurs/productrices petits-bourgeois (puisque ces personnes possèdent leurs moyens de production) que Lénine classe par défaut dans la "paysannerie moyenne", est en voie d'extinction; son existence en tant que groupe est éphémère, car "la plupart se ruinent et deviennent des prolétaires", tandis que "la minorité suit les capitalistes[14]."

A la limite, la paysannerie sous le mode de production capitaliste comprendrait tous les prolétaires et les

---

12 V. LÉNINE, *op. cit.*, tome 19, p. 217.

13 V. LÉNINE, *op. cit.*, tome 31, p. 248-249.

14 V. LÉNINE, *op. cit.*, tome 19, p. 217.

capitalistes qui habitent la campagne et dont les activités concernent l'agriculture. Son analyse théorique s'arrête concrètement aux portes de la ville, ne dépassant jamais les murs de la Cité, le reste n'étant que projection d'ombres comme au temps de Platon.

Mao Tsé-Toung distingue trois groupes de paysans: les riches, les paysans moyens et les salariés agricoles. Les riches sont ceux qui "exploitent sans merci les salariés agricoles" sur leur terre[15]. Tout ce qui les rattache à la paysannerie est le fait qu'"en général ils participent aux travaux des champs". Toutefois, il y a lieu de préciser que pour Mao Tsé-Toung, le terme de paysannerie "désigne essentiellement les paysans pauvres et les paysans moyens", les paysans riches formant en réalité une bourgeoisie rurale. Les pauvres n'ont pas de terre ou "n'en possèdent pas suffisamment". Ils ne disposent en général que de quelques moyens de production très rudimentaires (quelques bêtes, un peu de culture, etc.) et sont souvent "contraints de louer la terre qu'ils travaillent". Pour survivre, ils doivent vendre leur force de travail. C'est, selon Mao Tsé-Toung, le "critère principal" qui permet de les distinguer des paysans moyens qui, eux, ne le font qu'occasionnellement.

Les paysans moyens, quant à eux, "économiquement, se suffisent à eux-mêmes" et "peuvent même avoir un certain excédent de production dans les bonnes années". Il leur arrive "parfois [d'] utiliser quelque main-d'oeuvre salariée", mais, "en général, ils n'exploitent pas les

---

[15] M. TSÉ-TOUNG, <u>Oeuvres choisies</u>, tome 2, p. 344-345 et 154-155.

autres".

Cette précision selon laquelle l'usage occasionnel de main-d'oeuvre salariée ne constituerait pas en soi une exploitation est intéressante. Elle évoque les conditions concrètes de production de la "paysannerie": l'augmentation considérable de la tâche due aux pointes saisonnières, aux caprices de la nature, etc.; malheureusement, Mao Tsé-Toung n'a pas poussé très loin l'analyse de cette particularité de la petite production.

Enfin, les salariés agricoles sont des prolétaires sans terre ni équipement agricole. Il peut arriver que certains d'entre eux possèdent "un lopin de terre insignifiant et quelque peu de matériel", mais ils "vivent exclusivement ou principalement de la vente de leur force de travail".

Mao Tsé-Toung, qui a une connaissance concrète des champs en tant que fils de cultivateur, applique la notion de paysannerie à la petite production, autrement dit les paysans pauvres et moyens. Les paysans pauvres possèdent leurs propres moyens de production (en partie ou en totalité, terre et matériel), les mettent en oeuvre eux-mêmes mais doivent pour subsister travailler à l'extérieur. Les paysans moyens, pour leur part, peuvent à l'occasion disposer d'un certain excédent et avoir parfois même recours de façon irrégulière à une aide salariée.

Dans certains cas, ils travaillent pour le compte d'autres productrices et producteurs. Pour Lénine, on l'a vu, la petite production n'était plus qu'un vestige en voie de décomposition et la "campagne" ne comptait que des

bourgeois et des prolétaires. Pour Mao Tsé-Toung, il en va autrement; la petite production, ou paysannerie pauvre et moyenne, fait partie du décor, située entre les capitalistes et les prolétaires ruraux. L'alliance avec les petits producteurs apparaît chez Mao Tsé-Toung profonde, réelle (beaucoup plus que chez Lénine):

> Les paysans pauvres et les paysans moyens ne peuvent se libérer que sous la direction du prolétariat, et celui-ci, de son côté ne peut conduire la révolution à la victoire qu'en formant une solide alliance avec eux; la victoire n'est pas possible autrement[16].

Dans la conception maoïste, la collaboration de la paysannerie est non seulement possible dans la période précédant l'avènement du socialisme (révolution démocratique), mais aussi sous le régime socialiste proprement dit: "Les paysans moyens sont non seulement capables de participer à la révolution anti-impérialiste et à la révolution agraire, mais aussi d'accepter le socialisme[17]."

En dépit de cette nouvelle manière d'envisager la question paysanne chez Mao Tsé-Toung, la vision léniniste demeure très présente en arrière-plan. Même dans l'oeuvre maîtresse de Mao Tsé-Toung, De la Contradiction (1937), c'est la perspective soviétique qui constitue le point de référence, le modèle:

---

[16] M. TSÉ-TOUNG, *op. cit.*, tome 2, p. 345.

[17] M. TSÉ-TOUNG, *op. cit.*, tome 2, p. 345.

> Dans les conditions du socialisme la propriété privée des paysans, à son tour, se transformera en propriété sociale dans l'agriculture socialiste: cela s'est déjà accompli en Union Soviétique[18].

2.1.2. Kautsky, Servolin, Vergopoulos, Amin et Faure

Karl Kautsky a publié son étude La question agraire en 1900, soit 17 ans avant la Révolution russe. Assez curieusement, ses propos rejoignent ceux de Lénine sur plusieurs points touchant la question agraire (sans doute s'agit-il là de l'unique consensus qui soit jamais intervenu entre ces deux parlementaires au coeur du renversement de la monarchie tsariste). À l'instar de Lénine, Kautsky croit fermement à la suprématie de la "grande exploitation". Toutefois, contrairement à celui-ci, il s'attache à l'examen de la pérennité de la petite production, plus spécialement la petite production de type familial.

Économiquement, le maintien de cette dernière sous le mode de production capitaliste s'expliquerait par sa complémentarité avec la grande exploitation: non seulement assurerait-elle la subsistance de la famille rurale, mais surtout elle constituerait une réserve de main-d'oeuvre essentielle à l'expansion du capitalisme. Mais cette situation ne saurait être autrement que temporaire même si, à court terme, on pourrait assister à une croissance du nombre de petits exploitants et exploitantes:

---

[18] M. TSÉ-TOUNG, *op. cit.*, tome 1, p. 378.

> C'est dans la mesure où augmente le nombre de petits agriculteurs placés à côté de grands que se multiplie le nombre de bras mis à la disposition de la grande exploitation, et la vitalité de la grande exploitation comme sa supériorité sur la petite s'accroît[19].

À moyen terme, donc, la petite production paysanne familiale serait appelée à disparaître dans tous les pays régis par le mode de production capitaliste. À plus ou moins longue échéance, tout ce processus de développement de la domination du capitalisme ne peut conduire qu'à "la ruine de la paysannerie et à la formation d'un prolétariat industriel[20]", car "la petite exploitation, dans sa décadence, suit un processus très compliqué où des tendances contraires s'entrecroisent, qui le troublent et le retardent seulement [...] mais qui, en réalité, ne peuvent l'arrêter[21]".

Kautsky reprend la division léniniste de la paysannerie en trois couches (pauvre, moyenne et aisée avec chacune trois factions, inférieure, moyenne et supérieure). Il adopte aussi le concept de la "soumission formelle" proposé par Marx:

> Là où elle ne conduit pas à la régression de la petite exploitation, l'industrialisation de l'agriculture resserre les liens qui enchaînent le petit agriculteur à la fabrique, seule acheteuse de ses produits, et fait entièrement de

---

[19] K. KAUTSKY, La question agraire, Paris, éd. Maspero, 1970, p. 243.

[20] *Ibid.*, p. 247.

[21] *Ibid.*, p. 215.

> lui un serf du capital industriel selon les besoins duquel il doit exploiter sa terre[22].

Face à la question paysanne, il reconnaît toutefois l'insuffisance de l'analyse marxiste:

> La théorie [marxiste] de l'évolution, qui suppose l'accroissement de la grande exploitation, la prolétarisation des masses, et qui déduit de cette évolution, comme nécessaire, le socialisme, cette théorie n'est claire que pour l'évolution industrielle. Elle ne l'est pas pour l'évolution agraire[23].

À l'opposé de Marx, Kautsky est d'avis que "la petite exploitation dans l'agriculture ne suit nullement un processus de rapide disparition[24]". Toutefois, Kautsky ne creuse pas ce terrain. Il n'examine pas, par exemple, les possibilités de regroupement des petits exploitants. Pourtant, il sera amené à étudier certaines pratiques paysannes antérieures au mode de production capitaliste telles que l'"arrière pacage" et, surtout, le "pacage en commun"[25] (terrain de pâturage que se partageaient les producteurs éleveurs). Une telle mise en commun par les petits producteurs du "plus considérable de tous les moyens de production, la terre[26]", ne constituait-elle pas déjà une

[22] *Ibid.*, p. 424.

[23] *Ibid.*, p. 5.

[24] *Ibid.*, p. 4.

[25] *Ibid.*, p. 18 et suiv., p. 48 et suiv.

[26] L'expression est de Kautsky.

preuve historique qu'il était possible de développer une agriculture à la fois non morcelée, tout au moins dans la manière de produire, et non capitaliste?

Kautsky se borne plutôt à essayer de démontrer que "dans la sphère de production agraire, la grande exploitation n'est nullement la forme d'exploitation la plus haute". D'ailleurs, une grande partie de son étude est consacrée à la thèse du "small is beautiful", dont il est en quelque sorte le précurseur et qu'il résume ainsi:

> Une propriété [agricole] doit être d'autant plus petite qu'elle est exploitée d'une manière plus intensive avec un capital donné. Une petite propriété cultivée d'une manière intensive peut constituer une exploitation plus grande qu'une propriété plus étendue d'une manière plus extensive[27].

En d'autres termes, il vaut mieux être petit et en santé que grand et malade. Ce type de conclusion est toujours boiteux dans la mesure où l'on sent inévitablement, cachée derrière, l'autre possibilité: grand et en santé. En effet, pourquoi ne serait-il pas possible de cultiver de grandes surfaces de façon intensive? On revient à la case de départ. Quoi qu'il en soit, la démarche de Kautsky a eu le mérite de mettre en perspective une composante de la petite production, soit la relative petite taille de l'exploitation agricole, à tout le moins sous un de ses angles: la superficie de la "terre". Il est malheureux qu'il se soit limité au seul aspect intensif vs extensif et qu'il n'ait pas abordé la question du modèle associatif de

---

[27] *Ibid.*, p. 221.

production comme forme de lutte économique possible contre la parcellisation des exploitations agricoles.

Tout cela se comprend, dans la mesure où Kautsky enferme la petite production dans les paramètres de la grande (disons "intensive") industrie capitaliste. Dans cette optique, la petite production n'a pas d'avenir sous le mode de production capitaliste. Alors que Marx croyait que la petite production était appelée à disparaître rapidement sous le capitalisme et que Lénine ne la voyait subsister qu'à l'état de vestige en décomposition avancée, Kautsky considérait la pérennité de la petite production comme une simple apparence puisque cette forme de production ne subsisterait que par et pour la grande ou "intense" industrie capitaliste. Il s'agissait donc pour lui d'une pérennité artificielle; la viabilité de la petite production ne serait assurée que dans la mesure où elle serait soumise formellement au mode de production capitaliste et réduite à jouer ni plus ni moins un rôle de faire valoir[28].

Une vision élargie de la "soumission formelle" qui laissera des traces... et pas seulement chez les non-marxistes.

Pour Claude Servolin, ministre de l'Agriculture sous le gouvernement du Parti socialiste français, la petite production marchande (qu'il a même élevée à un certain moment au rang de mode de production) demeure foncièrement

---

[28] Soumission formelle: extension de la journée de travail (auto-exploitation), entretien et maintien d'une réserve de main-d'oeuvre pour la grande entreprise, qui subvient aux besoins élémentaires de la famille, etc.

une créature récupérée par le MPC. Elle est devenue en cours de route un mal nécessaire au développement du capitalisme. Objectivement, la petite production rendrait service au capitalisme en permettant la production à un moindre coût des produits de base, essentiels certes, mais dont le processus technique de fabrication constituerait une opération peu rentable pour le MPC[29]. En somme, le capitalisme ainsi "libéré" peut dorénavant se développer à un rythme plus rapide dans d'autres secteurs et branches d'activité économiques plus rentables. Cette "pérennité de service" sous-entend en quelque sorte que la petite production ne durera que le temps où elle sera avantageuse pour le mode de production capitaliste.

Les positions de Kostas Vergopoulos et de Samir Amin font écho à celles de Servolin, du moins quant à l'aspect pérennité. Partant de l'exemple de la Grèce moderne, ils soutiennent la thèse selon laquelle "la petite production constitue une forme vivace parce qu'elle est la mieux adaptée aux intérêts du capital qui la domine[30]". Selon Vergopoulos, elle ne serait en réalité que du capitalisme déformé:

> [...] l'agriculture paysanne constitue non pas un résidu précapitaliste, mais une forme recréée par le capitalisme moderne [...] [non pas] [...] une sphère non capitaliste [mais] [...] simplement l'insolite visage d'un capitalisme sans capitalistes[31].

---

[29] C. SERVOLIN, "L'Absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste", *in* L'univers politique des paysans, Paris, éd. Armand Colin, 1972, p. 41-77.

[30] K. VERGOPOULOS, Le capitalisme difforme et la nouvelle question agraire, présentation de Samir Amin, Paris, éd. Maspéro, 1977, p. 5.

[31] *Ibid.*, p. 163.

Suivant Vergopoulos et Amin, le capitalisme urbain aurait en quelque sorte intérêt à transformer le secteur agraire en un "no man's land" pour les entreprises capitalistes. Les deux auteurs en donnent pour preuve que "la politique [capitaliste] de la baisse continuelle des prix agricoles a rejeté, progressivement, l'agriculture hors du champ de l'investissement capitaliste. Les capitalistes agraires sont progressivement éliminés avec les propriétaires fonciers, cédant la place à l'essor de la production paysanne familiale[32]." Cette situation, ils l'expliquent par le fait que la production primaire fait face à des contraintes extra-économiques importantes (par exemple: limitation du sol utilisable), ce qui a pour conséquence que "l'investissement additionnel en capital heurte la barrière des coûts constants, sinon croissants par rapport au capital engagé".

On se trouve alors "d'emblée dans une situation où l'agriculture est socialisée de facto, situation qui se définit par la soumission de l'agriculture en tant que telle au capitalisme"; en d'autres mots "le capitalisme a déjà nationalisé l'agriculture sans le dire[33]".

En quelque sorte, cette petite production occupe un terrain par défaut et par la seule volonté d'un grand capital urbain qui boude la périphérie et la production primaire. Tout porte à croire qu'elle ne durera que le temps que durera la bouderie, c'est-à-dire jusqu'au moment

[32] *Ibid.*, p. 163.

[33] *Ibid.*, p. 164.

où le capital et l'évolution des forces productives permettront de rendre économiques (donc rentabilisables) ces contraintes qui, encore aujourd'hui, sont si "extra-économiques"... Un processus qui risque d'être beaucoup plus long que celui prévu par Marx, certes, mais qui s'y apparente puisque la pérennité dont il est question ici relève d'un phénomène à toutes fins utiles complètement vidé de son contenu.

Quant à l'analyse de l'autre aspect de la question, les petits producteurs et productrices, Vergopoulos et Amin l'ont abordée de façon très sommaire. À ce chapitre, leur démonstration n'est pas très convaincante. En substance, même exploités, voire "auto-exploités", les petits producteurs et productrices seraient inconscients et se rangeraient obstinément du côté du Capital du simple fait de leur condition formelle de petit propriétaire. Un point de vue réducteur qui se rapproche sensiblement de celui de Lénine[34].

En résumé, Vergopoulos et Amin considèrent la petite production comme déjà disparue de l'intérieur.

Dans son ouvrage intitulé Agriculture et capitalisme, publié en 1978, Claude Faure partage sensiblement le même point de vue:

---

[34] Même si on se doit de reconnaître que ce point de vue de Lénine sur la question paysanne relevait en grande partie de la tactique politique.

> [...] les formes de production non spécifiquement capitalistes se trouvent inchangées quant à leur apparence extérieure et transformées en ce qu'elles sont désormais élément du processus de production d'un mode de production autre que celui auquel elles recourent historiquement[35].

Faure propose un concept de "soumission formelle" à long terme qui frise la quasi-éternité. C'est à peine s'il n'établit pas une frontière infranchissable entre celle-ci, qu'il assimile à toute "contrainte du surtravail", et la soumission réelle, qui, chez Marx, devenait effective dès que la soumission était intégrée dans les rapports de production.

Faure étire le processus en ajoutant un palier supplémentaire entre les deux concepts de Marx, la "soumission formelle de transition":

> Dans la soumission formelle de transition, comme dans la soumission réelle, les rapports de production immédiats sont déjà capitalistes. Si les travailleurs sont organisés selon une base technique et des conditions matérielles qui ne sont pas encore celles de la grande industrie [à grande échelle], il en demeure pas moins que les producteurs directs se présentent comme vendeurs de leur force de travail[36].

Et de poursuivre:

> [...] le passage de la soumission formelle de transition à la soumission réelle correspond à

---

[35] C. FAURE, Agriculture et capitalisme, Paris, éd. Anthropos, 1978, p. 21.

[36] *Ibid.*, p. 35-36.

> l'expropriation des travailleurs de leurs outils de travail, de leurs machines et de leur savoir technique[37].

Et quoi encore?

Selon cette perspective, les ouvriers et les ouvrières des grandes multinationales seraient à peu près les seuls à être en situation de soumission réelle. Tous les autres groupes de travailleuses et travailleurs demeureraient, à un degré ou un autre, des productrices et producteurs directs.

On comprend, avec une telle approche, que les petits producteurs et productrices soient là pour durer... Et, au-dessus de cet agrégat de productrices et producteurs directs de tous acabits, le Capital, tel Dieu le père, "dirige et surveille le procès de production non spécifiquement capitaliste en se tenant à sa périphérie". On comprend d'autant plus que, si cette nouvelle vision du monde est la bonne, c'est bien là, à la périphérie, que se regroupe dorénavant tout le monde ou presque...

Si les analyses de Kautsky, de Servolin, de Vergopoulos, d'Amin et de Faure constituent une contribution indéniable, quoique inégale, à une meilleure compréhension des différents aspects du Capital dans le monde contemporain, elles nous laissent malheureusement sur notre faim pour ce qui touche un sujet qui nous préoccupe tout autant, à savoir les groupes de petits producteurs et productrices en tant que tels. En un mot, ce n'est pas

---

[37] *Ibid.*, p. 36.

parce que le Capital, obéissant à ses intérêts internes, ne pénètre pas dans un milieu, un secteur, une branche, etc., ou s'en retire, ou encore se maintient à sa périphérie, que l'on débouche nécessairement de façon dominante sur un processus de "soumission formelle" des producteurs en place.

Décomposition (Lénine), soumission formelle ou réelle (Kautsky, Servolin, Faure) et intégration au MPC (Vergopoulos, Amin), dans le meilleur des scénarios, la petite production est condamnée à se maintenir ou à croître de façon superficielle: par complémentarité objective avec le MPC (Kautsky), par capacité interne d'adaptation (Servolin), ou encore en tant que forme recréée par le MPC (Vergopoulos, Amin). En bref, l'étude de la petite production s'attarde à tout ce qui contribue à ce qu'elle ne soit plus une "petite production": à la limite, tout ce qui fait qu'elle n'est plus que "vestige", illusion (quasi folklorique), forme déguisée du MPC, "capitalisme sans capitalistes", etc. En résumé, le phénomène de la petite production est étudié, dans ses rapports avec le capitalisme, dans une seule optique: celle de son absorption effective par le MPC.

2.2. Petite production, phénomène isolé...

En réaction aux positions susmentionnées, un groupe d'auteurs dont A.V. Chayanov[38], T. Shanin[39], R.E.F. Smith[40] et C. Crisenoy[41], en sont venus à étudier la petite production en soi. L'explication de son maintien, selon eux, ne repose pas dans ses rapports avec le MPC, mais bien à l'extérieur de ceux-ci, comme si elle était coupée et indépendante du MPC. Dans cette nouvelle optique, ses lois internes propres (autosubsistance et reproduction simple plutôt que recherche du profit) lui permettraient ni plus ni moins de se développer en marge du MPC, étant à toutes fins utiles peu ou pas concernée par ce dernier. La survivance de la petite production s'expliquerait par son caractère distinctif, sinon par sa supériorité globale par rapport au MPC. S'il y a résistance ici, elle ira uniquement de soi, se situera inévitablement à l'extérieur du MPC, se limitant au maintien de formes de production antérieures au MPC et difficilement intégrables à ce dernier. Il s'agit donc d'une résistance rétrograde, tournée vers le passé. Tout au plus cette enclave en milieu capitaliste d'un passé où les productrices et producteurs n'étaient pas encore séparés de leurs moyens de production annonce-t-elle de soi "le temps futur... où le travail

---

[38] A.V. CHAYANOV, On the Theory of Peasant Economy, Illinois, éd. Thorner Kerbay and Smith, 1966.

[39] T. SHANIN, Peasants and Peasant Societies; Selected Readings, Harmondsdworth, éd. Penguin, 1971.

[40] R.E.F. SMITH, "The Russian Peasant, 1920 and 1984", *in* The Journal of Peasant Studies, octobre 1976.

[41] C. CRISENOV, Lénine face aux moujiks, Paris, éd. du Seuil, 1978.

associé remplacera l'ordre des chaînes[42]".

Bref, ce type d'analyse, comme le précédent, n'apporte que peu d'éclairage sur ce qui nous intéresse. Ici, comme précédemment, est évacuée l'étude d'un aspect de la petite production mis en relief par le mouvement AIR: sa capacité de résistance progressiste face au MPC dans certaines conditions, c'est-à-dire une résistance qui s'oriente non plus vers le seul maintien de formes de production antérieures au MPC, mais vers le dépassement dans des formes associatives.

2.3. Phénomène d'articulation

Il faudra attendre Alain Lipietz[43] pour situer le phénomène de la petite production dans une perspective théorique plus globale, dépassant l'étude exclusive ou en parallèle de ses aspects purement "isolateurs" ou "intégrateurs".

2.3.1. Modèle d'articulation en trois phases

Lipietz, faisant intervenir le concept d'articulation au MPC, distingue trois phases majeures dans l'existence de la petite production en relation avec le MPC. Chaque phase se caractérise par un type de rapport: 1) rapport extra-économique marqué par le recours à des moyens non

---

[42] *Ibid.*, p. 13.

[43] A. LIPIETZ, Le capital et son espace, Paris, éd. Maspero, 1978.

économiques pour briser l'autosubsistance et l'isolement de la petite production; 2) rapports marchands de la petite production avec une ou des branches de division du travail non dominées par le MPC; 3) rapports de production avec les autres branches. C'est seulement dans la phase 3 que l'on peut parler de soumission réelle du travail au capital, bien que celle-ci ne soit pas encore totale, les petits producteurs et productrices possédant encore un certain degré d'indépendance (diversification marginale de la production, une certaine liberté de manoeuvre par rapport à plusieurs éléments intégrateurs, etc.).

Suivant la phase dans laquelle on se trouve, la résistance à l'envahissement capitaliste se manifeste différemment. La principale contribution de Lipietz, si l'on considère notre sujet, sera d'avoir cerné, en trois moments dialectiques distincts, les aspects "isolateurs" et "intégrateurs" du rapport petite production/MPC. Cela aura permis de mettre au jour différents types de résistances extra-économiques et économiques de la petite production: celles consistant dans le repli (phase 1), dans la voie d'évitement (phase 2), et enfin dans les modalités d'entrisme (phase 3). Lipietz, s'en tenant à son objet, l'espace du capital, concentre cependant sa réflexion sur la période terminale d'absorption, celle de "l'articulation interne" de la petite production au MPC.

Lipietz montre comment les aspects "isolement" et "intégration" correspondent en fait à des moments et à des niveaux distincts d'articulation au mode de production dominant. Toutefois, ce processus d'articulation (externe et/ou interne) au MPC n'est pas uniforme ni unidirectionnel: dans certaines conditions, par exemple, la

petite production pourrait très bien sauter la phase 2 et passer directement de la phase 1 à la 3, ou encore se replier de la 2 à la 1, et même, du moins rien n'interdit de le concevoir, régresser de la phase 3 aux phases antérieures.

Notre problématique spécifique dans la perspective du modèle de Lipietz, se présente alors comme la mise au jour d'un saut de la phase 3 (celle de "l'intégration au MPC"), ou tout au moins de la partie finale d'absorption de la phase 3, c'est-à-dire le passage direct de la forme petite production à des formes associatives de production. En réalité, on se trouve à ajouter au modèle une quatrième phase, celle du dépassement, autrement dit un moment et un niveau ultimes d'articulation au MPC fonctionnant cette fois sur la base de formes associatives de production plutôt qu'au repli (phase 1), plutôt qu'aux rapports exclusifs ou majoritaires avec les branches non dominées par le MPC (phase 2), plutôt qu'à l'autonomie résiduelle limitée (phase 3).

Le modèle "élargi" de Lipietz permet la compréhension théorique d'un stade ultime de développement où les propriétaires juridiques des moyens de production aliéneraient la gestion de la propriété réelle (économique) aux organismes communautaires. Pour la petite production, il s'agit à la fois d'un processus d'affirmation (à tout le moins dans sa forme juridique) et de dépassement (dans sa forme productive, économique); un phénomène complexe certes mais que le modèle permet, pour l'essentiel, d'appréhender sa nature spécifique par rapport aux autres phénomènes de transition dans le procès d'articulation de la petite production au MPC.

La possibilité d'une quatrième phase n'ayant pas spécifiquement fait l'objet d'une étude concrète de la part de Lipietz, nous restons encore une fois sur notre faim quant à l'objet même de notre questionnement: les conditions qui expliquent le saut de la phase 3 (phase qui correspond à "l'articulation interne" au MPC, tout au moins dans sa partie finale d'absorption), autrement dit le passage direct de la forme petite production à des formes associatives de production.

2.3.2. Le cas français

En France, certains travaux pratiques effectués plus récemment par des chercheures et chercheurs de l'Association des ruralistes français apportent un éclairage intéressant sur ce sujet qui nous occupe[44]. Ceux-ci démontrent combien la petite production agricole française a toujours été associée à un phénomène qu'ils nomment la "pluriactivité", c'est-à-dire l'exercice d'une ou de plusieurs activités extérieures à la production agricole chez bon nombre d'agricultrices et agriculteurs. Ce phénomène, constatent-ils, est plus répandu dans les unités de production de faible dimension. Les auteurs soulignent que, contrairement à ce qu'on aurait pu croire, l'intensification du processus de modernisation des exploitations agraires au cours des 25 dernières années n'a pas eu raison de la petite production agricole qui, dans bien des cas, s'est maintenue par la pluriactivité, par

---

[44] Collectif (P. LACOMBE, H. MENDRAS *et al.*), La pluriactivité dans les familles agricoles, éd. de l'ARF (Association des ruralistes français), Paris, 1984.

laquelle elle pouvait multiplier ses sources de revenus. Comme l'observe un chercheur "on a toujours fait un peu de tout à la campagne".

Malheureusement, un peu à l'image de cette dernière observation, la "pluriactivité" demeure un concept flou, défini chez les uns sous l'angle exclusif de la double activité paysan/ouvrier, chez les autres comme englobant toutes les activités non agricoles possibles, qu'elles soient productives ou non.

Par ailleurs, il y a lieu de noter une autre lacune: les cas analysés appartiennent tous à la petite production agricole.

Quoi qu'il en soit, quand on considère toutes les situations examinées, on peut dégager deux principales façons de percevoir la pluriactivité: 1) comme une stratégie de résistance transitoire, passagère, à l'élimination[45], bref comme une simple étape supplémentaire avant l'absorption; 2) ou, plus profondément, comme une résistance véritablement active contribuant à une stratégie de maintien. Cette dernière façon de percevoir la pluriactivité est beaucoup moins répandue que la première

---

[45] Au même titre que d'autres ont relevé des situations de pérennité résultant de stratégies de diversification du patrimoine familial, p.ex: achat d'un commerce (P. PERRIER-CORNET, "La reproduction des formes familiales de production", *in* Société Française, no 13, oct., nov., déc. 1986, p. 61-66); ou encore comme au Portugal, par la pratique des "remessas", c'est-à-dire des envois au pays de devises par des émigrants membres de la famille ou de la parenté (N. DEROO LEMOS, "La petite paysannerie au Portugal: à propos de `l'orthodoxie' marxiste", *in* Anthropologie et société, vol. 2, no 2, 1978, p. 5-21).

et même si, pour la caractériser, certains vont jusqu'à évoquer "un lieu d'invention d'autres conditions de travail, de vie et de relations", l'assimilation de la pluriactivité à une forme de résistance ne dépasse pas le niveau d'une pérennité améliorée de la petite production. On demeure donc, concrètement du moins, bien loin des formes associatives de production.

Néanmoins, la pluriactivité en tant que condition particulière d'existence de la petite production (notamment chez les unités de production de plus petite taille), la pluriactivité en tant que stratégie dans le procès d'articulation de la petite production au MPC pourrait constituer une piste intéressante dans la recherche d'une explication du passage à la phase 4 que nous avons définie plus haut. Cela, bien sûr, à condition de mieux dégager et de cerner le phénomène de la pluriactivité dans ses divers aspects.

2.3.3. Pluriactivité: une redéfinition

Par "pluriactivité", les auteurs publiés par l'Association des ruralistes français entendaient la pratique par les petits producteurs et productrices agricoles d'une ou de plusieurs activités à l'extérieur du domaine de l'agriculture.

À notre avis, il est nécessaire de distinguer la pluriactivité qui s'exerce dans la production de celle qui s'exerce dans d'autres sphères. En effet, les activités qui consistent à produire des "biens matériels nécessaires à la vie" ont une signification sociale différente des autres types d'activités. Sans sous-estimer les unes et les

autres, il importe donc de ne pas les confondre.

Si l'on étendait le phénomène observé en agriculture française à l'ensemble des petits producteurs et productrices, mais en le concentrant sur la sphère de la production, on définirait alors la pluriactivité comme la pratique d'une ou de plusieurs activités productives hors de l'unité de production. Donc, essentiellement, des activités productives où il n'y aurait plus coïncidence entre lieu de travail et lieu d'habitation, de vie.

Toutefois, il convient d'observer que, selon l'interprétation large ou stricte que l'on fait du phénomène "activités (productives) à l'extérieur du domaine de l'agriculture", il existe différentes formes de pratiques productives:

> 1) il peut s'agir d'une ou de plusieurs activités productives exercées hors de l'unité de petite production, extérieures à l'activité petite productive principale de la productrice ou du producteur, mais encore de nature "petite productive" (par exemple l'agricultrice ou l'agriculteur qui travaille chez des voisins comme aide à la pêche côtière, ou qui troque du temps de travail de pêche contre du temps de travail agricole, etc.);
>
> 2) il peut s'agir d'une ou de plusieurs activités productives

exercées hors de l'unité de petite production, mais encore de nature "petite productive" (par exemple: l'agricultrice ou l'agriculteur qui accomplit un travail agricole chez ses voisins agriculteurs, ou qui troque du temps agricole contre du temps agricole, etc.);

3) enfin, il peut s'agir d'une ou de plusieurs activités productives totalement étrangères à celles exercées dans des unités de petites productions (par exemple: travail en usine).

Quoi qu'il en soit, retenons pour l'instant que pour tous les petits producteurs et productrices, "pluriactivité" sous-entend pratique d'une ou de plusieurs activités (productives) en dehors de leur propre unité de petite production, ce qui apparaît être l'élément central de l'observation faite par les ruralistes français.

2.4. L'approche des mouvements sociaux

S'interroger sur le phénomène de la petite production, c'est aborder non seulement son amont mais aussi son aval, en d'autres termes le dépassement lui-même de cette forme de production, sa transformation en forme associative particulière. Bref, on ne peut considérer ce phénomène sans envisager la question du mouvement social AIR.

Comme le souligne Bruno Jean, on retrouve, sous-jacents au mouvement AIR, les trois principes tourainiens du mouvement social (opposition, identité et totalité):

> L'opposition est identifiée à l'État et aux monopoles; l'action de ces forces sociales a abouti à la fermeture de villages et en a voué d'autres à la mort lente; les luttes sociales s'inscrivent alors dans une mise à distance de l'État par l'idéologie de la prise en main et du développement communautaire et dans une lutte anti-monopoliste au profit d'une gestion communautaire des ressources naturelles locales[46].

L'approche théorique du mouvement social apporte un autre éclairage sur le processus du passage d'une petite production articulée au MPC en société industrielle (rapports marchands) à une forme associative de production en société postindustrielle (rapports technocratiques), caractérisée par l'apparition d'une "technostructure" dont l'autorité "repose sur le contrôle de certaines informations".

---

[46] B. JEAN, Agriculture et développement dans l'Est du Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1985, p. 365.

La principale contribution de cette approche théorique, on le sait, a été de revaloriser la dimension culturelle qu'on avait jusque là laissée pour compte dans l'analyse sociale: les rapports de classes ne sont plus uniquement une source de conflits, ils déterminent aussi des orientations culturelles qui se situent dans un présent bien actuel. Touraine définit les mouvements sociaux "comme des conduites [non seulement] socialement conflictuelles mais aussi culturellement orientées et non pas comme la manifestation des contradictions objectives d'un système de domination". Touraine rejette toutes les analyses proposant d'expliquer la société à partir d'un déterminisme extérieur (ce qu'il appelle le "métasocial"). Sous ce nouvel angle, il conçoit le mouvement ouvrier à la fois "comme le soulèvement des prolétaires [et] comme un contre-modèle de société industrielle porté par les travailleurs possesseurs de la force de travail". Bref, conflits sociaux et orientations culturelles sont fondamentalement indissociables, les classes sociales étant "des acteurs culturels en même temps qu'économiques[47]".

Transposés dans la réalité qui nous occupe, les petits producteurs et productrices dont il est question plus haut, outre qu'ils auraient été dominés et auraient réagi de façon défensive, auraient tenté, en tant qu'"acteurs sociaux collectifs et individuels", de se réapproprier à leurs fins le modèle culturel mis en place par la classe dirigeante et ils auraient lutté pour imposer leur orientation culturelle, leurs valeurs, leur modèle

---

[47] A. TOURAINE, La voix et le regard, Paris, éd. du Seuil, 1978, p. 91, 104 et 107.

normatif. De cette opération culturelle chez les petits producteurs et productrices, deux éléments sont à retenir en regard de la présente recherche: la dimension volontariste du mouvement social et l'identification à une classe populaire. Considérant le premier élément, selon la vision théorique de Touraine toujours, nous pouvons dire que si le mouvement AIR est né et s'est constitué par "réaction", il ne s'est pas limité à cela. En effet, depuis sa mise sur pied, il s'affirme, s'autonomise, prend son envol, bref il tend à occuper une place qui lui est propre. Il s'y opère donc une certaine distanciation des petits producteurs et productrices par rapport aux "acteurs collectifs ou individuels" qu'ils étaient auparavant ainsi qu'une réappropriation sociale, dont la nature peut être différente selon les époques (nous y reviendrons) et qui va bien au-delà de l'appartenance de classe. D'où, corollairement, la présence d'un phénomène d'identification large, tant dans la lutte contre le modèle en place que dans l'édification d'un nouveau modèle. Il s'agit de l'identification à une classe populaire ou, plus précisément, à un certain nombre de valeurs communes qui se sont cristallisées dans un geste à la fois de protestation et d'édification, et aussi à partir de ce qu'était chacune des classes sociales regroupées sous ce même projet de société populaire AIR.

2.4.1. Les nouveaux mouvements sociaux

Par ailleurs, comme le souligne Touraine, cette manifestation culturelle est plus importante là où précisément "le système politique est démocratique, où n'existe pas de dépendance directe à l'égard d'une

puissance étrangère et où l'exploitation économique se fond dans une domination technocratique multiforme". C'est dans cette période "postindustrielle" qu'apparaissent des mouvements sociaux qui, pour la première fois, "deviennent les acteurs principaux de la société". Ces "nouveaux mouvements sociaux" mènent des "luttes antitechnocratiques" alors que "la domination de classe consiste moins à organiser le travail qu'à gérer des appareils" et que "la gestion technocratique" devient "l'adversaire principal des forces populaires[48]".

Touraine situe l'avènement de la société postindustrielle, et par le fait même de ces nouveaux mouvements sociaux, à la fin des années 60; en France, plus particulièrement, ces transformations se seraient opérées à la suite des événements de mai 68.

Les luttes menées contre la nouvelle domination technocratique, qui agit bien au-delà de la classe ouvrière et des rapports de production, ne peuvent plus se faire au nom "des droits des travailleurs, mais au nom du droit d'une population à choisir son genre de vie". On comprend dès lors pourquoi ces nouveaux mouvements sociaux ne s'attaquent plus seulement au champ sectoriel, à la propriété et à la classe dirigeante, mais cherchent à "en finir avec la raison conquérante et agressive, avec les illusions de la croissance et de l'industrialisation". Ils opposent "une volonté d'autogestion à une gestion technocratique, donc un projet de société à un autre, au lieu d'en appeler à travers une rupture à une transcendance". Il est alors possible pour "la société

---

[48] *Ibid.*, p. 16, 19, 20 et 35.

d'agir sur elle-même". À la société de Production avec un grand P succède "la production de la société par elle-même", une autoproduction résultant de l'action combinée des mouvements sociaux[49].

À l'évidence, pour l'auteur de la Sociologie de l'action, il s'agit là de la société avec un grand S, ce qui constitue sans doute le niveau le plus idéologique de sa réflexion sur les "nouveaux mouvements sociaux". Toutes ses considérations entourant cette Société reviennent ni plus ni moins à avancer un concept de société sociale ou, plus justement, de société à socialité variable. Comme si la société, dans un système politique non démocratique par exemple, n'en était plus tout à fait une; ou comme si la "société" féodale était fatalement autre "chose"; ou encore, comme si la "société industrielle", qui favorise les rapports marchands où l'exploitation économique n'a pas atteint le stade de la domination technologique, n'était plus elle non plus une société à l'état pur. Cette démarche n'est pas totalement exempte d'une certaine centricité générationnelle. Touraine ne se borne pas à analyser la société à la seule lumière des normes et des valeurs qu'elle se donne: on a l'impression qu'il introduit un système de valeurs dans son mode d'analyse théorique. Tout se passe comme si à l'analyse réductionniste du "métasocial" devait fatalement succéder, par réaction, celle du "supersocial", où le déterminisme économique mécanique céderait le pas à un autre type de déterminisme, social et culturel celui-là, tout aussi automatique: le social de la vraie Société (celle avec un grand S, celle d'aujourd'hui, la seule qui puisse vraiment prétendre

---

[49] *Ibid.*, p. 16, 19 et 29.

théoriquement à ce titre), en opposition au social dilué des sociétés diminuées d'hier, de leurs "anciens acteurs" collectifs ou individuels.

Cette impression peut s'expliquer par l'imprécision de certains concepts d'une approche théorique somme toute assez récente. Il suffit de penser, comme le font judicieusement remarquer Jean-Luis KLEIN et Christiane GAGNON[50], aux termes centraux de société "postindustrielle", de société "postkeynésienne", de société "postmoderne" auxquels fait référence l'école tourainienne et qui démontrent déjà "un certain embarras conceptuel et théorique" alors qu'on en est réduit à définir "la société par rapport à ce qu'elle n'est plus". C'est ce que Alberto MELUCCI appelle "l'héritage de la pensée moderne", c'est-à-dire cette incapacité de "produire une représentation efficace de notre monde"[51].

On peut faire les mêmes observations sur la sectorialité (l'expérience sociale vécue relativement au découpage sectoriel de la société) traitée de façon assez floue, et sur l'État, présenté irréversiblement technocrate et sectorialisant (une idée à laquelle Renaud DULONG a largement contribué[52]). Autant de questions qui nous

---

[50] J.-L. KLEIN et C. GAGNON, Le social apprivoisé, le mouvement associatif, l'État et le développement local, Hull, éd. Asticou, 1989, p. 21.

[51] A. MELUCCI, "Identité et changement: ce défi planétaire", communication au colloque Au delà du néolibélarisme: quel rôle pour les mouvements sociaux, UQAM, Montréal, 18 octobre 1996.

[52] R. DULONG, Les régions, l'État et la société locale, Paris, Presses Universitaires de France, 1978.

touchent de près parce qu'elles sont déterminantes quant à la place qu'occupe le mouvement AIR, notamment par rapport aux mouvements sociaux anciens et nouveaux. Ces points seront développés au paragraphe suivant, sous l'angle qui nous intéresse le plus, celui du champ de la sectorialité. Quant au terme "État", précisons que nous l'utilisons exclusivement dans le sens d'une entité technocratique concrète et non d'une entité technocratique en soi. Ce qui exige quelques explications.

Cette réduction de l'État, central ou non, à une vocation technocratique en soi, repose en grande partie sur des constats qui concernent autant les États de l'Est que les dictatures militaires et certains mouvements politiques d'hier. On peut résumer ces constats en reprenant Touraine: existence d'une "pensée sociale" et d'une "action révolutionnaire de l'époque industrielle", selon lesquelles les mouvements sociaux d'alors (syndicaux et ouvriers) étaient de simples acteurs économiques, subordonnés à "l'action et à la théorie politique"[53]. Sans sous-estimer pour autant le fondement de telles observations, il n'en demeure pas moins que, du point de vue théorique, elles apparaissent quelque peu sommaires. Elles ont notamment le défaut de mettre dans le même bain toutes les formes d'État de même que tous les partis politiques et tous les mouvements populaires qui viseraient la transformation sociale par l'État (tant le changement de la société que le changement de société). Nous sommes en présence d'une approche théorique réductrice dont les multiples applications démontrent les limites. Le fait, par exemple, pour les nouveaux mouvements sociaux d'opposer à la logique

---

[53] A. TOURAINE, La voix..., *op. cit.*, p. 105.

de développement régional de l'État un modèle de développement qui leur est propre les situerait-il (par nature) en dehors de tout État ou de toute instance étatique non exclusivement locale? Un peu comme si l'existence d'une scène d'État sans "acteur collectif", c'est-à-dire massivement occupée d"acteurs corporatistes" et/ou technocrates, effaçait à jamais et pour toujours toute scène d'État. Comment comprendre, dans une telle perspective, que cette "autre Amérique", celle des "Community Development Corporations", celle des "grassroots democracy" ait littéralement envahi la vie politique régionale américaine au sens large[54]? Dans certains de ces cas, précisons-le, des territoires regroupant plusieurs dizaines de circonscriptions fortement peuplées sont mis en cause. Souvent des coalitions populaires gigantesques, avec l'appui de millions d'électrices et d'électeurs, y font élire des candidates et candidats régionaux ou encore des équipes au complet, comme à Chicago dans l'État de l'Illinois[55].

Comment, entre autres, saisir le sens de mouvements politiques nationaux telle cette "Rainbow coalition" du parti démocrate américain, animée justement par plusieurs

---

[54] J.-L. LAVILLE (dir.), L'Économie solidaire, une perspective internationale, Paris, éd. Desclée de Brouwer, 1994, p. 116.

[55] L'explication qu'on en donne, selon laquelle "par certains côtés l'approche anglo-saxonne participe d'une autre sensibilité" et qu'il s'agirait d'une action politique localisée, donc fatalement en dehors "des grands affrontements politiques nationaux", paraît aussi courte que la démarche théorique qui la sous-tend (L'Économie solidaire..., *op. cit.*, p. 104).

leaders du "grassroots", Jessie Jackson en tête[56]? Qu'on assiste à un phénomène de rejet et d'affrontement face à l'État central, ou tout au moins de désintéressement de la politique nationale, personne ne le niera. C'est plutôt la nature de la permanence de l'action populaire anti-étatique que nous remettons en cause ici.

Le manque de concepts adéquats explique en partie le faible niveau de la production théorique sur la place de l'État dans la société dite des nouveaux mouvements sociaux. Tout au plus un Jean-Louis Laville, par exemple, évoque-t-il au passage un idéal de démocratisation par "hybridation" entre les secteurs capitaliste, associationniste et étatique, où l'État serait presque réduit à un rôle de gestionnaire d'institutions publiques et parapubliques résiduaires[57]. Ou encore d'autres évoquent-ils une forme de partenariat (P.R. BÉLANGER, J. BOUCHER, B. LÉVESQUE) entre un État plénipotentiaire, à la fois non "providentialiste" et grand négociateur, et des groupes populaires, communautaires et syndicaux très mobilisés autour de la démocratisation des services publics[58]. Dans tous les cas, il s'agit de la vision d'un État extérieur, étranger par nature, conçu et maintenu hors des nouveaux mouvements sociaux. Un État déifié, en quelque sorte, intouchable, du moins directement, puisque la question de l'investir de quelque façon que ce soit, la question de la place de l'acteur "nouveaux mouvements sociaux" dans l'État

---

56 H.C. BOYTE, The Backyard Revolution. Understanding the New Citizen Movement, Philadelphia, Temple University Press, 1981.

57 Économie solidaire..., *op. cit.*, p. 84-88.

58 *Ibid.*, p. 172-173.

n'est jamais analysée en profondeur. Bref, sous ces aspects, l'examen de la question de la potentialité de transformation de l'État reste encore à faire: sa décentralisation, sa nouvelle centralité, sa resocialisation, sa recomposition à travers des pouvoirs populaires territorialisés, etc.[59] N'est-ce pas, en partie, à ce questionnement plus à fond que nous invite implicitement le constat d'Alberto MELUCCI, lorsqu'il évoque le paradoxe des nouveaux mouvements sociaux, à savoir que leur "dynamique conflictuelle" fait qu'ils n'investissent pas la "logique du système par le biais de la politique", alors qu'une telle dynamique ne peut en même temps "se passer de la politique pour s'exprimer"[60]. Un

---

[59] Ou encore, ultimement, l'examen de son occupation stratégique, ne serait-ce qu'en vue de, pour reprendre les termes d'un Renaud DULONG devenu plus conciliant (vis-à-vis le Parti communiste français, notamment), "casser les processus grâce auxquels [l'État] étouffe le social" (Les régions, l'État..., *op. cit.*, p. 235). Ou bien l'examen de l'État-rempart, dressé devant la mondialisation des marchés du capital financier, devant ce que François CHESNAIS (ex-économiste à l'OCDE) appelle ces "oligopoles mondiaux" et ces "centres autonomes du profit" qui, littéralement, "transforment la finance en industrie" (F. CHESNAIS, Mondialisation du Capital, Paris, éd. Syros, 1994). Dévaluation et non-occupation de l'État qui ont finalement pour effet de laisser le champ libre à cette technostructure, décrite par GALBRAITH, d'éteindre l'État à sa façon. Ainsi succède au paternalisme d'un État-providence donné (providentialiste, pour reprendre l'expression de Benoît LÉVESQUE) le laisser-faire, le laisser-défaire et le faire-défaire d'un État dividende, voué mur à mur au néolibéralisme de la privatisation, de la déréglementation et de la déresponsabilisation sociale, bref la liquidation du social au profit de la relance de l'économie de marché.

[60] A. MELUCCI, "Vie quotidienne, besoins individuels et action volontaire", *in* Sociologie et sociétés, Vol. 25, no 1, printemps 1993, p. 191.

retour au politique qui dépasserait finalement le niveau de cette subversive politisation de la société civile dont parle Claus OFFE[61]. Un lieu politique qui déborderait la "démocratie radicale" de OFFE, qui ne serait plus celui de l'extinction dans l'État et des redéploiements à l'extérieur de celui-ci (SCOTT)[62] ou encore un lieu qui ne serait plus l'antichambre du pouvoir et des positions satellites de l'action de pression par un "système de relations et d'échanges avec les institutions publiques" (HAMEL)[63].

2.4.2. Sectorialité et organisations associatives

Sans rejeter l'apport théorique qu'ont suscité les nouveaux mouvements sociaux, nous émettons certaines réserves concernant la tendance qui réduit toute l'action, sinon toute l'orientation culturelle, du mouvement social "ancien" à une sectorialité unidimensionnelle. Cette démarche ne tient pas compte du mode de vie qui déborde le cadre imposé de haut: elle présente implicitement le champ sectoriel comme n'ayant qu'une réalité singulière, la verticale.

Avant de pousser plus à fond notre réflexion, quelques balises s'imposent sur la nature spécifique de l'organisation associative dans le contexte des nouveaux

---

[61] C. OFFE, "New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics", *in* Social Research, Vol. 52, no 4, hiver 1985, p. 817-868.

[62] A. SCOTT, Ideology and the New Social Movements, London, Unwin Hyman, 1990.

[63] P. HAMEL, *op. cit.*

mouvements sociaux. MEISTER[64] définit cette forme d'organisation comme essentiellement fondée sur le "recrutement volontaire" et la "participation communautaire" de personnes qui cherchent à atteindre des objectifs autres que le "partage des bénéfices", soit une meilleure qualité de vie, un "mieux-être collectif". Cependant, il importe de distinguer d'une part les groupes de revendications et, d'autre part, les associations exclusivement "d'expression et de participation" (activités de divertissement) ou de services (centrés sur la régulation des problèmes sociaux). Chez les groupes de revendication, il faut encore d'un point de vue sociologique faire la distinction entre ceux qui fonctionnent sur une base sectorielle et qui visent plutôt à l'intégration économique verticale (ce qui correspond aux groupes associationnistes de la société industrielle) et ceux qui se territorialisent et cherchent horizontalement, localement, à intégrer diverses activités économiques et autres ressources (nouveaux mouvements sociaux). Dans ce dernier cas, l'engagement global d'une communauté et de son environnement (la territorialité[65]) est par définition multidimensionnel.

Il faut encore différencier l'action sectorialisée, qui fonctionne par la parcellisation, la prolifération de groupes sociaux particularisés et l'action territorialisée, qui est essentiellement l'appropriation ou la réappropriation d'un territoire (un territoire qui, de ce

---

[64] A. MEISTER, Vers une sociologie des associations, Paris, éd. Ouvrières, 1972.

[65] C. RAFFESTIN et M. BRESSO, Travail espace pouvoir, Lausanne, éd. l'Âge d'Homme, 1979, p. 33.

fait, est un "produit social", comme l'a montré Henri LEFEBVRE[66], un "espace social" et "socialisé"). Les voies d'appropriation sont donc multiples et elles constituent le processus d'enracinement qui produit l'"espace d'appartenance et d'identification". On trouve donc à un extrême, l'appartenance fabriquée d'en haut, celle qui résulte de l'intervention corporatiste et/ou étatique et qui fonctionne sur la base d'une idéologie régionaliste-localiste-endogéniste récupératrice (justification institutionnelle de certains espaces administratifs comme les MRC[67]); et, à l'autre, l'espace d'appartenance produit et vécu par les populations elles-mêmes[68], plus particulièrement par les "acteurs individuels et collectifs" des organismes communautaires du nouveau mouvement social. On se trouve face à un conflit, potentiel ou concret[69], entre, d'un côté les territoires corporatifs,

---

[66] H. LEFEBVRE, La production de l'espace, Paris, éd. Anthropos, 1974.

[67] Municipalités régionales de comté créées par l'État du Québec en 1979.

[68] M. BONNEAU, "L'invasion des territoires: localisme et corporatisme", *in* Du local à l'État: les territorialités du développement, Chicoutimi, éd. Grir-GRIDEQ, 1986, p. 85-87.

[69] Ainsi, concrètement, dans l'Est du Québec, la spacialisation découlant de ce conflit de base s'est traduite par le découpage d'espaces corporatifs (p. ex: concessions forestières) et par leur réappropriation populaire, en partie du moins (rétrocession des lots intra-municipaux); le découpage d'espaces administratifs régionaux (p. ex.: le territoire pilote du BAEQ de 1963-1966) et l'émergence d'un développement régional populaire (territoires AIR 1970); le redécoupage d'espaces institutionnels locaux (p. ex.: MRC) et les tentatives d'investissement/repolitisation du local par les groupes sociaux et communautaires (opposition aux plans d'aménagement imposés par les élus ou aux élus des MRC).

institutionnels, et, de l'autre, "les territoires sociaux porteurs de projets[70]".

Ces organismes populaires du nouveau mouvement social, contrairement aux organismes de l'ancien mouvement, recouvriraient, dans le contexte de la "tertiarisation de l'économie postindustrielle" et en réaction à la "technostructure", diverses "catégories d'acteurs (usagers, professionnels, bénévoles) alors que l'associationnisme au XIXe siècle (s'était) plutôt exprimé à partir de regroupements autour d'une catégorie homogène (ouvriers, consommateurs ou paysans)"[71]. Cela expliquerait la forme "nébuleuse, aux contours incertains et à la densité variable" qu'ont pris ces nouveaux mouvements[72].

De prime abord, selon ce point de vue, la composition du mouvement AIR fait problème. En effet, le mouvement AIR est articulé autour d'une catégorie sociale, les petits producteurs et productrices, à laquelle s'ajoutent un certain nombre de travailleuses et travailleurs ruraux. Sous cet aspect, le mouvement AIR se rapprocherait davantage des anciens mouvements sociaux et devrait fonctionner dans une dynamique associative disons plus traditionnelle, s'appuyant davantage sur des revendications de type sectoriel favorisant l'intégration économique verticale.

---

[70] H. DIONNE, "La manipulation des territoires comme stratégie dominante de l'État-régulateur, le cas des MRC" *in* Du local à l'État: les territorialités du développement, Chicoutimi, éd. Grir-GRIDEQ, 1986, p. 131.

[71] J.-L. LAVILLE, L'Économie solidaire..., *op. cit.*, p. 86.

[72] A. MELUCCI, *op. cit.*, p. 189.

Ce qui, concrètement, on l'a vu au chapitre précédent, n'est pas le cas (DIONNE, 1982). Comment expliquer alors ce fonctionnement horizontal, cette gestion en commun et l'intégration des ressources locales au mouvement AIR qui le classent nettement dans la dynamique des nouveaux mouvements sociaux?

Bien sûr, on peut toujours invoquer le moment d'émergence du mouvement AIR, soit au début des années 70, pendant ce qu'on pourrait appeler la période charnière entre les mouvements sociaux anciens et nouveaux (si l'on s'en tient au moment même où Touraine fait apparaître le phénomène). Mais ce serait là une explication incomplète qui a surtout l'inconvénient de négliger la question de fond, à savoir cette ambiguïté de la démarche tourainienne relativement à la question du champ de la sectorialité, lequel est présenté à toutes fins pratiques comme n'ayant qu'une seule dimension, la verticalité.

Cela est particulièrement manifeste quand il est question du concept des "acteurs anciens": peut-on, dans les faits, les cantonner dans des positions sectorielles unidimensionnelles et restrictives? Ainsi, est-ce que les travailleuses et travailleurs ainsi que leur mouvement s'en sont tenus de façon aussi exclusive à des revendications sectorielles pointues? Ou encore, est-ce que leur orientation culturelle n'était-elle pas beaucoup plus large qu'elle ne le paraissait (ou, plus justement, qu'elle nous le paraît aujourd'hui, rétroactivement)? N'a-t-on pas ainsi tendance à sous-estimer le mode de vie d'alors en le cloîtrant littéralement dans un cadre aussi exclusivement unisectorialisé de haut en bas?

La catégorie spécifique des petits producteurs et productrices qui constitue la base sociale du mouvement AIR comprend différents groupes tout aussi sectoriels les uns que les autres du point de vue de la société industrielle: agricultrices et agriculteurs, éleveuse et éleveurs, propriétaires de lots boisés, d'érablières etc. Faut-il conclure que les productrices et producteurs de chacun de ces groupes s'en tenaient à une seule pratique productive, que les membres du mouvement AIR se cantonnaient dans la seule pratique sectorielle pointue de leur catégorie d'appartenance d'origine? Il faut distinguer ici au moins deux sphères: celle des secteurs industriels et celle relative à la façon petite productive de produire et d'être, avec enfin leurs interrelations.

Alors que, du point de vue de la société postindustrielle, rien ne nous interdit par exemple de penser que les technocrates, de l'État ou d'ailleurs, en arrivent à sectorialiser la territorialité, à se servir de l'appartenance territoriale (de son produit et de son discours) pour la détourner et créer ainsi un ou des secteurs de territorialités, jusqu'à un certain point donc de "pseudo-territorialités" ou de "territorialités abstraites"[73], on assisterait, à l'opposé, à une certaine action de réappropriation de ces secteurs par la base, c'est-à-dire à des tentatives populaires de re-désectorialisations et de re-territorialisations[74]. Bref, la

[73] Selon l'expression de C. RAFFESTIN et M. BRESSO (Travail espace pouvoir, Lausanne, éd. l'Âge d'Homme, 1979, p. 35).

[74] C'est ce qui risque de se produire avec le découpage du Québec en MRC et avec l'émergence, chez des groupes

sectorialité (comme la territorialité) a un sens social et, de ce fait, elle ne peut que bouger dans le temps.

La sectorialisation et la territorialisation sont par essence des phénomènes non statiques, dynamiques, tant par l'action exercée de l'intérieur et de l'extérieur, que par celle menée de haut en bas et de droite à gauche. Ainsi, le mode de vie particulier des petits producteurs et productrices (toutes ces personnes qui habitent l'unité de production, dans tous les sens du mot, la façonnent, y travaillent, y vivent, là et sur ses vastes espaces, dans la nature) rend d'autant plus difficile leur classement dans une même catégorie particulière et unitaire. Ne nous trouvons-nous pas en présence, là sous un même toit, d'une véritable microsociété à multiples colorations où toutes les différences et les capacités des membres (travail, créativité, ingéniosité, etc.) sont dans toutes les sphères de la vie et de la production mises largement à contribution pour sa survie? Un peu à la manière de cette économie informelle de la rue en Amérique latine[75].

---

communautaires, de tentatives d'investissement et de re-politisation, sur le plan local, du secteur étatique technocratique des MRC (voir H. DIONNE, "La manipulation des territoires comme stratégie dominante de l'État-régulateur: le cas des MRC" et O. FOUGÈRE, "Le processus participationniste et les MRC", *in* Du local à l'État: les territorialités du développement, Chicoutimi, 1986). Il ne manquerait plus qu'une action de concertation entre les groupes locaux de quelques MRC pour qu'on assiste à une tentative populaire de re-sectorialisation et de re-territorialisation (des tentatives en ce sens se font depuis 1992 [Gilles Roy, entrevue réalisée à l'automne 1992]).

[75] I. LARRAECHEA et M. NYSSEN, "L'Économie populaire: au-delà du secteur informel", *in* L'emploi au Sud, regards croisés, regards métis..., no 3, Approche-AGL-CRESEA, Bruxelles, 1994.

Qui plus est, c'est un mode de vie qui, s'il s'y développe en plus le rayonnement dans l'environnement immédiat, la solidarité de rang[76], les liens et relations de complémentarité et de réciprocité avec les voisins petits producteurs et productrices, devrait encore faciliter le passage aux nouvelles formes associatives.

On pourrait faire les mêmes réserves générales, en relation avec chacun des secteurs industriels, sur les groupes de travailleuses et travailleurs qui y sont employés même si ici, contrairement à la petite production, on ne trouve pas l'articulation de deux champs, c'est-à-dire un même lieu de travail et de vie. Il faut tenir compte d'autres réalités, par exemple l'appartenance à un quartier occupé non exclusivement par des gens liés à un même secteur industriel ou uniquement à la réalité sectorielle pointue, l'identification à un espace structuré sur d'autres bases, la présence sous un même toit de

---

[76] Solidarité entre résidant(e)s d'un type de chemin rural unique au Québec: le rang. Solidarité favorisée par le fait que les terres, découpées en rectangles très allongés et très étroits (environ 175 m. de large), sont accolées les unes aux autres en parallèle (rangées), ce qui permet aux habitations, forcément construites près du chemin public (rang), d'être situées à proximité les unes des autres. Une disposition en rang qui, comme l'a observé à la fin du siècle dernier le "géographe social" Léon GÉRIN, permet aux voisins de "s'assister plus facilement les uns les autres dans les travaux pénibles" et de "se rendre beaucoup de services", de se prêter "des instruments de travail", de faire de "fréquents échanges de coups de main" et des "corvées comprenant souvent un grand nombre de personnes" (L. GÉRIN, "L'Habitant de Saint-Justin" (1897) dans Léon Gérin et l'habitant de Saint-Justin, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1968, p. 115, 116 et 117.

conjoints, enfants et autres personnes à avoir des occupations ailleurs, dans d'autres secteurs industriels, dans d'autres domaines de la vie en société. Une fois de plus, ne serait-il pas très réducteur de faire comme si, dans la société d'hier, les "anciens acteurs" collectifs et individuels s'en étaient tenus massivement au corridor étroit et fermé du secteur industriel donné? D'ailleurs, cette catégorisation sectorielle souvent trop restrictive, unitaire, qui ne prend pas en considération le toit d'habitation (familial ou pas), a-t-elle déjà eu en période industrielle le sens aussi exclusif qu'on lui prête, même au temps du compagnon-conjoint-époux-père-pourvoyeur? Oserions-nous aujourd'hui emprunter le même raccourci théorique avec la généralisation du travail des deux membres du couple, la recomposition des familles, les multiples occupations (salariées ou pas) des enfants et des jeunes adultes qui demeurent souvent jusqu'à un âge avancé sous le toit familial (sinon les toits familiaux), quand d'évidence toute cette chimie sociale constitue une matrice à l'émergence des nouveaux mouvements sociaux ("nouveaux" dans le sens de Touraine ou autrement)?

Considérant le mouvement ouvrier québécois, par exemple, mentionnons les instances territoriales que sont les conseils du travail de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ) et les conseils centraux de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Ce sont là des entités très autonomes dont le mandat déborde les questions purement syndicales: création de solidarités territoriales, de "fronts de luttes" avec l'ensemble des populations régionales (condition féminine, mouvement anti chômage, réaménagement de quartiers/aménagement/localités/régions, implantation de multiples "services de

proximité" etc.[77]). Assurément, il s'agit là d'un champ de préoccupation et d'action sectorielles dont la verticalité est élargie.

En somme, nous ne nions pas la contribution importante de la théorie des mouvements sociaux, tout particulièrement sous l'aspect des nouveaux mouvements sociaux, mais nous voulons ici en souligner certaines limites par rapport à l'objet de notre travail.

Limites qui entraînent, entre autres, deux interprétations opposées du mouvement AIR. Ainsi, les organismes AIR, du point de vue sectoriel (vertical), c.-à.d. de leurs actions dans le cadre du secteur des productions traditionnelles et d'une composition homogène (petits producteurs et productrices traditionnels), se situent plutôt dans le mouvement social ancien. Alors que du point de vue de leur fonctionnement par la réappropriation territoriale des ressources (gestion en commun des ressources petites productives et autres du milieu), ils appartiennent nettement aux nouveaux mouvements sociaux.

---

[77] Ainsi, à la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), les conseils centraux existent depuis plus de soixante-dix ans. Aujourd'hui, on en compte vingt-deux alors que leur nombre est supérieur à quinze depuis plusieurs décennies. Ironiquement, on peut même dire que cette organisation syndicale a émergé d'un mouvement régional, puisqu'elle s'est développée provincialement en 1921 à partir de conseils centraux ou d'autres associations syndicales territoriales, constitués dans certains cas depuis quelques années, notamment au Lac St-Jean, en Mauricie, à Québec en Outaouais et à Montréal (J. Rouillard, Histoire de la CSN 1921-1981, Montréal, éd. Boréal Express / CSN, 1981, p. 39-58).

Nous proposons une vision plus multidimensionnelle de la sectorialité, qui tient compte du mode de vie, de la multiactivité sectorielle et, enfin, de la polysectorialité (activités dans plusieurs secteurs ou sous-secteurs de productions traditionnelles[78]).

Autrement dit, nous voulons démontrer que le mouvement AIR est une action qui révèle plus qu'une simple période transitoire entre les mouvements sociaux anciens et nouveaux.

2.4.3. L'économie solidaire vs l'économie traditionnelle

L'étude de l'"économie solidaire", une dimension centrale de la pratique populaire et communautaire, par le sociologue français Jean-Louis LAVILLE, est un apport important à la théorie des nouveaux mouvements sociaux. On entend par là une économie rebranchée sur l'humain, où le travail suit des voies et adopte des "formes autres que l'emploi[79]", et où il trouve sa raison d'être dans

---

[78] Au sens littéral, les sous-secteurs du secteur des productions traditionnelles, si on se place dans une perspective verticale plus conforme à la vision implicite de la "sectorialité" de l'école tourainienne. Dans tous les cas, cependant, c'est bien de la même réalité sectorielle qu'il est question, même si les désignations peuvent varier. Quant à cette réalité de la division sectorielle, elle est ici une donnée qui découle de la logique d'action du MPC et de l'action étatique technocratique. Il ne faut pas confondre cette réalité du découpage sectoriel avec la sectorialité qui correspond plutôt au vécu social concret de ce découpage imposé.

[79] J.-L. LAVILLE, L'économie solidaire..., *op. cit.*, p. 71. Toutes les citations du présent paragraphe, hormis

l'engagement, le bénévolat, le don de soi, la solidarité, plutôt que dans le revenu et le salaire.

C'est une "économie plurielle", selon l'expression de J.-L. LAVILLE, qui admet "d'autres principes que le marché[80]" et qui s'est affirmée d'abord en réaction à l'économie libérale coupée du social et centrée sur les mécanismes autorégulants du marché. Contrairement à l'économie de marché, ancrée dans le privé et les "relations inter-individuelles", une "économie plurielle" ne peut qu'exprimer "dans l'espace public la revendication d'un pouvoir-agir dans l'économie". Ce champ du public la différencie du secteur traditionnel où elle "plonge ses racines" et ses premières "appartenances vécues[81]".

Reprenant les grandes lignes de la recherche de POLANYI[82] le sociologue rappelle les quatre principes qui animent le comportement économique. Premièrement, l'administration domestique qui "consiste à produire pour son propre usage, à pourvoir aux besoins de son groupe" et à "emmagasiner pour la satisfaction des membres" de son unité de base. Deuxièmement, la réciprocité, c'est-à-dire "la relation établie entre plusieurs personnes par une

---

celles identifiées autrement, proviennent de ce volume, soit des deux textes signés par J.-L. LAVILLE, les chapitres I ("Économie et solidarité: esquisse d'une problématique", p. 9-89) et VII ("Les enjeux de l'économie solidaire", p. 283-312).

80 *Ibid.*, p. 26.

81 *Ibid.*, p. 30.

82 K. POLANYI, La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps, Paris, éd. Gallimard, 1983.

suite durable de dons" et de contre-dons (le "donner, recevoir, rendre" de M. MAUSS[83]); ces échanges personnalisés, dont les objets "ne sont pas détachés de ceux qui donnent", représentent "essentiellement un rapport social". Troisièmement, la redistribution par laquelle "la production est remise à une autorité qui a la responsabilité de la distribuer", donc de la stocker (ce qui correspond au "modèle institutionnel de la centralité"). Enfin, quatrièmement, le marché, qui est "le lieu de rencontre entre offre et demande de biens et services aux fins d'échange".

L'auteur distingue cependant les échanges non-monétaires et les échanges monétaires et, chez ces derniers, ceux à grande et petite échelles.

Les échanges monétaires à petite échelle appartiennent surtout à l'économie traditionnelle et se limitent à des espaces restreints. Ils se retrouvent plutôt dans la "petite unité de type familial" et témoignent "beaucoup plus d'un souci d'assurer les moyens de s'en tirer aux membres du groupe familial que de la réalisation prioritaire du profit maximal". Si l'économie, jusqu'au XIXe siècle, était intimement liée au social, elle s'en est depuis éloignée, le marché opérant de façon de plus en plus large et prédominante selon un "mécanisme autorégulateur", l'échange monétaire.

Jean-Louis Laville distingue trois types d'économie:

---

83 M. MAUSS, "Essai sur le don", *in* Sociologie et anthropologie, Paris, Presses universitaires de France, 1978.

marchande (de marché, entreprises capitalistes), non marchande (redistribution et programmes sociaux administrés directement par l'État ou indirectement par des organismes à but non lucratif), et non monétaire (économie traditionnelle en déclin, construction conjointe de l'offre et de la demande au sein d'espaces de proximité; dans ce dernier cas, sous l'égide des nouveaux mouvements sociaux initiateurs de ce nouveau contrat social).

Curieusement, même si Laville définit longuement le troc au début de son ouvrage, il n'en fait pas mention dans l'échange non monétaire et, surtout, dans l'économie non-monétaire. Un peu comme si ce phénomène social finalement était moins valable en termes de réciprocité. Or, nous sommes bien ici à la fois dans la sphère marchande (il y a échange de biens et services même si c'est à équivalence simple) et la sphère non-monétaire. Le troc pourrait même expliquer, du moins en partie, le passage de l'économie traditionnelle à une économie plus associationniste de type "nouveaux mouvements sociaux". Il y a don réciproque ("donner, recevoir, rendre"), du moins par rapport à l'économie marchande, puisque ce type d'échange (le troc) se fait, dans la presque totalité des cas, à la fois en dehors de celle-ci (du moins, de façon inégalement indépendante) et en deçà du prix du marché, surtout si cette réciprocité dure depuis longtemps. Enfin, on remarque aussi, au même titre que l'échange monétaire "à marché restreint", un geste marchand posé à petite échelle, dans un "espace de proximité".

Laville souligne que l'économie solidaire, même si elle existe depuis les débuts de l'économie de marché, a pris un nouvel essor devant l'exclusion sociale

grandissante résultant de la domination du marché et de sa mondialisation. Cette domination s'est traduite successivement par l'implantation puis "l'épuisement du compromis fordiste et keyneysien" (fin du contrat social des années de la croissance: État-providence d'une part et conventions collectives avec le mouvement ouvrier syndiqué d'autre part) et par l'avènement du néo-libéralisme où on a eu tôt fait de "sacrifier le social pour relancer l'économie".

Bien sûr, nous émettons quelques doutes sur le "déclin de l'économie traditionnelle". Ce n'est pas la première fois (et sans doute pas la dernière) qu'on nous annonce ni plus ni moins sa disparition prochaine. Au point où l'on se demande parfois si ce déclin quasi permanent de ce type d'économie n'est pas en fait une de ses caractéristiques principales...

En résumé, nous retenons, dans le cadre du présent travail, la similitude entre l'économie solidaire et l'économie traditionnelle sur les points suivants:

-- fonctionnement à la réciprocité (de toute évidence plus étendue en terrain public, mais pas nécessairement plus intense);
-- exercice quotidien de l'administration domestique, production pour son propre usage et pour pourvoir aux besoins de son groupe d'appartenance (cette dernière dimension s'est élargie sensiblement en économie solidaire);

-- mode de vie marqué par un rapprochement entre travail et lieu de vie (plus fort sans doute dans

l'économie traditionnelle);

-- rapport non-monétaire (peut-être moins intense sous la forme privée traditionnelle, quoi qu'il faudrait ici distinguer des variations selon les époques et tenir compte de la force du troc dans certaines pratiques petites productives).

Deux mondes assez près l'un de l'autre, où notamment l'économique et le social sont fortement liés.

Entre l'associationnisme de l'économie solidaire[84] et le groupe d'appartenance petite productive, exception faite de la question des sphères publique et privée, il n'y a qu'un pas. On pense à toutes ces personnes qui vivent ensemble dans la petite unité de production et qui fonctionnent à la réciprocité (ou du moins dont la rémunération n'est pas le motif premier): la famille nucléaire, bien sûr (ce que Claude Servolin, sous un autre angle, nomme auto-exploitation), mais aussi la famille élargie, le rang et les voisins petits producteurs et productrices. Dans ce contexte, le troc entre personnes productrices, en tant que type d'échange plus personnalisé et, tout particulièrement, dans la perspective de la complémentarité des besoins, peut être significatif.

---

[84] Au sujet, notamment, du bénévolat, plutôt important dans le mouvement AIR quoiqu'inégal d'un organisme à l'autre, voir H. DIONNE, "Le mouvement populaire en milieu rural: un certain parcours", *in* Région, régionalisme et développement régional: le cas de l'Est du Québec, Rimouski, éd. GRIDEQ (cahier 14), 1984, p. 137-170, et Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural, *op. cit.*

On retrouve certaines pistes utiles à notre questionnement de départ sur la pérennité de la petite production et son dépassement dans des formes associatives de production.

2.5. Problématique et hypothèses reformulées

Revoyons notre problématique sur la pérennité de la petite production et son passage à la forme associative de production de même que nos hypothèses sur les pratiques productives à la lumière des développements théoriques de Liepietz, des ruralistes français et du mouvement social.

On a vu que, du point de vue théorique, la petite production analysée en tant que phénomène transitoire ou isolé nous était finalement peu utile pour comprendre l'émergence du mouvement AIR.

D'autre part, le modèle d'articulation de la petite production au MPC en trois phases permet de saisir l'existence d'une quatrième phase, fonctionnant cette fois au dépassement du MPC lui-même. Il s'agit bien d'une phase d'articulation au MPC puisque ce dernier, pendant l'existence du mouvement AIR, demeure dominant dans la formation sociale québécoise d'une part et que, de ce fait, d'autre part, les petits producteurs et productrices peuvent retourner à leur situation antérieure au mouvement AIR advenant sa fin. Il n'y a donc pas dissolution des petits producteurs et productrices, mais bien dépassement par rapport à leur ancienne situation sociale, ceux-ci demeurant toujours dans le projet AIR propriétaires juridiques de leurs moyens de production.

Enfin, autant par ses contributions que ses lacunes, l'approche des mouvements sociaux nous permet de mieux appréhender la nature de cette distanciation entre le groupe social des petits producteurs et productrices et le projet AIR, entre la pérennité de la petite production et son dépassement. Le rapprochement entre économie traditionnelle et économie solidaire met en relief la force profonde du lien entre le social et l'économique, au-delà des âges, malgré l'action dissociative puissante du capital et du pouvoir technocratique.

Cette distanciation se serait réalisée en deux temps. Dans un premier temps, plus long, historique, elle se serait développée dans la sectorialité vécue par les petits producteurs et productrices, faite à la fois de résistance et d'articulation au MPC, et qui les auraient conduits à s'éloigner de la logique de la sectorialité verticale soutenue par le capitalisme et l'État technocratique. Une sectorialité élargie par une pratique intersectorielle, une façon différente de produire, un mode de vie petite productive différent: c'est le phénomène de la polysectorialité que nous avons identifié plus haut.

Dans un deuxième temps, le dépassement de la forme petite production, le saut qualitatif de la quatrième phase du modèle élargi de Lipietz, serait atteint par le développement du mouvement multisectoriel de mise en commun et, à l'intérieur de celui-ci, le débordement du champ traditionnel des activités polysectorielles petites productives dans son prolongement logique, l'intégration des autres ressources du milieu (privées et publiques).

Ce modèle associatif particulier, par multisectorialité, dépasse donc le niveau des anciens mouvements sociaux. Une multisectorialité où la réappropriation territoriale se fait d'abord par la réappropriation collective des ressources des secteurs de productions traditionnelles, c'est-à-dire par le contrôle public d'un modèle économico-social où l'économique s'opère dans la production directe plutôt que dans les services. On parlerait alors d'un mouvement social qui se situe à la fois dans le privé (maintien de la propriété juridique des petites productions) et dans le public (mise en commun des moyens de production des dites propriétés). En somme, c'est un nouveau mouvement social non classique quant au processus de réappropriation d'un espace de proximité et quant à la profondeur et à la durabilité de cette action. Un mouvement social où le troc, la réciprocité, le social sont intimement liés au champ même de la production.

En résumé, le saut qualitatif du passage à la quatrième phase du modèle élargi de Liepietz, l'émergence d'un mouvement social à la fois ancien (sous l'aspect de la catégorie sociale mise en cause) et nouveau (sous l'aspect de la réappropriation territoriale) mais d'un autre type (réappropriation territoriale centrée sur un auto-contrôle de la production directe), ou, dit autrement, l'émergence d'un mouvement social à la jonction de l'économie traditionnelle et de l'économie solidaire, dans tous les cas, cela nous ramène toujours au même champ de la production. Une production qui comprend plus que l'économique, une production où l'économie et le social sont soudés, mais production toujours.

Notre pratique productive, posée comme hypothèse de départ au chapitre précédent, qui retenait la dimension productive du concept de pluriactivité des ruralistes français, se présenterait alors sous la forme d'activités productives, soit hors du champ de la forme petite productive, soit dans son champ. Hors du champ "petite production", par défaut, il s'agit d'activités d'entreprises inscrites dans des rapports capitalistes. Dans le champ "petite production", on distinguerait deux possibilités: des activités de type petites productives soit à l'extérieur de l'entreprise du petit producteur ou productrice (chez des pairs), soit à l'intérieur de celle-ci. Dans le premier cas (activités petites productives à l'extérieur de l'unité d'exploitation), nous compterions là aussi deux éventualités: des activités intrasectorielles (dans le même secteur de production, par exemple un agriculteur qui a une occupation chez un autre producteur agricole), ou intersectorielles (occupation dans deux secteurs et plus, par exemple en agriculture et dans la pêche).

Nous formulons alors notre hypothèse principale comme suit: le saut qualitatif de la forme petite production aux formes associatives de production, à la fois stratégie de résistance au MPC, articulation à celui-ci et projet social, serait relié à une forme historique particulière de pratique pluriactive, la polysectorialité.

Il s'agit donc d'une pluriactivité qui se situe à l'intérieur de l'unité de production et qui se caractérise par la pratique d'activités productives dans plus d'un secteur économique.

Nous retenons cette hypothèse comme principale parce qu'elle tient compte du type de pratique productive multisectorielle des organismes communautaires de gestion en commun, aspect central du projet social propre mis en place ici. Cette multisectorialité des organismes de gestion en commun serait en quelque sorte la projection dans le collectif d'une pratique de type petite productive déjà répandue. Évidemment, il y a plus, notamment toute la question du lieu de travail et d'habitation. Nous y reviendrons. Disons simplement pour l'instant que cette polysectorialité peut refléter, dans certaines circonstances, un mode de survie et d'existence dans des conditions économiques, extra-économiques, naturelles, etc., difficiles. Ainsi, le fait de manquer de sol arable, d'avoir des lots à bois difficiles d'accès, un environnement peu avantageux pour l'élevage, oblige à "produire un peu de tout", un peu plus de ceci et peu moins de cela, d'échanger ce qu'on a de trop contre un peu de ce qu'on a de moins, d'établir des liens, des solidarités de rang, des complémentarités, des modes de résistance et de vie.

Notre hypothèse principale se situe donc plus sur le plan de l'explication théorique.

Notre deuxième hypothèse est plus développementale, c'est-à-dire rattachée à des expériences de développement régional au sens large (et non pas exclusivement au sens communautaire). Le traitement sera donc plus global: le questionnement portera sur la pérennité de la petite production, qui comprend aussi, paradoxalement, le dépassement de cette forme de production. Notre hypothèse

seconde se formule ainsi: la pérennité de la forme petite production face au MPC serait surtout le fait de la pluriactivité productive, c'est-à-dire de la pratique d'activités productives par les petits producteurs et productrices à l'extérieur de leur unité d'exploitation.

Même si la pratique généralisée de la pluriactivité productive peut constituer à la limite une condition nécessaire au passage à des formes associatives de production, ce type de pluriactivité apparaît-il pour autant suffisant comme explication? Nous posons plutôt que c'est l'existence, l'ancienneté et l'ampleur de la polysectorialité en tant qu'élément spécifique du procès de production/mode de vie qui seraient déterminantes ici.

Cependant, avant de passer à l'examen des aspects centraux de la pluriactivité et de la polysectorialité, il nous faut donc au préalable procéder à une identification concrète des petits producteurs et productrices.

Plus précisément, il est nécessaire d'établir au préalable si les productrices et producteurs des territoires AIR appartiennent historiquement au groupe des petits producteurs et productrices, c'est-à-dire s'ils sont ou non directement impliqués dans des rapports capitalistes.

Cela nous oblige à établir un certain nombre de mesures de vérification. Cette question d'ordre méthodologique sera l'objet du prochain chapitre.

C H A P I T R E I I I

QUESTION MÉTHODOLOGIQUE PRÉALABLE: DÉTERMINATION DU CARACTÈRE "PETITE PRODUCTION"

III. QUESTION MÉTHODOLOGIQUE PRÉALABLE: DÉTERMINATION DU CARACTÈRE "PETITE PRODUCTION"

> **La petite production est cette forme de production où les productrices et producteurs sont, souvent avec leurs proches, propriétaires de leurs moyens de production et les font fonctionner sans l'aide de salariées et salariés réguliers. Il n'y a pas à proprement parler d'accumulation de capital, même s'il existe parfois un léger surplus, puisque le produit résultant du procès de travail sert ici principalement à la reproduction simple de l'unité de production.**

Si la "reproduction simple de l'unité de production" cela se conçoit bien en théorie, en pratique c'est autre chose. En effet, comment peut-on déterminer dans quelle proportion nous sommes en présence de petits producteurs et productrices sous l'aspect qui nous intéresse ici, c'est-à-dire en tant que non impliqués dans des rapports directs d'accumulation capitaliste?

Pour tenter de répondre à la question, nous avons construit un outil de mesure à partir de l'indicateur qui nous semblait à la fois le plus fiable sur le plan théorique et le plus applicable sur le plan pratique: celui de l'employée ou employé régulier, c'est-à-dire le nombre moyen d'unités personne-année de travail pour chacune des années où il y a eu effectivement travail dans l'entreprise.

3.1. Indicateurs

3.1.1. Indicateurs classiques

Nous avons évité de recourir directement aux indices du revenu, de vente, de profit ou de la capitalisation, ceux-ci étant trop peu fiables: d'une part, par rapport aux conditions particulières d'existence des unités de production rurales qui font que les sphères de la production et de la consommation sont difficiles à isoler; d'autre part, par rapport à toute recherche qui remonte un tant soi peu dans le temps.

Comment, par exemple, dans le cadre d'une recherche sociologique (par questionnaire, entrevue, observation participante, histoire de vie, etc.), peut-on établir de façon valable pour une période donnée (quinquennale, décennale, etc.) des ordres de grandeur significatifs lorsqu'on ignore si la productrice ou le producteur a répondu en dollars qui avaient cours l'année où a été effectuée la recherche ou lors des périodes antérieures? La méfiance naturelle des répondantes et répondants à l'égard des questions d'argent peut aussi entraîner des écarts de mémoire. En outre, comme les actifs et passifs particuliers de l'unité de production en milieu rural tendent à se mouler au mode de vie des productrices et producteurs, il devient difficile, surtout lorsque l'on doit reculer loin dans le temps, de les distinguer. Prenons un exemple précis: si l'on considère les coûts rattachés à l'usage d'un véhicule, les frais relatifs à son achat, d'autres à la consommation d'essence, d'autres encore à la réparation, etc.; comment peut-on départager les dépenses consacrées à l'opération de l'entreprise de celles consacrées à l'usage

personnel de ses membres?

Bref, pour ces raisons nous avons jugé préférable d'écarter au départ toutes les données exprimées en valeurs pécuniaires.

3.1.2. La norme de l'employée/employé régulier

Dans quelle mesure les productrices et producteurs peuvent-ils être considérés comme appartenant historiquement au groupe des petits producteurs et productrices (c'est-à-dire essentiellement comme des productrices et producteurs exploitants non directement engagés dans des rapports d'accumulation capitaliste)?

En premier lieu, nous nous sommes appuyé sur le principe suivant: l'accumulation capitaliste découle essentiellement de l'usage du travail d'autrui; puis nous avons tenté de cerner un indicateur de ce type d'accumulation par les productrices et producteurs relatif à l'emploi d'une personne sur une base annuelle régulière, soit durant 12 mois de travail.

Ensuite, nous avons cherché à établir un indice à partir de la norme de l'employée/employé régulier, représentant douze mois de travail accumulé et équivalant ainsi au travail d'une personne sur une base annuelle régulière.

L'indice de l'employée/employé régulier nous a semblé plus conforme à l'objet étudié (forme petite production), moins soumis aux fluctuations (réelles ou stratégiques) de la mémoire et plus facile à synthétiser pour les personnes

qui ont accepté de participer à l'enquête, notamment parce qu'on fait appel chez elles à des souvenirs qui prennent une forme humaine.

Du strict point de vue théorique, il nous est apparu qu'un indice s'appuyant sur la norme de l'employée/employé régulier, c'est-à-dire se référant directement à la potentialité d'accumulation capitaliste, pouvait constituer une mesure du niveau d'intégration au MPC plus fiable que celle de la capitalisation, laquelle se prête mal à la forme petite production où se confondent unité d'exploitation et unité de consommation privée/familiale. Un tel indice (construit à partir du seuil de l'employée/employé régulier) demeure plus fiable, pour autant, bien sûr, qu'on ne l'interprète pas à tort: le fait, pour les productrices et producteurs, d'avoir atteint, par équivalence ou directement, le niveau d'une employée ou d'un employé régulier n'est pas le signe absolu de l'intégration au MPC. Ce qui est significatif, c'est la progression dans le temps de travail rémunéré. Ainsi, la situation d'un producteur qui a eu recours à plusieurs employés, mais seulement d'une façon ponctuelle, peut entraîner deux interprétations:

1) il a tenté sans succès, à un moment ou à un autre, de transformer son unité de production en entreprise capitaliste;
2) ou encore, un événement particulier propre à la forme de production, s'est présenté momentanément (phénomène qui, dans le temps, s'est résorbé: mauvaise température, tempête, usage d'un outil commun, etc.).

C'est donc la durée d'opération des moyens de production qui devient l'élément déterminant de l'analyse: plus elle est étendue et plus on est en mesure d'évaluer si c'est un phénomène de type petite production ou non.

3.1.3. Durée d'opération et personne-année de travail

Précisons au départ que, pour nous, le nombre d'années d'opération des moyens de production est celui où l'entreprise a été l'objet d'au moins une activité productive.

Et par activité productive, nous entendons la production de "biens matériels nécessaires à la vie", donc de biens d'usages et/ou de biens qui ont une valeur d'échange.

Afin de rendre plus souple et plus rigoureuse la détermination de la petite production par la norme de l'employée/employé régulier, nous avons construit une mesure à partir de deux concepts: celui de l'unité personne-année de travail (uPAT) et celui de la durée d'opération des moyens de production (dOMP). Chaque segment de douze mois de travail accumulé, qu'il soit le fait d'une seule personne ou le résultat du travail morcelé de plusieurs, représente alors l'équivalent d'une employée ou d'une employé ayant travaillé durant une année, ou une unité personne-année de travail (uPAT). Le nombre annuel moyen d'employées/employés réguliers (e.r.) est alors déterminé par le nombre d'unités PAT par rapport au nombre d'années dOMP. En résumé il y a l'équivalent de moins d'un e.r. si, au total, le nombre d'uPAT est inférieur au nombre

d'années dOMP (1 e.r. ou uPAT = dOMP).

Le rapport UPAT-dOMP, (le nombre moyen d'employées/employés réguliers) permet donc une vue d'ensemble et une évaluation plus justes de la situation réelle de l'entreprise.

3.1.4. Examen des deux cas limites

Prenons, par exemple, le cas d'une personne productrice qui, durant toute la durée d'opération de son entreprise, a eu recours pendant une seule semaine à 52 employées/employés. Elle serait alors considérée comme avoir eu à son service l'équivalent de 1 employée/employé pendant une année de travail, ou une unité PAT, c'est-à-dire 1 employée/employé régulier si son entreprise est en activité depuis un an, ou proportionnellement beaucoup moins si elle fonctionne depuis plusieurs années. La durée d'opération des MP (à condition, bien sûr, de s'étendre sur plus d'une année) permet ainsi d'avoir une vision d'ensemble plus juste, de saisir le poids relatif du phénomène de la main-d'oeuvre, c'est-à-dire son caractère ponctuel ou permanent. Ainsi, dans notre exemple, selon que l'entreprise aura été en activité depuis quatre ans, deux ans, un an ou huit mois par exemple, on dira qu'elle a eu recours respectivement à 0,25, 0,5, 1 ou 1,25 e.r. Dans ce dernier cas, toutefois, on ne pourrait pas affirmer de façon catégorique sans autre forme d'analyse qu'on est en présence d'un petit producteur ou productrice. Signalons cependant que c'est là un cas extrême: une seule semaine à 52 employées/employés durant toute la durée d'opération d'une entreprise agricole, forestière, de pêche, etc., n'est pas une situation qu'on rencontre souvent! Une telle

mesure, donc, on s'en rend compte, est d'autant plus efficace et juste que la durée d'opération n'est pas trop courte.

3.1.5. Découpage du temps, mouvement de main-d'oeuvre

Dans plusieurs recherches sociologiques, on doit tenir compte de l'auto-évaluation des gens concernés et directement visés par la démarche; cela porte donc souvent sur des périodes de temps passées, parfois lointaines. Il en résulte un découpage du temps d'investigation soit en périodes arbitraires (quinquennales, décennales, etc.) soit signifiantes (en rapport avec l'objet de l'étude).

Lorsqu'il y a périodisation, quel que soit le découpage retenu (pourvu que les périodes ne soient ni trop longues ni trop courtes[1]), les phénomènes de progression et de concentration de la main-d'oeuvre, s'ils existent, risquent moins d'être occultés par notre moyenne générale, du moins quand ils atteignent le seuil significatif, c'est-à-dire lorsque le nombre d'unités PAT est supérieur à la durée (en années) de la ou des périodes touchées par les deux phénomènes. Ce qu'il est important de savoir dans tous les cas où la moyenne générale (ensemble des périodes) est inférieure à 1 employée/employé régulier, ce n'est pas tant l'existence d'une progression ou d'une concentration que leur position dans le temps. Si elles apparaissent lors d'une ou de périodes médianes ou au début de l'OMP, cela

---

[1] Trop courtes: en deçà de quatre ou cinq ans; trop longues: une période s'approchant de la durée générationnelle, disons 25 ans.

n'est pas très significatif. Le fait que la situation se soit rétablie par la suite et que, dans l'ensemble, le poids des autres périodes ait fait passer la moyenne de l'entreprise sous le seuil de 1, démontre la nature ponctuelle de la situation (liée à des conditions particulières d'existence de la petite production).

Maintenant, qu'est-ce qu'on entend par période trop courte ou trop longue?

Au-delà d'une génération (plus de 25 ans) il y a des risques d'erreur sur la personne notamment dans l'unité de production familiale lorsqu'il y a transfert des parents aux enfants des moyens de production. Si l'on s'en tient à toute une génération (une durée de 20-25 ans), on risque de noyer dans le tout certains moments de vie significatifs et notamment de confondre le temps de jeunesse des productrices et producteurs avec leur époque actuelle (où forcément ces gens risquent d'être moins soumis au contrôle direct des aînés: parents, tutrices et tuteurs, etc.).

À l'inverse, toute durée d'opération des moyens de production inférieure à trois, quatre ou cinq ans rend très aléatoire la détermination de tendances productives significatives. Cela est encore plus vrai, comme nous le verrons plus loin, avec la petite production qui est très liée aux aléas des forces de la nature.

Si l'objectif est uniquement de savoir dans quelle mesure nous nous adressons effectivement à des petits producteurs et productrices, l'étude de la période contemporaine (quinquennale ou décennale) est alors

suffisante.

Ce qui n'est pas le cas, bien sûr, lorsqu'on cherche à connaître le cheminement historique des petits producteurs et productrices sur le plan de la forme de production: il faut alors avoir des informations pertinentes relatives aux périodes antérieures.

En résumé, par manque d'informations, une période de référence trop courte, en deçà de quatre ou cinq ans, peut causer des problèmes quant à l'évaluation de l'indice e.r. De même, une période trop grande, celle qui tendrait à s'approcher de la durée générationnelle (25 ans), risque de noyer dans sa moyenne des mouvements importants de main-d'oeuvre. Les tranches périodiques idéales se situeraient entre quatre et cinq ans (minimum) et, au plus, entre dix et douze ans (demi-générationnelles).

3.1.6. Dernière période d'opération des M.P.

Voyons ce qui se passe lorsque le phénomène atteint la dernière période observée d'opération des moyens de production. Dans un tel cas, nous pourrions (à la condition expresse, bien entendu, que la tendance se maintienne lors des périodes subséquentes, ce qui demeure au moment de la recherche encore une inconnue) être placés devant une productrice ou un producteur reflétant une certaine propension à l'accumulation ou tout au moins à autre chose que la stricte reproduction simple de l'unité de production. Mais pour qu'une telle situation se produise et qu'à la fois la moyenne générale de l'entreprise continue à se maintenir en dessous de 1 e.r., il faut deux conditions.

Ou bien le niveau d'emploi à l'intérieur de la période finale ne s'élève pas trop au-dessus de 1 e.r. (c'est-à-dire que le nombre d'unités PAT dépasse de peu le nombre d'années d'opération des moyens de production de la période), ce qui enlève tout poids significatif à la période; ou bien, dans le cas contraire, la quantité d'unités PAT est sensiblement plus importante que le nombre d'années d'exploitation des moyens de production, ce qui sous-tend obligatoirement l'existence antérieure de niveaux proportionnellement bas d'embauche. Cette dernière éventualité peut être potentiellement significative, mais à l'intérieur d'un espace-temps bien délimité d'opération des moyens de production: autrement dit, la quantité d'unités PAT des autres périodes réunies doit être inférieure à la différence entre le nombre d'années d'opération des MP et le total d'unités PAT de la période finale (uPAT'< aOMP - uPAT''); ou encore, si on présente le rapport différemment, la quantité d'unités PAT de la période finale doit être inférieure à la différence entre le total d'années d'exploitation des MP et le total d'unités PAT des autres périodes (uPAT''< aOMP - uPAT'). Prenons, par exemple, une entreprise qui a, en période quinquennale finale, 10 unités PAT: il lui faudrait alors pour se maintenir tout juste en deçà du seuil général de 1 e.r, avoir été en activité:

- entre 10 et 15 ans, si auparavant son niveau d'emploi total était respectivement de 0 à 5 unités PAT';

- entre 15 et 25 ans, si auparavant sa quantité totale d'unités PAT était respectivement de 5 à 15 unités PAT';

- 25 ans et plus, si antérieurement l'unité de production se situait à 15 unités PAT' et plus.

Situations, on le voit, somme toute relativement faciles à repérer.

En résumé, donc, lorsqu'une entreprise affiche une moyenne générale d'employées/employés réguliers inférieure au seuil de 1 et qu'il n'y a pas un niveau important d'embauche durant la dernière période d'opération des MP (c'est-à-dire que le nombre d'unités PAT demeure inférieur au nombre d'années d'opération des MP que comprend la période), on peut conclure qu'il y a uniquement reproduction simple de l'unité de production. Que, momentanément (exception faite de la dernière période), l'entreprise ait eu recours à l'équivalent de plus de 1 e.r., cela peut n'être, à toutes fins utiles, que relié aux conditions particulières de mise en oeuvre propres aux activités productives dont il est question ici. Ces conditions, sous bien des aspects, n'ont rien à voir, directement du moins, avec les conditions économiques comme telles (par exemple, des conditions climatiques qui pourraient forcer durant une, deux, trois années de suite une productrice ou un producteur plus vulnérable à pratiquer une ou plusieurs activités productives pendant une plus courte période). Bref, la reproduction simple passe d'abord par la survie de l'unité de production, y compris à un niveau moindre et l'ultime effort qui conduit ses membres à la maintenir en vie artificiellement pour un temps s'il le faut. C'est donc dire combien la durée d'opération des MP, autrement dit l'étalement dans le temps, est déterminante lorsqu'il s'agit de juger du

caractère "petite production", et combien les variations d'une période à l'autre revêtent moins d'importance.

Par ailleurs, lorsque la moyenne générale d'embauche de l'entreprise est supérieure ou inférieure à 1 e.r., mais que la dernière période connaît un taux élevé (c'est-à-dire une quantité d'unités PAT qui est supérieure au nombre d'années d'opération des MP couvert par la période), il est plus prudent de procéder à une analyse plus fine de l'ensemble de la situation. Cela ne signifie pas nécessairement qu'on est en présence d'une entreprise de type capitaliste ou en phase de le devenir, mais uniquement qu'il existerait ici un ou des phénomènes autres que la reproduction simple de l'unité de production. La détermination et l'analyse de ces phénomènes permettront d'aller plus loin dans nos conclusions sur l'entreprise, et de voir si le niveau quantitatif critique atteint (en termes de moyenne globale et/ou de moyenne de la période finale) se traduit effectivement ou vraisemblablement par un seuil qualitativement différent (force de travail / accumulation capitaliste).

Cette probabilité est d'autant plus grande lorsque, pour toute la durée d'opération des MP, le nombre moyen d'employées/employés réguliers s'accorde plutôt au pluriel qu'au singulier, encore qu'il faille là aussi tenir compte de conditions d'existence particulières de la petite production. Toutefois, à cause du niveau quantitatif élevé où l'on se situe, leur impact, s'il est important, sera alors plus facile à isoler. Ce sera notamment le cas de la force de travail constituée d'aides parentales, un type particulier de main-d'oeuvre à l'intérieur duquel il faut aussi distinguer divers niveaux de différenciation. Nous y

reviendrons au chapitre suivant.

En termes d'économie de temps pour les chercheures et chercheurs, notamment, lorsqu'il faut traiter de grands échantillons, nous trouvons donc, dans l'évaluation du caractère de petite production, essentiellement deux niveaux d'analyse:

1) Niveau de l'évolution historique: détermination et analyse des zones grises (zones où des changements quantitatifs risquent d'être potentiellement porteurs de changements d'ordre qualitatif);

2) Niveau de la situation actuelle: analyse de la dernière période exclusivement (période contemporaine d'opération des moyens de production).

Dans les deux cas, à l'étape de l'analyse des productrices et producteurs en zones grises (période[s]s à 1 e.r. et plus), il faudra parfois étudier la période antérieure à ladite zone, ou encore se limiter aux deux périodes finales continues (cinq ans chacune au plus) de façon à pouvoir mieux cerner le phénomène. Mais il est préférable de le faire pour les seuls productrices et producteurs en situation de zones grises que pour tous les productrices et producteurs de l'échantillon.

3.2. Évaluation de la force de travail

3.2.1. Force de travail et rémunération

On trouve des cas de rémunération non apparents tant chez les productrices et producteurs que chez les aides (logés, nourris, lavés, etc.). Ce qu'il faut se demander, c'est si ces cas reflètent des formes d'accumulation capitaliste ou bien un mode de survie qui gravite autour de la "reproduction simple de l'unité de production".

En milieu rural, c'est connu, il y plusieurs façons de rétribuer quelqu'un. En fait, cela pose toute la question de la rémunération au sens large.

Pour nous, cependant, ce qui nous intéresse ici, c'est uniquement la rémunération (quelle qu'en soit la forme apparente) ayant un potentiel d'accumulation capitaliste. Autrement dit, dès qu'il y a travail accompli par autrui dans les unités d'exploitation (d'autres personnes que les productrices et producteurs), nous nous demandons s'il est rémunérable non pas au sens large mais au sens strict, c'est-à-dire en rapport avec sa potentialité d'accumulation de capital pour les propriétaires juridiques des moyens de production.

Et, cette question sur la rémunérabilité au sens strict se pose même dans les cas où il y a eu de l'aide rémunérée et où l'on dispose des données directes à cet effet (par exemple, dans le cas de l'aide parentale). Bref, au sens restreint où nous l'entendons, il ne suffit pas que le travail soit rémunéré pour qu'il soit rémunérable.

3.2.2. L'aide parentale rémunérée

La question qui se pose ici est la suivante: la rémunération dans la petite production a-t-elle la même signification lorsque le travail a été accompli par des proches des productrices ou producteurs plutôt que par des personnes n'ayant aucun lien de parenté avec eux? Car si dans ce dernier cas, en termes de potentiel d'accumulation de capital, on peut traduire aisément le rapport entre temps de travail rémunéré et **vente/achat de la force de travail**, il en va tout autrement quand il s'agit de proches.

D'une part, comme l'a signalé le sociologue québécois Bruno JEAN à propos des agricultrices et agriculteurs, la rémunération de l'aide parentale peut avoir et recouper d'autres objets:

> du point de vue de l'exploitant [...] le versement de salaires [...] réduit le niveau d'imposition fiscale [...] peut retourner (en partie) dans l'exploitation [...] reste souvent dans la famille dans le cadre d'une économie familiale en circuit fermé [...] est une façon [...] d'assumer la prise en charge de ses dépendants [...] Du côté des membres de la famille qui acceptent cette rémunération il y a aussi des avantages [...] Cette vie communautaire renforcée permet souvent un bon niveau de vie par les économies d'échelle sur la consommation de plusieurs biens (logement, voiture, etc.). Et en plus, durant la saison morte, ils peuvent retirer des prestations d'assurance-chômage[2].

---

[2] B. JEAN, Agriculture et développement dans l'Est du Québec, *op. cit.*, chapitre II, p. 95.

D'autre part, peu importe l'incidence de ces facteurs, les aides parentaux rémunérés demeurent, au strict point de vue du travail accompli, dans une situation ambivalente: ces personnes sont non seulement employées mais aussi parties prenantes de la petite production ne serait-ce, à la limite, qu'à titre de légataires potentiels de la succession de la propriété des moyens de production. Pour cette raison, la quantité de travail fournie résulte à la fois de la force de travail vendue en tant qu'ouvrière et ouvrier et de la participation intéressée à la reproduction de l'unité de production en tant que partie (potentielle ou réelle) à la propriété des MP. Le temps rémunéré comprend alors non plus uniquement du travail ouvrier, comme dans le cas de l'aide non parentale, mais aussi, à des niveaux variables, du travail d'exploitation des MP. La difficulté ici vient du fait que le travail rémunéré est accompli par une même personne se trouvant dans une double position: elle n'est ni tout à fait employée ni tout à fait propriétaire exploitante des MP. L'"unité personne/année de travail" rémunérée (uPAT) par rapport à la durée d'opération des MP ne peut plus se traduire uniquement en terme d'équivalence d'employées/employés réguliers. Ce rapport mesure davantage puisqu'il contient à la fois du travail d'exploitante/exploitant et du travail d'autrui. Or, seul le dernier renferme un potentiel d'accumulation de capital. En somme, si on reprend la norme de l'employée/employé régulier (e.r.), celle-ci devient un indice mesurant au-delà du plafond atteint par l'accumulation, si accumulation il y a.

Par ailleurs, cette situation n'est pas identique d'une ou d'un aide parental à l'autre. On peut différencier deux ou trois niveaux élémentaires de distanciation par

rapport au pôle "propriété des MP" ou au pôle "employée/employé". Nous utiliserons ces points de repère au moment d'analyser plus en profondeur des situations concrètes d'aide parentale située en zone critique d'embauche. Par exemple, le conjoint ou la conjointe de la productrice ou du producteur comme partie intégrante du ménage se trouverait au pôle "entreprise" (certes à un degré relativement moindre chez la conjointe, si on tient compte de la condition de la femme dans la société en général). Par contre, les filles du ménage, étant traditionnellement discriminées, sinon au chapitre des parts successorales tout au moins en ce qui concerne la propriété en titre et le contrôle des MP, demeureraient potentiellement beaucoup plus près du pôle "employée/employé". Chez les fils, surtout s'ils habitent la maison familiale, l'aîné et les plus âgés se situeraient plus facilement du côté de l'entreprise. On pourrait aussi examiner d'autres facteurs, tels l'âge de l'exploitante et de l'exploitant, le nombre d'enfants, les études, etc. Mais on ne peut aller plus loin dans cette voie sans tomber dans la monographie et le cas à cas.

En résumé, pour les raisons qui précèdent, nous proposons deux tableaux pour les aides rémunérés: les non-parentaux et les parentaux. Dans ce dernier cas, nous avons retenu l'option mathématique large, c'est-à-dire que nous avons fait comme si tout le travail parental rémunéré avait été le fait d'aides se situant exclusivement au pôle "employée/employé", donc comme s'il s'agissait d'une quantité de travail résultant exclusivement de la vente de la force de travail aux propriétaires juridiques des moyens de production. De cette façon, pour le travail de l'aide parentale, nous obtenons un seuil mathématique en termes de

potentiel d'accumulation de capital. L'aide parentale se situant en réalité en deçà de ce seuil, nous devrons nuancer les données du tableau de l'aide parentale relativement aux entreprises placées dans ou au-delà des zones critiques. Nous étudierons plus en profondeur ce type de problèmes dans notre exemple concret.

3.2.3. L'aide parentale non rémunérée

On ne doit pas confondre l'aide parentale non rémunérée avec la faible rémunération (comprise dans "l'aide parentale rémunérée"). Il s'agit de deux phénomènes distincts: même s'ils se ressemblent si l'on considère la situation vécue par les membres de la famille, ils n'ont pas la même signification sous l'angle de l'entreprise.

L'aide parentale rémunérée peut être l'indice (certes plus faible que l'aide non parentale) d'un rapport direct d'accumulation capitaliste. L'aide parentale non rémunérée, par contre, est un mécanisme de survie de l'unité de production: il y a potentiellement exploitation du travail d'autrui (sinon auto-exploitation), mais sans accumulation capitaliste (plus-value/force de travail) de l'entreprise.

Ici, comme ailleurs, ce qui nous guide avant tout, rappelons-le, c'est de savoir si tout le processus se solde par une reproduction simple ou une accumulation capitaliste.

3.2.4. L'aide non parentale non rémunérée

Il reste une dernière possibilité: l'aide non parentale non rémunérée. Au sens strict du terme, il s'agit d'un phénomène extrêmement rare, sinon inexistant. D'abord, il faut le distinguer de l'aide non parentale faiblement rétribuée (déjà incluse dans le tableau de "l'aide non parentale rémunérée") et de l'échange de services entre productrices et producteurs qui relève du troc (lié entre autres à une production largement dépendante de la nature).

Si l'on exclut ces deux phénomènes, on se trouve devant le cas très hypothétique de l'aide non parentale ne recevant aucune rétribution. Écartons l'aide ponctuelle (occasionnelle), sans signification pour nous. Il reste l'altruisme à caractère disons plus chronique: il s'agirait là de véritables cas d'espèces (pensons, par exemple, à l'exploitation capitalisante d'"idiots du village", etc.) puisque, par leur caractère particulier, ils ne peuvent exister à une grande échelle. Ainsi, la majorité des situations où il y a altruisme sur une base plus chronique (en termes de potentialité d'accumulation capitaliste, répétons-le) sont des phénomènes exceptionnels et rares, donc négligeables et non significatifs statistiquement par rapport à l'ensemble.

L'aide non parentale non rémunérée se réduit donc, pour l'essentiel, à un seul phénomène important: l'échange de services entre productrices ou producteurs. Dès lors, peut-il y avoir échange inégal de services assez systématisé pour renfermer un certain potentiel d'accumulation capitaliste? La difficulté majeure dans un tel cas demeure l'absence d'une monnaie d'échange commune.

En effet, à moins d'implanter un système de "cartes d'échange" sur le modèle des cartes de crédits (comme cela existe dans certaines villes nord-américaines), qu'est-ce qui pourrait permettre à l'échange à la fois de s'étendre à une plus grande échelle et d'accumuler de la valeur selon le cycle "services-échanges-services"? Mais nous n'en sommes pas encore là.

Cela nous a donc amené à considérer dans le tableau par plafonnement la totalité de l'aide non parentale comme étant rémunérée ou rémunérable. Et ce, même si on n'arrive pas à distinguer l'échange systématique de services entre productrices ou producteurs. S'il devient impossible d'évaluer la part de cet échange dans "l'aide non parentale non rémunérée", on peut alors utiliser la technique du plafonnement, c'est-à-dire considérer toute "l'aide non parentale non rémunérée" comme potentiellement rémunérable. Dans un tel cas, il suffit d'en tenir compte dans l'analyse des cas en zone grise.[3]

3.2.5. Tableaux par plafonnement

On peut distinguer deux types de plafonnement: le plafonnement général, où toute l'aide dans toutes les activités productives est, au départ, de façon mécanique, considérée comme rémunérable; et le plafonnement mitigé où toute l'aide est considérée comme rémunérable, sauf dans certaines catégories d'activités productives clairement

---

[3] Ce questionnement de fond sur l'aide rémunérable sera fort utile au moment du traitement des cas en zone grise tel qu'on vient de l'évoquer.

désignées comme étant socialement, régionalement et localement non rémunérables (au sens strict où nous l'entendons, c'est-à-dire par rapport à un potentiel d'accumulation capitaliste).

On utilise le plafonnement général quand on dispose de peu d'informations socio-économiques et culturelles au sujet du territoire, de la formation sociale et de certains éléments du mode de vie des productrices et producteurs. Toutefois, il y a un inconvénient majeur quand on se trouve devant des cas en zone critique: on risque alors d'y trouver un grand nombre de productrices et producteurs plus ou moins différenciés, ce qui vient compliquer le travail d'identification. En somme, le temps que l'on épargne en classant de façon automatique la totalité de l'aide (dans toutes les activités productives) comme étant rémunérable, on risque de le perdre au moment de l'analyse des cas en zone critique.

Le second type de plafonnement, à la condition d'avoir un certain nombre de données générales sur le "milieu", permet un niveau élevé d'efficacité et une économie de temps.

Dans les deux types de plafonnement, il nous faut être en mesure d'obtenir des informations relatives au temps de travail d'autrui et à la rémunération (ou à la rémunérabilité). Cependant, ces renseignements ne sont pas toujours accessibles directement, notamment lorsqu'il s'agit de recherches par "traitement secondaire de données", où l'on doit utiliser du matériel obtenu par d'autres et à des fins qui n'ont souvent rien à voir avec nos propres buts visés.

En tenant compte des éléments et principes évoqués plus haut, nous avons donc établi un modèle général de constitution de tableaux par plafonnement en nous fondant, dans tous les cas d'incertitude, sur l'application de la règle de l'option maximale.

Ce modèle s'appuie sur les cinq principes suivants:

1) toutes les aides, sauf pour les activités productives où elles sont nommément ou socialement/régionalement/localement indiquées comme non rémunérées non rémunérables, sont considérées comme rémunérables;
2) lorsque le temps de travail des aides demeure inconnu, une valeur maximale estimée est posée en équivalence[4];
3) lorsque les aides ne sont pas déterminées comme parentales ou non parentales, elles sont alors, à la fois et en totalité, notées dans les deux types d'aide;
4) toutes les aides parentales rémunérées et rémunérables, malgré le double phénomène d'appartenance propre à ce type d'aide, sont considérées être au seul pôle "employée/employé";

---

[4] Ainsi, pour les cas où il y a phénomène d'aide mais où l'on n'a pas de données sur le temps de travail, on établit des correspondances à partir de prétests, d'entrevues ou d'observations selon le principe du temps de travail socialement / régionalement / localement nécessaire (voir la situation concrète du répondant 219 au tableau de l'aide parentale r./r. au chapitre suivant).

5) lorsque subsistent des éléments contradictoires dans les réponses et observations, nous retenons dans tous les cas les informations maximales pour ce qui est de la quantité d'aides, de temps de travail ou de rémunération.

En fait, plus nos données indirectes seront approximatives, plus le plafond sera haut, ce qui réduira d'autant les possibilités de traitement fin des cas en zone critique. Mais encore là, même à un niveau mal défini, cela n'est pas sans représenter un certain intérêt du point de vue de la détermination générale du caractère de petite production, selon bien sûr les exigences et les objectifs particuliers visés par la recherche à cet égard.

3.2.6. En résumé

L'indice de "l'employée/employé régulier", on l'a vu, constitue un outil non seulement plus "rapide" de la petite production, sous son aspect central de "reproduction simple de l'unité de production", mais aussi et surtout plus fiable que celui de la capitalisation, obtenue à partir des réponses sur les sommes perçues en revenus, les montants investis et dépensés.

L'indice de "l'employée/employé régulier" est adapté aux conditions particulières de production et d'existence de la petite production qui font notamment que les sphères de la production et de la consommation paraissent difficiles à isoler et, d'autre part, que les exploitantes et exploitants demeurent plutôt réservés et peu réceptifs

face aux "questions d'argent".

En conséquence, toute recherche qui a entre autres pour objet d'évaluer le caractère de la petite production devrait s'attarder moins aux questions de revenus, d'investissements et de nomenclatures des moyens de travail, pour se concentrer davantage sur le temps de travail rémunéré et rémunérable, c'est-à-dire l'indice de "l'employée/employé régulier".

Toutefois, en pratique, dans plusieurs recherches, l'évaluation du temps de travail dans les activités productives fait problème. Il faut alors établir préalablement des points de repère concrets pouvant permettre l'estimation du temps de travail dans toutes les catégories rémunérables (catégories dont la rémunérabilité peut être établie socialement et régionalement/localement).

Bref, on ne peut traiter dans tous les cas des informations aussi directes et pertinentes sur le nombre moyen de personne-année de travail. Généralement, on ne dispose que de données partielles. La démarche, on le verra au chapitre suivant, demeure possible si l'on s'en tient aux principes méthodologiques évoqués plus haut relativement à la rémunérabilité et à la constitution de tableaux par plafonnement (en utilisant l'option maximale) de l'aide parentale et non parentale.

CHAPITRE IV

ENQUÊTE : PÉNÉTRATION DU CAPITALISME DANS L'EST DU QUÉBEC

IV. ENQUÊTE: PÉNÉTRATION DU CAPITALISME DANS L'EST DU QUÉBEC

Nous avons choisi de comparer dans l'Est du Québec deux types d'espaces ruraux particuliers, diamétralement opposés pour ce qui est des phénomènes de la pérennité et du dépassement de la petite production.

Le premier espace rural regroupe deux territoires AIR, le JAL (Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata)[1] et de la SERV (Société d'Exploitation des Ressources de la Vallée de la Matapédia). Selon une étude approfondie du Groupe de recherche interdisciplinaire de l'Est du Québec (GRIDEQ) et de l'Université du Québec à Rimouski[2], il s'agit des organismes communautaires les plus dynamiques du mouvement AIR.

Le deuxième espace rural, le territoire de Mont-Louis, est un lieu défavorisé où les productions rurales sont des plus inorganisées au plan socio-économique. Mont-Louis n'a pas connu de mouvement communautaire d'aménagement intégré des ressources. Quelques organismes sont apparus au cours des dernières décennies dans le secteur de la pêche côtière, mais ils n'ont jamais dépassé le niveau des associations sectorielles à tendance unidimensionnelle, sont plutôt restés en retrait des regroupements de

---

[1] Cet organisme est mieux connu sous le nom de Coopérative de développement du JAL (le mot JAL est formé des trois initiales des noms des municipalités ou paroisses qui font partie de cette coopérative, Saint-Juste-Lots Renversés, Auclair et Lejeune).

[2] Voir H. DIONNE, J.L. KLEIN *et al.*, Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural, *op. cit.*

pêcheuses et pêcheurs des territoires voisins et leur existence a été assez éphémère[3].

4.1. Traitement, temps et espace

Nous avons procédé par analyse secondaire, à partir des questionnaires non traités d'une vaste enquête du GRIDEC à laquelle nous avons directement participé à l'automne 1983. Les personnes enquêtées avaient été préalablement avisées par la poste. Les entrevues avaient lieu à leur domicile et duraient trois heures ou plus, selon la disponibilité des gens et la complexité de certaines questions[4]. En fait, la démarche-terrain, compte tenu du grand nombre de variables, se situait à mi-chemin entre la cueillette quantitative et la cueillette qualitative de données. Dans l'ensemble, cependant, le travail a été grandement facilité par le fait que les entrevues ont été menées pendant la période creuse des activités productives.

---

[3] Voir à ce sujet H. LANDRY, S. LEMIEUX et L. GOSSELIN, "Les associations de pêcheurs côtiers de la péninsule gaspésienne: histoire et particularités", texte faisant partie d'une communication présentée par le Centre de recherche en ressources maritimes de l'Est du Québec (Université du Québec à Rimouski), à l'occasion du Colloque consacré aux traditions maritimes, tenu le 12 octobre 1984.

[4] J'ai personnellement et minutieusement mené, avec l'aide d'un autre assistant de recherche (Alain Talbot), la totalité des entrevues du territoire de Mont-Louis dont il est question ici, de même qu'une bonne partie des entrevues des territoires enquêtés de la baie des Chaleurs. Je remercie chaleureusement ce jovial et perspicace compagnon de route ainsi que Mme Drouin, son fils et autres personnes de Mont-Louis qui nous ont hébergés et accueillis pendant toutes ces belles semaines de la "marée d'automne" de 1983.

D'autre part, nous avons complété et illustré les données de l'enquête du GRIDEC par des entretiens de fond et d'autres matériaux de première main. Entre autres, deux des principaux leaders des deux organismes AIR ont été rencontrés: un membre fondateur et un président en poste; une histoire de vie avec un pêcheur côtier de Mont-Louis ayant plus d'une soixantaine d'années d'expérience sur l'eau et sur terre; une quinzaine de rapports-synthèses d'ateliers de réflexion, des notes d'observation et de rencontres effectuées tout particulièrement lors de deux jours d'une assemblée extraordinaire d'orientation de la SERV en 1993 complètent l'essentiel de nos matériaux.[5]

Quant à l'enquête commanditée par le GRIDEQ, précisons qu'elle était dirigée par un sociologue de l'UQAR, Serge Côté, et qu'elle visait à mesurer la "Pénétration du Capitalisme dans l'Est du Québec" (PCEQ) sous trois volets, dont celui sur les formes de production non spécifiquement capitalistes, c'est-à-dire, la petite production. À ce chapitre, ce sont les "résistances à la généralisation du salariat" des petits producteurs et productrices traditionnels (agricultrices et agriculteurs, pêcheuses et pêcheurs côtiers et propriétaires exploitants de lots boisés) menacés de prolétarisation qui ont retenu l'attention des chercheures et chercheurs. Notre étude complète donc cette démarche: à partir de matériaux non traités de l'enquête (et d'autres matériaux), nous

---

[5] Lorsqu'ils constituent une source de référence, ces matériaux sont identifiés comme tel dans les notes. Cependant, ils n'ont pas été joints en appendice étant donné la longueur de leurs transcriptions. Ils ont été déposés au GRIDEQ où ils peuvent être consultés.

examinons non seulement la pérennité de la petite production et/ou son intégration au MPC mais, aussi, une forme de résistance qui n'a pas fait l'objet d'hypothèses spécifiques du GRIDEQ, à savoir le dépassement de la forme petite production et son passage dans les formes associatives de production.

Six "micro-régions typiques de l'Est du Québec"[6] ont été retenues par le GRIDEQ et ont servi à délimiter sept sous-régions d'enquête: trois en Gaspésie (New-Richmond, Chandler et Mont-Louis) et trois au Bas-Saint-Laurent (Amqui-Cabano, Saint-Fabien et L'Île Verte). Les sous-régions d'Amqui et de Cabano ont été classées dans la même "micro-region" étant donné qu'elles présentent les mêmes caractéristiques pour ce qui a trait aux activités de petite production (absence de pêcheuses et pêcheurs, grand nombre d'agricultrices et agriculteurs et prédominance des propriétaires de lots boisés). À l'intérieur des sous-régions, l'échantillon a été tiré au hasard selon les listes de pêcheuses et pêcheurs côtiers, de propriétaires de lots boisés et d'agriculteurs et agricultrices[7].

Toutefois, comme nos objectifs différaient de ceux visés par la recherche du GRIDEQ ("PCEQ"), notamment sur la question centrale de la polysectorialité[8], il a fallu

---

[6] S. CÔTÉ *et al.*, "Sommaire du projet: La pénétration du Capitalisme dans l'Est du Québec", Annexe II, Rimouski, 1984, p.3, texte ronéotypé.

[7] S. CÔTÉ *et al.*, "Sommaire du projet: La pénétration du Capitalisme dans l'Est du Québec", Annexe IV, Rimouski, 1982, p. 6, texte ronéotypé.

[8] De même que la question de la détermination du caractère petite production selon l'aspect main-d'oeuvre

effectuer un tri dans les résultats disponibles et ensuite procéder à des croisements d'informations afin d'obtenir les données qui nous intéressaient. Le traitement des données relatives aux productrices et producteurs des deux espaces n'a pas été sans poser certains problèmes, notamment les informations en rapport avec l'établissement de l'indice de l'employée/employé régulier (le recours à des aides, leur temps total de travail, la durée d'opération des MP, les activités rémunérées) n'étaient pas toujours disponibles directement et souvent, selon le type de questionnaire en cause, pas toujours d'une valeur égale les unes par rapport aux autres.

4.1.1. Périodisation

L'enquête "PCEQ" par questionnaire portait sur deux périodes décennales (1939-1940 à 1950 et 1951 à 1960), quatre périodes quinquennales (1961 à 1965, 1966 à 1970, 1971 à 1975, et 1976 à 1980) et trois années séparées (1980, 1981, 1982). Or, seules les trois années les plus récentes ont fait l'objet d'un traitement particulier par l'équipe du GRIDEQ.

Quant à nous, nous n'avons dû retenir que les personnes répondantes qui étaient propriétaires de leurs moyens de production avant 1980 et exclure chez ces dernières les données annuelles contemporaines (1980, 1981 et 1982).

---

dans l'unité de production; et la distinction pour l'activité hors-entreprise entre le travail de type petit productif et les autres types d'emplois.

Les organismes communautaires d'AIR ont connu une participation économique large et intense, si l'on considère la mise sous gestion commune de moyens de production à partir du début des années 80[9]. Or, ce qui nous intéressait ici, c'était de connaître la situation avant cette implantation économique étendue du phénomène d'AIR (il ne faut toutefois pas confondre cette période avec la mobilisation et la contestation politique, qui ont eu lieu au début et au milieu des années 70). Donc, comme deux des facteurs que l'on voulait mesurer concernaient plutôt la production (salariat et polyvalence), le recours indistinct aux données annuelles de 1980 et d'après n'aurait pu que brouiller le sens des résultats[10].

Dans l'ensemble, nous nous en sommes donc tenus à la vision globale et aux grands traits dégagés par les personnes répondantes pour chacune des périodes décennales

---

[9] Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural, *op. cit.*, p. 106-110 (JAL) et p. 159 et 161 (SERV).

[10] Exceptionnellement, cependant, nous avons dû nous référer, de façon complémentaire, aux données annuelles de 1980, soit chez les quelques propriétaires (six) de moyens de production établis en 1978 et 1979. Ces personnes avaient tendance à exclure l'année 1980 de leur estimation de la période "1976-1980". Ce qui est compréhensible dans la mesure où plus cette période s'amenuise, plus elle perd tout sens de synthèse: on y répond alors comme s'il s'agissait de questions par année (au plus deux années) et donc, on garde les informations touchant l'année 1980 pour la partie contemporaine du questionnaire. Nous avons donc dû, chez ces six propriétaires, pondérer en quelque sorte la "période" 1976-1980 par les données annuelles de 1980. Précisons cependant qu'une seule personne de ce groupe était d'AmJal, donc du territoire d'enquête touché par le phénomène d'AIR: de ce fait, ce recours exceptionnel aux données annuelles de 1980 n'introduit pas de biais important, au regard des objectifs de notre recherche.

et quinquennales de 1939-1940 à 1980.

Précisons enfin que nous avons aussi limité l'étude de la petite production aux propriétaires d'avant 1980 (les personnes qui le sont devenues en 1980 ont été exclues) afin d'obtenir une période d'au moins deux années de propriété des MP et de pouvoir dégager certaines tendances.

Notre objet est d'examiner, chez les petits producteurs et productrices d'avant la période AIR, la pluriactivité productive (l'emploi salarié hors de l'unité de production, l'emploi salarié chez les pairs, l'échange-troc de biens et services productifs), la pluriactivité non productive (les activités sociales, politiques et culturelles) et la polysectorialité. Nous chercherons à atteindre une vision/estimation globale, celle donnée ou perçue par les petits producteurs et productrices eux-mêmes en tant que témoins directs et privilégiés de cette époque. Voilà ce qui explique notre choix des propriétaires de MP avant 1980, et notre recours exclusif aux données périodiques du questionnaire, soit celles de 1939[11] à 1980 inclusivement (cette dernière année est cependant synthétisée et pondérée avec les autres années de la période 1976-1980).

4.1.2. Territoire d'enquête de Mont-Louis

Le territoire Mont-Louis est situé dans la péninsule nord de la Gaspésie (voir carte 4.1) et est formé de la bande

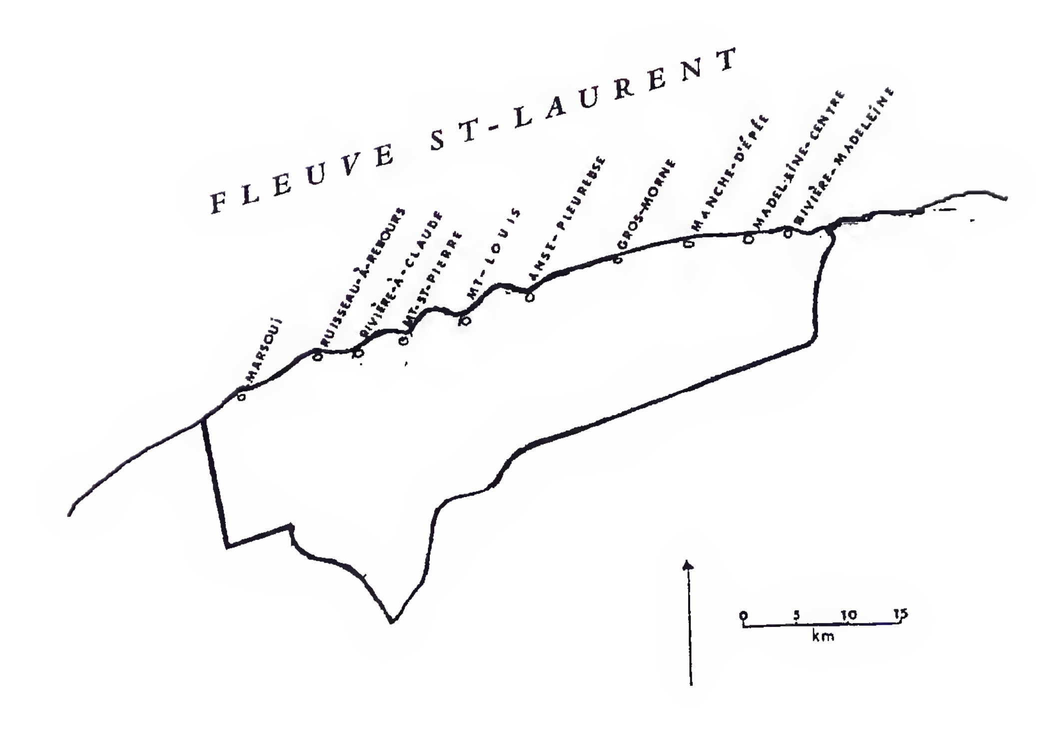
---

[11] Et celles d'avant 1939, lorsqu'elles étaient disponibles.

littorale qui s'étend de Marsoui, à l'ouest, à Rivière-Madeleine à l'est. Il comprend les municipalités de Marsoui, de Rivière-à-Claude, de Mont-Saint-Pierre, de Mont-Louis (la plus populeuse) et de Rivière-la-Madeleine.

Lors du recensement de 1981, la population totale était de 3650 personnes réparties comme suit: 527 à Marsoui, 284 à Rivière-à-Claude, 350 à Mont-Saint-Pierre, 1788 à Mont-Louis et 701 à Rivière-la-Madeleine. En 1983, selon les listes de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de la Direction Générale des pêches maritimes (MAPAQ) et du Syndicat des producteurs de bois (SPB), on relevait dans le territoire six agriculteurs, 92 pêcheuses et pêcheurs côtiers (c'est-à-dire des propriétaires d'embarcation de moins de 45 pieds) et 315 propriétaires exploitants de lots boisés.

CARTE 4.1
LE TERRITOIRE DE MONT-LOUIS

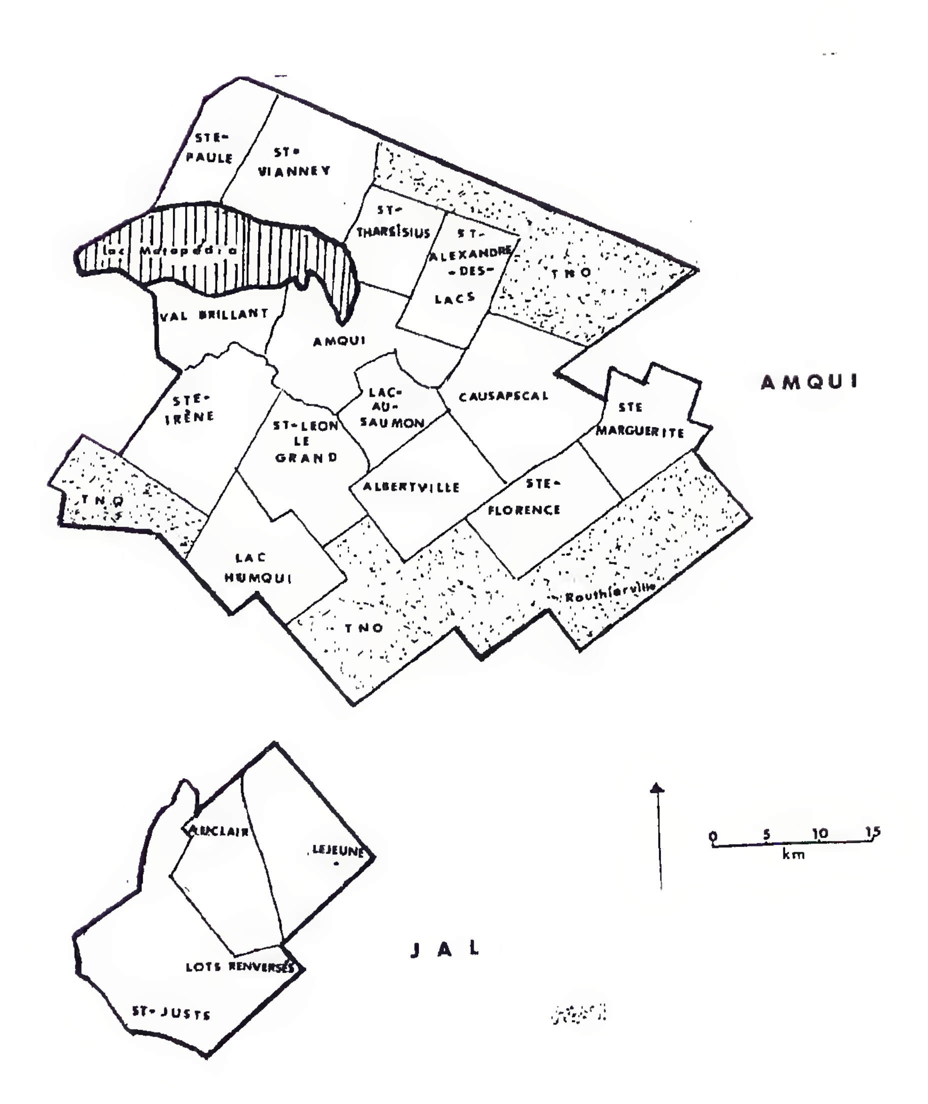


4.1.3. Territoire d'enquête d'AmJal

Par rapport à l'enquête "PCEQ", nous désignons sous cette appellation la sous-région d'Amqui et une partie de la sous-région de Cabano (le JAL), toutes deux situées dans le Haut-pays (intérieur des terres) du Bas-Saint-Laurent. AmJal, pour les besoins de notre recherche, regroupe donc deux espaces (voir carte 4.2), épousant les délimitations géographiques respectives des deux organismes de développement communautaire les plus à l'avant-garde du mouvement AIR. Dans le premier cas, il s'agit de la Société d'exploitation des ressources de la vallée de la Matapédia (SERV), dans l'autre de la Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata (JAL, sigle formé des initiales des noms des municipalités membres de la coopérative).

Lors du recensement de 1981, l'espace géographique découpé par la SERV comprenait 8244 personnes réparties de la façon suivante: 4002 à Amqui, 1327 à Saint-Léon-le-Grand, 1326 à Lac-au-Saumon, 699 à Saint-Tharsisius, 546 à Lac-Humqui, et 344 à Saint-Alexandre-des-Lacs. En 1983, selon les listes de l'UPA et du SPB, on y comptait 219 agricultrices et agriculteurs et 379 propriétaires exploitants de lots boisés.

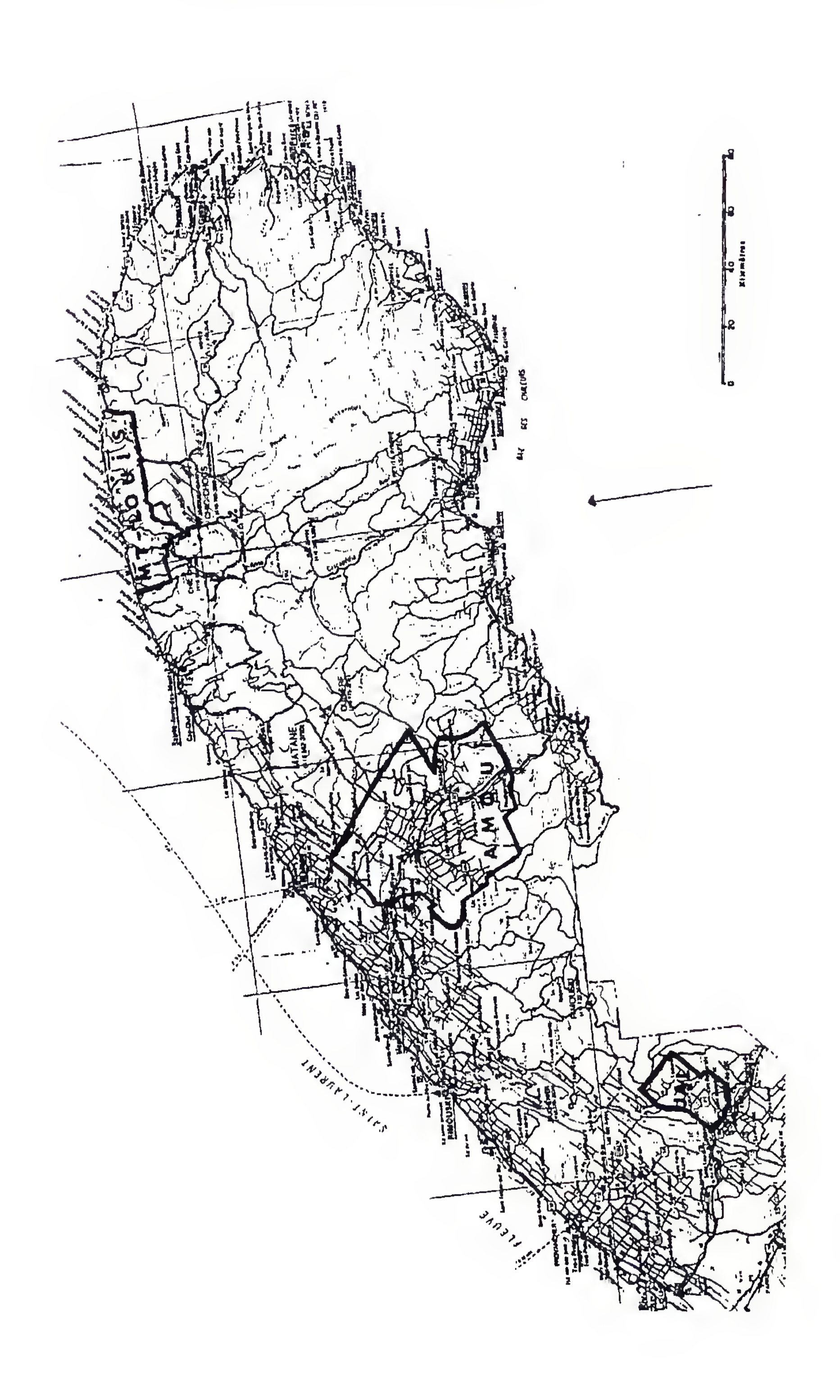
CARTE 4.2
LE TERRITOIRE D'AMJAL



De son côté, le JAL regroupe trois municipalités qui, lors du même recensement de 1981, comptaient 1816 âmes: 754 à Saint-Juste et Lots-Renversés, 593 à Saint-Émile-d'Auclair et 469 à Lejeune. Les listes de l'UPA et du SPB de 1983 révélaient la présence de 55 agricultrices et agriculteurs et de 117 propriétaires exploitants de lots boisés.

La population totale d'AmJal s'élevait à 10 060 personnes. Et, en 1983, le territoire d'enquête d'AmJal regroupait 274 agricultrices et agriculteurs et 496 propriétaires exploitants de lots boisés. Rappelons qu'on n'y trouve aucune pêcheuse ou pêcheur côtier puisqu'il s'agit ici d'espaces situés à l'intérieur des terres (contrairement à Mont-Louis, situé sur le littoral).

CARTE 4.3
POSITION GÉOGRAPHIQUE DE MONT-LOUIS ET D'AMJAL
DANS L'EST DU QUÉBEC



4.2. Questionnaires et mesures

Selon la liste où les productrices et producteurs ont été sélectionnés lors de l'échantillonnage en 1983, nous distinguons trois questionnaires: celui des agricultrices et agriculteurs, celui des pêcheuses et pêcheurs côtiers et celui des propriétaires exploitants de lots boisés. Tous ces questionnaires sont divisés en deux sections. La première (partie A), commune aux trois questionnaires, est composée de 76 questions d'ordre général (identification, biens de propriété, types d'activités, etc.) portant sur des objets autres que la pratique de l'activité productive propre à la catégorie d'appartenance de 1983. Cette dernière est traitée de façon particulière et développée dans la seconde section (partie B) du questionnaire: elle renferme 48 questions pour les agricultrices et agriculteurs de même que pour les pêcheuses et pêcheurs côtiers et 29 pour les propriétaires exploitants de lots boisés (ce faible nombre dans ce dernier cas s'explique ici par une moins grande complexité de l'objet de travail et des moyens de production).

Au chapitre des activités productives, nous retiendrons celles qui ont fait l'objet de questions pour les périodes antérieures à 1980. Les activités examinées sont regroupées selon cinq objets et/ou lieux de support de travail: l'agriculture (sol destiné à l'élevage et aux cultures étendues), la forêt (boisés destinés à la coupe), l'érablière (boisés destinés à l'exploitation de l'érable à sucre), la pêche (étendues d'eau douce ou maritimes faisant l'objet d'activités de capture de poissons) et le jardinage (sol destiné à une culture restreinte à proximité des

habitations[12]). Précisons que l'expression "activités productives" désigne les activités reliées à ces cinq objets/lieux[13]: dans tous les cas, il s'agit d'activités dont le but est la production de biens d'usage et/ou de biens ayant une valeur d'échange.

Les productrices et producteurs sont donc présents dans cinq activités productives au maximum. D'abord, dans celle de leur catégorie d'appartenance selon les listes de 1983 (pêche côtière, agriculture ou forêt), puis dans quatre activités relatives aux autres objets/lieux de travail. Nous éviterons de parler d'activités productives principales et secondaires afin de ne pas créer de confusion autour de la "périodisation": une activité "principale" en 1983 peut très bien ne pas l'avoir été avant 1980. Comme nous nous situons dans une perspective historique globale, nous préférons parler d'activité de la catégorie d'appartenance (ici agricole/c.a, forestière/c.a ou de pêche côtière) et d'activité hors catégorie d'appartenance (agricole/h.c.a., de pêche/h.c.a., forestière/h.c.a., d'érablière, de jardinage). Ainsi, si l'on prend l'objet/lieu de travail "pêche", nous trouvons les activités de pêche côtière et de pêche/h.c.a.; en agriculture, les activités agricoles c.a. et h.c.a.; en forêt, les activités forestières/c.a. et forestières/h.c.a. Comme les activités d'érablière (acéricoles) et de jardinage ne font pas l'objet de listes particulières, la

---

[12] Sur le plan statistique, les cultures mesurant plus d'un âcre sont considérées comme des activités agricoles.

[13] Un secteur n'apparaît pas ici, celui de la transformation domestique (boucherie, pain, beurre, conserves, confiserie, etc.): les données n'étaient pas disponibles pour les périodes antérieures à 1980.

notation "hors-catégorie d'appartenance" devient inutile. Il faut noter ici que cette distinction entre activité de la catégorie d'appartenance et h.c.a. dans les trois secteurs traditionnels de la pêche, de l'agriculture et de la forêt est importante uniquement pour ce qui touche le traitement des questions qui s'y rapporte.

La principale mesure que nous utiliserons est le taux d'occupation par rapport au temps de propriété des moyens de production (tPMP). Le temps de PMP est calculé en années à partir de la première année de propriété de moyens de production dans un ou plusieurs des cinq objets/lieux de travail[14]. Nous postulons donc que le fait d'être

---

[14] Chez cinq entreprises, la possession était antérieure à 1939. On pouvait alors soit établir leur PMP à 1939, soit conserver l'information comme telle en extrapolant à la période d'avant 1939 les données de la période 1939/1940-1950. Dans le premier cas, on se prive d'une donnée importante et, en réduisant le temps de PMP, on risque d'amplifier les taux réels d'occupation des éléments observés. Par contre, dans le second cas, en interprétant la période la plus lointaine couverte par le questionnaire comme comprenant les années antérieures à la Deuxième Guerre mondiale, on stipulait que les mêmes éléments s'y trouvaient dans les mêmes proportions. Chez chacune des cinq entreprises concernées, la variation entre ces deux options demeure infime. Enfin, précisons-le, par rapport à l'ensemble des personnes répondantes, l'une ou l'autre des options demeure sans signification statistique: elles concernent seulement cinq entreprises. Il en va ainsi des relations entre les deux territoires d'enquête: trois des entreprises visées sont de Mont-Louis alors que les deux autres sont d'AmJal.

La deuxième option a été retenue parce qu'elle comportait moins d'inconvénients et que la probabilité de coller davantage à la réalité était plus grande. De plus, la période la plus lointaine couverte par le questionnaire est suffisamment large (11 et 12 ans, selon la question) pour constituer une mesure de pondération telle que l'extrapolation aux années d'avant-guerre ne risque pas d'introduire de distorsions notables chez les cinq

propriétaire de MP entraîne des effets particuliers sur les comportements et les attitudes. Tous les taux d'occupation sont calculés à deux décimales près, sauf les taux pondérés, présentés à trois décimales.

Toutes les données quantitatives présentées dans ces pages concernent la première année de propriété des moyens de production (PMP). La durée ou le temps de PMP est le nombre d'années où la personne répondante a été propriétaire juridique de ses moyens de production dans une (ou plusieurs) des activités productives. Le tPMP ne correspond pas forcément au nombre d'années écoulées entre la première et la dernière année de PMP: il faut tenir compte aussi d'éventuelles interruptions de possession résultant de vente ou transfert et de rachat ou reprise de la propriété de MP. Toutefois, nous n'avons pas observé de tels phénomènes dans notre échantillon final de petits producteurs et productrices.

Nous considérons la propriété foncière comme la possession de premiers MP dans le cas des activités agricoles et/ou forestières et/ou jardinières et/ou acéricoles quel que soit le moment où celles-ci prennent place. En ce qui concerne la pêche (voir en appendice) la situation est plus complexe, puisque le support premier, l'eau, la mer, ne se prête pas à l'appropriation privée. Pour nous, la possession d'un agrégat important d'équipements (permis et/ou agrès et/ou bateau) devient

---

entreprises touchées. Signalons enfin que les questions telles que rédigées laissent place à une estimation large de la période initiale, puisqu'on demande de répondre: "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler,...".

l'élément déterminant. En résumé le temps de PMP de chaque petit producteur ou productrice est calculé à partir de la première année de la propriété foncière ou de la possession desdits équipements de pêche selon la plus antérieure des deux dates.

En ce qui concerne la propriété foncière, la date de prise de possession des premières terres (terres agricoles et/ou lots boisés et/ou érablières) était directement accessible dans la première partie du questionnaire[15].

Enfin, quelques difficultés en matière d'évaluation sont apparues dans quelques cas particuliers. Il serait trop long d'en faire état ici. Afin d'éviter d'alourdir le texte, leur traitement a été abordé en appendice.

Sous le rapport de la durée de PMP, les petits producteurs et productrices des deux territoires d'enquête ne se distinguent pas tellement[16]. En effet, si le groupe

---

[15] **[A.7]** "Si le chef de l'entreprise possède une/des terre/s [terre/s agricole/s et/ou lots boisé/s] précisez: a) Depuis quand cette/ces terre/s lui appartient/nent-elle/s?" **[A.8]** "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappelez, le chef de l'entreprise possédait-il une/des terre/s?"
[A.9] "Le chef d'entreprise a-t-il hérité d'une/de terre/s (sans avoir rien à débourser)? [...] Si oui, précisez: a) en quelle/s année/s?" **[A.10]** "Le chef de l'entreprise a-t-il acheté une/des terre/s? Si oui, précisez: a) en quelle/s année/s?" **[A.24]** "Le chef de l'entreprise possédait-il une érablière en 1982? Si oui précisez: depuis quelle année?" **[A.25]** "Pour les périodes suivantes [1939 à 1980], ou aussi loin que vous pouvez vous en rappelez, le chef de l'entreprise exploitait-il son érablière[...]? oui, non".

[16] Données complètes (1ère année et durée de PMP):

d'AmJal est propriétaire de MP depuis plus longtemps (23,2 ans), c'est à peine un peu plus de trois ans et demie (19,5 ans) que Mont-Louis. Selon la catégorie d'appartenance, les pêcheuses et pêcheurs côtiers ont la moyenne la plus basse (20,1 ans), précédés par les propriétaires exploitants de lots boisés suivent (21,6 ans). Les agricultrices et agriculteurs sont les propriétaires doyens avec une moyenne de 23,9. Dans l'ensemble, donc, les variations en terme de durée de PMP demeurent très peu importantes.

M O N T -L O U I S

[PMP, moy. pondérées: 1re année, 1961,5; durée, **19,5 ans**]

Agri.	Pêc.			Plb.
597 1972 (9ans)	579	1978 (3 ans	592 1976 (5 ans)	164 1963 (18ans
600 1940 (41")	580	1978 (3")	593 1951 (30 ")	165 1948 (33"
610 1951 (30")	583	1954 (27")	594 1969 (12 ")	166 1955 (26"
328 1965 (16")	584	1939 (42")	595 1973 (8 ")	167 1978 (3"
Moy.1957 (24")	585	1930 (51")	596 1961 (20 ")	168 1973 (8"
	586	1972 (9")	598 1970 (11 ")	169 1975 (6"
	587	1979 (3")	605 1956 (25 ")	170 1946 (35"
	588	1979 (2")	609 1966 (15 ")	171 1971 (10"
	589	1943 (38")	611 1977 (4 ")	174 1953 (28"
	591	1934 (46")	612 1934 (47 ")	175 1960 (21"
	Moy. 1960,95	**(20,05 ans)**		177 1950 (31"
				179 1969 (12"
				Moy. 1961,75 (19,25 ans)

A M J A L

[PMP, moy. pondérées: 1ère année, **1957,82**; durée, **23,18 ans**]

Agr.		Plb.	
330 1968(13ans)	341 1961 (20ans)	180 1936 (45ans)	194 1972 (9ans)
331 1951 (30")	343 1963 (18 ")	181 1972 (9 ")	195 1932 (49")
333 1961 (20")	344 1949 (32 ")	182 1977 (4 ")	196 1954 (27")
334 1953 (28")	345 1979 (2 ")	185 1954 (27 ")	197 1962 (19")
335 1956 (25")	347 1945 (36 ")	186 1958 (23 ")	214 1977 (4")
336 1953 (28")	348 1957 (24 ")	187 1939 (42 ")	219 1974 (7")
337 1956 (25")	376 1960 (21 ")	192 1974 (7 ")	220 1959 (22")
340 1954 (27")	377 1963 (18 ")	193 1942 (39 ")	222 1941 (40")
Moy.: 1958,06	**(22,94 ans)**	**Moy.: 1957,69**	**(23,31 ans)**

4.3. Échantillon

Nous avons établi notre échantillon à partir des listes de 1983 de l'UPA, du SPB et de la Direction générale des pêches maritimes (MAPAQ). Il s'agit d'un échantillon aléatoire stratifié.

Les pêcheuses et pêcheurs côtiers, étant donné leur faible nombre, ont été échantillonnés selon un taux de sondage plus élevé, soit deux sur cinq. À Mont-Louis, 36 noms ont été tirés et numérotés de 579 à 614 inclusivement.

Les propriétaires exploitants de lots boisés, la catégorie de productrices et producteurs la plus importante dans l'Est du Québec, ont été sélectionnés selon le taux le plus faible: un sur 20. À Mont-Louis, 16 noms ont été tirés et numérotés[17]. Pour le territoire d'AmJal, sur 25 tirés 24 ont été numérotés[18]. Le 25e n'a pas été numéroté du fait car il s'agissait d'un producteur non résidant, propriétaire d'un lot à Saint-Juste (son domicile permanent étant à plusieurs centaines de kilomètres de la région de l'Est du Québec).

Enfin, chez les agricultrices et agriculteurs, le taux était de un sur 10: un nom a été tiré à Mont-Louis et 26 à AmJal[19].

---

[17] Numérotés de 164 à 179 inclusivement.

[18] De 180 à 198 inclusivement pour le territoire d'Amqui, et 214, 215, 219, 220 et 222 pour le JAL.

[19] Celui de Mont-Louis est numéroté 328; ceux d'Amqui, de 329 à 349 inclusivement, et ceux du JAL, de 374 à 377 inclusivement, et 379.

Nous obtenons ainsi l'échantillon suivant:

Tableau 4.1
ÉCHANTILLON DES AGRICULTRICES ET AGRICULTEURS, DES PÊCHEUSES ET PÊCHEURS CÔTIERS ET DES PROPRIÉTAIRES EXPLOITANTS DE LOTS BOISÉS DES TERRITOIRES DE MONT-LOUIS ET D'AMJAL

Territoires d'enquête	Catég. de producteurs (liste 1983)	Popul. des producteurs-trices	Échantillon initial	Nombre de répondants (tes)	Questionnaires rejetés (nombre)	Échantillon réel
MONT-LOUIS	Agriculture	6	1	1	0	1
	Pêche	92	36	34	0	34
	P.l.b.	315	16	16	2	14
	(total)	**413**	**53**	**51**	**2**	**49**
AMJAL	Agriculture	274	26	21	0	21
	P.l.b.	496	25	17	0	17
	(total)	**770**	**51**	**38**	**0**	**38**

Le taux de réponse demeure donc très élevé: plus de 95% à Mont-Louis et plus de 75% à AmJal. Les personnes qui ont refusé de répondre ou qui n'ont pu être jointes se distribuent de la façon suivante: deux pêcheurs côtiers à Mont-Louis[20]; sept propriétaires exploitants de lots boisés[21] et cinq agricultrices et agriculteurs à AmJal[22]. Enfin, à AmJal, un 13e producteur (non numéroté) a été exclu au départ, le propriétaire de lots boisés non résident.

[20] Les nos 582 et 604.

[21] Les nos 183, 188, 189, 190, 191, 198 et 215.

[22] Les nos 329, 338, 339, 342 et 379.

Seulement deux questionnaires ont été rejetés. Il s'agit de deux répondants du territoire d'enquête de Mont-Louis, qui apparaissaient sur les listes des propriétaires de lots boisés[23]. Le premier venait de Mont-Louis même, le second du village de Gros-Morne, et ceux-ci de même que leurs parents n'avaient jamais été propriétaires de lots boisés ou d'autres MP. Il y avait donc manifestement erreur. L'échantillon réel global est donc constitué de 87 personnes répondantes: 49 à Mont-Louis et 38 à AmJal.

En tenant compte du critère de la propriété des MP avant 1980, nous obtenons maintenant le tableau suivant:

Tableau 4.2
ÉCHANTILLON DES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS DE MONT-LOUIS ET D'AMJAL PROPRIÉTAIRES DE LEURS MOYENS DE PRODUCTION AVANT 1980

Territoires d'enquête	Catég. de producteurs-trices (catég. inscrite sur les listes de 1983)	Échantillon réel	Productrices et producteurs exclus (Non propr. avant 80 dans la catégorie inscrite sur les listes de 1983)			Producteurs réintégrés (=>) catég.	Échantillon final des producteurs propr. de MP avant 1980
			Total	Propr. avant 80 de MP (autre catég.)			
MONT-LOUIS	Agriculture	1	0	-	=>	{ 3 }	4
	Pêche côtière	34	14	(3)	=>	-	20
	Propr. lots boisés	14	2	0	=>	-	12
	(total)	**49**	**16**	**(3)**		**3**	**36**
AMJAL	Agriculture	21	3	0		-	18
	Propr. lots boisés	17	1	0		-	16
	(total)	**38**	**4**	**0**		**-**	**34**

---

[23] Les nos 178 et 173.

En tout 20 productrices et producteurs de l'échantillon réel du tableau précédent ne possédaient pas de moyens de production avant 1980 dans la catégorie où ils étaient inscrits en 1983. Mont-Louis à lui seul en comptait 16, soit 14 pêcheuses et pêcheurs côtiers et deux propriétaires exploitants de lots boisés[24]. Cette soudaine montée d'adeptes de la pêche au début des années 80 reflète une situation déjà observée, notamment dans les recherches de Marcel DANEAU[25], où l'on constatait que le nombre de pêcheuses et pêcheurs côtiers au Québec fluctuait en fonction de la situation économique, augmentant sensiblement en temps de crise et diminuant de façon évidente en période de croissance.

À AmJal, quatre propriétaires d'unités de production ne possédaient aucun MP avant 1980: trois agriculteurs et un propriétaire exploitant de lots boisés[26].

Enfin, parmi les 20 personnes productrices exclues, trois seulement avaient avant 1980 des MP dans une autre catégorie que celle où elles figuraient sur les listes en

---

[24] Soit chez les pêcheurs les nos 581, 590, 597, 599, 600, 602, 601, 603, 606, 607, 608, 610, 613 et 614 et chez les propriétaires exploitants de lots boisés, les nos 172 et 176.

[25] M. DANEAU, Situation économique de la pêche côtière du Québec, Québec, Ministère de l'industrie et du commerce du Québec, Division des pêcheries, 1964. Voir aussi B. BEAUCAGE, Les structures productives d'une région périphérique, l'Est du Québec (1896-1980), *op. cit.*, p. 228-233.

[26] Les agriculteurs nos 346, 349 et 375, et le propriétaire exploitant de lots boisés no 184.

1983. Il s'agit de trois agriculteurs de Mont-Louis qui, au début des années 80, ont délaissé cette pratique pour devenir pêcheurs côtiers[27]. Ces derniers ont été réintégrés dans notre échantillon final dans la catégorie à laquelle ils appartenaient avant 1980 (soit celle des agricultrices et agriculteurs).

En somme 19,54% (17 sur 87) des propriétaires d'unités de production des deux territoires d'enquête n'avaient aucun MP avant 1980. Ce groupe provient dans une proportion de 76,47% (13 sur 17) de Mont-Louis. On les retrouve surtout, entre autres, 64.71% (11 sur 17), dans la catégorie des productrices et producteurs classés comme pêcheuses et pêcheurs côtiers sur les listes de 1983. Ce sont là des éléments importants sur lesquels nous reviendrons.

Notre échantillon final de personnes productrices propriétaires de MP avant 1980 se présente comme suit:

- 36 à Mont-Louis: 4 agriculteurs, 20 pêcheurs côtiers et 12 propriétaires exploitants de lots boisés[28];
- 34 à AmJal: 18 agriculteurs et 16 propriétaires exploitants de lots boisés[29].

---

[27] Les nos 597, 600 et 610.

[28] Les agriculteurs nos 597, 600, 610 et 328. Les pêcheurs nos 579, 580, 583 à 589 inclusivement et 591 à 596 inclusivement. Les propriétaires exploitants de lots boisés nos 164 à 171 inclusivement, 174, 175, 177, et 179.

[29] Les agriculteurs nos 330 à 337 inclusivement, 340, 341, 343, 344, 345, 347, 348, 374, 376 et 377. Les propriétaires exploitants de lots boisés nos 180, 181, 182, 185, 186, 187, 192 à 197 inclusivement, 214, 219, 220 et 222.

On peut noter ici que le nombre de personnes répondantes dans chacune des catégories d'appartenance est trop peu élevé pour justifier leur traitement statistique. Cela aurait pu être intéressant, mais ce n'était pas l'objectif de notre démarche. En résumé, notre échantillon final est représentatif des productrices et producteurs qui étaient propriétaires de MP avant 1980 dans les deux territoires d'enquête et qui l'étaient encore, à un niveau ou à un autre, en 1983.

Précisons aussi que notre échantillon final ne comprend aucune productrice. Ainsi, lorsque nous viserons les personnes répondantes, nous utiliserons le masculin: agriculteurs, pêcheurs côtiers, propriétaires exploitants de lots boisés. Cependant, lorsque nous renverrons au groupe général ou à la catégorie générale (en référence à la population-parente) nous continuerons d'utiliser le féminin et le masculin puisque notre échantillon est représentatif de l'ensemble.

Il nous reste maintenant à vérifier si notre échantillon de propriétaires de MP avant 1980 est vraiment représentatif des petits producteurs et productrices, c'est-à-dire des productrices et producteurs engagés dans des rapports de "reproduction simple de l'unité de production" plutôt que dans des rapports directs d'accumulation capitaliste.

Dans la situation suivante, nous tenterons de mieux cerner la petite production sous cet aspect. Rappelons auparavant que le fait que nous procédions par analyse secondaire a entraîné des traitements particuliers, parfois

fastidieux, quant à l'évaluation et à la définition de paramètres. Nous avons donc, ici aussi, et dans la mesure du possible, repoussé en appendice les développements trop particuliers pour ne conserver que les éléments les plus essentiels à l'argumentation[30].

4.4. Indice uPAT et répondants de l'enquête

Pour déterminer si nous étions en présence de petits producteurs et productrices, nous avons, au chapitre précédent, construit un outil de mesure à partir de l'indicateur qui nous semblait le plus fiable: celui de "l'employée/employé régulier", ou le nombre annuel moyen d'unités personne-année travail, calculé durant les années où il y a eu effectivement travail dans l'entreprise.

Ce que nous voulions alors voir, dans tous les cas où la moyenne générale (ensemble des périodes) était inférieure à 1 "employée/employé régulier" (e.r.) alors qu'une ou des moyennes périodiques étaient de 1 e.r. et plus, ce n'était pas tant la progression ou la concentration du phénomène que sa position dans le temps. Ainsi, si le phénomène apparaît lors d'une ou de plusieurs périodes médianes ou au début de l'OMP, cela n'est pas très significatif. Comme nous le constations, le fait que la situation se soit rétablie par la suite et que, dans

---

[30] Avec moins de contraintes budgétaires, nous aurions pu agir autrement et refaire en partie l'enquête. Cependant, si certaines de nos démarches pour établir des barèmes d'estimation en l'absence de données essentielles paraissent parfois un peu "lourdes" au regard de la dimension restreinte de notre échantillon, elles peuvent, appliquées à des échantillons plus grands, être des raccourcis fort appréciables.

l'ensemble, le poids des autres périodes ait fait passer la moyenne de l'entreprise sous le seuil de 1 e.r., reflétait la nature ponctuelle du phénomène (lié à des conditions particulières d'existence de la petite production).

Rappelons en terminant que, pour notre étude, le nombre d'années d'opération des MP est celui où l'entreprise a effectivement été l'objet d'au moins une activité productive, celle de la catégorie d'appartenance (selon les listes de 1983) ou l'une des quatre autres activités productives. Pour le premier type d'activités, la donnée a été obtenue à l'aide d'une question[31] s'adressant aux trois catégories de personnes productrices dans la partie commune du questionnaire et par une autre question[32] dans la partie réservée respectivement aux agricultrices et

---

[31] La question 5 de la partie A du questionnaire commun: **[A.5]** "Parmi les activités précédentes, en avez-vous abandonnée/s ou ajoutée/s les dernières années (1982-1981-1980) par rapport à la première année de l'entreprise agricole, forestière ou de pêche (précisez la **première année:_____**) ?"

[32] La question 28 de la partie B du questionnaire des agricultrices et agriculteurs, la question 17 de la partie B des propriétaires exploitants de lots boisés et la question 36 de la partie B du questionnaire des pêcheuses et pêcheurs:

[B.28] (agricultrices et agriculteurs) et **[B. 17]** (Propriétaires exploitants de lots boisés] "(Coûts de production) Pour les dernières années de votre exploitation [agricole ou forestière], indiquez, aussi précisément que possible, vos dépenses pour: 1982, 1981, 1980, **1ère année (précisez:____)**"

[B.36] (pêcheuses et pêcheurs côtiers) "(Coûts de production) Pour 1982 et la **1ère année** où le chef d'entreprise a pêché indiquez, aussi précisément que possible, ses dépenses pour: entretien du bateau... agrès... autres dépenses d'opération... [en] 1982 [et] **1ère année (précisez:_____)**"

agriculteurs, aux pêcheuses et pêcheurs et aux propriétaires exploitants de lots boisés.

Lorsque l'information recherchée n'était pas disponible ou était incomplète, nous avons utilisé la question sur le temps de travail (rémunéré ou non) consacré à ce type d'activité par "le chef d'entreprise et ses aides"[33].

Pour le deuxième type d'activités (les activités hors-catégorie d'appartenance), nous avons combiné les données des questions relatives à leur pratique effective dans chaque période[34]. Il faut préciser ici que, contrairement

---

[33] Soit la question B.17 du questionnaire des agricultrices et agriculteurs et les questions B.9 dans celui des pêcheuses et pêcheurs côtiers et celui des propriétaires de lots boisés:

> Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, pendant combien de mois ont travaillé le chef de l'entreprise et les personnes qui l'ont aidé [dans son activité agricole, son activité forestière ou son activité de pêche]?

[34] Les questions comportant des données relatives aux activités h.c.a. étaient les suivantes:

> **[A.30]** (activité agricole/h.a.c.) "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, éleviez-vous des animaux parmi les animaux suivants et combien en aviez-vous en moyenne par année?"
> **[A.21]** (activités forestières/h.a.c.) "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise a-t-il coupé ou fait couper du bois sur sa/ses terre/s?
> **[A.38]** (activités de la pêche/h.a.c.) "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise a-t-il pêché?"
> **[A.39]** (activités de jardinage) "a) Aviez-vous un jardin avant 1982? b) En quelle année avez-vous cessé de le cultiver? c) En quelle année avez-vous commencé à le cultiver?" A. 43 "[...] qui s'occupait du

aux autres, la question sur l'activité pêche/h.c.a. nous renseigne uniquement sur "le chef d'entreprise". Toutefois, dans notre échantillon, pour tous les cas où le producteur a pratiqué cette activité, l'unité de production était ou avait été l'objet d'au moins une activité productive dans un autre secteur que la pêche. Alors, que ce producteur ait fait pêcher d'autres personnes avant ou après les périodes où il a lui-même pêché ne change rien à la durée d'opération de ses MP. Il reste l'hypothétique cas du producteur ayant fait pêcher d'autres personnes sans jamais avoir pêché personnellement. Cependant, comme on le verra, par la nature même de cette activité et ses conditions particulières de pratique sur les deux territoires d'enquête, une telle possibilité demeure théorique et sans effet concret important par rapport à notre recherche.

4.4.1. Évaluation de l'embauche

Ce que nous recherchions ici, c'était le nombre de personnes embauchées par la ou le chef d'entreprise à chacune des périodes, et leur temps de travail respectif (en mois). À cet égard, le questionnaire contenait deux sources d'information d'inégale valeur: une première, exhaustive, avec les données relatives à l'activité de la catégorie inscrite aux listes de 1983 (partie B) et une autre, partielle, avec les données sur les activités

---

jardin?"
[A.25] (activités acéricoles) "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef d'entreprise exploitait-il son érablière et quelle était la valeur des ventes (moyenne annuelle) des produits de l'érable?"

productives hors-catégorie d'appartenance (partie A). Ici, dans aucun cas, on ne sait s'il s'agit d'aide rémunérée; en outre, le nombre de mois de travail des aides est donné dans une seule activité (forestière/h.c.a.), et, dans une autre activité (érablière), on ne révèle pas s'il y a eu aide ou pas.

L'idéal aurait été d'obtenir la durée exacte du temps de travail rémunéré pour chaque entreprise dans chaque activité productive observée. Face à cette impossibilité, nous avons tenté d'établir le niveau supérieur de l'aide rémunérée (activité c.a.) et rémunérable (activité(s) h.c.a.), c'est-à-dire les seuils au-delà desquels il ne pouvait y avoir embauche. Afin d'y arriver, l'option maximale a été appliquée partout selon les cinq principes évoqués au chapitre précédent[35]. Nous avons obtenu en deux tableaux, le plafonnement de l'aide rémunérée et rémunérable, parentale ou non parentale. Avec cette approche, on l'a vu, on peut voir que les entreprises situées en deçà des zones critiques d'accumulation potentiellement capitaliste sont des unités de petite

---

[35] Ces seuils se traduisaient ainsi: **1**) toutes les aides, sauf pour les activités où elles sont nommément indiquées comme non rémunérées (activités c.a.), sont considérées au départ comme étant rémunérables; **2**) lorsque le temps de travail des aides demeure inconnu (p. ex.; les activités acéricoles et agricoles/h.c.a.), une valeur maximale estimée est posée en équivalence; **3**) lorsque les aides ne sont pas déterminées comme parentales ou non parentales (p. ex.: activité acéricole), elles sont en totalité notées dans les deux types d'aides; **4**) toutes les aides parentales rémunérées et rémunérables, malgré le double phénomène d'appartenance propre à ce type d'aide, sont considérées au seul pôle "employée/employé"; **5**) enfin, lorsque subsistent des éléments contradictoires dans les réponses, nous retenons dans tous les cas les versions maximales en termes de nombre d'aides, de temps de travail

production (alors que, autrement, on ne peut être aussi catégorique sans faire un examen plus poussé des productrices et producteurs situés en zone critique)[36].

En gros le traitement particulier des questions d'embauche se résume comme suit:

- En ce qui concerne l'activité de la catégorie d'appartenance (activité agricole/c.a., ou de pêche côtière, ou forestière/c.a.), les données "rémunération" et "temps de travail" apparaissent directement dans le questionnaire.

- En ce qui concerne les autres activités, comme il n'y avait aucune mention relative à la "rémunération", tout le temps de travail des aides a été considéré comme rémunérable (sauf pour le jardinage). Dans les faits, tout le temps d'aide forestière/h.c.a. a été inscrit selon ce principe, de même que pour l'activité acéricole (où le temps de travail plafonne à trois mois, selon l'estimation faite à partir de l'érablière la plus

---

ou de rémunération.

[36] Il faut notamment, rappelons-le, tenir compte des effets d'amplification de la norme de l'option maximale. Il devient donc nécessaire, dans un deuxième temps, de procéder à un examen approfondi des entreprises situées à l'intérieur ou à l'extérieur desdites zones critiques avant de conclure trop rapidement à une situation étrangère à la

importante de l'échantillon).

- Quant à l'activité agricole/h.c.a., nous avons inscrit "moins de 12 mois de travail rémunérable" pour chaque année (ou période) où l'activité a été pratiquée. Cette norme a été établie selon l'estimation faite à partir de la période la plus intensive de l'entreprise ayant, quant à l'activité agricole/h.c.a., la combinaison potentiellement la plus élevée par rapport au travail à fournir.

- La pêche/h.c.a. (où, comme pour l'érablière, les données "rémunération" et "temps de travail" n'apparaissent pas) a été ignorée car elle a été négligeable. Seulement 12 producteurs se sont adonnés à cette activité; tous, sauf un, ont surtout "taquiné la truite", aucun n'a fait mention d'un permis autre que celui de "pêche sportive ou touristique" et, dans tous les cas, le poids total annuel des prises n'a jamais dépassé 50 livres.

- Enfin, notons que le jardinage, traditionnellement, jusqu'à ce jour du moins, ne s'est pas prêté à la

---

petite production.

rémunération. Après un examen complet des données disponibles, nous n'avons pas retenu cette activité comme susceptible d'être potentiellement rémunérable. D'abord, les jardins étaient de dimensions modestes. Ensuite, chez l'ensemble des producteurs, la totalité de l'aide jardinière provenait de membres de la famille (donc son retrait demeurait sans effet sur l'aide non parentale). Dans plus de 90% des cas, on retrouvait la conjointe. Suivaient, loin derrière, les enfants du ménage. Ces derniers, dans tous les cas, étaient accompagnés d'au moins un des deux parents (la conjointe très majoritairement). Enfin, dans deux cas seulement, il s'agissait de parents hors du ménage familial, mais cela s'est produit au début de l'exploitation des MP. Il est donc probable que ces personnes aient habité alors la maison du producteur et que leur aide au jardin ait constitué dans une certaine mesure leur contribution à l'entretien. En somme, comme on peut le constater, l'exclusion du jardinage ne risque pas de biaiser la mesure du phénomène de l'embauche chez l'ensemble des

productrices et producteurs[37].

4.4.2. L'embauche d'aides non parentaux

Pour les besoins de notre analyse, dans le tableau du plafonnement de l'aide non parentale, tout le temps de travail potentiel de l'activité acéricole a été inscrit comme provenant d'aides non parentaux rémunérés. Dans les faits, cependant, il est fort peu probable qu'il en ait été ainsi. Si l'on tient compte de la faible étendue des érablières (voir appendice A), la situation inverse paraît plus près de la réalité: les exploitants d'érablières auraient fait appel surtout à l'aide parentale. Par ailleurs, sur les 10 exploitants d'érablières, six de Mont-Louis et un d'AmJal n'ont eu besoin d'aucune aide non parentale dans les autres activités productives[38]. Donc, selon que ces sept producteurs ont embauché ou non des aides non parentaux dans l'activité érablière, le nombre total d'entreprises qui auraient eu recours à l'aide non parentale en général peut varier de plus ou moins sept (voir tableau suivant).

---

[37] Pour une meilleure illustration de notre propos, voir l'appendice A où l'on traite plus en détail toutes ces questions d'embauche.

[38] En l'occurrence, les agriculteurs nos 597, 600, 610 et 376, le pêcheur côtier no 612 et les propriétaires exploitants de lots boisés nos 171 et 174.

Tableau 4.3
L'AIDE NON PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE SELON LE SECTEUR

	N°s	Nbre années OMP	S E C T E U R S Forêt (mois/tr.)	Pêche (mois/tr.)	Agriculture (mois/tr.)	Érablière (mois/tr.)	Total (mois/tr.)
Agricultrices et agriculteurs	{ 597 }	9	0	0	0	27	27
	{ 600 }	41	0	0	0	18	18
	{ 610 }	30	0	0	0	90	90
	330	13	5	0	0	0	5
	332	**5**	**100**	**0**	**75**	**0**	**175**
	333	20	0	0	180	0	180
	334	28	0	0	24,25	0	24,25
	341	20	5	0	0	0	5
	344 }	32	3,75	0	60	27	90,75
	345	2	0	0	2	0	2
	348	24	0	0	18	0	18
	374	**3**	**?**	**0**	**88**	**0**	**> 88**
	{ 376 }	21	0	0	0	45	45
Pêcheuses et pêcheurs côtiers	580	3	1,5	0	0	0	1,5
	583	27	100	0	0	0	100
	594	**12**	**0**	**35**	**0**	**0**	**35**
	595 *	5	0	12	0	0	12
	{ 612 }	47	0	0	0	141	141
Propriétaires exploitants de lots boisés	{ 171 }	10	0	0	0	9	9
	{ 174 }	28	0	0	0	30	30
	181	9	9	0	0	0	9
	220 }	22	20	0	0	66	86
	222 }	40	20	0	0	30	50

Symboles :

* : Producteur ayant une durée d'OMP inférieure au nombre d'années de propriété des moyens de production.

{ } : Exploitants d'érablières n'ayant eu recours à aucune aide non parentale dans les autres activités.

} : Exploitants d'érablières ayant eu recours à de l'aide non parentale dans au moins une des autres activités productives.

? : Le n° 374 a embauché des aides non parentaux pour l'activité forestière /h.c.a. mais n'a donné aucune indication sur leur temps de travail.

Dans tous les cas, l'aide non parentale rémunérée/rémunérable se trouve de façon prioritaire dans la catégorie d'appartenance, à des niveaux différents cependant. Ce sont les agricultrices et agriculteurs qui y ont recours le plus souvent. Viennent ensuite, loin derrière, les propriétaires exploitants de lots boisés et les pêcheuses et pêcheurs côtiers. Du côté des secteurs en tant que tels, après l'agriculture, ce sont les activités acéricoles qui paraissent les plus touchées par le phénomène (toutefois, dans des proportions moindres pour ce qui est du nombre de mois de travail par année, tel que le laisse supposer le tableau). Si l'on se place sous l'angle des activités h.c.a., c'est-à-dire l'aide non parentale rémunérée/rémunérable dans d'autres secteurs que celui de la catégorie d'appartenance, c'est l'activité acéricole qui se classe première (avec les mêmes réserves sur la durée annuelle réelle), sauf chez les pêcheuses et pêcheurs.

Mais, dans tous les cas et dans la meilleure hypothèse, l'aide non parentale rémunérée/rémunérable touche au plus 20% des propriétaires exploitants de lots boisés, 25% des pêcheuses et pêcheurs côtiers et 60% des agricultrices et agriculteurs.

La situation, si l'on considère le plafonnement de l'aide non parentale rémunérée/rémunérable, se présente alors comme suit: selon la distribution du travail d'érablière dans les sept entreprises mentionnées, de 22,9% (16 sur 70) à 32,9% (23 sur 70) des entreprises de notre échantillon final ont eu ou auraient pu avoir recours à de l'aide non parentale rémunérée et/ou rémunérable. En tout, entre 11,11% (4 sur 36) et 27,78%

(10 sur 36) des entreprises de Mont-Louis se trouvent dans cette position, contre 35,29% (12 sur 34) à 38,24% (13 sur 34) pour AmJal.

Le tableau suivant montre le plafonnement de ce type d'aide pour l'ensemble des secteurs observés. Le nombre total de mois où il y a eu travail (ou probablement travail) est traduit en unités personne-année de travail et en nombre moyen équivalent d'employées/employés réguliers par année pendant toute la durée d'opération des MP. Les données sont aussi présentées dans une colonne distincte pour la dernière période d'opération des MP.

Précisons, encore une fois, que tout le potentiel de travail d'érablière a été ici comptabilisé (option maximale) comme ayant été accompli en totalité par des aides n'ayant aucun lien de parenté avec l'exploitant.

Tableau 4.4
L'AIDE NON PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE EN UNITÉS PERSONNE-ANNÉE DE TRAVAIL

	N^os	Nombre années OMP	Total (mois/travail)	uPAT	Nombre Empl. régul. (moy./année)	(dernière période uPAT" /dOMP"
Agricultrices et agriculteurs	{ 597 }	9	27	2,25	0,25	0,25
	{ 600 }	41	18	1,5	0,04	0,25
	{ 610 }	30	90	7,5	0,25	0
	330	13	5	0,42	0,03	0,04
	332	5	175	14,58	2,92	2,92
	333	20	180	1,5	0,75	0,5
	334	28	24,25	2,02	0,07	0,06
	341	20	5	0,42	0,02	0
	344 }	32	90,75	7,56	0,24	0,23
	345	2	2	0,17	0,09	0,17
	348	24	18	1,5	0,06	0,23
	374	3	> 88,00	> 7,33	> 2,44	> 2,44
	{ 376 }	21	45	3,75	0,18	0
Pêcheuses et pêcheurs côtiers	580	3	1,5	0,13	0,04	0,04
	583	27	100	8,33	0,31	1,66
	594	12	35	2,92	0,24	0,58
	595 *	5	12	1	0,2	0,5
	{ 612 }	47	141	11,75	0,25	0,25
Propriétaires exploitants de lots boisés	{ 171 }	10	9	0,75	0,08	0,25
	{ 174 }	28	30	2,5	0,09	0,25
	181	9	9	0,75	0,08	0,08
	220 }	22	86	7,17	0,33	0,42
	222 }	40	50	4,17	0,1	0,25

Symboles :

* : Producteur ayant une durée d'OMP inférieure au temps de PMP.

{ } : Exploitants d'érablières n'ayant eu recours à aucune aide non parentale dans les autres secteurs.

} : Exploitants d'érablières ayant embauché de l'aide non parentale dans au moins un autre secteur.

Sur les 23 entreprises qui ont fait appel à l'aide non parentale rémunérée ou rémunérable 21 ont une moyenne inférieure à 1 employée/employé régulier par année. Chez une seule des 21 entreprises, on remarque une concentration potentiellement importante (e.r. = ou > 1) de ce type de main-d'oeuvre lors de la **dernière période** d'opération des MP observée[39].

En tout, donc, seulement deux entreprises ont une moyenne générale supérieure à 1 e.r. Notons pour l'instant que toutes deux sont d'AmJal et font partie de la catégorie des agricultrices et agriculteurs; un de la Matapédia, l'autre du Jal[40].

4.4.3. L'embauche d'aides parentaux

Ici, l'activité de la catégorie d'appartenance n'obtient plus la faveur contrairement à ce qu'on trouvait avec l'aide non parentale. Ainsi, nul propriétaire de lots boisés n'a recours à l'aide parentale rémunérée/rémunérable en foresterie. L'embauche d'aides parentaux chez les agricultrices et agriculteurs touche majoritairement la foresterie, alors que, chez les pêcheuses et pêcheurs elle est faible à l'intérieur et à l'extérieur de la pêche.

Du côté des secteurs, celui de la foresterie est nettement plus touché par le phénomène (comparativement à

---

[39] Soit le pêcheur no 583 à 1.66 e.r. (en caractères gras dans le tableau).

[40] Soit les agriculteurs nos 332 et 374 (en caractères gras dans le tableau).

l'aide non parentale), dépassant probablement l'agriculture (si l'on tient compte de l'amplitude extrême de notre mesure au chapitre de l'activité agricole h.c.a.[41]).

Dans tous les cas et dans la meilleure des hypothèses, au plus 30% des pêcheuses et pêcheurs côtiers, 50% des propriétaires exploitants de lots boisés et 60% des agricultrices et agriculteurs ont embauché des aides parentaux.

---

[41] Problème d'évaluation qui ne se posait pas jusque-là, cette activité n'ayant pas été l'objet d'embauche d'aides non parentaux.

Tableau 4.5
L'AIDE PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE SELON LE SECTEUR

	N°°	Nbre années OMP	Forêt (mois/tr.)	Pêche (mois/tr.)	Agriculture (mois/tr.)	Érablière (mois/tr.)	Total (mois/tr.)
Agricultrices et agriculteurs	{ 597 }	9	0	0	0	27	27
	{ 600 }	41	0	0	0	18	18
	610 }	30	50	0	0	90	140
	328	16	115	0	0	0	115
	331	30	30	0	0	0	30
	333	20	0	0	30	0	30
	337	25	0	0	15	0	15
	340	27	20	0	30	0	50
	341	20	22,5	0	0	0	22,5
	344 }	**32**	**24**	**0**	**200**	**27**	**251**
	347	36	20	0	0	0	20
	374	**3**	**0**	**0**	**48**	**0**	**48**
	376 }	21	35	0	0	45	80
Pêcheuses et pêcheurs côtiers	585	51	15	0	(< 12) 16	0	< 207
	591	47	0	17	0	0	17
	592	5	0	0	(< 12) 5	0	< 60
	598	32	0	20	0	0	20
	609	15	0	56,25	0	0	56,25
	{ 612 }	47	0	0	0	141	141
Propriétaires exploitants de lots boisés	164	18	0	0	(< 12) 8	0	< 96
	165	33	0	0	(< 12) 20	0	< 240
	171 }	**10**	**0**	**0**	**(< 12) 5**	**9**	**< 69**
	174 }	28	0	0	(< 12) 23	30	< 306
	180	45	0	0	(< 12) 35	0	< 420
	185	27	0	0	(12) 17	0	204
	187	42	0	0	(< 12) 42	0	< 504
	193	39	0	0	(< 12) 34	0	< 408
	195	49	0	0	(< 12) 39	0	< 468
	196	27	0	0	(< 12) 12	0	< 144
	197	19	0	0	(< 12) 19	0	< 228
	219 #	7	0	0	(< 12) 7	0	< 84
	220 }	22	0	0	(< 12) 5	66	< 126
	222 }	40	0	0	(< 12) 30	30	< 390

Symboles :

{ } : Exploitants d'érablières n'ayant eu recours à aucune aide parentale rémunérée ou rémunérable dans les autres activités.

} : Exploitants d'érablières qui ont eu recours à de l'aide parentale rémunérée ou rémunérable dans au moins une des autres activités.

: N° 219 : Nombre et catégories d'animaux n'ayant pas été révélés par le répondant : il a fait mention d'une vente moyenne de 2,500 $ par année pour l'élevage de vaches et bovins; nous lui avons donc inscrit l'équivalent du n° 164, lequel, sensiblement à la même période, pour le même montant de vente, possédait 10 vaches et 10 bovins (voir annexe).

Dans l'échantillon final, entre 42,86% (30 sur 70) et 47,14% (33 sur 70) des entreprises ont ou auraient fait appel à de l'aide parentale rémunérée/rémunérable. En tout, de 30,56% (11 sur 36) à 38,89% (14 sur 36) des entreprises de Mont-Louis se trouvent dans cette position contre 55,88% (19 sur 34) à AmJal. Sur les 10 exploitants d'érablière de l'échantillon, trois (tous de Mont-Louis) n'ont embauché aucune ou aucun aide parental dans les autres activités[42]. Donc le fait que ces trois producteurs aient ou non embauché des parents explique que le nombre d'entreprises ayant eu recours à l'aide parentale rémunérée/rémunérable varie entre 33 et 30.

Voyons maintenant, relativement aux employées/employés réguliers, ce que représente le plafonnement de l'aide parentale rémunérée/rémunérable pour l'ensemble des secteurs. Dans le tableau suivant, le nombre total de mois où il y a eu travail (ou possiblement travail) est traduit en unités personne-année de travail pour toute la durée d'opération des MP. Les données sont aussi présentées dans une colonne distincte pour la dernière période d'opération des MP.

---

[42] Deux agriculteurs, les nos 597 et 600, et un pêcheur côtier, le no 612.

Tableau 4.6
L'AIDE PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE EN uPAT

	N°s	Nbre années OPM	Total (mois/tr.)	uPAT	Nombre Empl. régul. (moy./année)	(Dernière période) uPAT" /dOMP"
Agricultrices et agriculteurs	{ 597 }	9	27	2,25	0,25	0,25
	{ 600 }	41	18,00	2,25	0,25	25
	610 }	30	140,00	1,50	0,04	25
	328	16	115,00	11,67	0,39	25
	331	30	30,00	9,58	0,60	17
	333	20	30,00	2,50	0,08	5
	337	25	15,00	2,50	0,13	25
	340	27	50,00	1,25	0,05	5
	341	20	22,50	4,17	0,15	13
	344 }	32	251,00	1,88	0.09	131
	347	36	20,00	20,92	0,65	17
	374	3	48,00	1,67	0,05	133
	376 }	21	80,00	4,00	1,33	17
Pêcheuses et pêcheurs côtiers	585	51	<207	6,67	0,32	8
	591	47	17	<17,25	<0,34	28
	592	5	<60	1,42	0,03	<1
	598	32	20,00	<12	<1	33
	609	15	56,25	1,67	0,05	31
	{ 612 }	47	141,00	4,69	0,31	25
Propriétaires exploitants de lots boisés	164	18	<96	11,75	0,25	0
	165	33	<240	<8	<0,44	0
	171 }	10	<69	<20	<0,61	<1,25
	174 }	28	<306	<5,75	<0,58	25
	180	45	<420	<25,50	<0,91	0
	185	27	204	<35	<0,78	0
	187	42	<504	17	63	~
	193	39	<408	<42	<1	0
	195	49	<468	<34	<0,87	~
	196	27	<144	<39	<0,80	0
	197	19	<228	<12	<0,44	<1
	219 #	7	<84	<19	<1	<1
	220 }	22	<126	<7	<1	0,25
	222 }	40	<390	<10,50 <32,50	<0,48 <0,81	0,25 0,25

{ } : Exploitants d'érablières qui n'ont eu recours à aucune aide parentale rémunérée ou rémunérable dans les autres activités

} : Exploitants d'érablières qui ont recours à de l'aide parentale r/r dans au moins une des autres activités

~ : Cheptel très réduit comparativement à la norme de référence, d'où un temps d'aide rémunérable non significatif

no 219 : Nombre et catégories d'animaux n'ayant pas été révélés par le répondant: il a fait mention d'une vente moyenne de 2,500$ par année pour l'élevage de vaches et bovins; nous lui avons donc inscrit l'équivalent du no 164, lequel sensiblement à la même période pour le même montant de vente possédait 10 vaches et 10 bovins (voir annexe 1).

Rappelons que les données de l'activité acéricole ont été réinscrites: nous avons ici aussi, comme pour l'aide non parentale, procédé comme si le travail d'érablière avait été cette fois-ci entièrement le fait de l'aide parentale.

Sur les 30 à 33 entreprises qui ont eu recours à de l'aide parentale rémunérée ou rémunérable, une seule a une moyenne supérieure à 1 employée/employé régulier (e.r.) par année: soit un producteur d'AmJal[43]. Deux producteurs ont connu une moyenne supérieure à 1 e.r. durant leur **dernière période** observée d'opération des moyens de production: un agriculteur d'AmJal et un propriétaire exploitant de lots boisés de Mont-Louis[44].

[43] L'agriculteur no 374 (en caractères gras dans le tableau).

[44] Soit respectivement les nos 344 et 171.

4.4.4. Analyse des entreprises en zone critique

En tout, cinq producteurs figurent en zone critique dans un ou deux tableaux. Deux d'entre eux, des agriculteurs d'AmJal, ont une moyenne supérieure à 1 e.r. par année sur l'ensemble des périodes et en **dernière période**[45]. Les trois autres, un pêcheur côtier et un propriétaire exploitant de lots boisés de Mont-Louis, ainsi qu'un agriculteur d'AmJal[46], ont une moyenne générale inférieure à 1 e.r., mais une concentration supérieure à 1 e.r. en dernière période. Enfin, lorsque, en comptabilisant l'aide acéricole une seule fois, on additionne et on croise les données des deux tableaux (tout en gardant présent à l'esprit qu'elles font référence à deux phénomènes sociaux distincts et, à ce titre, à des traitements analytiques différents), un sixième producteur s'ajoute à la liste, à savoir un agriculteur d'AmJal[47], qui se situe dans l'ensemble sous le seuil de 1 e.r. mais qui atteint une moyenne combinée (aide parentale et non parentale) équivalente mathématiquement à 1 e.r. en dernière période.

Procédons maintenant à l'examen approfondi de chacun de ces six cas.

En premier lieu, sur les quatre entreprises qui, tout en affichant une moyenne générale inférieure à 1 e.r., se situent en zone critique durant la dernière période

---

[45] Soit les nos 332 et 374 (en caractères gras dans le tableau).

[46] Respectivement les nos 583, 171 et 344 (en caractères gras dans le tableau).

[47] L'agriculteur no 333.

observée d'opération des MP, une seule est inscrite au tableau de l'aide non parentale[48]; dans ce dernier cas, toutefois, un examen de la situation d'ensemble montre qu'il ne peut s'agir d'une concentration importante puisqu'il y a absence d'embauche tant avant la période 1976-1980 que durant la dernière année de cette période (1980), ainsi que les deux années suivantes (1981-1982). Quant aux trois autres entreprises, deux sont inscrites au tableau de l'aide parentale et le troisième au tableau combiné.

Voyons leur situation de plus près. Le premier, un producteur de Mont-Louis[49], atteint le taux de 1.25 e.r. en dernière période observée (1976-1980), uniquement à la suite de l'application générale de la norme de référence maximale aux activités h.c.a. d'érablière (2 mois de travail) et agricoles (<12 mois de travail) pour chaque période où il y a eu exercice de ces activités; il s'agit ici des seuls temps rémunérables, le producteur n'ayant embauché aucune ou aucun aide dans les autres activités productives. Toutefois, l'entreprise se situe très en deçà des deux normes de référence puisqu'elle n'a jamais eu durant la période 1976-1980 plus de deux animaux de ferme et qu'elle exploitait tout juste 600 érables en 1980.

Même observation pour le deuxième producteur, un agriculteur d'AmJal[50]: son érablière avait à peine 700 ar-

---

[48] Une unité de pêche (no 583) avec une moyenne de 1,66.

[49] Le propriétaire de lots boisés no 171.

[50] L'agriculteur no 344 (en caractères gras au tableau).

bres en 1980; dans ce cas, toutefois, même si à l'extrême limite il n'y avait pas d'embauche pour l'activité acéricole, le taux e.r. s'élèverait malgré tout encore au-dessus de 1 durant la dernière période observée d'opération des MP (1976-1980). Cela nous amène à examiner de plus près la situation de l'entreprise au cours des périodes antérieures. D'une part, on s'aperçoit que la concentration de main-d'oeuvre déborde la dernière période observée, elle date en fait de 1966. D'autre part, si l'on exclut l'hypothétique cas d'embauche dans une activité acéricole peu productive, on se rend compte que l'aide non parentale se limite ici à l'embauche agricole, laquelle remonte à 1951 et n'a jamais dépassé deux mois par année. La question de l'évaluation de l'employée/employé régulier se pose essentiellement du point de vue de l'aide parentale. De 1951 à 1980, en agriculture, l'exploitant a toujours engagé un seul parent: avant 1966 l'embauche durait entre un et deux mois par année, alors qu'à partir de 1966 l'emploi se prolongeait douze mois par année. Dans le domaine de l'activité forestière/h.c.a., le chef d'entreprise a toujours eu recours à de l'aide parentale, mais jamais plus que trois semaines par année. À la limite, même en admettant qu'elle ait été rémunérée, elle demeure négligeable. En somme, la situation tourne, pour l'essentiel, autour d'une aide parentale agricole de 12 mois. De plus, détail intéressant, le questionnaire[51] révèle que le producteur s'est associé avec son fils, celui-ci détenant le tiers des parts de l'entreprise (la date de la mise en société n'est pas connue). Malheureusement, le répondant, quelle que soit l'activité productive, n'indique pas le lien de parenté avec la personne employée.

---

[51] Partie B du questionnaire, question 1, précisément.

Cependant, le fait que le chef d'entreprise ne mentionne qu'une seule personne comme aide parentale[52] tendrait à laisser croire qu'il s'agit de son fils. Dans ce contexte, on pourrait sans équivoque situer l'aide parentale au pôle "entreprise" plutôt qu'au pôle "employée/employé régulier". Quoi qu'il en soit, cette forte probabilité s'ajoute au fait que l'unité de production se situe pour l'ensemble des périodes sous le plafond de 1 e.r., qu'il n'y a pas une progression continue de l'embauche et que l'évaluation réelle de l'aide rémunérée se ramène, pour l'essentiel, à une question d'aide parentale (donc assez négligeable du point de vue de l'accumulation capitaliste).

Quant au troisième producteur, l'autre agriculteur[53], la situation se présente différemment. Comme dans le cas précédent, on constate une concentration de main-d'oeuvre équivalant à 1 e.r. dans la dernière période (1976-1980); toutefois, cette concentration est de nature différente et n'a pas la même signification. En effet, il s'agit de main-d'oeuvre agricole composée à part égale d'un aide non parentale et du fils du chef d'entreprise, chacun assurant six mois d'aide rémunérée. D'autre part, si on considère les périodes antérieures, le niveau supérieur observé de douze mois par année d'aide rémunérée date de 1966 et il est demeuré constant par la suite (auparavant il était nettement inférieur). Contrairement au cas précédent (où l'on constatait le statu quo), la dernière période marque un changement au chapitre du type d'aide et, de ce fait du

---

52 En réponse à la question 15 (partie B du questionnaire).

53 Le producteur 333 d'AmJal (en caractères gras au tableau).

potentiel d'accumulation capitaliste. Alors qu'auparavant, de 1966 à 1975, les douze mois de l'aide rémunérée étaient entièrement occupés par l'aide non parentale, celle-ci a diminué de moitié en période finale et a été remplacée par l'aide parentale. On observe donc un mouvement d'embauche manifestement à la baisse. En fait, si le temps total d'aide rémunérée est toujours de douze mois, il n'a plus la même signification sur le plan e.r. lorsqu'il est composé en partie d'aide parentale: on s'approche alors plus du modèle de l'aide intéressée-partie prenante à l'entreprise et on s'éloigne (pour autant qu'on s'est déjà approché d'un tel niveau d'embauche) du pôle "employée/employé". En résumé, en périodes médianes (1966-1975), on atteint tout juste l'équivalent de 1 e.r., alors qu'avant comme après cette période, on se situe en deçà de ce seuil.

Aucune des quatre entreprises étudiées ne présente les signes avant-coureurs d'un mouvement d'implantation d'un modèle fonctionnant ou susceptible de fonctionner au travail d'autrui, et assimilable donc à une accumulation capitaliste (plus-value) pour l'entreprise. Tout au plus assiste-t-on dans leur cas à une évolution en dents de scie de la situation de l'embauche autour du seuil de 1 e.r., ce qui pourrait n'être finalement que l'effet des conditions de production propres aux types d'activités exercées. La situation serait différente si la dernière période observée avait été le sommet d'une progression continue de l'embauche durant les périodes antérieures; cependant, en tenant compte des fluctuations propres aux activités petites productives, pour qu'une telle progression soit significative alors que la moyenne générale de l'entreprise est inférieure à 1 e.r., le sommet atteint en troisième période doit être assez important (c.-à-d. supérieur à 1

e.r.). En pratique, on a constaté que moins la troisième période est élevée au dessus de 1 e.r., moins il y a de chances, par rapport aux périodes antérieures, que l'embauche présente une progression continue. Et il en va de même pour la concentration d'embauche: la période finale devient potentiellement significative en elle-même ou par rapport aux périodes antérieures (dans le cas de débordement de la concentration) pour autant qu'elle se démarque du seuil de 1 e.r. Le troisième cas étudié[54] (et, dans une moindre mesure, les deux autres) illustre particulièrement bien notre propos à cet égard.

Examinons maintenant de plus près les deux entreprises dont la moyenne générale est supérieure à 1 e.r. Il s'agit de deux producteurs agricoles d'AmJal[55]. Les deux unités de production apparaissent en zone critique au tableau de l'embauche non parentale, l'aide la plus importante sur le plan de l'évaluation de la potentialité d'accumulation. L'une d'entre elles atteint même une moyenne de 1,33 e.r. au tableau précédent, soit celui de l'embauche parentale. Enfin, un élément important à considérer, les deux entreprises n'ont été en activité que pendant la dernière période quinquennale couverte par l'enquête (1976-1980): dans le premier cas, la propriété des MP date de 1976; dans l'autre, elle remonte à 1978 seulement.

Pour l'activité forestière/h.c.a., l'un des deux agriculteurs a eu recours à quatre aides non-parentaux, chacun pour cinq mois de travail en moyenne par année.

---

[54] L'agriculteur no 333.

[55] Les agriculteurs nos 332 et 374.

Compte tenu du nombre d'aides relativement élevé, du temps de travail considérable et de la fréquence annuelle de l'aide, il serait étonnant que ces aides n'aient pas été rémunérés. Ici, on se situerait donc à un niveau proche de l'option maximale. Précisons que cette activité représente à elle seule 8,33 uPAT, soit l'équivalent de 1,67 e.r. Un seul élément peut atténuer ce résultat: le fait que le producteur soit associé à une personne avec laquelle il n'a aucun lien de parenté et qui détient depuis le début, soit en 1976, 40% des parts de l'entreprise. À la limite, même si cette personne avait bel et bien fait partie des quatre aides forestiers rémunérés, le nombre d'uPAT s'élèverait à 6,25 et le taux e.r. pour cette activité resterait assez important, passant de 1,67 à 1,25. Enfin, même en supposant que les trois autres aides forestiers sont des parents de l'associé (ce qui est possible bien que nous ne disposions d'aucune indication à ce sujet), dans les circonstances ceux-ci se situeraient plutôt au pôle "employée/employé" compte tenu de la position de partenaire minoritaire de ce parent copropriétaire. Pour ce qui touche à l'activité agricole de cette unité de production, le répondant indique la présence de cinq aides non parentaux: soit un employé et quatre amis. Par "employé" l'exploitant entend vraisemblablement un aide permanent travaillant aux activités forestières et agricoles, et par "amis" des aides occasionnels. Ainsi, en présumant que cet employé permanent est en fait un associé (ce qui est loin d'être certain), le nombre d'aides agricoles tombe à quatre. Par ailleurs, le producteur agricole précise qu'il y a eu trois mois de travail par année[56]. En vertu du principe de l'option

---

[56] En réponse à la question 17 (partie B du questionnaire des agricultrices et agriculteurs).

maximale, nous avons inscrit trois mois de travail par année pour chacun des aides, ce qui représente pour l'activité agricole 6,25 uPAT ou 1,25 e.r.; si l'on corrige à la baisse, de cinq à quatre aides agricoles, nous obtenons alors 5 uPAT soit donc 1 e.r.

Un dernier point à considérer: contrairement aux autres agriculteurs cités plus haut, celui-ci a plus d'un aide agricole. Cette situation pose à nouveau le problème de l'ambiguïté du questionnaire des agricultrices et agriculteurs concernant le temps de travail des aides agricoles (activité de la catégorie d'appartenance[57]). Sur ce point, l'autre option (c.-à-d. l'option minimale) proposant que les aides non parentaux rémunérés se soient partagé un total de trois mois de travail agricole se traduirait pour cette activité par 1,25 uPAT (c.-à-d. 0,25 e.r.). Si l'on admet cette possibilité, on doit rejeter l'hypothèse selon laquelle l'employé permanent serait associé sinon il ne resterait plus de temps de travail disponible pour les quatre autres aides agricoles. Cela nous ramène à la situation de l'option maximale en ce qui concerne l'activité forestière, soit à 1,67 e.r. En résumé, quelle que soit la situation pour ces deux activités réunies, le résultat minimal se situerait entre 1,92 et 2,67 e.r., alors que, rappelons-le, l'option maximale au

---

[57] Ambiguïté de la question 17 (partie B du questionnaire des agricultrices et agriculteurs) qui, on l'a vu, ne se pose pas au sujet des activités h.c.a., puisqu'on demandait au répondant de préciser pour ces aides "le nombre de mois de travail en moyenne par personne". Quant à l'activité de pêche de la catégorie d'appartenance, on lui demandait plutôt d'indiquer "le total en additionnant les mois de travail de chacun". Cependant, ces précisions étaient absentes lorsque l'activité de la catégorie d'appartenance était l'agriculture ou la forêt.

tableau de l'aide non parentale se situe chez ce producteur à près de 3 e.r. (2,92). En réalité, ces deux options demeurent possibles, bien que la deuxième paraisse plus vraisemblable si l'on considère le revenu brut de l'entreprise qui était, de 1976 à 1980, de l'ordre de 75,000$ par année (situation plutôt exceptionnelle dans notre échantillon)[58]. Par rapport à notre périodisation, nous ne disposons toutefois que d'une évaluation de la période quinquennale 1976-1980; on peut donc difficilement, du moins sur cette seule base, considérer cette entreprise comme une unité de petite production.

Sous cet aspect, l'autre cas problème, à savoir le dernier des six producteurs situés en zone critique, offre une situation de même nature mais plus problématique puisque la propriété des MP ne remonte qu'à 1978[59]. Ce qui nous donne une durée d'exploitation des MP de trois ans seulement. En 1980, en agriculture, l'entreprise a embauché 44 personnes sans lien de parenté avec le producteur et a totalisé deux mois de travail. Comme il ne peut s'agir en l'occurrence que du nombre de mois travaillés en moyenne par personne (sinon on obtiendrait moins d'une journée ouvrable par année par aide agricole), on se situe forcément au niveau de l'option maximale. Cela représente pour l'activité agricole (dans la catégorie d'appartenance) 7,33 uPAT, soit l'équivalent de 2,44 e.r. Quant à l'activité forestière/h.c.a., l'exploitant indique qu'il a utilisé de l'aide non parentale pendant les trois années d'opération de ses MP, mais ne révèle ni le nombre de

---

[58] Question 48 (partie B du questionnaire des agricultrices et agriculteurs).

[59] Le producteur no 374.

personnes concernées, ni la quantité de temps travaillé. Si l'on additionne les deux activités, le taux e.r. est largement au-dessus de 2,44. Relativement à l'aide parentale embauchée, celle-ci se limite à l'agriculture: les six frères du producteur travaillent à la ferme depuis 1980 et sont payés à l'heure au même titre que les aides non parentaux; cependant, comme l'exploitant est associé à parts égales avec ses deux frères depuis 1980, on peut en déduire (option minimale) que ceux-ci sont fort probablement au nombre des exploitants. Cela ramènerait l'aide parentale potentiellement significative à quatre personnes. Et encore là, rien n'indique que les quatre frères non copropriétaires se situent au pôle "employée/employé". Leur situation est tout simplement plus ambivalente que les deux autres, ce qui, on l'a vu, est le propre de l'aide parentale (cela nous incite à parler d'e.r. sous l'angle de l'équivalence mathématique plutôt que sous l'angle de l'équivalence stricte). Enfin, à une sous-question[60], le répondant indique huit mois de travail; selon la version retenue, l'option minimale de l'embauche parentale pour l'activité agricole se situe entre 0,67 et 2,67 uPAT, soit l'équivalence mathématique de 0,22 et 0,89 e.r. En fait, cette évaluation de l'aide parentale n'était pas indispensable puisque l'aide non parentale rémunérée, selon l'option minimale, se situait déjà à elle seule autour de 3 e.r. Toutefois, elle aura permis de mieux illustrer notre propos sur le traitement analytique particulier qu'exige ce type d'aide par rapport à l'aide non parentale. Pour résumer, compte tenu des taux élevés d'embauche de l'entreprise (de l'ordre de 3 e.r. et plus) et du fait que nous disposons uniquement, comme dans le cas

---

[60] Sous-question de la question 17.

précédent, de l'évaluation de la période quinquennale 1976-1980, nous concluons que la situation du producteur visé[61] pourrait, à ce stade-ci, refléter davantage que la reproduction simple de l'unité de production.

L'analyse des deux tableaux sur le plafonnement de l'aide rémunéré ou rémunérable, l'examen fouillé des cas situés en zone critique et le fait qu'il y ait au plus deux entreprises qui, potentiellement, ne seraient pas de "petites productions", nous permettent d'affirmer que les entreprises des productrices et producteurs qui apparaissaient sur les listes de 1983 des territoires d'enquête de Mont-Louis et d'AmJal et dont les propriétaires possédaient leurs MP avant 1980 correspondent à des unités de petite production; par mesure de prudence, toutefois, les deux producteurs se situant à 1 e.r. et plus ont été retirés de l'échantillon.

4.4.5. Échantillon final

Nous écarterons de toute étude comparative concernant les petites productions des territoires d'enquête, les deux producteurs dont la moyenne se situe au dessus de "1" e.r. Ce retrait nous permettra de nous en tenir de façon rigoureuse à notre problématique quant à la question des petits producteurs et productrices. Il s'agit là d'une simple mesure de prudence, la courte durée d'exploitation des MP dans les deux entreprises visées ne nous autorise pas à prétendre de façon catégorique qu'elles ne sont pas des petites productions; tout au plus, pouvons-nous

[61] L'agriculteur no 374.

affirmer, dans l'état actuel des choses, qu'elles sont potentiellement l'objet de plus qu'une simple reproduction. L'étalement dans le temps pour les types d'activités productives en cause ici, on l'a vu, est indispensable pour déterminer le caractère permanent ou ponctuel du taux d'e.r. (versus accumulation).

L'échantillon final des petits producteurs et productrices qui figurent sur les lites de 1983 et qui étaient propriétaires de leurs MP avant 1980, se présente alors comme suit:

Mont-Louis: 4 agriculteurs, 12 propriétaires exploitants de lots boisés et 20 pêcheurs côtiers, soit un total de 36 petits producteurs[62];

AmJal: 16 agriculteurs et 16 propriétaires exploitants de lots boisés, soit un total de 32 petits producteurs[63].

---

[62] Précisément les agriculteurs nos 597, 600, 610 et 328; les forestiers nos 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 174, 175, 177 et 179; les pêcheurs côtiers nos 579, 580, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 598, 605, 609, 611 et 612.

[63] Les agriculteurs nos 330, 331, 333, 334, 335, 336, 337, 340, 341, 343, 344, 345, 347, 348, 376 et 377; les propriétaires exploitants de lots boisés nos 181, 182, 185, 186, 187, 189, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 214, 219, 220 et 222.

4.4.6. Remarques concernant l'uPAT

L'usage de l'indice de l'employée/employé régulier appelle quelques précisions. D'abord, l'étude dont cet indice vient d'être l'objet a été des plus exhaustives; en effet, nous l'avons illustrée au moyen d'un cas concret très complexe où, d'une part, la quasi-totalité des données nécessaires à l'établissement de l'indice étaient incomplètes et directement inaccessibles, et où, d'autre part, il nous importait de connaître, pour les deux territoires visés, l'évolution de la forme "petite production" depuis la Deuxième Guerre (1939). Cela aurait été beaucoup plus facile si nous nous en étions tenu, par exemple, à la seule dernière période d'opération de moyens de production (d'OMP); autrement dit, si nous avions simplement cherché à établir le caractère "petit producteur/productrice" des personnes enquêtées, plutôt que leur cheminement au cours de 40 ans d'existence.

En outre, il en aurait été tout autrement si nous avions obtenu directement les trois informations pertinentes, à savoir le temps d'aide, la rémunération et la durée d'opération des moyens de production, sans avoir eu à décrypter des questionnaires qui n'avaient pas été conçus aux fins de notre étude.

Même si l'utilisation de l'indice e.r. peut paraître ardue dans certaines analyses secondaires où l'information n'est pas toujours directement accessible, le recours à cet outil constitue un net avantage sur bien des plans. Cela est d'autant plus vrai si l'on considère que l'analyse secondaire est indispensable en sciences sociales, en ce sens qu'elle rend accessible, utilisable ou réutilisable en

peu de temps et à peu de frais des matériaux et des banques d'informations originales. Bien sûr, si nous avions à refaire l'enquête du GRIDEQ sur la petite production, nos questions porteraient moins sur les revenus, les investissements et les nomenclatures des moyens de travail pour nous concentrer davantage sur le temps de travail rémunéré ou rémunérable, c'est-à-dire sur la constitution de l'indice de "l'employée/employé régulier". La principale difficulté rencontrée dans les questionnaires de l'enquête résidait dans l'évaluation du temps de travail, les autres problèmes d'évaluation étaient assez mineurs.

L'existence de points de repère dans l'évaluation du temps de travail, notamment par tableaux de plafonnement (quand l'information disponible est incomplète), de même que la délimitation de zones critiques permettent une économie de temps appréciable dans le cas d'échantillons plus grands, plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'activités productives en dehors de la catégorie d'appartenance (h.c.a.). L'indice e.r se révèle un outil plus rapide pour déterminer le caractère "petite production" (sous l'aspect central de la "reproduction simple de l'unité de production") et, surtout, plus fiable que la capitalisation, établie à partir de questions concernant les sommes perçues en revenus, les montants investis et dépensés. L'indice e.r., d'une part, répond mieux aux conditions particulières de production et d'existence de la petite production qui rendent difficile l'isolement des sphères de la production et de la consommation et, d'autre part, n'oblige pas à interroger les exploitantes et exploitants sur des questions d'argent, à l'égard desquelles ils sont plutôt sur leurs gardes.

4.5. Mont-Louis et AmJal: analyse comparative de l'uPAT

Du point de vue de l'embauche potentielle (plafonnement), existe-t-il des distinctions notables entre les petites productions de Mont-Louis et celles d'AmJal? Bien que les entreprises de notre échantillon situées sous le taux de 1 e.r. aient plus ou moins fait appel à l'aide rémunérée ou rémunérable, elles demeurent de petites productions. Lorsqu'il y a reproduction simple, lorsqu'on est une petite production, on ne l'est pas plus ou moins selon l'importance de nombre d'uPAT par rapport au nombre d'années d'opération des MP... Ces variations pourraient être significatives sur d'autres fronts, plus précisément en ce qui concerne notre objet et les trois variables que nous nous proposons d'étudier plus loin à titre d'éléments explicatifs pertinents quant à l'émergence ou non du phénomène d'aménagement intégré des ressources (AIR). Pour l'instant, nous nous contenterons de signaler les distinctions importantes quant au recours à l'aide rémunérée ou rémunérable (plafonnement) entre les personnes petites productrices de Mont-Louis et celles d'AmJal. À cet effet, nous avons regroupé par territoire d'enquête les données complètes des deux tableaux de l'aide non parentale r/r et parentale r/r.

Ici comme dans tous les autres tableaux, les moyennes par territoire ont été pondérées selon le poids respectif des différentes catégories de productrices et producteurs de la population-mère[64] (les moyennes pondérées apparaissent

---

[64] En 1981, Mont-Louis comptait 413 productrices et producteurs, soit 315 propriétaires exploitants de lots boisés (76,27%), 92 pêcheuses et pêcheurs côtiers (22,28%) et 6 agriculteurs (1,45%). AmJal regroupait 770

en caractères gras dans les deux tableaux suivants). Voyons, en premier lieu, comment se présente la situation de l'aide non parentale. Le tableau a été simplifié afin d'en faciliter la compréhension (voir la version intégrale en appendice).

---

productrices et producteurs, soit 496 propriétaires exploitants de lots boisés (64,42%) et 274 agricultrices et agriculteurs (35,58%). Dans l'échantillon, les moyennes relatives à l'ensemble des productrices et producteurs du territoire ont donc été pondérées selon le poids réel (en %) occupé par chacun des sous-groupes.

Tableau 4.7
L'AIDE NON PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES SELON LE TERRITOIRE

Territoire	N[os]	Total (mois/travail)	uPAT	Employés réguliers (moyenne générale)	Employés réguliers (moyenne dernière pér.)
MONT-LOUIS	Agricultrices et agriculteurs [75% (3/4) des PP agricoles ont eu recours à l'aide non parentale rémunérée ou rémunérable]				
	{ 597 }	27	2,25	0,25	0,25
	{ 600 }	18	1,5	0,04	0,25
	610 }	90	7,5	0,25	0
	Moyenne	**33,75**	**2,81**	**0,14**	**0,13**
	Pêcheuses et pêcheurs côtiers [25% (5/20) des PP pêch. ont eu recours à l'aide non parentale rémunérée ou rémunérable]				
	580	1,5	0,13	0,04	0,04
	583	100	8,33	0,31	1,66
	594	35	2,92	0,24	0,58
	595*	12	1	0,2	0,5
	{612}	141	11,75	0,25	0,25
	Moyenne	**9,4**	**0,78**	**3**	**0,07**
	Propriétaires de lots boisés [16,67% (2/12) des PP propriétaires de lots boisés ont eu recours à l'aide non parentale rémunérée ou rémunérable]				
	{171}	9	0,75	0,08	0,25
	{174}	30	2,5	0,09	0,25
	Moyenne	**3,25**	**10,27**	**0,01**	**0,04**
	PETITS PRODUCTEURS-TRICES DE MONT-LOUIS (moyennes pondérées) 19,3% des PPP				
	Moyenne	**6,193**	**0,516**	**0,0024**	**0,06**
AMJAL	Agricultrices et agriculteurs [50% (8/16) des PP agricoles ont eu recours à l'aide non parentale rémunérée ou rémunérable]				
	330	5	0,42	0,03	0,04
	333	180	15	0,75	0,5
	334	24,25	2,02	0,07	6
	341	5	0,42	0,02	0
	344}	90,75	7,56	0,24	0,23
	345	2	0,17	0,09	0,17
	348	18	1,5	0,06	0,23
	{376}	45	3,75	0,18	0
	Moyenne	**9,4**	**0,78**	**3**	**0,07**
	Propriétaires de lots boisés [16,67% (2/12) des PP propriétaires de lots boisés ont eu recours à l'aide non parentale rémunérée ou rémunérable]				
	181	9	0,75	0,08	0,08
	220}	86,00	7,17	0,33	0,42
	222}	50,00	4,17	0,1	0,25
	Moyenne	**9,06**	**0,76**	**0,03**	**0,05**
	PETITS PRODUCTEURS-TRICES D'AMJAL (moyennes pondérées) 29,87% des PPP				
	Moyenne	**14,066**	**1,176**	**0,051**	**0,06**

Qu'il s'agisse de l'ensemble des petites productions ou de celles qui ont eu recours à l'aide rémunérée ou rémunérable, on n'observe pas de distinction importante entre les deux territoires quant aux taux moyens e.r. au cours de la dernière période d'opération des MP. Toutefois, tandis que les petites productions d'AmJal sont assez près du taux global, celles de Mont-Louis affichent un taux entre deux et trois fois supérieurs. Cela tend à démontrer qu'il existerait une certaine stabilité à AmJal au chapitre de l'embauche, alors qu'à Mont-Louis la situation semble plus fluctuante. Dans ce dernier cas, la situation s'explique surtout par le type d'activité qu'on y pratique, à savoir la pêche côtière, en rapport étroit avec le phénomène de la mobilité décrit plus haut. Cette activité, comme le montre le tableau, paraît être pratiquement la seule à créer de l'embauche, si l'on excepte un exploitant d'érablière (comme nous l'avons vu, les autres demeurant d'un niveau de production plutôt faible par rapport à la norme de référence) et deux producteurs s'adonnant à des activités forestières/h.c.a. La principale différence entre les deux territoires réside cependant dans le niveau du taux général e.r., deux fois plus élevé à AmJal (0,051 contre 0,024). On ne peut pas s'en étonner quand on sait qu'AmJal compte une fois et demie plus de petites productions ayant eu recours à l'aide non parentale rémunérée ou rémunérable (29,7 contre 19,37). Toutefois, même chez ces dernières, le taux e.r. reste une fois et demie plus important à AmJal (0,174 contre 0,112).

Passons maintenant au tableau de l'aide parentale. Celui-ci est présenté dans sa forme abrégée (voir la version originale en appendice).

Tableau 4.8
L'AIDE PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES SELON LE TERRITOIRE

MONT-LOUIS

Nos	Total (mois/trav.)	uPAT	Empl. rég. (moyenne gén.)	Empl. rég. (moy. der. pér.)
Agr. [100% (4/4) des PP agr. ont eu recours à l'aide parent. r./r.]				
{597}	27	2,25	0,25	0,25
{600}	18	1,5	0,04	0,25
610}	140	11,67	0,39	0,25
328	115	9,58	0,6	0,25
Moy.	**75**	**6,25**	**0,32**	**0,25**
Pêch. côt. [30% (6/20) des PP pêch. ont eu recours à l'a. p. r./r.]				
585	<207	<17,25	<0,34	0,08
591	17	1,42	0,03	0,28
592	<60	<12	<1	<1
598	20	1,67	0,05	0,33
609	56,25	4,69	0,31	0,31
{612}	141	11,75	0,25	0,25
Moy.	**< 25,06**	**< 2,44**	**< 0,10**	**< 0,11**
P.l.b. [33% (4/12) des PP p.l.b. ont eu recours à l'a. p. r./r.]				
164	<96	<8	<0,44	0
165	<240	<20	<0,61	0
171}	<69	<5,75	<0,58	<1,25
174}	<306	<25,50	<0,91	0,25
Moy.	**< 59,25**	**< 4,94**	**< 0,21**	**< 0,13**
PETITS PRODUCTEURS(TRICES) DE MONT-LOUIS (moyennes pondérées) [33,56% des PP de Mont-Louis ont eu recours à l'aide par r./r.]				
Moy.	**<51,861**	**<4,402**	**<0,187**	**<0,13**

[SYMBOLES : se référer au tableau VII, sauf pour < : plus petit que; ~ : cheptel très réduit.]

AMJAL

Nos	Total (mois/trav.)	uPAT	Empl. rég. (moyenne gén.)	Empl. rég. (moy. der. pér.)
Agr. [50% (8/16) des PP agr. ont eu recours à l'aide parent r./r.]				
331	30	2,5	0,08	0,17
333	30	2,5	0,13	0,5
337	15	1,25	0,05	0,25
340	50	4,17	0,15	0,5
341	22,5	1,88	0,09	0,13
344}	251	20,92	0,65	1,31
347	20	1,67	0,05	0,17
376}	80	6,67	0,32	0,17
Moy.	**31,16**	**2,60**	**0,10**	**0,2**
P.l.b. [62,5% (10/16) des PP p.l.b. ont eu recours à l'a. p. r./r.]				
180	<420	<35	<0,78	0
185	204	17	0,63	0
187	<504	<42	<1	~
193	<408	<34	<0,87	0
195	<468	<39	<0,80	~
196	<144	<12	<0,44	0
197	<228	<19	<1	<1
219#	<84	<7	<1	<1
220}	<126	<10,50	<0,48	0,25
222}	<390	<32,50	<0,81	0,25
Moy.	**< 180**	**< 15,5**	**< 0,49**	**< 0,16**
PETITS PRODUCTEURS(TRICES) D'AMJAL (moyennes pondérées) [58,05% des PP d'Amjal ont eu recours à l'aide par r./r.]				
Moy.	**<127,043**	**<10,910**	**<0,351**	**<0,17**

Dans ce tableau, comme dans celui sur l'aide non parentale, la moyenne générale e.r. observée est plus élevée à AmJal qu'à Mont-Louis (<0,351 contre <0,187). La proportion d'unités petites productives ayant fait appel à ce type d'aide rémunérée ou rémunérable y est près de deux fois plus élevée (58,1% contre 33,6%). En revanche, chez ces dernières, le taux e.r. paraît sensiblement le même qu'à Mont-Louis (<0,57 contre <0,566). Enfin, dans les deux territoires, on constate un certain fléchissement (plus important à AmJal) du niveau potentiel d'emploi de ce type d'aide rémunérée ou rémunérable au cours de la dernière période par rapport à la moyenne générale. Cependant, comme on peut observer un plafonnement beaucoup plus élevé par rapport à la réalité que celui indiqué dans le tableau de l'aide non parentale, étant donné, entre autres, l'usage répandu des normes de référence, nous sommes tenu de faire preuve d'une grande réserve. Ainsi, l'abandon en période finale des activités h.c.a. agricoles et acéricoles chez certains exploitants fait tomber la moyenne e.r. durant cette période à près de zéro. Or, une bonne partie de cette diminution à première vue importante entre la moyenne générale et la moyenne intra-période pourrait ne résulter que d'un gonflement artificiel lié à l'application absolue de la norme de référence dès qu'il y a pratique des activités en question. Tout ce que l'on peut affirmer avec plus de certitude, c'est que le plafond de l'aide parentale rémunérée ou rémunérable est plus élevé à AmJal, c'est-à-dire que le potentiel de recours effectif à ce type d'aide y est plus grand[65].

---

[65] Le seuil de signification (test t de Student) de l'uPAT étant validé à $P \leq 0,02$ (α 0,05).

C H A P I T R E   V

LA PETITE PRODUCTION PLURIACTIVE

V. LA PETITE PRODUCTION PLURIACTIVE

Notre étude concernant l'émergence (dans des espaces ruraux déterminés de l'Est du Québec) du mouvement AIR en tant que modèle associatif de développement territorial populaire nous amène à poser la question du passage de la forme petite production à des formes associatives de production.

Le saut qualitatif de la forme petite production aux formes associatives de production serait-il relié aux activités productives des petits producteurs et productrices à l'extérieur de leur unité d'exploitation?

Nous avons tenté de répondre à cette question en comparant chez les petits producteurs et productrices des deux territoires trois variables couvrant toutes les possibilités de pluriactivités (productives) évoquées plus haut. Cette façon de procéder nous permettra de cerner le type de relations que l'on peut établir entre la pratique plus ou moins intense de la pluriactivité et l'émergence (ou l'absence) d'organismes populaires AIR. Les variables retenues sont les suivantes:

- la double activité (ou multiactivité) paysanne/emplois salariés;
- l'embauche de petits producteurs et productrices par leurs pairs; et,
- les activités de troc (échange de biens et services).

Pour ce qui a trait à la première variable (activités paysannes/emplois salariés), notons qu'il s'agit là de l'indicateur le plus généralement reconnu de l'intégration

des petits producteurs et productrices au MPC. Par exemple, nous pourrions penser que l'émergence du mouvement AIR serait reliée à une plus grande prolétarisation des petits producteurs et productrices ou, à l'inverse, à une plus faible prolétarisation. Par rapport aux activités productives, il s'agit ici d'une pluriactivité au sens large; l'interprétation la plus large que l'on puisse donner aux observations faites chez les agriculteurs français: c'est-à-dire des activités exercées à l'extérieur de l'entreprise et d'une tout autre nature que celles propres à la petite production.

La deuxième variable, l'embauche de petits producteurs et productrices par d'autres petits producteurs et productrices, permet de compléter l'analyse de la première, c'est-à-dire qu'elle nous révèle dans quelle mesure les petits producteurs et productrices qui exécutent en dehors de leur entreprise du travail salarié le font dans des activités de type petites productives. Le phénomène de la semi-prolétarisation, évoqué au paragraphe précédent, doit être mis en rapport avec l'occupation d'emplois salariés dans les secteurs ou branches contrôlés par le MPC. Nous postulons ici que le fait pour les petits producteurs et productrices d'occuper un emploi dans des activités de type petites productives plutôt que dans des activités de production capitalisante ou capitaliste pourrait expliquer, d'une part, la résistance à l'intégration au MPC, d'autre part, le passage à des formes associatives de production.

La troisième variable, qui consiste en la pratique du troc, peut à la fois être la cause et l'effet d'une solidarité territoriale, en fonction de ses conditions particulières d'émergence et d'existence. En effet, le mode

de vie selon lequel les gens, pour survivre ou mieux vivre, échangent des biens et des services, non seulement situe ceux-ci, en partie du moins, hors du marché capitaliste, mais aussi favorise la création de liens ou la solidification des liens existants. On parle ici d'une pluriactivité au sens strict, c'est-à-dire d'activités productives (ou liées de près à la production) extérieures à l'unité de production mais ayant lieu encore dans la sphère de la petite production (donc recoupant les possibilités 1 et 2 évoquées plus haut).

5.1. Bref rappel concernant la méthode utilisée

Les activités productives, comme nous le mentionnions au chapitre précédent, sont déterminées selon cinq objets et/ou lieux de support de travail: l'agriculture (sol objet d'activités d'élevage et de cultures étendues[1]), la forêt ou la foresterie (boisés ou plantations destinés aux coupes de bois), l'érablière (boisés ou plantations destinés à l'exploitation de l'érable à sucre), la pêche (étendues d'eau -douce ou salée- objets d'activités de capture de poissons) et finalement, le jardinage (sol, objet de cultures restreintes à proximité de l'habitation). Par activités productives, rappelons-le, nous entendons les activités liées à ces cinq objets/lieux. Il s'agit d'activités dont le but est la production de biens d'usage et/ou de biens ayant valeur d'échange. Le taux d'occupation par rapport au temps de propriété des moyens de productions (tPMP) est le principal outil de mesure utilisé

---

[1] Au-delà d'un acre de superficie consacrée aux cultures, l'activité est considérée comme agricole.

Page 238 manquante dans l'original

Tableau 5.1
PREMIÈRE ANNÉE ET DURÉE DE PROPRIÉTÉ DES MOYENS DE PRODUCTION CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES SELON LE TERRITOIRE

MONT-LOUIS (PMP, moyennes pondérées: 1ère année, 1961,5; durée, 19,5 ans)			
Agriculteurs (trices)	**Pêcheuses et pêcheurs côtiers**		**Propriétaires de lots boisés**
597 1972 (9 ans)	579 1978 (3 ans)	592 1976 (5 ans)	164 1963 (18 ans)
600 1940 (41 ")	580 1978 (3 ")	593 1951 (30 ")	165 1948 (33")
610 1951 (30 ")	583 1954 (27 ")	594 1969 (12 ")	166 1955 (26")
328 1965 (16 ")	584 1939 (42 ")	595 1973 (8 ")	167 1978 (3 ")
Moy. 1957 (24 ans)	585 1930 (51 ")	596 1961 (20 ")	168 1973 (8 ")
	586 1972 (9 ")	598 1970 (11 ")	169 1975 (6 ")
	587 1979 (3 ")	605 1956 (25 ")	170 1946 (35")
	588 1979 (2 ")	609 1966 (15 ")	171 1971 (10")
	589 1943 (38 ")	611 1977 (4 ")	174 1953 (28")
	591 1934 (46 ")	612 1934 (47 ")	175 1960 (21")
	Moyenne: 1960,95 (20,05 ans)		177 1950 (31")
			179 1969 (12")
			Moyenne: 1961,75 (19,25 ans)

AMJAL (PMP, moyennes pondérées: 1ère année, 1957,82; durée, 23,18 ans)			
Agricultrices et agriculteurs		**Propriétaires de lots boisés**	
330 1968 (13 ans)	341 1961 (20 ans)	180 1936 (45 ans)	194 1972 (9 ans)
331 1951 (30 ")	343 1963 (18 ")	181 1972 (9 ")	195 1932 (49")
333 1961 (20 ")	344 1949 (32 ")	182 1977 (4 ")	196 1954 (27")
334 1953 (28 ")	345 1979 (2 ")	185 1954 (27 ")	197 1962 (19")
335 1956 (25 ")	347 1945 (36 ")	186 1958 (23 ")	214 1977 (4")
336 1953 (28 ")	348 1957 (24 ")	187 1939 (42 ")	219 1974 (7")
337 1956 (25 ")	376 1960 (21 ")	192 1974 (7 ")	220 1959 (22")
340 1954 (27 ")	377 1963 (18 ")	193 1942 (39 ")	222 1941 (40")
Moyenne: 1958,06 (22,94 ans)		**Moyenne: 1957,69 (23,31 ans)**	

5.2. Petits producteurs et productrices: l'emploi salarié

Nous avons cherché à mesurer quelle était l'importance du travail salarié exécuté par les petits producteurs et productrices à l'extérieur de l'unité de production; sur toute la durée de PMP, quelle était la quantité de temps consacrée à un emploi salarié; à quand remontait le premier emploi, l'admissibilité aux prestations de l'assurance-chômage (type d'emploi assurable); quels étaient les types d'emplois occupés avant l'accession à la propriété des MP...[3]

Dans la quasi-totalité des cas, on a pu établir le nombre total d'années où il y a eu au moins un emploi de même que la première année du premier emploi, à l'exception de trois exploitants à Mont-Louis et de quatre à AmJal. Dans ces sept cas, nous avons quand même pu obtenir un écart d'au plus deux années.

Quant aux types d'emplois occupés, nous avons pu obtenir au moins un type d'emploi pour tous les petits producteurs ayant travaillé à l'extérieur de leur entreprise pendant la période de PMP, sauf pour trois exploitants de Mont-Louis et deux d'AmJal. Précisons toutefois que cette donnée, n'étant pas exhaustive, a ici une simple valeur indicative.

---

[3] Cette dernière question a été tout particulièrement utile chez les personnes dont l'emploi s'est poursuivi après l'accession à la propriété des MP.

Les deux tableaux suivants présentent l'ensemble de la situation du travail salarié chez les petits producteurs et productrices de notre échantillon[4].

[4] La variable synthèse des deux tableaux (taux d'occupation - emploi/temps de propriété des moyens de production) est significative à un niveau de confiance de 95% (test t de Student).

Tableau 5.2
L'EMPLOI SALARIÉ CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS
ET PRODUCTRICES DE MONT-LOUIS

Nos	1ère année PMP	Période/s d'emploi	Emploi/s (info. suppl.)	Chômage à titre de:	1ère année d'emploi	taux occ. em./t^PMP
			Agriculture			
600	1940	1963-80	mine	0	1963	43.9
610	1951	1954-80	projet	j (moulin)	1954	90
328	1965	1965-80		foncpv.	1965	100
Moyenne	1957	100		**80**	**1963,5**	**83,475**
&					**1963,5**	
	Pêche					
579	1978	1978-80		j	1978	100
580	1978	1978-80		0	1978	100
583	1954	1954-71	(+hotel)	menui.	1954	66.67
584	1939	1939-80		bu. voirie	1939	100
585	1930	1930-70		0	1930	80.39
586	1972	1972-80		j	1972	100
587*	1979	1979-80		j(hiv.Mtl)	1979	100
588	1979	1979-80		j	1979	100
589	1943	1943-80		j	1943	100
591	1934	1935-72	bu. mine	j(Mtl)	1934	80.85
592	1976	1976-80	mine.	0	1976	100
593	1951	1951-64		bu	1954	46.67
594	1969	1969-70		0	1969	16.67
595	1973	0	(+restau)	0	0	0
596	1961	0		0	0	0
598	1970	1970-76		j(Mtl)	1970	63.64
605	1956	1956-80		bu. foncpv.	1956	100
609	1966	1971-80		0	1971	66.67
611	1977	1977-80		0	1977	100
612	1934	1934-80		j(Consol)	1934	100
Moyenne	**1960,95**	90		60	**1962,75**	76,078
	Propriétaires de lots boisés					
164	1963	1963-80	cuisinier	proj.	1963	100
165	1948	1948-80		bu.	1948	100
166	1955	1955-60		j	1955	42.31
		1976-80				
167	1978	1978-80		j	1978	100
168	1973	1973-74		j(moulin)	1973	87.5
		1976-80				
169	1975	1975-75		0	1975	16.67
170	1946	1946-75		bu.	1946	85.71
171	1971	1971-80		j	1971	100
174	1953	1953-80		foncpv (54)	1954	100
175	1960	1961-65	mine	0	1961	23.81
177**	1950					
179	1969	1969-80		j	1969	100
Moyenne	**1961,75**	100		**81,82**	1963	**77,81818**
&					1963	
PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE MONT-LOUIS (moyennes pondérées)						
	1961,502	97,772		76,93211	1962,951	77,51249
&					1964,266	

Tableau 5.3
L'EMPLOI SALARIÉ CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS
ET PRODUCTRICES D'AMJAL

Nos	1ère année PMP	Période/s d'emploi	Emploi/s (info. suppl.)	Chômage à titre de:	1ère année d'emploi	taux occ. em./tPMP
Agriculture						
330	1968	0		0	0	0
331	1951	1961-80		menui.	1961	66,67
333	1961	0		0	0	0
334	1953	1953-80		bur.tecfor	1953	100
335	1956	1956-80		camionneur	1956	100
336	1953	1953-65		bu.	1953	46,43
337	1956	1956-70		bu.	1956	56
340	1954	0		0	0	0
341	1961	0		0	0	0
343	1963	1963-80	($ur a terre=)	sylvicult.	1963	100
344	1949	0		0	0	0
345	1979	1979-80		0	1979	100
347	1945	1970-76		débardeur	1970	19,44
348	0			0	0	0
376	1960	1960-70		bu. foncmn	1960	95,24
		1972-80				
377	1963	1963-65		0	1963	16,67
Moyenne	1958,062	62,5		50	1968,75	43,77812
&					1961,4	
Propriétaires de lots boisés						
180	1936	1936-80		peintre	1936	100
181	1972	1972-80		j	1972	100
182	1977	1977-80	vendeur	0	1977	100
185	1954	1971-75		0	1971	18,52
186	1958	1958-80		j. foncmn	1958	100
187	1939	1968-80		foncpv	1968	48,15
192	1974	1974-80	boucher	0	1974	100
193	1942	1941-80		sylvicult	1942	100
194	1972	1972-80		camionneur	1972	100
195	1932	1951-75		bu.	1951	51,02
196	1954	1954-80		bu.foncmn	1954	100
197	1962	1962-80		j. bu	1962	100
214	1977	1977-80		bu.	1977	100
219	1974	1974-80		enseignt	1974	· 100
220	1958	1966-80	tragr. bu.	0	1959	68,18
222	1941	0		0	0	0
Moyenne	1957,687	93,75		68,75	1964,25	80,36687
&					1963,133	
PETITS PRODUCTEURS (TRICES) D'AMJAL (moyennes pondérées):						
	1957,82	82,63125		62,07875	1965,851	67,34859
&					1962,516	

Dans les deux territoires qui ont été l'objet de l'enquête, le taux d'occupation du travail salarié atteint des seuils élevés: 64,64% du temps de PMP à AmJal contre 77,83% à Mont-Louis. En outre, de part et d'autre, environ la moitié des petits producteurs de notre échantillon ont toujours eu un travail salarié depuis qu'ils sont propriétaires de leur entreprise. Sous ces deux aspects, donc, les petits producteurs et productrices des deux territoires se ressemblent.

Il convient pourtant de dégager une distinction: elle concerne le type d'emplois salariés occupés. À Mont-Louis, chez les petits producteurs qui ont mentionné un type d'emploi ou plus, le quart d'entre eux ont occupé au moins un emploi dans des secteurs proches de la petite production (coupe de bois, travail agricole, sylviculture et technique forestière). À AmJal, ce taux s'élève à près de 60% mais il faut demeurer prudent car ce sont là des informations nominales et, de surcroît, très incomplètes. On ne sait rien par exemple des types d'emplois qui ont existé durant la seule période de PMP et pour lesquels les répondants n'ont eu droit à aucune prestation d'assurance-chômage. En d'autres mots, on ne peut établir de comparaison en partant de cette seule donnée. Tout ce qu'elle nous permet d'affirmer, c'est le minimum observé dans chaque cas. Par ailleurs, pour juger de l'importance du phénomène dans les deux territoires, il faudrait pouvoir en mesurer la fréquence et la durée, c'est-à-dire le taux d'occupation du temps de PMP selon le type d'emploi, ce qu'il nous est impossible de faire ici. Toutefois, à supposer que de telles informations soient disponibles et qu'elles aillent dans le sens des premières observations, encore faudrait-il qu'elles puissent être mises en relation avec des niveaux

d'emplois salariés suffisamment différenciés entre les deux territoires. Ce qui est loin d'être le cas.

En résumé, le travail salarié des petits producteurs et productrices se situe dans des ordres de grandeur trop voisins d'un territoire à l'autre pour constituer en soi un facteur explicatif quant à l'émergence ou non du mouvement AIR.

5.3. Petits producteurs et productrices: l'embauche externe

Rappelons qu'il n'a pas été possible, avec les questionnaires que nous avions à traiter, de connaître avec exactitude pour tous les types d'activités productives l'envergure réelle de l'aide non-parentale rémunérée. Dans tous les cas, toutefois, nous disposions de deux informations: l'utilisation et la durée de l'aide non parentale[5]. Nous avons pu construire un tableau global où apparaissait, en plus de l'aide non parentale rémunérée, celle susceptible d'être rémunérable (en retenant notamment toute l'aide utilisée dans les activités productives potentiellement rémunérables). Il en est résulté un tableau

---

[5] Sauf dans le cas de l'activité acéricole où nous avons dû établir un plafonnement du potentiel d'aide rémunérable à partir de la taille de l'entreprise (en correspondance avec des productions du même ordre; voir ce qui a trait à la question de l'embauche à l'appendice A).

où la quasi-totalité de l'aide non parentale est comptabilisée comme rémunérable. Il s'agit donc d'un tableau par plafonnement où l'aide non parentale effectivement rémunérée se situe en deçà des données ainsi obtenues.

Tableau 5.4
L'AIDE NON PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES SELON LE TERRITOIRE

MONT-LOUIS

Nos.	Total (mois/trav.)	uPAT	Empl. rég. (moyenne gén.)	Empl. rég. (moy. der. pér.)
Agr. [75% (3/4) des PP agr. ont eu recours à l'aide non parentale r./r.]				
{597}	27	2,25	0,25	0,25
{600}	18	1,5	0,04	0,25
{610}	140	11,67	0,39	0,25
Moy.	**75**	**6,25**	**0,32**	**0,25**
Pêch. côt. [25% (5/20) des PP pêch. ont eu recours à l'aide non p. r./r.]				
580	1,5	0,13	0,04	0,04
583	100	8,33	0,31	1,66
594	35	2,92	0,24	0,58
595*	12	1	0,2	0,5
{612}	141	11,75	0,25	0,25
Moy.	**9,4**	**0,78**	**0,003**	**0,007**
P.l.b. [16,67% (2/12) des PP p.l.b. ont eu recours à l'aide non p. r./r.]				
{171}	9	0,75	0,08	0,25
{174}	30	2,5	0,09	0,25
Moy.	**3,25**	**0,27**	**0,01**	**0,04**
PETITS PRODUCTEURS(TRICES) DE MONT-LOUIS (moyennes pondérées) [19,37% des PP de Mont-Louis ont eu recours à l'aide non parentale r./r.]				
Moy.	**6,193**	**0,516**	**0,024**	**0,06**

Tableau 5.4 (suite)

AMJAL

Nos.	Total (mois/trav.)	uPAT	Empl. rég. (moyenne gén.)	Empl. rég. (moy. der. pér.)
Agr. [50% (8/16) des PP agr. ont eu recours à l'aide non parentale r. r]				
330	5	0,42	0,03	0,04
333	180	15	0,75	0,5
334	24,25	2,02	0,07	0,06
341	5	0,42	0,02	0
344}	90,75	7,56	0,24	0,23
345	2	0,17	0,09	0,17
348	18	1,5	0,06	0,23
{376	45	3,75	0,18	0
Moy.	**23,13**	**1,93**	**0.09**	**0,08**
P.l.b. [18,75% (3/16) des PP p.l.b. ont eu recours à l'aide non p. r. r]				
181	9	0,75	0,08	0,08
220}	86	7,17	0,33	0,42
222}	50	4,17	0,1	0,25
Moy.	**9,06**	**0,76**	**0,03**	**0,05**
PETITS PRODUCTEURS(TRICES) D'AMJAL (moyennes pondérées) [29,87% des PP d'Amjal ont eu recours à l'aide non parentale r./r.]				
Moy.	**14,066**	**1,176**	**0,051**	**0,06**

" : Données de la dernière période d'opération de MP

* : Producteur ayant une durée d'OMP inférieure au nombre d'années de PMP

{}: Exploitants d'érablières n'ayant pas embauché d'aide non parentale dans les autres secteurs

} : Exploitants d'érablières ayant embauché de l'aide non parentale dans au moins un autre secteur

Ainsi, à peine 30% des petits producteurs échantillonnés d'AmJal et moins de 20% de ceux de Mont-Louis ont eu recours à ce type d'aide au moins une fois depuis qu'ils sont propriétaires de leurs moyens de production. Mais ce qui est davantage révélateur, c'est le très faible niveau d'utilisation de l'embauche externe: 0,024 e.r. à Mont-Louis comparativement à 0,051 à AmJal. Dans ce dernier territoire, où le niveau d'embauche est deux fois plus "élevé", il atteint tout juste 5% de 1 e.r. C'est donc dire que les petits producteurs et productrices d'AmJal utilisent en moyenne moins de deux semaines et demie d'aide extérieure (non-parentale) par année!

Un si bas niveau d'embauche dans les unités de petite production nous permet d'avancer que les petits producteurs et productrices qui travaillent à l'extérieur de leur unité de production ne le font pas chez leurs pairs (le travail est effectué dans des grandes entreprises capitalistes locales, nationales ou multinationales; dans de plus petites entreprises, capitalistes ou, à la limite, en phase de le devenir; dans les services publics ou para-publics[6]).

À cet égard, il faut noter que des 70 répondants propriétaires de leur moyen de production avant 1980, seulement deux (soit moins de 3% de l'échantillon) avaient une moyenne supérieure à 1 e.r.

---

[6] Notamment les travaux de voirie et d'entretien des routes.

Tableau 5.5
L'AIDE NON PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE CHEZ LES DEUX PRODUCTEURS EXCLUS DE L'ÉCHANTILLON DES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES

Nos.	Total (mois/travail)	uPAT	Empl. rég. (moy. gén.)
332	175	14,58	2,92
374	175	+7,33	+2,44

SYMBOLES: + l'agriculteur no. 374 a embauché de l'aide non-parentale pour l'activité forestière mais n'a donné aucune indication quant au nombre de personnes et à leur temps de travail respectif, d'où ici l'inscription au temps total de + 88. Cependant, notons que le maximum indiqué au chapitre de l'aide forestière externe chez les agricultrices et agriculteurs de l'échantillon est de 4 aides de cinq mois par année. Dans un tel cas, cela laisserait le no. 374 entre 2,44 et 4,11 e.r., ce qui est encore d'un niveau assez bas dans les circonstances, notamment si l'on tient compte qu'on a ici un tableau plafonné.

Outre sa marginalité, l'examen des deux cas montre que le phénomène de l'embauche externe par des productrices et producteurs plus "riches" des deux territoires est d'un niveau nettement négligeable: une moyenne annuelle inférieure à 3 e.r. Ajoutons à cela le fait que les personnes embauchées ne sont pas nécessairement des petits producteurs et productrices. Le niveau de l'embauche externe représentant ici un plafonnement à plusieurs égards, le niveau d'embauche de petits producteurs et productrices, lui, est forcément plus bas.

Sur les deux territoires qui ont fait l'objet de l'enquête, le taux général d'embauche externe par des petits producteurs et productrices (et, par voie de conséquence, le taux d'embauche de petits producteurs et productrices par leurs pairs) est si faible et marginal qu'il ne peut pas constituer un élément important d'explication en regard de l'émergence ou non du phénomène AIR. D'autre part, à la lumière de ces données, il apparaît clairement que lorsque les petits producteurs et productrices occupent un emploi, celui-ci ne concerne pas les activités de type petite production.

5.4. L'échange chez les petits producteurs et productrices

Relativement à l'échange, l'enquête menée par le GRIDEQ prenait comme point d'ancrage les dernières années couvertes par le questionnaire (1982-1981 et 1980). Nous avons retenu ces informations pour deux raisons.

D'une part, parce qu'en sous-question, on demandait précisément depuis quand l'échange avait lieu, ce qui nous permet de remonter aussi loin que les personnes répondantes pouvaient se rappeler, de nous en tenir par conséquent à la périodisation qui nous intéresse plus particulièrement (1939-1980). D'autre part, parce que le seul point non formellement abordé par les questions (les petits producteurs et productrices qui n'étaient pas échangistes en 1980-1981-1982, mais qui auraient pratiqué le troc avant cette période) nous est apparu négligeable dans les circonstances. En vérité, le troc est un phénomène complexe, à la fois effet et cause, qui intervient sur le terrain des mentalités, des attitudes, des habitudes et, de ce fait, par nature, plus résistant aux changements à court terme[7]. La situation aurait été différente si l'on avait, dans le questionnaire, associé de façon exclusive l'échange à un phénomène plus fluctuant, par exemple à la pratique d'une ou de plusieurs activités productives. Les questions

---

[7] Ainsi, dans l'échantillon, aucun des répondants échangistes, en 1980 et/ou 1981 et/ou 1982, n'a connu d'interruption depuis la première année de cette pratique. Il semble donc qu'une fois devenu échangiste "on le reste pour de bon". En conséquence, la probabilité qu'un répondant non échangiste entre 1980 et 1982 ait été échangiste auparavant paraît plutôt faible.

telles que formulées débordent l'aspect productif et embrassent ce qui a trait au mode de vie au sens large (troc de produits, oui, mais aussi de biens, de petits services, etc.).

Les deux tableaux suivants présentent l'ensemble de la situation de l'échange de biens et services dans les deux territoires étudiés. Comme il s'agit, dans tous les cas, d'échanges continus, nous avons indiqué la première année pour chacune des questions. Toutefois, l'information, comme dans les autres tableaux, est aussi présentée sous forme de taux d'occupation par rapport au temps de PMP, ce qui permet d'un seul coup d'oeil de prendre connaissance du phénomène sous ses trois aspects (l'année de son apparition, sa durée et son taux d'occupation du temps de PMP), puisque, en l'occurrence, les trois correspondent. Enfin, la variable cumulative du « nombre total de types d'échanges », ces derniers étant continus, indique la force réelle du phénomène du troc dans son ensemble.

Tableau 5.6
L'ÉCHANGE CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE MONT-LOUIS

Nos	1ère année PMP	1ère année éch.	taux occ. éch/tPMP	Types d'échanges: Biens	Aide (fournie)	Aide (recue)	Équipement (prêt)	Équipement (emprunt)	typ. éch. nombre
				Agricultrices et agriculteurs					
597	1972	1980	11,11	0	0	1980	0	0	1
600	1940	1940	100	0	1940	0	0	0	1
610	1951	1951	100	0	1951	1951	1975	0	4
328	1965	0	0	0	0	0	0	0	0
Moy.	#1957	1963	52,78						1,5
&	1954,33	1957			1945,5	1965,5	1975	1981	
				Pêcheuses et pêcheurs côtiers					
579	1978	1980	33,33	0	1980	0	0	0	1
580	1978	1978	100	1978	0	0	?	1978	3
583	1954	1954	100	0	1954	0	1954	0	2
584	1939	1980	2,38	0	0	1980	0	0	1
585	1930	1930	100	0	1930	?	1930	0	3
586	1972	0	0	0	0	0	0	0	0
587	1979								
588	1979	1980	50	1980	1980	1980	1980	1980	4
589	1943	1977	10,53	0	0	0	0	1977	1
591	1934	1973	17,02	0	0	0	1973	0	1
592	1976	0	0	0	0	0	0	0	0
593	1951	0	0	0	0	0	0	0	0
594	1969	0	0	0	0	0	0	0	0
595	1973	1980	12,5	0	0	0	0	1980	1
596	1961	0	0	0	0	0	0	0	0
598	1970	0	0	0	0	0	0	0	0
605	1956	0	0	0	0	0	0	0	0
609	1966	1966	100	0	1966	1966	0	0	2
611	1977	1977	100	0	1977	0	0	0	1
612	1934	1960	44,68	0	1967	1960	0	0	2
Moy.	#1960,95	1973,79	35,29						1,16
&		1969,58		1979	1964,9	1971,5	1959,3	1978,8	
				Propriétaires de lots boisés					
164	1963	0	0	0	0	0	0	0	0
165	1948	1948	100	0	1948	1969	1949	0	3
166	1955	0	0	0	0	0	0	0	0
167	1978	1978	100	0	1978	1978	0	0	2
168	1973	1973	100	0	1973	1973	1973	1973	4
169	1975	1975	100	0	0	1975	1975	1975	3
170	1946	1973	22,86	?	1973	1973	0	0	3
171	1971	1971	100	0	1971	1971	1971	1971	4
174	1953	0	0	0	0	0	0	0	0
175	1960	1980	4,76	0	0	0	1980	0	1
177	1950	1950	100	0	1950	0	0	0	1
179	1969	0	0	0	0	0	0	0	0
Moy.	#1961,75	1972,67	52,30						1,75
&	1962,20	1968,5		1965,5	1973,2	1969,4	1973		
PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES (moyennes pondérées)									☆1,61
#	1961,50	1972,78	48,52	1979	1965,1	1972,7	1967,2	1974,4	
&		1968,57							

SYMBOLES: # chez les petits producteurs/trices & exclusivement chez les petits producteurs/trices échangistes

☆ Significatif à un niveau de confiance de 90%

Tableau 5.7
L'ÉCHANGE CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES D'AMJAL

Nos	1ère année PMP	1ère année éch.	taux occ. éch./tPMP	Types d'échanges: Biens	Aide (fournie)	Aide (recue)	Equipement ('prêt)	Equipement (emprunt)	Typ. éch. (nombre)
				Agricultrices et agriculteurs					
330	1968	1968	100	0	0	0	1968	0	1
331	1951	1951	100	0	1951	1973	0	0	2
333	1961	1975	30	0	0	0	1975	1978	2
334	1953	1953	100	0	1953	1973	1953	0	3
335	1956	1976	20	0	1976	1976	1976	0	3
336	1953	1953	100	0	1953	0	1970	0	2
337	1956	1956	100	0	0	0	1956	1956	2
340	1954	0	0	0	0	0	0	0	0
341	1961	1965	80	0	1980	1965	0	0	2
343	1963	1963	100	0	1963	0	0	0	1
344	1949	1970	34,38	0	0	0	1970	0	1
345	1979	1979	100	0	1979	1979	1979	1979	4
347	1945	0	0	0	0	0	0	0	0
348	1957	1957	100	0	1957	0	1957	0	2
376	1950	0	0	0	0	0	0	0	0
377	1963	0	0	0	0	0	0	0	0
Moy.	#1959,06	1968,13	60,27						1,56
	&	1963,83			1964	1973,2	1967	1971	
				Propriétaires de lots boisés					
180	1936	0	0	0	0	0	0	0	0
181	1972	0	0	0	0	0	0	0	0
182	1977	1977	100	0	1977	0	0	0	1
185	1954	0	0	0	0	0	0	0	0
186	1959	1962	82,61	0	1952	1970	0	0	2
187	1939	1980	2,38	0	1980	0	0	0	1
192	1974	1974	100	0	1974	1974	1974	0	3
193	1942	1960	53,85	0	1960	0	0	0	1
194	1972	1972	100	?	1972	1972	?	0	4
195	1932	1976	10,2	0	1976	0	1980	0	2
196	1954	1975	22,22	0	1978	1975	0	0	2
197	1962	1962	100	0	1962	1962	1962	1962	3
214	1977	1977	100	1977	1977	1977	0	0	3
219	1974	1974	100	0	1974	0	0	1974	2
220	1959	0	0	0	0	0	0	0	0
222	1941	1941	100	0	1941	1941	1976	0	3
Moy.	#1957,69	1972,13	54,45						1,69
	&	1969,17		1977	1969,4	1967,3	1973	1968	
PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES D'AMJAL (moyennes pondérées)									
	#1957,82	1970,70	56,52						☆ 1,64
	&	1967,27		1977	1967,5	1970,2	1967,2	1969,1	

SYMBOLES: # chez les petits producteurs et productrices & exclusivement chez les petits producteurs et productrices échangistes

☆ Significatif à un niveau de confiance de 90%

Aux deux endroits, on compte le même nombre absolu d'échangistes: ceux-ci représentent les trois quarts et les deux tiers des petits producteurs et productrices d'AmJal et de Mont-Louis respectivement. Quant à l'intensité du phénomène, elle est importante et répartie, puisque sur les deux territoires l'échange a cours pendant environ la moitié du temps de PMP.

On constate que le phénomène de l'échange se situe, de part et d'autre, dans les mêmes ordres de grandeur. En outre, on observe la même répartition à l'intérieur du groupe des échangistes: pour les deux territoires, l'échange occupe en moyenne environ les trois quarts du temps de PMP.

En somme lorsqu'on est échangiste, on l'est pour longtemps.

Dans les deux territoires, le nombre moyen de types d'échanges est presque le même, tant pour l'ensemble des petites productions (1,6) que chez les seules unités échangistes (2,19 à AmJal contre 2,44 à Mont-Louis). Notons, toutefois, qu'outre cette dernière exception, les données sont partout légèrement supérieures à AmJal.

Les deux territoires montrent aussi de fortes ressemblances quant aux types d'échanges. À AmJal comme à Mont-Louis, le troc de marchandises est presque inexistant alors que l'aide et les petits travaux bénévoles demeurent les échanges les plus populaires. Il s'agit là d'un détail fort intéressant qui nous autorise à croire que les échanges entre productrices et/ou producteurs répondent davantage aux besoins de la production qu'à ceux de la

consommation.

Cela tendrait à démontrer l'existence d'un modèle de petite production original dont le fonctionnement reposerait sur l'auto-consommation/vente quant aux produits, et sur l'association quant aux activités productives. L'étude de la petite production sous ses formes "domestique" et "marchande" n'étant pas l'objet précis de notre démarche empirique, on ne saurait affirmer avec certitude s'il s'agit surtout d'autoconsommation ou de vente. Cependant, une compilation des données contemporaines[7] de l'enquête sur la PCEQ[8] tend à démontrer chez les agricultrices et agriculteurs de l'Est du Québec l'existence d'une très nette prédominance de l'auto-consommation[9]. Si tel est le cas, à supposer qu'il s'agit d'un phénomène plus structurel que conjoncturel et qu'il en soit de même pour les deux autres catégories d'exploitantes et d'exploitants, on se trouve devant un modèle de petite production où les productrices et producteurs sont exclus des rapports marchands, tout au moins de la circulation des biens de consommation. En d'autres termes, il y a isolement accru des petits producteurs et productrices par rapport au

[7] Données de 1980, 1981 et 1982.

[8] S. CÔTÉ et M.-F. PARADIS, "Les années 80 (données de l'enquête): premier jet", texte d'une communication présentée au Congrès de l'IMAF à l'automne 1984.

[9] Précisons que les questionnaires, au chapitre de l'activité de la catégorie d'appartenance, permettaient uniquement de savoir si les productrices et producteurs avaient ou non vendu leurs produits, et dans quelles quantités, et non pas connaître la proportion de produits vendus et autoconsommés. Quant aux activités h.c.a., la double information n'était disponible que pour le jardinage.

MPC, et cet isolement est renforcé par l'apport d'éléments associatifs dans le procès de travail. Dans un tel modèle, l'articulation de la petite production au MPC se limiterait à toutes fins utiles aux biens de production (intrants). La pénétration du capitalisme se bornerait pour l'essentiel à la variable "emplois salariés", c'est-à-dire à la seule voie de la semi-prolétarisation. Il s'agit d'un processus d'intégration très lent, à la fois ralenti par une quasi-absence de mouvement de concentration de type capitaliste dans le milieu des petits producteurs et productrices, le renforcement des liens entre productrices et/ou producteurs, la vente partielle de la force de travail de la productrice et/ou du producteur (vente conditionnelle à la survie de l'unité de production et de son "mode de vie"), etc.

Les questions sur les "ventes de produits" ne sont pas sans soulever une certaine méfiance; c'est pourquoi on doit demeurer prudent lorsqu'on analyse les réponses liées directement ou indirectement aux revenus des productrices et producteurs. Il conviendrait sans doute mieux de parler ici de vente directe dans l'entourage et/ou de petite transformation, de toute évidence beaucoup plus près de la réalité[10].

---

[10] La préexistence d'un tel modèle d'autoconsommation/vente partielle et locale expliquerait que, face à l'offensive menée par les multinationales des pâtes et papiers, se soient mis sur pied des syndicats de producteurs du bois dans les années 50. On pourrait sans doute expliquer de la même façon, à cette époque, l'émergence de la première coopérative Pürdel chez les agricultrices et agriculteurs éleveurs de vaches laitières et du regroupement Pêcheurs-Unis chez les pêcheuses et pêcheurs côtiers. Il s'agissait dans tous les cas d'organismes communautaires qui fonctionnaient toujours sur une base sectorielle fortement unidimensionnelle

Dans ce modèle particulier de petite production, ce qui surprend davantage, c'est moins l'aspect consommation que celui du procès de production.

En tout état de chose, ce modèle d'échange axé sur les besoins liés à la production ne facilite pas beaucoup l'intégration au MPC. Il peut donc expliquer une certaine pérennité de la petite production, mais certes pas son dépassement. En effet, si l'échange de biens demeure plutôt faible dans les deux territoires, tandis que le troc de services y est très important, occupant la moitié de la totalité du temps de PMP, ce double phénomène étant présent dans les mêmes proportions à Mont-Louis et à AmJal, il n'apparaît pas constituer un facteur explicatif déterminant en rapport avec l'émergence du mouvement AIR.

L'existence d'un troc de services d'égale intensité dans les deux territoires ne pouvait certainement que favoriser le passage chez les petits producteurs et productrices à des formes associatives de production.

Cette condition aura été, certes, importante, mais néanmoins insuffisante.

(contrairement aux organismes multisectoriels visés par notre recherche).

5.5. Analyse

L'analyse des données semble indiquer, contrairement à ce qu'on aurait pu croire jusqu'ici, que l'émergence du mouvement AIR, donc des formes associatives de production, n'est pas directement liée à une plus grande prolétarisation (ou semi-prolétarisation) des petits producteurs et productrices, du moins en tant que facteur déterminant, puisqu'on le trouve dans les mêmes proportions à AmJal et à Mont-Louis. Sans doute, cependant, constitue-t-il un élément nécessaire d'explication étant donné que le phénomène de la double activité "paysanne/travail salarié" est très généralisé dans les deux territoires étudiés.

Le travail salarié permet à beaucoup de petits producteurs et productrices de durer et de perdurer dans leurs activités petites productives. À ce chapitre, il existe sans doute autant de stratégies que de petits producteurs et productrices. Toutes passent cependant par un même processus d'intervention ponctué de multiples détours, mais qui vise en dernier ressort à resserrer davantage les liens entre ce lieu de vie et de travail qui particularisent la petite production.[11]

---

[11] Ainsi, faisait remarquer un vieux pêcheur de Mont-Louis, il valait mieux pour lui "porter des chemises rapiécées que de s'endetter", tout comme il était préférable d'étirer la saison de pêche le plus longtemps possible (il a même "monté sa barque" 8 jours avant Noël) puisque c'était plus payant que de bûcher dans les chantiers forestiers. Un travail qu'il a pourtant dû faire pratiquement à tous les hivers mais jamais plus de 5 mois. Globalement, il s'en sortait en consommant son propre poisson à tous les jours ("sauf le hareng" qu'il transformait en engrais et vendait aux "cultivateurs" de Mont-Louis), en coupant chez-lui à tous les printemps ses 80 cordes de bois de chauffage (dont la moitié pour un

Lorsqu'il y a, à l'occasion, des surplus pour les petits producteurs et productrices, comme le montre une enquête en milieu rural menée à la fin du siècle dernier par un des précurseurs des sciences sociales au Québec, Léon Gérin, ceux-ci servent souvent à établir d'autres enfants[12]. Ou bien, pendant les années de grâce, par exemple à la fin de la Crise et à la fin de la Deuxième Guerre, comme l'a observé le sociologue américain dans une incontournable étude sur le village Saint-Denis de la Bouteillerie (près de Kamouraska), les surplus dégagés grâce à l'utilisation de nouvelles technologies, loin de modifier l'économie traditionnelle, l'ont plutôt consolidée et ont "servi à faciliter le travail de la famille", à atténuer les durs labeurs "au foyer et aux champs", bref à améliorer la qualité de vie.[13] De même que l'"effort de guerre" pour les petits producteurs et productrices, on l'a vu au premier chapitre, s'est traduit par l'augmentation de la "somme de travail plutôt que la productivité", loin de donner dans les grandes spécialisations et la mécanisation

---

voisin), en hébergeant des passants bûcherons, etc. "L'histoire de vie" de M.L., entrevue du 20 octobre 1983 par Nicole Thivierge et Marie-France Paradis.

[12] L. GÉRIN, J.-C. FALARDEAU et P. GARIGUE, Léon Gérin et l'Habitant de Saint-Justin, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1968, p. 73.

[13] H. MINER, Saint-Denis: un village québécois (comprenant la postface rédigée par l'auteur à la suite d'une seconde recherche menée sur les mêmes lieux en 1949), Montréal, éd. Hurtubise HMH, 1985 (une première version de cet ouvrage est parue en 1939 à la University of Chicago Press, sous le titre St. Denis - A french-Canadian parish), p. 340 et 341.

mur à mur, le groupe a plutôt évité de se compromettre à "long terme par des investissements plus considérables".[14] La modernisation des équipements, lorsqu'elle a finalement eu lieu, a plutôt été le résultat d'un long processus, sans doute selon le modèle français d'après la Deuxième Guerre mondiale et décrit par Michel Gervais, Claude Servolin et Jean Weil: lorsque la nouvelle machinerie arrive sur le marché, les entreprises capitalistes en font l'acquisition; l'engouement peut durer plusieurs années, puis les prix baissent et elle devient alors plus abordable pour les petits producteurs et productrices.[15]

À l'inverse, c'est surtout lorsque l'unité de production est en difficulté que l'on observe différentes formes de stratégies de soutien du type double activité paysanne/emploi salarié, dont certaines s'apparentant à plus d'un égard au phénomène des "remessas" de la diaspora portugaise[16], alors que des membres de l'entreprise vont occuper des emplois dans les "exploitations forestières ou minières et dans des fabriques urbaines" situées "hors du territoire de la paroisse, au loin", parfois "même aux États-Unis"[17]. Ces stratégies ultimes émergent après ou en

---

[14] B. BEAUCAGE, Les structures productives d'une région périphérique, l'Est du Québec (1896-1980), *op. cit.*, p. 455.

[15] M. GERVAIS, C. SERVOLIN et J. WEIL, Une France sans paysans, Paris, éd. du Seuil, 1965, p. 46-56.

[16] La pratique des "remessas", c.-à-d. l'envoi au pays de devises par des émigrants membres de la famille/parenté (N. DEROO LEMOS, "La petite paysannerie au Portugal: à propos de 'l'orthodoxie' marxiste", dans Anthropologie et société, vol.2, no 2, 1978, p. 5-21).

[17] Léon Gérin et l'Habitant de..., *op. cit.*, p. 83.

parallèle avec d'autres modèles de résistance qui opèrent, ceux-là, au coeur même de la petite production. Comme par exemple, un transfert en bloc d'une grande partie des effectifs d'un secteur de production traditionnel vers un autre, de la petite ferme agricole à l'unité d'exploitation de lots boisés tel qu'on en a fait mention au début du présent ouvrage. Ou bien encore, le phénomène que l'on a observé en période de crises de la petite production: l'augmentation significative de la production domestique destinée à l'auto consommation familiale directe ou de proximité[18].

Le caractère très familial de l'unité de production dans l'Est du Québec[19] constitue, certes, un cadre idéal à la mise en oeuvre de toutes ces stratégies, comme l'a montré Hugues LAMARCHE[20]. C'est pourquoi, dans la "petite unité de type familial" les stratégies relèvent en général "beaucoup plus d'un souci d'assurer les moyens de s'en tirer aux membres du groupe familial que de la réalisation prioritaire du profit maximal"[21].

Enfin, les données empiriques de notre recherche démontrent d'autre part que le travail salarié assuré par

---

[18] Comme on l'a vu aux chapitres I et II.

[19] En agriculture, voir B. JEAN, *op. cit.*, p. 93-94; en pêcherie, voir P. LAROCQUE, Pêche et coopération au Québec, *op. cit.*, p.16-24; en foresterie, voir O. STANEK, Propriétaires de lots boisés dans l'Est du Québec, *op. cit.*, p. iii et vi.

[20] H. LAMARCHE, L'agriculture familiale (tomes 1 et 2), Paris, éd. L'Harmattan, 1991.

[21] Selon les termes mêmes de J.-L. LAVILLE, L'économie solidaire, *op. cit.*

les petits producteurs et productrices n'est aucunement relié aux activités petites productives; en effet, l'embauche d'aides externes dans les unités de petite production demeure fort marginale pour ne pas dire exceptionnelle. Ce qui n'est pas le cas pour l'échange de travail non rémunéré, non salarié...

Quant au phénomène de l'échange en général, il y a lieu de rappeler que, dans les deux territoires étudiés, il est très important en ce qui a trait aux services et nettement négligeable en ce qui concerne les biens. À ce double titre, il n'existe donc pas de distinction notable entre Mont-Louis et AmJal. Précisons toutefois que les services dominants dans l'échange ici se situent directement dans la sphère des activités productives; les petits producteurs et productrices donnent un coup de main aux gens du voisinage dans l'exécution de travaux liés à la production. Il s'agit dans ce cas d'une forme d'économie solidaire particulière, puisque ces échanges non-monétaires, ces dons réciproques, ce "donner-recevoir-rendre", ne s'opèrent pas de façon égale ou équivalente dans tous les types de services. Un élément spécifique important sur lequel il nous faudra revenir.

En somme à l'extérieur de l'entreprise, les activités productives exercées par les petits producteurs et productrices, qu'elles prennent la forme du travail salarié ou celle de l'échange de services, n'auraient eu dans l'Est du Québec que peu d'effet déterminant par rapport au phénomène AIR.

Dans les territoires d'AIR, le passage de la forme petite production aux formes associatives de production,

c'est-à-dire le saut qualitatif de la phase 1 ou 2 (du modèle d'articulation de Liepietz) à une phase 4 (celle du dépassement vers des formes associatives de production), demeure inexpliqué si l'on s'en tient aux activités productives exercées hors de l'entreprise.

C H A P I T R E V I

DE LA PETITE PRODUCTION POLYSECTORIELLE AU MOUVEMENT AIR

VI. DE LA PETITE PRODUCTION POLYSECTORIELLE AU MOUVEMENT AIR

À la lumière des observations faites par les ruralistes français[1], nous avons constaté que si la pluriactivité, du moins sous sa forme productive, pouvait nous aider à mieux comprendre le phénomène de la pérennité et de la résistance de la petite production dans le procès d'articulation au MPC, elle s'avérait insuffisante pour expliquer le passage ultime de cette forme de production aux formes associatives de production.

Dans les paragraphes qui suivent, nous traiterons de la polysectorialité, que l'on peut définir à la limite comme une forme de pluriactivité, si l'on entend la pluriactivité dans le sens large de "plusieurs activités". La principale caractéristique de cette forme de pluriactivité tient au fait, d'ailleurs non observé par les ruralistes français, qu'elle se pratique à l'intérieur de l'unité de production. Mais là s'arrête l'analogie avec la pluriactivité. Nous postulons que la pratique de plusieurs activités productives à l'extérieur de l'unité de production (que ce soit sur le plan de la vente de la force de travail ou, encore, des échanges hors-marché, etc.) n'a pas le même effet que celle qui s'opère à l'intérieur de la petite production, au niveau même, donc, du procès de travail de cette forme de production où lieux de travail (production) et de vie (reproduction) se confondent.

---

[1] P. LACOMBE, H. MENDRAS *et al.*, La pluriactivité dans les familles agricoles, Paris, éd. ARF (Association des ruralistes français), 1984.

Enfin, nous tenterons d'établir les rapports susceptibles d'exister entre la pratique de la polysectorialité et celle de la pluriactivité non-productive (en opposition à la pluriactivité productive que nous avons traitée au chapitre précédent).

6.1. Le concept de la polysectorialité

La polysectorialité, prise au sens littéral de "plusieurs activités", correspond à une pluriactivité qui aurait exclusivement pour cadre l'unité de production. Comme nous l'avons mentionné, il s'agit selon nous d'un phénomène social distinct de la pluriactivité au sens large, comme au sens restreint.

Afin de bien cerner les phénomènes sociaux mis en cause par la pratique de plusieurs activités, nous parlerons donc de polysectorialité, de pluriactivité productive et de pluriactivité non-productive.

6.1.1. Définition

Par pluriactivité, les ruralistes français désignaient le fait pour les petits producteurs et productrices d'exercer des activités à l'extérieur de leur unité de production. Il s'agissait là d'une notion plutôt vague où étaient mises sur un même pied différentes activités ayant comme seul point commun d'avoir lieu à l'extérieur de l'entreprise des petits producteurs et productrices.

Nous distinguons alors (selon les réalités sociales qu'elle recoupe) la pluriactivité productive de la non productive, la première touchant exclusivement les activités liées à la production de biens matériels nécessaires à la vie et ayant une valeur d'échange. À cette étape-ci de notre exposé, nous pourrions définir la pluriactivité non productive comme les activités qui embrassent les champs autres que ceux directement liés à la production, soit ceux rattachés aux activités socio-politiques et culturelles (nous approfondirons ce point au paragraphe suivant).

Par polysectorialité, nous faisons plus précisément référence à la pratique d'une activité productive dans au moins deux secteurs. Les secteurs, on l'a vu précédemment, sont donnés empiriquement; ils peuvent ainsi correspondre aux grands secteurs économiques déterminés par le MPC (comme l'agriculture, la forêt, la pêche), ou à des entités délimitées selon une logique étatique technocratique (le secteur traditionnel, sous-entendu "en déclin"), ou encore à des réalités plus associées à la petite production (tenant compte de développements historiques particuliers). En résumé, les secteurs seront déterminés en fonction des conditions concrètes de production, d'existence ou de subsistance socialement nécessaires. Leur catégorisation en objet/lieu support de travail sera d'autant plus riche pour l'analyse qu'elle sera en relation avec ces conditions concrètes.

Aussi importe-t-il, par rapport au procès d'articulation dont il est question ici, de favoriser des catégorisations qui tiennent compte non seulement d'éléments exogènes, mais aussi de référents plus proches, liés de l'intérieur à la petite production, pour ainsi en

arriver à un examen plus judicieux de la sectorialité, plus précisément des différents aspects de ce vécu social qui traverse le découpage sectoriel imposé. En somme, une démarche plus complète qui risque de dévoiler d'autres éléments que les seules dimensions statiques de la sectorialité. Ainsi, dans le présent ouvrage, avons-nous retenu en guise de secteurs l'agriculture, la forêt, mais aussi la petite pêche (côtière maritime ou d'eau douce[2], l'acériculture (unique au nord du 45e parallèle, et particulièrement au Québec), et le jardinage (dont les divers aspects sont traités plus en détail au chapitre III et à l'appendice A[3]).

Enfin, on distingue quant à la polysectorialité plusieurs possibilités (ou modèles), lesquelles se ramènent essentiellement à deux types: la polysectorialité parallèle et la polysectorialité linéaire. Nous en parlons dans le sous-paragraphe suivant.

6.1.2. Les types de polysectorialité

Il existe donc deux types de polysectorialité: la polysectorialité parallèle, qui équivaut à la pratique d'activités dans au moins deux secteurs en même temps (en concomitance), et la polysectorialité linéaire qui

---

[2] Au Québec, la petite pêche est historiquement rattachée à l'utilisation d'embarcations de moins de 45 pieds.

[3] Nous aurions aussi touché au secteur de la petite fabrication domestique (boucherie, conserves, pain, beurre, etc.) si nos sources de données dans ce secteur ne s'étaient pas limitées à la seule année 1982.

correspond à l'exercice d'activités dans deux ou plusieurs secteurs, mais dans un seul à la fois (en succession).

On parle de polysectorialité lorsque apparaît une deuxième activité (ou plus). La polysectorialité parallèle se termine quand moins de deux secteurs sont actifs en même temps; la polysectorialité linéaire, quant à elle, prend fin lorsque la chaîne d'activités successives est interrompue (la dernière activité de la chaîne cesse sans être remplacée) ou lorsqu'une ou plusieurs activités s'ajoutent en parallèle.

Dans notre recherche, selon la mesure que nous avons adoptée, la durée de la polysectorialité est évaluée en nombre d'années (période ou partie de période de 5 ans, de 10 ans ou de 11-12 ans).

Certains petits producteurs et productrices peuvent avoir connu un seul type de polysectorialité et d'autres une combinaison des deux. À la figure 6.1 qui suit, nous nous sommes servi d'une certaine combinaison de possibilités pour expliquer visuellement la polysectorialité; il existe bien sûr de nombreuses autres combinaisons possibles.

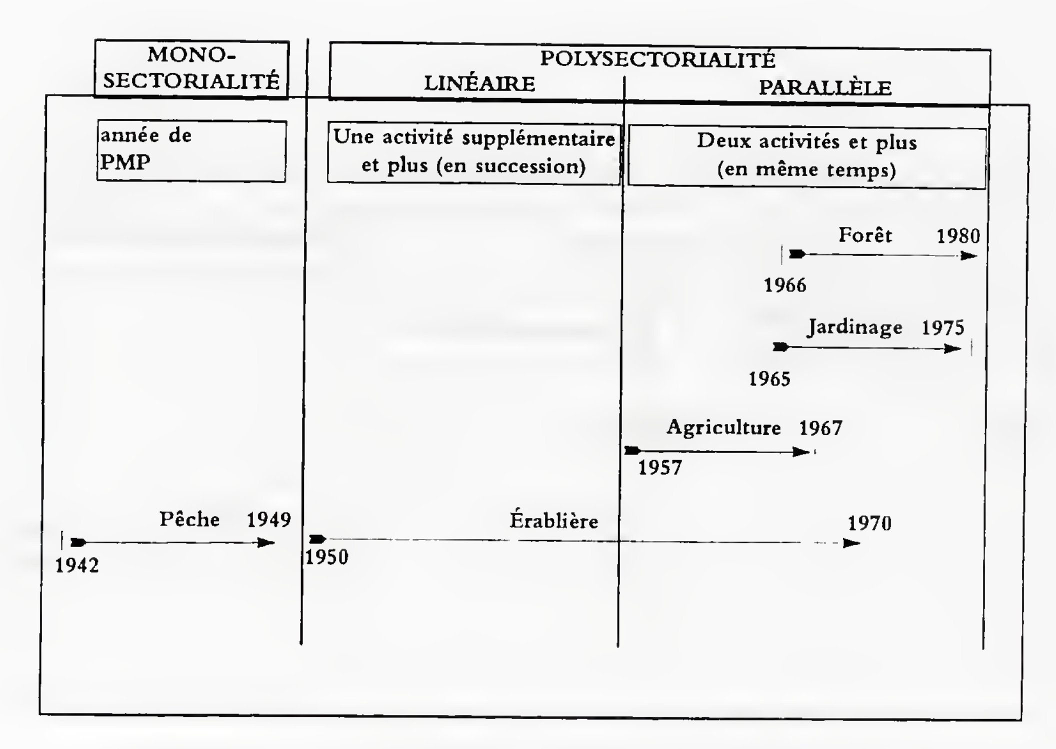


Figure 6.1 Variables de polysectorialité

Afin de ne pas compliquer davantage le modèle de la figure 6.1, nous avons choisi de laisser de côté deux variantes de la polysectorialité linéaire. La première équivaut à la situation résultant du fait qu'un autre secteur est devenu actif, ou d'autres secteurs sont devenus actifs, avant que l'activité propre à la période monosectorielle ne se termine. Il y a donc croisement de secteurs (parallèles). Après une période de monosectorialité et une période de polysectorialité parallèle, la première activité se termine et elle est remplacée par une autre dans un autre secteur: on revient donc à une période où il n'y a qu'un seul secteur actif, mais qui est différent de celui de la période monosectorielle. La période qui couvre les années 1968 et 1980 dans la figure 6.2 illustre notre propos.

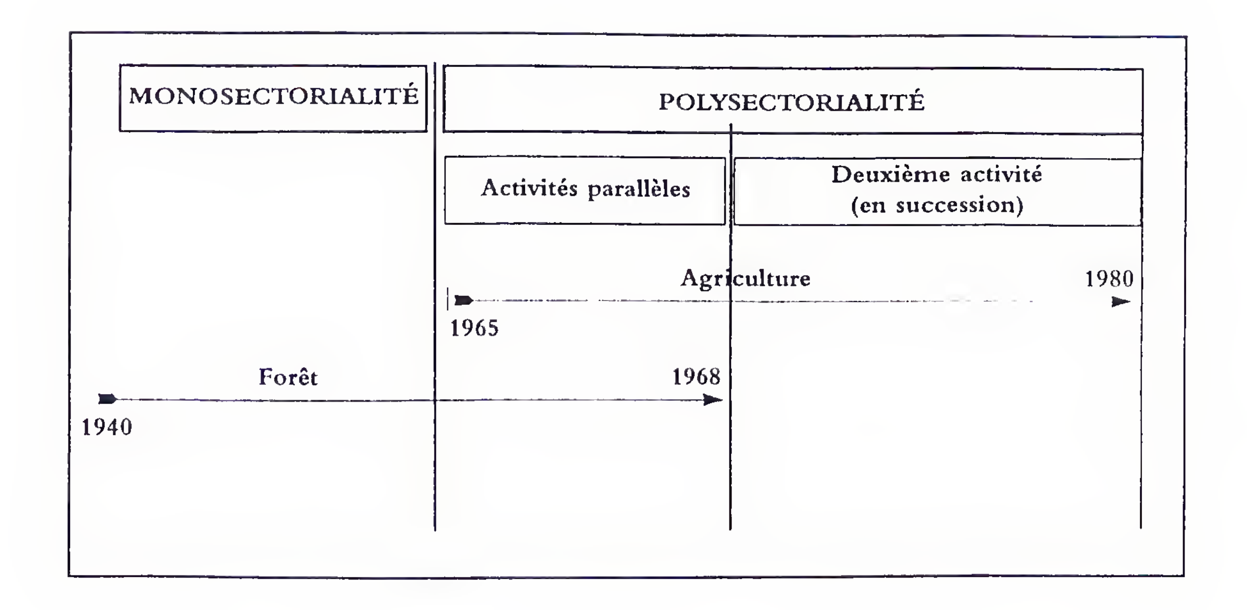


Figure 6.2 Variable de polysectorialité linéaire

La deuxième variante de polysectorialité linéaire (non explicitement incluse dans notre modèle) est celle qui se produit lorsque, pendant une période polysectorielle parallèle, ou après celle-ci, un autre secteur entre en activité lequel, à la suite de l'abandon des secteurs précédents, devient le seul à être occupé pendant une période donnée. L'exemple qui apparaît à la figure suivante (fig. 6.3) illustre très bien cette situation particulière.

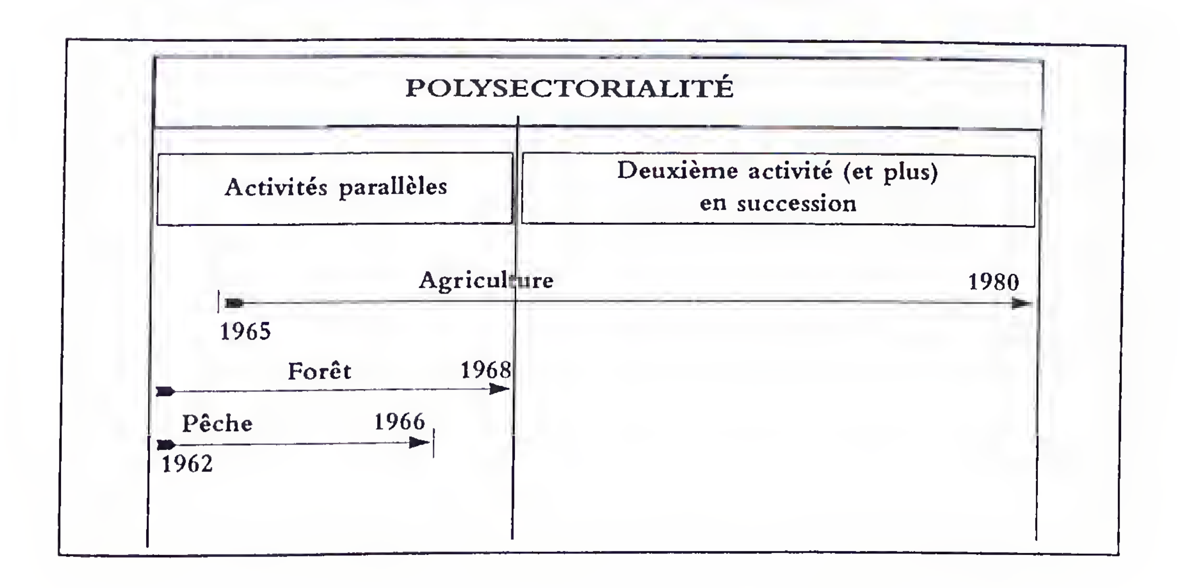


Figure 6.3 Variable de polysectorialité linéaire

Dans la réalité, bien entendu, il existe de nombreuses autres combinaisons de ces deux variantes de polysectorialité linéaire.

En bref, retenons que lorsque plus d'un secteur est actif, il y a obligatoirement une période de polysectorialité parallèle si le premier secteur occupé l'est de façon continue et qu'il ne cesse pas de l'être avant les autres. La polysectorialité linéaire, quant à elle, n'est possible que lorsque le premier secteur à être occupé ne l'est pas de façon continue.

6.2 La polysectorialité sur le terrain

Dans notre échantillon final, deux exploitants seulement, un de Mont-Louis et l'autre d'AmJal, ont pratiqué la polysectorialité linéaire et encore, sur une courte période[4].

En ce qui concerne l'activité de la catégorie d'appartenance[5], précisons que nous avons fait référence à deux questions dans chacun des trois cas[6]. Quant aux activités hors de la catégorie d'appartenance, nous avons

---

[4] Soit un pêcheur côtier de Mont-Louis (no 583) et un propriétaire exploitant de lots boisés d'AmJal (no 180).

[5] Il s'agit de la catégorie d'appartenance selon les listes de 1983. Pour éviter toute confusion autour de notre "périodisation", nous évitons de parler d'activités productives principales ou secondaires: une activité "principale" en 1983 pouvant très bien ne pas l'avoir été avant 1980.

[6] **[B.3 Agriculture]** "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, quelles étaient toutes les productions animales du chef de l'entreprise (en tenant compte aussi des productions qui n'étaient pas vendues)?". **[B.7 Agriculture]** "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, quelles cultures pratiquiez-vous(...)?". **[B.6 Pêche côtière]** "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise a-t-il lui-même pêché?". **[B.7 Pêche côtière]** "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, d'autres personnes travaillaient-elles avec le chef de l'entreprise à ses activités de pêche proprement dite?". **[B.5 Forêt]** "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise travaillait-il lui-même à la coupe du bois sur son/ses lot/s?". **[B.7 Forêt]** "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, d'autres personnes travaillaient-elles à la coupe du bois sur le/s lot/s boisé/s du chef de l'entreprise?"

eu recours à une question dans chacun des cinq secteurs[7].

Ainsi, les tableaux 6.1 et 6.2 présentent les données obtenues en matière de polysectorialité pour les deux territoires (mentionnons qu'ils ont été simplifiés pour en faciliter la consultation et que la version intégrale de chacun est reproduite en appendice)[8].

---

[7] **[A.30 "Agriculture"]** "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, éleviez-vous des animaux parmi les animaux suivants et combien en aviez-vous en moyenne par année?". **[A.20 "Forêt"]**"Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise a-t-il coupé ou fait couper du bois sur sa/ses terre/s? ". **[A.38 "Pêche"]** "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise a-t-il pêché ?". **[A.25 "Érablière"]** "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise exploitait-il son érablière (...)?". **[A.43 Jardinage]** "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, qui s'occupait du jardin?"

[8] Les variables cumulatives « nombre d'activités » et « nombre d'années de polysectorialité » sont respectivement significatives (Student) à un niveau de confiance de 90% et 99%.

Tableau 6.1
POLYSECTORIALITÉ (PARALLÈLE ET LINÉAIRE) À MONT-LOUIS : TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS, NOMBRE D'ANNÉES ET D'ACTIVITÉS CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES

Nos	NBRE D'ACTIVITÉS			TAUX D'OCCUPATION DU tPMP			Nombre d'années polysect.
	a.p.l.	a.p.p.	total a.p.	a.p.l.	a.p.p.	total a.p.	
Agriculteurs(trices) [100% (4/4) sont ou ont été polysectoriels]							
597	0	2	2	0	77,78	77,78	7
600	0	3	3	0	73,17	73,17	30
610	0	4	4	0	100	100	30
328	0	3	3	0	100	100	16
Moy.	**0**	**3**	**3**	**0**	**87,73**	**87,73**	**20,75**
Pêcheuses et pêch. côtiers [60% (12/20) sont ou ont été polysectoriels]							
579	0	0	0	0	0	0	0
580	0	3	3	0	100	100	3
583	1	2	2*	29	48,15	77,31	20
584	0	0	0	0	0	0	0
585	0	4	4	0	58,82	58,82	30
586	0	2	2	0	11,11	11,11	1
587	0	0	0	0	0	0	0
588	0	3	3	0	50	50	1
589	0	3	3	0	100	100	38
591	0	0	0	0	0	0	0
592	0	2	2	0	100	100	5
593	0	0	0	0	0	0	0
594	0	0	0	0	0	0	0
595	0	3	3	0	62,25	62,25	5
596	0	2	2	0	45	45	9
598	0	2	2	0	90,91	90,91	10
605	0	2	2	0	20	20	5
609	0	0	0	0	0	0	0
611	0	0	0	0	0	0	0
612	0	2	2	0	8,51	8,51	5
Moy.	**0,05**	**1,55**	**1,55**	**1,46**	**34,74**	**36,2**	**6,6**

Tableau 6.1 (suite)

Nos	NBRE D'ACTIVITÉS			TAUX D'OCCUPATION DU tPMP			Nombre d'années polysect.
	a.p.l.	a.p.p.	total a.p.	a.p.l.	a.p.p.	total a.p.	
Propr. de lots boisés [66.67% (8/12) sont ou ont été polysectoriels]							
164	0	3	3	0	94,44	94,44	17
165	0	3	3	0	66,67	66,67	22
166	0	3	3	0	61,54	61,54	16
167	0	2	2	0	33,33	33,33	1
168	0	0	0	0	0	0	0
169	0	2	2	0	66,67	66,67	4
170	0	2	2	0	14,29	14,29	5
171	0	4	4	0	60	60	6
174	0	3	3	0	83,14	83,14	23
175	0	0	0	0	0	0	0
177	0	0	0	0	0	0	0
179	0	0	0	0	0	0	0
Moy.	**0**	**1,83**	**2**	**0**	**39,92**	**39,92**	**7,83**
PETITS PRODUCTEURS(TRICES) DE MONT-LOUIS (TOTAL 36) (Moyennes pondérées) **[65,67% des PP sont ou ont été polysectoriels]**							
Moy. PP	**0,01**	**1,77**	**1,77**	**0,325**	**39,559**	**39,884**	**7,744**

Note :

(a.p.) : Activités polysectorielles

(a.p.l.) : Activités polysectorielles linéaires

(a.p.p.) : Activités polysectorielles parallèles

* Le même secteur (forêt) est concerné dans les deux types de polysectorialité (voir le tableau par secteur).

Tableau 6.2
POLYSECTORIALITÉ (PARALLÈLE ET LINÉAIRE) À AMJAL : TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS, NOMBRE D'ANNÉES ET D'ACTIVITÉS CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES

Nos	NBRE D'ACTIVITÉS			TAUX D'OCCUPATION DU tPMP			Nombre d'années polysect.
	a.p.l.	a.p.p.	total a.p.	a.p.l.	a.p.p.	total a.p.	
Agriculteurs(trices) [93,75% (15/16) sont ou ont été polysectoriels]							
330	0	3	3	0	100	100	13
331	0	3	3	0	100	100	30
333	0	3	3	0	100	100	20
334	0	3	3	0	100	100	28
335	0	3	3	0	100	100	25
336	0	3	3	0	71,43	71,43	30
337	0	3	3	0	100	100	25
340	0	3	3	0	100	100	27
341	0	3	3	0	100	100	20
343	0	3	3	0	100	100	18
344	0	4	4	0	100	100	32
345	0	0	0	0	0	0	0
347	0	3	3	0	100	100	36
348	0	3	3	0	100	100	24
376	0	4	4	0	100	100	21
377	0	3	3	0	100	100	18
Moy.	**0**	**2,94**	**2,94**	**Moy.**	**91,96**	**91,96**	**22,13**

Note :
(a.p.) : Activités polysectorielles
(a.p.l.) : Activités polysectorielles linéaires
(a.p.p.) : Activités polysectorielles parallèles

* Le même secteur (jardinage) est concerné dans les deux types de polysectorialité (voir le tableau par secteur).

Tableau 6.2 (suite)

Nos	NBRE D'ACTIVITÉS			TAUX D'OCCUPATION DU tPMP			Nombre d'années polysect.
	a.p.l.	a.p.p.	total a.p.	a.p.l.	a.p.p.	total a.p.	
Propr. de lots boisés [81.25% (13/16) sont ou ont été polysectoriels]							
180	1	3	3*	8,89	88,89	97,78	46
181	0	0	0	0	0	0	0
182	0	2	2	0	100	100	4
185	0	3	3	0	100	100	27
186	0	2	2	0	21,74	21,74	5
187	0	3	3	0	100	100	42
192	0	2	2	0	28,57	28,57	2
193	0	3	3	0	100	100	39
194	0	0	0	0	0	0	0
195	0	3	3	0	100	100	49
196	0	3	3	0	92,59	92,59	25
197	0	2	2	0	73,68	73,68	14
214	0	0	0	0	0	0	0
219	0	3	3	0	100	100	7
220	0	4	4	0	100	100	22
222	0	4	4	0	100	100	40
Moy.	**0,1**	**2,3**	**2,3**	**0,56**	**69,09**	**69,65**	**20,13**
PETITS PRODUCTEURS(TRICES) D'AMJAL (TOTAL: 32) (Moyennes pondérées) [85,7% des PP sont ou ont été polysectoriels]							
Moy. P.P.	**0,04**	**2,53**	**2,53**	**0,358**	**77,231**	**77,589**	**20,9**

L'examen de ces tableaux fait ressortir le nombre très élevé de producteurs qui ont été au moins une fois polysectoriels. Cela représente, après pondération, près des deux tiers des petits producteurs et productrices à Mont-Louis et plus de 85% à AmJal.

Par ailleurs, les tableaux montrent également que Mont-Louis, comparativement à AmJal, compte en proportion deux fois plus de monosectoriels absolus (34.3% contre 14.3%), c'est-à-dire des producteurs qui, pendant toute la durée de PMP, n'ont jamais dans leur entreprise pratiqué des activités productives en dehors de leur secteur de production.

Toutefois, c'est surtout en ce qui a trait à la durée de la pratique polysectorielle que l'écart s'accentue: le taux d'occupation moyen du temps de PMP est en effet de 77,6% à AmJal contre 39,9% à Mont-Louis. À AmJal donc, non seulement le nombre de polysectoriels est-il de 20% supérieur mais, en plus, ce qui devient beaucoup plus important, la polysectorialité y est, en moyenne, deux fois plus intense. En valeurs absolues, la polysectorialité couvre en moyenne 21 ans de PMP à AmJal contre un peu plus de 7,5 ans à Mont-Louis, soit une période trois fois plus grande. En somme, bien qu'à Mont-Louis le nombre de petits producteurs et productrices polysectoriels soit relativement élevé, leur "polysectorialité" est beaucoup plus ponctuelle et aléatoire que celle des petits

producteurs et productrices d'AmJal.

Cette tendance est d'ailleurs manifeste lorsqu'on observe le nombre moyen d'activités que comporte la polysectorialité: en effet, celui-ci n'atteint pas deux à Mont-Louis. Dans une situation semblable, soit celle où l'on a moins de deux activités, il semble plutôt difficile de parler de l'existence d'une réelle polysectorialité sur l'ensemble du territoire.

Et, encore là, à moins de deux activités, on s'en tient dans l'ensemble à un seul aspect de la situation, à sa dimension la plus nominale; il a suffi, par exemple, que la personne productrice ait pratiqué la polysectorialité une seule fois pendant toute la durée de la PMP pour qu'elle apparaisse au tableau sous la dénomination "polysectorielle".

Ainsi, comme le montre le tableau 6.1, quatre répondants polysectoriels de Mont-Louis ont pratiqué la polysectorialité pendant au plus 20% du temps de PMP, et sept pendant 50% et moins de ce temps. En outre, seulement cinq sont polysectoriels depuis l'année de la prise de possession de leurs moyens de production, ce qui équivaut, après pondération, à moins de 10% de l'ensemble des petits producteurs et productrices du territoire. À AmJal, à l'inverse, on ne rencontre aucun cas où la polysectorialité occupe moins de 20% du temps de PMP. Dans ce territoire, tous les répondants, à deux exceptions près, ont pratiqué la polysectorialité pendant plus de 70% du temps de PMP. Parmi ceux-ci, la très large majorité ont pratiqué la polysectorialité pendant toute la durée de la propriété des MP, ce qui correspond, après pondération, aux deux tiers de

tous les petits producteurs et productrices d'AmJal, soit une proportion six fois plus élevée qu'à Mont-Louis.

Non seulement le territoire de Mont-Louis se situe-t-il sous le seuil minimal de deux activités polysectorielles mais, en plus, ces dernières couvrent en durée moyenne nettement moins que la moitié du temps de PMP. En fait, comme le montre le tableau 6.1, plus de 60% du temps de PMP du territoire est occupé par la monosectorialité.

Soulignons ici la signification particulière attribuée au niveau "50% du temps de PMP": il représente le seuil au-delà duquel les activités à l'intérieur d'une unité de production sont considérées comme étant, en partie du moins, obligatoirement en situation de polysectorialité parallèle.

À AmJal, comme le montre le tableau 6.2, la polysectorialité découle de l'exploitation moyenne de plus de 2,5 activités. D'autre part, en proportion de l'ensemble des petits producteurs et productrices, c'est plus des trois quarts de tout le temps de PMP du territoire qui est couvert par le phénomène.

On peut ainsi conclure que, contrairement à Mont-Louis où la polysectorialité apparaît uniquement comme un phénomène conjoncturel, à AmJal, elle a nettement tendance à être structurelle. Il s'agit de toute évidence d'un trait social profond, d'une façon originale de produire correspondant à un mode de vie particulier qui a marqué et démarqué le territoire d'AmJal et ce, bien avant l'émergence du mouvement AIR.

Enfin, si l'on compare les polysectoriels et les taux d'occupation du temps de PMP, on observe chez les petits producteurs polysectoriels une distinction importante pour les plus actifs par rapport à ceux qui n'ont jamais dépassé le seuil minimal de deux activités (des répondants de Mont-Louis surtout). En effet, chez la quarantaine de petits producteurs actifs dans trois activités ou plus, la polysectorialité occupe plus de 90% du temps de PMP; de plus, dans plus de la moitié des cas, cette forte polysectorialité occupe 100% du temps de PMP (en forte majorité d'AmJal). Lorsque l'on fait le calcul pour l'ensemble des polysectoriels, la moyenne d'occupation du temps de PMP tombe de plus de 15 points[9]. En somme, ce rapport montre que plus les petits producteurs et productrices sont polysectoriels, plus ils le sont longtemps.

6.2.1. Selon le secteur

Voyons maintenant la situation de plus près, secteur par secteur.

Nous pouvons de prime abord constater, aux tableaux 6.3 et 6.4, que le secteur relié le plus étroitement au phénomène de polysectorialité est celui des activités forestières:

---

[9] Lorsqu'on isole les polysectoriels les moins actifs (c.-à-d. ceux qui sont présents ou qui ont été présents dans seulement deux activités), la polysectorialité occupe à peine 35% du temps de PMP. Une donnée que nous présentons à titre illustratif, compte tenu du faible nombre de répondants (15) dans cette sous-catégorie.

--À Mont-Louis, près de 30% du temps de PMP est occupé par des activités forestières polysectorielles;

--À AmJal, ce taux d'occupation est deux fois et demie plus élevé: il se situe au-delà de 80% du temps de PMP.

Les activités dans le secteur forestier apparaissent comme un élément constitutif central de la pratique de la polysectorialité sur les deux territoires d'enquête. Cependant il faudrait se garder de conclure qu'il s'agit là d'un élément constitutif en soi de la pratique polysectorielle ou une condition nécessaire, puisque la forêt est la ressource naturelle largement commune aux deux territoires. De ce fait, qu'elle soit mise en cause dans des activités polysectorielles ne devrait pas étonner. Ce qui nous importe plus ici, ce n'est pas tant sa présence comme sa distribution différenciée sur chacun des territoires en rapport avec les pratiques polysectorielles.

Après le secteur forestier, ceux de l'agriculture et du jardinage se partagent le deuxième rang dans les deux territoires, bien que la proportion respective soit fort différente (les deux tiers du temps de PMP à AmJal et le quart à Mont-Louis).

Concernant les tableaux 6.3 et 6.4, ajoutons qu'au seuil de signification 0,05 (test Lsd), les rapports entre les trois catégories d'appartenance sont validés pour chaque secteur économique, à l'exception de l'acériculture. De plus, dans le cas du secteur de la forêt, ces rapports

sont validés dans tous les sens: c'est-à-dire non seulement des propriétaires de lots boisés vers les autres secteurs, mais aussi des occupants de tous les autres secteurs vers celui de la forêt.

Tableau 6.3
POLYSECTORIALITÉ (PARALLÈLE ET LINÉAIRE) À MONT-LOUIS : TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS ET NOMBRE D'ACTIVITÉS PAR SECTEUR CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES

Nos	Forêt taux d'occ. en %	Pêche taux d'occ. en %	Agriculture taux d'occ. en %	Érablière taux d'occ. en %	Jardin taux d'occ. en %
Agricultrices et agriculteurs					
597	0	0	0	77,78	77,78
600	0	0	73,17	14,63	73,17
610	100	0	16,67	66,67	100
328	93,75	0	100	0	100
Moy.	**48,44**	**0**	**47,46**	**39,77**	**87,73**
Pêcheuses et pêcheurs côtiers					
579	0	0	0	0	0
580	100	100	100	0	0
*583 parall.	48,15	48,15	0	0	0
*583 linéaire	29,16	0	0	0	0
Total	77,31	48,15	0	0	0
584	0	0	0	0	0
585	29,41	17,65	29,41	0	58,82
586	0	11,11	0	0	11,11
587	0	0	0	0	0
588	0	50	50	0	50
589	0	42,11	73,68	0	100
591	0	0	0	0	0
592	100	0	100	0	0
593	0	0	0	0	0
594	0	0	0	0	0
595	62,5	25	0	0	50
596	0	45	0	0	45
598	0	90,91	90,91	0	0
605	0	20	0	0	20
609	0	0	0	0	0
611	0	0	0	0	0
612	0	8,51	0	8,51	0
Moy.	**18,46**	**22,92**	**22,20**	**0,43**	**16,75**

Tableau 6.3 (suite)

Nos	Forêt taux d'occ. en %	Pêche taux d'occ. en %	Agriculture taux d'occ. en %	Érablière taux d'occ. en %	Jardin taux d'occ. en %
Propriétaires de lots boisés					
164	94,44	0	44,44	0	50
165	66,67	0	60,61	0	6,06
166	61,54	0	61,54	0	61,54
167	33,33	0	0	0	33,33
168	0	0	0	0	0
169	0	66,67	0	0	66,67
170	14,29	0	14,29	0	0
171	60	0	50	60	60
174	64,29	0	82,14	17,86	0
175	0	0	0	0	0
177	0	0	0	0	0
179	0	0	0	0	0
Moy.	**32,88**	**5,56**	**26,09**	**6,49**	**23,13**
PETITS PRODUCTEURS(TRICES) DE MONT-LOUIS (TOTAL: 36) (Moyennes pondérées)					
Moy.	**29,894**	**9,347**	**25,533**	**5,622**	**22,645**

Tableau 6.4
POLYSECTORIALITÉ (PARALLÈLE ET LINÉAIRE) À AMJAL :
TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS ET NOMBRE D'ACTIVITÉS
PAR SECTEUR CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS
ET PRODUCTRICES

Nos	Forêt taux d'occ. en %	Pêche taux d'occ. en %	Agriculture taux d'occ. en %	Érablière taux d'occ. en %	Jardin taux d'occ. en %
Agricultrices et agriculteurs					
330	100	0	100	0	100
331	100	0	100	0	86,67
333	100	0	100	0	90
334	100	0	100	0	100
335	100	0	100	0	96
336	71,43	0	71,43	0	67,86
337	60	0	100	0	100
340	37,04	0	100	0	88,89
341	100	0	100	0	80
343	100	0	100	0	44,44
344	100	0	100	28,13	100
345	0	0	0	0	0
347	100	0	100	0	100
348	100	0	100	0	45,83
376	95,24	0	100	71,43	100
377	100	0	100	0	100
Moy.	**85,23**	**0**	**91,96**	**6,22**	**81,23**

Tableau 6.4 (suite)

Nos	Forêt taux d'occ. en %	Pêche taux d'occ. en %	Agriculture taux d'occ. en %	Érablière taux d'occ. en %	Jardin taux d'occ. en %
Propriétaires de lots boisés					
180 parall.	88,89	0	77,78	0	20
180 linéaire	0	0	0	0	8,89
Total	88,89	0	77,78	0	28,89
181	0	0	0	0	0
182	100	0	0	0	100
185	100	0	62,96	0	100
186	100	0	0	0	21,74
187	100	0	100	0	100
192	100	0	0	0	28,57
193	100	0	87,18	0	100
194	0	0	0	0	0
195	100	0	79,59	0	100
196	92,59	0	44,44	0	48,15
197	73,68	0	73,68	0	0
214	0	0	0	0	0
219	100	0	100	0	100
220	100	0	100	100	100
222	100	0	100	25	100
Moy.	**78,45**	**0**	**51,60**	**7,81**	**57,96**
PETITS PRODUCTEURS(TRICES) D'AMJAL (TOTAL: 32) (Moyennes pondérées)					
Moy.	**80,86**	**0**	**65,96**	**7,244**	**66,239**

Les activités acéricoles sont celles qui se trouvent le moins souvent et le moins longtemps en situation de polysectorialité, si l'on fait abstraction du fait que les activités productives de pêche sont, selon l'enquête, pratiquement inexistantes dans le territoire d'AmJal. En fait, le secteur de la pêche est le seul où par la force des choses le territoire côtier de Mont-Louis marque une certaine avance... Ce qui étonne, cependant, c'est que ce secteur soit, à Mont-Louis même, si peu associé à la polysectorialité.

Le nombre insuffisant de répondants dans les sous-groupes "catégories d'appartenance des petits producteurs et productrices" d'un territoire donné ne nous autorise pas cependant à faire une comparaison poussée entre ceux-ci, soit à l'intérieur du territoire, soit d'un territoire à l'autre pour chacun des secteurs[10]. Ce qui n'est pas le cas cependant lorsque l'on peut regrouper par territoire deux sous-groupes "catégories d'appartenance" sinon l'ensemble des petits producteurs, ou encore lorsque l'on peut fondre les deux territoires comme on l'a fait ici pour les données par secteur et, au paragraphe 2 suivant, par catégorie d'appartenance.

Nous retenons, pour l'essentiel, à la lumière des deux

---

[10] Ainsi, à titre indicatif seulement, mentionnons que chez les pêcheuses et pêcheurs polysectoriels on ne rencontre aucun cas où le secteur de la pêche occupe plus de temps de PMP que les autres activités associées à la polysectorialité; autre situation particulière, chez les propriétaires exploitant de lots boisés, un seul s'adonne à des activités productives de pêche (attendant sans doute la maturité de son lot boisé; dans le cas cité ici, le petit producteur était propriétaire depuis 1975).

tableaux précédents, que la répartition des activités forestières polysectorielles entre les groupes de petits producteurs et productrices paraît plutôt inégale à Mont-Louis. Par contre, à AmJal, elle est à l'évidence nettement plus proportionnelle: les activités forestières occupent en situation polysectorielle environ 80% du temps de PMP dans les deux sous-catégories de petits producteurs et productrices du territoire.

Enfin, si nos données révèlent à quel point les activités dans le secteur forestier constituent un élément clef de la pratique de la polysectorialité dans les deux territoires d'enquête (et combien finalement il pouvait difficilement en être autrement du fait de la présence commune de la ressource forêt de part et d'autre), par contre les écarts beaucoup moins grands de distribution d'intensité dans l'utilisation de cette ressource à AmJal peuvent être significatifs. Il y aurait certes là à établir certaines relations de causalité entre la forte polysectorialité des petits producteurs et productrices d'AmJal et le fait que la forêt ait été la principale ressource naturelle du territoire depuis l'arrivée de la dernière vague de colonisation dans les années 30.

Cela pourrait expliquer, en partie du moins, le lieu d'émergence du mouvement AIR, soit dans les terres de l'intérieur du "Haut pays" plutôt que sur le littoral, alors même que, comme le soulignait un des pionniers et ex-leader du mouvement AIR, la "situation sociale et économique [des] localités côtières n'était guère plus reluisante" et que de tous les groupes, "le plus démuni

c'était justement le groupe de pêcheurs"[11].

Au-delà de ces particularités régionales, tout ce qu'une telle situation tendrait à démontrer cependant c'est que la polysectorialité s'organise et se déploie plus facilement lorsqu'il y a non seulement abondance mais, aussi, accessibilité d'une ressource dont le caractère de fluidité, par rapport aux autres ressources environnantes, fait en sorte qu'elle puisse servir de pivot pour faciliter le passage d'une activité à une autre (fluidité par la nature même des moyens de production qu'elle engage, par le potentiel d'utilisation multiple et polyvalent d'une bonne partie des équipements nécessaires à son exploitation, etc.[12]).

Sans doute la forêt constituait-elle un meilleur support de polysectorialité que la pêche côtière, du moins dans le contexte de l'est du Québec.

6.2.2. Selon la catégorie d'appartenance

Examinons maintenant la répartition générale de la polysectorialité selon la catégorie d'appartenance des petits producteurs et productrices (à l'exclusion donc de toute référence territoriale).

---

[11] Entrevue avec Gilles Roy, membre fondateur et ex-leader du JAL, automne 1992, déposée au GRIDEQ.

[12] Ainsi par exemple le tracteur sera-t-il plus versatile que l'embarcation, dans le contexte de l'Est du Québec, pour passer d'un secteur d'activité productive à un autre.

Le tableau suivant ne montre que la situation d'ensemble de chacune des trois catégories de petits producteurs et productrices. Les données par répondant et d'autres composantes apparaissent dans la version intégrale du tableau, à la fin de l'ouvrage (voir à l'appendice C). Précisons qu'au seuil de signification 0,05 (test Lsd) les rapports, selon la catégorie d'appartenance, entre pêcheuses/pêcheurs et agricultrices/agriculteurs de même qu'entre ce dernier groupe et celui des propriétaires de lots boisés, sont validés pour les deux variables synthèse du tableau (nombre total d'activités et taux d'occupation).

Tableau 6.5
POLYSECTORIALITÉ (PARALLÈLE ET LINÉAIRE) :
TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS ET NOMBRE D'ACTIVITÉS
SELON LA CATÉGORIE D'APPARTENANCE
DES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES

	NOMBRE D'ACTIVITÉS			**TAUX D'OCCUPATION DU tPMP**		
	a.p.l.	a.p.p.	total a.p.	a.p.l.	a.p.p.	total a.p.
Agricultrices et agriculteurs [95 % (19/20) sont ou 0ont été polysectoriels]						
Moy. PP	**0**	**2,95**	**2,95**	**0**	**91,12**	**91,12**
PPP	0	3,11	3,11	0	95,91	95.91
Pêcheuses et pêcheurs côtiers [60 % (12/20) sont ou ont été polysectoriels.]						
Moy. PP	**0,05**	**1,55**	**1,55**	**1,46**	**34,74**	**36,2**
PPP	0,08	2,58	2,58	2,43	57,90	60.33
Propriétaires de lots boisés [75 % (21/28) sont ou ont été polysectoriels.]						
Moy. PP	**0,06**	**2,10**	**2,10**	**0,318**	**56,590**	**56,907**
PPP	0,04	2,81	2,81	0,423	75,453	75,877

PP: chez les petits producteurs (trices) en général
PPP: chez les petits producteurs (trices) polysectoriels.

Ce tableau illustre bien à quel point les pêcheuses et pêcheurs côtiers semblent à l'évidence être les petits producteurs et productrices les plus monosectoriels de notre échantillon.

D'ailleurs, comme le montre la version intégrale du tableau (voir en annexe), 20% des personnes appartenant à ce groupe ont toujours pratiqué la pêche de façon exclusive depuis qu'elles possèdent leurs moyens de production. Ce phénomène de monosectorialité absolue se rencontre aussi chez 25% des propriétaires exploitants de lots boisés et chez 5% à peine des agricultrices et agriculteurs.

Si l'on isole les polysectoriels, on se rend compte que les moyennes se rapprochent sensiblement entre les trois catégories de petits producteurs et productrices, tant en ce qui concerne le nombre d'activités qu'en ce qui a trait à leur taux d'occupation du temps de PMP.

Précisons toutefois que le nombre peu élevé de répondants dans ces divers sous-groupes de pêcheuses et pêcheurs (absents à AmJal) et d'agricultrices et agriculteurs (très minoritaires à Mont-Louis), impose une certaine prudence quant aux interprétations pointues à donner à la polysectorialité sur le terrain des catégories d'appartenance.

Néanmoins, nos données convergent globalement sur un point, quelle que soit la catégorie d'appartenance et quels que soient les secteurs mis en cause: il apparaît que lorsque l'on devient polysectoriel à plein temps on le demeure longtemps. Ajoutons toutefois que si l'écart

d'intensité polysectorielle paraît se rétrécir de beaucoup entre les catégories, les pêcheuses et pêcheurs côtiers, passant à plus de deux activités et demie couvrant en moyenne plus des trois cinquièmes du temps de PMP, les agricultrices et agriculteurs occupent toujours le haut du pavé suivis, de nettement plus près cette fois, par les propriétaires exploitants de lots boisés.

Observations illustrées en bonne partie par l'histoire de vie d'un des doyens des pêcheurs de Mont-Louis dont il a déja été question, lequel admet n'avoir "jamais eu de jardin"[13] alors qu'il reconnaît que "tous les cultivateurs" du coin ont toujours pratiqué la pêche.

En somme, si cette tendance s'avérait fondée (diminution des écarts entre les trois groupes), cela signifierait que la différence de polysectorialité constatée entre les catégories de petits producteurs et productrices ne résulterait pas tant de caractéristiques propres à la catégorie d'appartenance que d'éléments extérieurs à celle-ci[14].

---

[13] Cette non-pratique chez ce groupe est une situation particulière à l'Est du Québec, alors que les maîtres jerseyais (les Robin Jones en tête), responsables et grands propriétaires des colonies de pêche le long des côtes de l'estuaire, faisaient en sorte que leurs pêcheurs ne s'installent pas sur des lopins de terre trop autosuffisants. Obligatoirement, pour vivre, "il fallait donc pêcher" (J.-P. BARIL, "Mentalité des pêcheurs [recherche exploratoire]", BAEQ, manuscrit, 1964, p. 5.; voir aussi R. SAMSON, Pêcheurs et marchands de la baie de Gaspé au XIXe siècle, Ottawa, éd. Parcs Canada, 1984).

[14] Ce qui va dans le sens des chiffres révélés aux tableaux 5.6 et 5.7: les propriétaires exploitants de lots boisés d'AmJal ont en moyenne 2,3 activités polysectorielles occupant près de 70% du temps de PMP,

Pour toutes ces raisons, on le constate, on peut difficilement extrapoler de façon mécanique à l'extérieur des territoires d'enquête les données colligées d'après les catégories d'appartenance ou les secteurs mis en cause; on doit tenir compte, entre autres, de conditions de production et d'existence particulières au territoire. À Mont-Louis, par exemple, le potentiel de terres agricoles est plutôt faible comparativement à celui d'AmJal; aussi, les possibilités réelles de pratiquer des activités agricoles pour les pêcheuses et pêcheurs côtiers et les propriétaires exploitants de lots boisés sont plus réduites. On peut faire les mêmes observations au sujet des érablières, habituellement plus difficiles d'accès à Mont-Louis. D'autre part, dans le "Haut pays", à l'intérieur des terres, les possibilités de s'adonner à des activités productives de pêche sont presque inexistantes pour les agricultrices et agriculteurs et les propriétaires exploitants de lots boisés d'AmJal, ce qui n'est pas le cas le long du littoral. Enfin, au plan historique, il y aurait sans doute à explorer le fait que dans le "Haut pays", les premiers colons forestiers du "retour à la terre", amorcé pendant la crise économique des années 30, ont dû diversifier leurs activités petites productives "dans le but d'être le plus autosuffisants" possible[15] et de contrer

---

c'est-à-dire plus de 20 ans en chiffres absolus, alors que le même groupe à Mont-Louis atteint tout juste 1,8 a.p. couvrant en moyenne moins de 40% du temps de PMP, soit une durée moyenne de moins de 8 ans de polysectorialité. Notons qu'il s'agit ici des seules sous-catégories comparables de territoire à territoire, AmJal ne comptant aucun répondant dans la pêche côtière et Mont-Louis seulement quatre agriculteurs.

[15] B. BEAUCAGE, Les structures productives d'une

les difficultés de subsistance découlant de la rigueur du climat, de l'absence d'équipement et de l'isolement par rapport au reste de l'Est du Québec. Cette pratique productive, particulière par la force des choses, avec tout ce que cela suppose et implique au niveau du mode de vie (solidarité de rang, fonctionnement à la complémentarité, troc-échange non monétaire, réciprocité, etc.) n'est certes pas étrangère à l'émergence et à la présence de la polysectorialité sur une large base dans le "Haut pays", et tout particulièrement chez les propriétaires de lots boisés.[16]

À partir de l'unique facteur de la catégorie d'appartenance, il est également difficile de généraliser aux deux territoires étudiés. Affirmer, par exemple, que la polysectorialité à Mont-Louis serait plus faible à cause de la forte présence de pêcheuses et pêcheurs côtiers exigerait, en plus d'un échantillon plus large de pêcheuses et pêcheurs, de pouvoir comparer ces derniers/ères avec ceux de la même catégorie à AmJal, ce qui n'est pas possible ici.

Rappelons en terminant que l'objectif de notre

---

région périphérique, l'Est du Québec (1896-1980), *op. cit.*, p. 77.

[16] Le parallèle avec Guyenne est intéressant ici. Contrairement à ce village d'Abitibi, où un modèle coopératif a été implanté directement de l'extérieur en 1947, ici le modèle associatif a émergé localement, lentement, près d'un demi-siècle après le début de la dernière vague québécoise du "retour à la terre", à partir donc essentiellement de pratiques du milieu articulées aux contraintes de l'environnement, du MPC et d'interventions étatiques technocratiques.

recherche n'est pas de caractériser de façon spécifique les petits producteurs et productrices selon leur catégorie d'appartenance et les secteurs mis en cause. Nous avons abordé ces deux aspects pour mieux illustrer et situer le contexte d'apparition et de fonctionnement de la polysectorialité et tenter de dégager ainsi les éléments conjoncturels et structurels en rapport avec l'objet spécifique de notre recherche, le passage de la petite production à des formes associatives de production.

Par delà ces facteurs explicatifs de l'émergence du phénomène de la polysectorialité, ce qui nous intéresse ici est le fait d'être petits producteurs et productrices, et de l'être sur un territoire déterminé. Et dans cette perspective, quelles que soient les raisons qui puissent, en dernière analyse, expliquer la prédominance ou la faiblesse de la polysectorialité, que cela soit lié ou non aux caractéristiques propres aux catégories d'appartenance des petits producteurs et productrices et/ou aux conditions particulières du milieu (géographie, histoire, etc.), ce que notre recherche nous permet de déceler c'est:

1) la force ou la durabilité de la polysectorialité (lorsque l'on devient polysectoriel actif -trois activités et plus- on le demeure longtemps et ce indépendamment de sa catégorie d'appartenance de départ ou des secteurs mis en cause);
2) l'existence d'une forte relation entre la pratique de la polysectorialité en tant que façon de produire et d'être, et d'autre part l'émergence du phénomène social d'Aménagement Intégré des Ressources.

6.3. Polysectorialité et pluriactivité non productive

Quels types de relations peut-on établir entre la pratique de la polysectorialité et l'engagement social, politique et culturel? Ce rapport entre la pratique de la polysectorialité et le passage à des formes associatives de production ne devrait-il pas se refléter d'une manière ou d'une autre sur la participation des petits producteurs et productrices aux organisations sociopolitiques et culturelles précédant la période AIR?

Mais il y a plus encore...

Dans les deux territoires, quelle était l'importance respective de l'engagement des petits producteurs et productrices dans les organisations sociopolitiques et culturelles existant avant l'avènement du phénomène de dépassement de la petite production? Et plus précisément, peut-on établir un lien de cause à effet entre polysectorialité et action sociopolitique et culturelle au sens large? Autrement dit, les petits producteurs et productrices sont-ils engagés parce qu'ils étaient d'abord polysectoriels, ou, à l'inverse, ne sont-ils pas devenus des petits producteurs et productrices associationnistes parce qu'ils étaient tributaires, pour d'autres raisons, d'une longue tradition d'engagement sociopolitique et culturel?

Cela revient à poser la question de la pluriactivité dans le sens que lui ont attribué les ruralistes français, c'est-à-dire celle qui englobe toutes les activités, productives ou non, exercées à l'extérieur de l'unité de production. Nous avons déjà montré au chapitre précédent

que la pluriactivité productive n'avait pas été déterminante dans le dépassement de la petite production vers des formes associatives de production.

Reste à aborder la question de la pluriactivité non productive (c.-à-d. non directement liée à des activités de production), celle qui embrasse le champ large des activités sociales, politiques et culturelles.

6.3.1. La variable pluriactivité non productive

Aux fins de notre recherche, nous avons établi une variable désignée "pluriactivité sociopolitique et culturelle" à partir des données des questionnaires de l'enquête PCEQ quant à l'action des petits producteurs et productrices dans quatre types d'organisations liées au champ visé: les associations professionnelles[17], les clubs sociaux[18], les partis politiques[19] et les coopératives.[20]

---

[17] Question no 68: "Le chef de l'entreprise faisait-il partie d'une association ou d'un syndicat professionnel en 1982? Si oui, précisez depuis quelle année et indiquez s'il y a des charges ou des postes particuliers."

[18] Question no 70: "Le chef de l'entreprise faisait-il partie en 1982 des associations ou des clubs sociaux suivants: Chambre de commerce, Jeune chambre, clubs Rotary, Lion ou Optimiste, Chevaliers de Colomb, Société St-Jean-Baptiste, Âge d'or, autre(s) précisez. Si oui, précisez depuis quelle année et indiquez s'il y a des charges ou des postes particuliers."

[19] Question no 72, la partie de la question qui concerne directement les petits producteurs et productrices: "Le chef de l'entreprise et les personnes habitant avec vous étaient-ils membres actifs en 1982 des partis politiques suivants? Si oui, précisez le/s lien/s de parenté, quand il ne s'agit pas du chef de l'entreprise, depuis quelle année ils en font partie et indiquez s'ils y ont des charges ou des postes particuliers? [cases verticales]: Parti Québécois, Parti Libéral, Parti Conservateur, N.P.D., Crédit Social, autre(s) précisez; [cases horizontales] CHEF D'ENTREPRISE (faire un x), LIEN(S) DE PARENTÉ(précisez), DEPUIS QUELLE ANNÉE, CHARGES OU POSTES PARTICULIERS.

[20] Question no 69: "Le chef de l'entreprise faisait-il partie d'une coopérative en 1982? Si oui, précisez depuis quelle année et indiquez s'il y a des charges ou des postes: [cases verticales] Pêcheurs Unis, Coop. agricole, Coop. alimentaire, autre(s) précisez; [cases horizontales] DEPUIS QUELLE ANNÉE, CHARGES OU POSTES PARTICULIERS."

Nous n'avons conservé que les données de 1980 et antérieures de manière à nous limiter plus particulièrement aux phénomènes propres à la période précédant l'AIR.

D'autre part, nous avons exclu, dans la colonne "coopératives", toutes les données relatives à des participations aux activités des organismes de développement communautaire AIR. Rappelons que, à la suite des contestations populaires du début des années 70 (Opérations Dignité I, II et III), on a vu émerger les organismes de développement communautaire (ODC) vers le milieu et la fin de cette décennie. De ce fait, il est apparu plus prudent de retrancher toute mention de participation aux activités des ODC, de quelque manière que ce soit, afin de mieux circonscrire notre questionnement (c.-à-d. repérer les faits marquants de la période pré-AIR pouvant expliquer l'émergence du mouvement AIR). Précisons que l'enquête PCEQ ayant été menée en 1983, certains des petits producteurs et productrices d'AmJal au moment de leur rencontre étaient alors membres d'ODC.

Enfin une dernière observation d'ordre méthodologique: les questions sur l'engagement sociopolitique et culturel, en s'adressant explicitement aux petits producteurs et productrices engagés en 1982, ne créent-elles pas un biais important en excluant systématiquement tous ceux et celles qui, tout en ne participant à aucun des quatre types d'activités cette année-là, l'auraient fait auparavant? Nous ne croyons pas: à la lecture des deux tableaux suivants, la proportion de petits producteurs et productrices engagés demeure tellement forte dans les deux territoires que toute exclusion importante et significative de participationnistes paraît statistiquement improbable.

D'autre part, comme nous l'avons constaté précédemment pour la pluriactivité productive concernant l'échange, une fois qu'on est devenu participationniste, on le demeure longtemps[21]: c'est plutôt le moment où on le devient (c.-à-d. la durée de l'engagement par rapport à la durée de propriété des moyens de production) et le caractère même de l'action qui peuvent varier d'une façon appréciable d'un territoire à l'autre.

Passons maintenant aux deux tableaux relatifs à la pluriactivité non productive (c.-à-d. l'engagement sociopolitique et culturel) chez l'ensemble des petits producteurs et productrices des deux territoires. Il s'agit de tableaux intégraux où, cependant, afin d'en faciliter la lecture, les données globales apparaissent en caractères gras[22].

---

[21] En fait, chez les petits producteurs et productrices qui se sont engagés sociopolitiquement et culturellement, nous n'avons observé qu'un seul cas (un forestier) où il y a eu cessation, ou interruption pour un temps, de toute participation à quelque organisme que ce soit.

[22] Les variables cumulatives « nombre d'années d'engagement » et « nombre de participations » sont respectivement significatives à un niveau de confiance de 90% et 99% (test t de Student).

Tableau 6.6
AMJAL : ENGAGEMENT SOCIOPOLITIQUE ET CULTUREL
DES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES

Nos	Ière année de polys	ASS. PROF Nbre de part.	ASS. PROF 1ère année d'eng.	COOPS Nbre de part.	COOPS 1ère année d'eng.	CLUBS SOC. Nbre de part.	CLUBS SOC. 1ère année d'eng.	Parti POL. Nbre de part.	Parti POL. 1ère année d'eng.	TOTAL 1ère année d'eng.	TOTAL Nbre d'an. d'eng	TOTAL Nbre de part.
Agricultrices et agriculteurs [50% (2/4 des PP agr. se sont engagés; 100% des PPP sont polysectoriels]												
330	1968	2	1970	1	1970	2	1964	0	-	1964	13	5
331	1951	2	1951	1	1970	2	1962	0	-	1951	30	5
333	1961	1	1964	2	1965	1	1971	1	1980	1964	17	5
^33	<1953	2	1955	1	1968	0	-	0	-	1955	26	3
335	1956	2	1965	1	1980	1	1975	0	-	1965	16	4
336	1961	2	1971	0	-	0	-	1	1976	1971	10	3
337	1956	2	1960	3	1956	3	1956	0	-	1956	25	8
340	1954	3	1961	1	1954	1	1963	0	-	1954	27	5
341	1961	2	1965	1	1970	0	-	0	-	1965	17	3
343	1963	2	1963	1	1973	0	-	0	-	1963	18	3
344	1949	2	1949	2	1949	2	1960	0	-	1949	32	6
345	-	1	1979	2	1979	0	-	0	-	1979	2	3
347	1945	2	1948	1	1965	1	1970	0	-	1948	33	4
348	1957	2	1957*	3	1957	2	1960	0	-	1957	24	7
376	1960	2	1960*	2	1968	0	-	0	-	1960	21	4
377	1963	2	1963	3	1945	0	-	0	-	1945	18	5
My. #{1958,68} & Idem		1,94		1,56		0,94		0,13		1959,1 Idem	20,56	4,56

Tableau 6.6 (suite)

Nos	Ière année e polys	ASS. PROF Nbre de part.	ASS. PROF 1ère année d'eng.	COOPS Nbre de part.	COOPS 1ère année d'eng.	CLUBS SOC. Nbre de part.	CLUBS SOC. 1ère année d'eng.	Parti POL. Nbre de part.	Parti POL. 1ère année d'eng.	TOTAL 1ère année d'eng.	TOTAL Nbre d'an. d'eng	TOTAL Nbre de part.
Propriétaires de lots boisés [75% (12/16) des PP p.l.b. et 76,9% (10/13) des PPP p.l.b. sont engagés; 83,3% (10/12) des PPE sont polysectoriels]												
180	1936	0	-	0	-	1	1978	0	-	1978	3	1
^181	-	0	-	0	-	0	-	0	-	-	0	0
182	1977	1	1976	0	-	0	-	0	-	1976	4	1
185	1954	1	1954	1	1954	0	-	0	-	1954	27	2
186	1976	0	-	0	-	0	-	0	-	-	0	0
187	1939	1	1950	0	-	1	1970	0	-	1950	31	2
192	1979	0	-	0	-	1	1975	0	-	1975	6	1
193	1942	0	-	1	1958	1	1966	0	-	1958	23	2
194	-	0	-	0	-	1	1968	0	-	1968	9	1
195	1932	0	-	0	-	0	-	0	-	-	0	0
^196	1954	0	-	0	-	0	-	0	-	-	0	0
^197	1962	0	-	0	-	2	1965	0	-	1965	16	2
^214	-	1	1977	0	-	0	-	0	-	1977	4	1
^219	<1974	1	1974	0	-	0	-	0	-	1974	7	1
^220	<1959	1	1959	2	1973	1	1963	1	1973	1959	22	5
222*	1941	1	1956	0	-	0	-	0	-	1956	25	1
My. #{1960,3}		0,44		0,25		0,5		0,06		1969,6	11	1,2
& {1960,4}		0,58		0,33		0,67		0,08		1965,8	14,75	1,66

PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES D'AMJAL
(MOYENNES PONDÉRÉES)

(83,9% DES PP ET 85,1% DES PPP SE SONT ENGAGÉS SOCIOPOLITIQUEMENT ET CULTURELLEMENT; 87,04% DES PPE SONT POLYSECTORIELS; 73,2% DES PP SONT À LA FOIS ENGAGÉS ET POLYSECTORIELS)

	ASS. PROF	COOPS	CLUBS SOC.	Parti POL.	TOTAL 1ère année	Nbre d'an.	Nbre de part.
#{1959,77}	0,97	0,72	0,66	0,09	(1967,79)	14,39	2,43
&{1959,80}	1,06	0,77	0,77	0,10	(1963,45)	16,82	2,69

SYMBOLES: Idem au tableau précédent, sauf *587 Refus de répondre sur ses engagements: exclu du calcul des moyennes. *170 Membre d'un club social de 1965 à 1967 et de 1970 à 1980: en 1968-69 aucun engagement, d'où ici 14 ans d'engagement. *174 Durée de ses engagements non précisée: exclu du calcul des moyennes sauf quant aux nombres de participations.
Chez les petits producteurs/productrices
& Exclusivement chez les petits producteurs/productrices engagés

Tableau 6.7
MONT-LOUIS : ENGAGEMENT SOCIOPOLITIQUE ET CULTUREL DES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES

Nos	Ière année de polys	ASS. PROF Nbre de part.	ASS. PROF 1èra année d'eng.	COOPS Nbre de part.	COOPS 1ère année d'eng.	CLUBS SOC. Nbre de part.	CLUBS SOC. 1ère année d'eng.	Parti POL. Nbre de part.	Parti POL. 1èra année d'eng.	TOTAL 1ère année d'eng.	TOTAL Nbre d'an. d'eng	TOTAL Nbre de part.
Agricultrices et agriculteurs [50% (2/4 des PP agr. se sont engagés; 100% des PPP sont polysectoriels]												
597	1974	0	-	0	-	1	1972	0	-	1972	9	1
600	1951	0	-	0	-	0	-	0	-	0	0	0
610	1951	0	-	0	-	0	-	0	-	-	0	0
328	1966	1	1965	0	-	0	-	0	-	1965	16	1
Moy	1960,5 & 1970	0,25 0,5	0	0	-	0,25 0,5	-	0	-	1974,75 1968,5	66,25 12,5	1
Pêcheuses et pêcheurs côtiers [73,7% (14/19) des PP pêche et 75% (9/12) des PPP sont engagés; 64,3% (9/14) des PPP sont polysectoriels]												
579	-	0	-	0	-	0	-	0	0	-	0	-
580	1978	2	1978	1	1967	0	-	0	-	1967	3+	3
583	1954	1	1954	0	-	0	-	0	-	1954	27	1
584	-	1	1979	0	-	0	-	0	-	1979	2	1
585	1951	0	-	0	-	0	-	0	-	-	0	0
586	1972	0	-	0	-	1	1965	0	-	1965	9+	1
587												
588	1980	0	-	1	1980	0	-	0	-	1980	1	1
589	1943	0	-	0	-	0	-	0	-	-	0	0
591		0	-	0	1935	1	1953	1		1935	46	3
592	1976	1	1970	0	-	1	1980	0	-	1970	5+	2
593	-	1	1978	1	1966	1	1978	1	1978	1966	15	4
594	-	1	1978	0	-	1	1970	0	-	1970	11	2
595	1976	0	-	0	-	0	-	0	-	-	0	0
596	1972	1	1978	1	1966	1	1972	0	-	1966	15	3
598	1971	1	1979	0	-	0	-	0	-	1979	2	1
605	1956	0	-	0	-	1	1970	0	-	1970	11	1
609	-	0	-	0	-	0	-	0	-	-	0	0
611	-	0	-	0	-	1	1976	0	-	1976	4+	1
612	1977	0	-	0	-	2	1967	0	-	1967	14	2
My. #{1972,3} & {1968,6}		0,53 0,64		0,26 0,36		0,53 0,71		0,11 0,14		{1971} 1967,4	8,68 11,79	1,37 1,86

Tableau 6.7 (suite)

Nos	Ière année le polys.	ASS. PROF Nbre de part.	ASS. PROF 1ère année d'eng.	COOPS Nbre de part.	COOPS 1ère année d'eng.	CLUBS SOC. Nbre de part.	CLUBS SOC. 1ère année d'eng.	Parti POL. Nbre de part.	Parti POL. 1ère année d'eng.	TOTAL 1ère année d'eng.	TOTAL Nbre d'an. d'eng	TOTAL Nbre de part.
Propriétaires de lots boisés [75% (9/12) des PP p.l.b. et 75% (6/8) des PPP p.l.b. sont engagés; 66,67% (6/9) des PPE sont polysectoriels]												
164	1963	0	-	0	-	1	1971	0	-	1971	10	1
165	1951	1	1948	0	-	1	1978	0	-	1948	33	2
166	1955	0	-	0	-	0	-	0	-	-	0	0
167	1980	0	-	0	-	1	1980	1	1979	1979	2	2
168	-	1	1973	0	-	1	1978	0	-	1973	8	2
169	1977	1	pr	1	1975	1	1970	1	1976	1970	6+	4
170*	1976	1	1977	0	-	2	1965	1	pr	1965	14	4
171	1975	0	-	0	-	0	-	0	-	-	0	0
174*	1953	2	pr	0	-	0	-	0	-	pr	-	2
175	-	1	pr	0	-	1	1980	0	-	1980	1	2
177	-	0	-	0	-	0	-	0	-	-	0	0
179	-	1	1952	0	-	0	-	0	-	1952	12+	1
My. #{1971,17}		**0,67**		**0,08**		**0,67**		**0**		**{1971}**	**7,82**	**1,67**
& {1970,79}		**0,89**		**0,11**		**0,89**		**0**		**1967**	**10,63**	**2**
PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE MONT-LOUIS (MOYENNES PONDÉRÉES) [74,35% DES PP ET 74,64% DES PPP SE SONT ENGAGÉS SOCIOPOLITIQUEMENT ET CULTURELLEMENT; 66,23% DES PPE SONT POLYSECTORIELS; 49,4% DES PP SONT À LA FOIS ENGAGÉS ET POLYSECTORIELS]												
{1971,27}		**0,63**		**0,12**		**0,63**		**0,22**		**{1971,1}**	**7,99**	**1,49**
&{1970,3}		**0,83**		**0,16**		**0,84**		**0,28**		**1967,3**	**10,92**	**2,11**

<u>SYMBOLES</u>: Idem au tableau précédent, sauf *587 Refus de répondre sur ses engagements: exclu du calcul des moyennes. *170 Membre d'un club social de 1965 à 1967 et de 1970 à 1980: en 1968-69 aucun engagement, d'où ici 14 ans d'engagement. *174 Durée de ses engagements non précisée, exclu du calcul des moyennes sauf quant aux nombres de participations.

\# Chez les petits producteurs/productrices

& Exclusivement chez les petits producteurs/productrices engagés

Ainsi, dans les deux territoires, comme nous l'indiquions plus haut, la très large majorité des petits producteurs et productrices se sont engagés dans des activités sociopolitiques et culturelles, quoique la proportion est plus importante à AmJal qu'à Mont-Louis (84% contre 74%). Sous ce rapport, donc, les deux territoires se rejoignent.

En revanche, ceux-ci se situent aux antipodes lorsque l'on croise cette donnée nominale (c'est-à-dire le simple fait d'être ou d'avoir été engagé) avec celles du nombre moyen de participations et de la durée d'engagement (période de temps où il y a eu une participation ou plus) par rapport à la durée de propriété des moyens de production; en somme, en ce qui nous concerne, lorsque l'on fait intervenir le moment où les petits producteurs et productrices sont devenus participationnistes[23]. À Mont-Louis, les petits producteurs et productrices présentent en moyenne une participation de moins (1,49 contre 2,43); mais surtout, leur temps d'engagement couvre la moitié du temps de propriété des moyens de production alors qu'il se situe au-delà de 70% à AmJal. Cela équivaut, pour chaque petit producteur ou productrice, à un nombre moyen d'années (où il y a eu une participation au moins) presque deux fois plus important à AmJal qu'à Mont-Louis (14,4 contre 7,8 ans), ce qui potentiellement représente certainement un avantage non négligeable du point de vue du passage à des formes associatives de production.

[23] Puisque, rappelons-le, dans tous les cas observés sauf un, une fois qu'on est devenu engagé, on le demeure.

En résumé, une fois devenu participationniste, on le demeure quel que soit le territoire; cependant, même si le nombre de personnes productrices engagées à AmJal est un peu plus élevé, ce qui les différencie surtout c'est le fait que leur entrée dans le processus d'engagement sociopolitique et culturel s'est effectuée nettement plus tôt qu'à Mont-Louis.

Quant au type d'engagement, il existe, là aussi, des différences notables d'un territoire à l'autre. À AmJal, comparativement à Mont-Louis, on favorise plus la participation dans des organisations sociales qui gravitent dans la périphérie des activités de production ou qui se situent dans le prolongement de celles-ci:

- près de 100% des petits producteurs et productrices sont membres d'associations professionnelles alors qu'à Mont-Louis on atteint tout juste la barre des 60%;

- plus de 70% sont membres de coopératives contre à peine plus de 10% à Mont-Louis.

À Mont-Louis, même si c'est plus partagé, on se concentre davantage sur les organisations à caractère politico-culturel:

- près du tiers des petits producteurs et productrices font partie de clubs sociaux (sensiblement dans la même proportion qu'à AmJal, où l'engagement dans cette activité demeure toutefois assez faible par rapport aux autres activités, ce qui n'est pas le

cas ici);

- et près du quart sont membres actifs de partis politiques, ce qui représente presque trois fois le taux atteint à AmJal.

Ajoutons aussi qu'à Mont-Louis le taux de recrutement qu'affichent les clubs sociaux et de loisirs (tels que les Lions, Optimistes, Kiwanis, etc.) est aussi important que celui des associations professionnelles. Enfin, les activités négligées diffèrent sensiblement d'un territoire à l'autre: à Mont-Louis on délaisse les organismes de coopération et à AmJal on déserte les partis politiques. Nous y reviendrons.

On observe donc chez les petits producteurs et productrices d'AmJal un lien étroit entre le mouvement AIR et, durant la période pré-AIR, les phénomènes suivants:

- un niveau élevé d'engagement sociopolitique et culturel sur le plan du nombre de participations et de la durée de l'engagement, tant par rapport au temps de PMP qu'en valeur absolue (nombre d'années);

- et un développement particulier de cet engagement sociopolitique et culturel dans le prolongement des activités de production.

Au vu de ces observations, il y a lieu de se poser la question suivante: l'avantage que représente une telle expérience d'engagement sociopolitique et culturel pour les

petits producteurs et productrices d'AmJal, tant sur le plan du nombre de participations et de la durée proportionnelle et absolue (p.ex.: deux fois plus d'années qu'à Mont-Louis) de l'engagement qu'au point de vue du caractère même des participations (c.-à-d. plus orientées vers les activités sociales apparentées à des activités de production), peut-il être associé à la pratique de la polysectorialité?

Comment expliquer non seulement l'existence à AmJal de ce type particulier de participation qui gravite autour des activités de production, mais aussi son importance considérable? Peut-on établir un lien de causalité entre son émergence et la pratique dominante de la polysectorialité?

6.3.2. PPP engagés et PPE polysectoriels[24]

Le dernier tableau révèle, après pondération, qu'à AmJal 87% des petits producteurs et productrices engagés (PPE) sont polysectoriels et que, d'autre part, 85% des petits producteurs et productrices polysectoriels (PPP) s'engagent. Bref, lorsqu'on se trouve dans un camp, on se trouve aussi dans l'autre huit à neuf fois sur dix! Par contre, à Mont-Louis, ces taux sont nettement moins élevés, tout particulièrement dans le groupe des petits producteurs et productrices engagés où l'on observe une baisse de près de 20% comparativement au groupe correspondant d'AmJal.

En fait, près de 75% des petits producteurs et

---

[24] PPP, petit producteurs et productrices polysectoriels; PPE, petits producteurs et productrices engagés dans des activités sociopolitiques et culturelles.

productrices d'AmJal sont à la fois polysectoriels et engagés alors que ce taux n'atteint pas 50% à Mont-Louis, écart d'autant plus important que leur entrée dans l'action sociopolitique et culturelle s'effectue ici beaucoup plus tardivement.

Sous cet éclairage, l'étude du groupe des petits producteurs et productrices à la fois polysectoriels et engagés (PPPE), comparativement aux petits producteurs et productrices polysectoriels (PPP) et aux petits producteurs et productrices engagés (PPE), nous est apparue riche à plusieurs égards:

- les trois groupes contenaient suffisamment de répondants pour que nous puissions en faire le traitement;
- il était possible d'isoler, tour à tour, les deux variables associées aux PPPE;
- enfin, le nombre élevé de répondants touchés par l'un ou l'autre phénomène (ou les deux) permettait un traitement par territoire.

Ainsi nous était-il permis non seulement d'établir l'existence d'un lien entre les deux phénomènes, mais aussi (et surtout) de comprendre dans quel sens il se produit et dès lors de tenter de répondre à notre question principale à ce stade-ci, à savoir: les petits producteurs et productrices polysectoriels engagés étaient-ils plus engagés du fait qu'ils étaient polysectoriels? Le cas échéant cela tendrait à démontrer l'existence d'un rapport de causalité entre la polysectorialité et l'engagement sociopolitique et culturel.

Voici donc, pour chacun des deux territoires, le tableau synthèse (voir page suivante) de l'engagement sociopolitique et culturel chez les PPPE et chez les PPE (voir le tableau intégral en appendice).

Tableau 6.8
ENGAGEMENT SOCIOPOLITIQUE ET CULTUREL CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES À LA FOIS POLYSECTORIELS ET ENGAGÉS PAR RAPPORT AUX PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ENGAGÉS

		ASS. PROF.	COOPS	CLUBS SOC.	P. POLIT.	TOTAL	
1ère année de polysectorialité	1ère année d'engagement	Nbre de participations	Nbre de participations	Nbre de participations	Nbre de participations	Nbre de participations	Nbre d'années d'eng.
AMJAL							
Agricultrices et agriculteurs [93,8 % (15/16) des petits producteurs (trices) sont polysectoriels et engagés]							
PPPE agr. 1957,2	1957,80	2	1,53	1	0,13	4,67	21,80
PPE agr. {1958,68}	1959,13	1,94	1,56	0,94	0,13	4,56	20,56
Propriétaires de lots boisés [61,87 % (10/16) des petits productrices (trices) sont polysectoriels et engagés]							
PPPE p.l.b. 1956,3	1964,50	0,60	0,40	0,70	0,10	1,80	17,50
PPE p.l.b. {1960,42}	1965,83	0,58	0,33	0,67	0,08	1,66	14,80
AMJAL (Moy.pondérées) [73,2 % des PP sont à la fois engagés et polysectoriels]							
PPPE 1956,62	1962,62	1,10	0,8 ☆☆☆	0,81	0,11 ☆☆☆	2,82 ☆☆	19 ☆☆☆
PPE {1959,80}	1963,45	1,06 ☆	0,77 ☆☆☆	0,77 ☆☆	0,10 ☆☆☆	2,69 ☆☆☆	16,80 ☆☆☆
MONT-LOUIS							
Agricultrices et agriculteurs [50 % (2/4) des petits producteurs (trices) agr. sont engagés et et polysectoriels]							
PPPE agr. 1970	1968,50	0,50	0	0,50	0	1	12,50
PPE agr. 1970	1968,50	0,5	0	0,50	0	1	12,50
Pêcheuses et pêcheurs côtiers [47,37 % (9/19) des PP pêch. côtiers sont engagés et polysectoriels]							
PPPE pêch. 1970,67	1968,67	0,67	0,33	0,67	0	1,67	9,60
PPE pêch. {1968,6}	1967,43	0,64	0,36	0,71	0,14	1,86	11,80
Propriétaires de lots boisés [50 % (6/12) des PP p.l.b. sont engagés et polysectoriels]							
PPPE p.l.b. 1966,67	1966,67	0,83	0,17	1	0,50	2,50	13
PPE p.l.b. {1970.79}	1967,25	0,89	0,11	0,89	0,33	2,20	10,60
MONT-LOUIS (Moy.pondérées) [49,4 % des petits producteurs (trices) sont à la fois engagés et polysectoriels]							
PPPE 1967,61	1967,13	0,79	0,20 ☆☆☆	0,92	0,38 ☆☆☆	2,29 ☆☆	12,30 ☆☆☆
PPE {1970,29}	1967,31	0,83 ☆	0,16 ☆☆☆	0,84 ☆☆	0,28 ☆☆☆	2,11 ☆☆☆	10,90 ☆☆☆

(Test t de Student): ☆ significatif à un niveau de confiance de 90%

☆☆ significatif à un niveau de confiance de 95%

☆☆☆ significatif à un niveau de confiance de 99%

À AmJal, exception faite de la proportion du temps d'engagement, où pour les deux groupes de productrices et producteurs les taux pondérés très élevés (près de 82% et 84,5%) produisent des variations moins importantes, toutes les données favorisent le groupe des PPPE: les avantages les plus notables concernent principalement le nombre moyen d'années d'engagement. Quant aux types d'engagement, aucun ne se démarque par rapport aux autres. Lorsqu'on est engagé et polysectoriel, on est non seulement plus engagé à tous les titres, mais en plus, on s'engage beaucoup plus tôt. Dans cette dynamique, c'est chez les forestières et forestiers que le lien est le plus fort.

À Mont-Louis, bien que les données soient beaucoup moins élevées, on observe le même mouvement général. La situation diffère toutefois sensiblement pour ce qui touche les types d'engagement et la catégorie d'appartenance. Nous y reviendrons plus loin, au moment de l'analyse. Pour l'heure, notons simplement que chez les PPPE, comparativement aux PPE, la participation aux associations professionnelles connaît une certaine baisse relative, mais surtout que l'engagement dans les partis politiques est plus élevé de 35%. Enfin, chez les pêcheuses et pêcheurs côtiers, la quasi-totalité des données sont moins élevées chez les PPPE.

Dans l'ensemble, donc, tant à AmJal qu'à Mont-Louis, les petits producteurs et productrices polysectoriels engagés sont plus participationnistes que le groupe des petits producteurs et productrices engagés.

De toute évidence, la polysectorialité tient un rôle important dans la détermination de l'engagement

sociopolitique et culturel.

À l'inverse, la variable "engagement sociopolitique et culturel" exerce-t-elle une influence tout aussi déterminante sur la polysectorialité? En d'autres mots, lorsqu'on fait partie du groupe des PPPE, est-on plus polysectoriel?

Notre prochain tableau synthèse présente la situation globale de la polysectorialité chez les PPPE et chez les PPP.

Tableau 6.9
LA POLYSECTORIALITÉ CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES À LA FOIS POLYSECTORIELS ET ENGAGÉS AU PLAN SOCIOPOLITIQUE ET CULTUREL PAR RAPPORT AUX PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES POLYSECTORIELS

AMJAL			
	POLYS.	%PMP	Nbre d'années polys.
Agricultrices et agriculteurs			
PPPE	**3,1**	**98,09**	**23,8**
PPP	**3,1**	**9809**	**23,8**
Propriétaires de lots boisés			
PPPE	**2,9**	**90**	**24,3**
PPP	**2,8**	**85,04**	**24,77**
AMJAL (moyennes pondérées)			
PPPE	**2,97**	**92,87**	**24,12**
PPP	**2,95**	**86,84**	**24,42**

MONT-LOUIS			
	POLYS.	%PMP	Nbre d'années polys.
Agricultrices et agriculteurs			
PPPE	**2,5**	**88,89**	**11,5**
PPP	**3**	**87,73**	**20,75**
Pêcheuses et pêcheurs côtiers			
PPPE	**2,2**	**55,87**	**6,55**
PPP	**2,58**	**60,33**	**11**
Propriétaires de lots boisés			
PPPE	**2,5**	**59,76**	**12**
PPP	**2,75**	**59,88**	**11,75**
MONT-LOUIS (moyennes pondérées)			
PPPE	**1,9**	**59,31**	**10,66**
PPP	**2,72**	**66,37**	**11,71**

Ici, on peut le constater, le rapport engagement-polysectorialité est beaucoup moins évident. À AmJal, on n'est pas plus polysectoriel lorsqu'on est engagé dans des activités sociopolitiques et culturelles, et cette tendance se maintient quelle que soit la catégorie d'appartenance. En fait, le léger avantage observé chez les PPPE comparativement aux PPP demeure très faible. Il n'y a pas de lien apparent, donc, entre les deux phénomènes en ce sens que rien n'indique que l'engagement entraîne la polysectorialité. À Mont-Louis, le rapport est plutôt négatif: les PPPE sont, dans l'ensemble, nettement moins polysectoriels que les PPP, et ce à tous égards. En vérité, les quelques rares données positives concernant les PPPE ne le sont que par un faible écart.

Si l'on résume, au mieux, il n'existe aucune relation entre les deux phénomènes, du moins dans le sens qui pourrait nous intéresser; au pire, cette relation suivrait le processus inverse: la polysectorialité serait plus forte lorsqu'on laisse de côté l'engagement sociopolitique et culturel.

Bref, de façon globale, dans les deux territoires, le rapport entre les PPPE et les PPE et les PPP montre:

- que les divers taux d'engagement sociopolitique et culturel sont plus élevés lorsqu'ils sont le fait de petits producteurs et productrices polysectoriels;

- qu'il n'existe pas de liens positifs dans le sens inverse (engagement sociopolitique

et culturel versus polysectorialité).

À la lumière de ces dernières observations, attardons-nous maintenant à la question globale des rapports entre les deux phénomènes.

6.3.3. Analyse

Si l'on considère les données relatives à la date d'entrée pour l'un ou l'autre des phénomènes, on voit que les petits producteurs et productrices d'AmJal s'engagent dans l'ensemble en moyenne huit ans après être devenus polysectoriels. Bien sûr, il s'agit là d'une moyenne générale qui englobe tous les petits producteurs et productrices, y compris donc les non-engagés. Cependant, même si l'on ne retient que les répondants qui se sont effectivement engagés, l'ordre d'entrée demeure le même, sauf que l'écart est réduit à près de quatre ans[25]. Un examen plus minutieux de la situation chez les 25 répondants d'AmJal qui sont à la fois engagés et polysectoriels, nous révèle que seulement 16% se sont engagés avant l'année où ils sont devenus polysectoriels[26].

D'autre part, à Mont-Louis, on l'a constaté, le phénomène est beaucoup plus éclaté en général, tant au chapitre du nombre de participants et de participations par participant qu'à celui du temps d'engagement en regard de la durée de PMP. Chez le groupe des petits producteurs et

---

[25] En effet, l'écart est ramené à 1959,8 contre 1963,45.

[26] Les nos 330, 377, 182 et 192.

productrices à la fois polysectoriels et engagés on retrouve, par comparaison avec AmJal, une tout autre situation puisque 70% d'entre eux se sont engagés avant l'année où ils sont devenus polysectoriels[27].

En d'autres termes, le rapport qui existe entre les deux phénomènes à Mont-Louis se trouve inversé à AmJal. Précedant dans la majorité des cas la polysectorialité, l'engagement à Mont-Louis, conséquemment, s'effectue à l'origine dans toutes les directions[28]. Cela tendrait à démontrer que chez les petits producteurs et productrices le rapport déterminant de la polysectorialité est d'autant plus vrai et étroit que cette dernière précède le participationnisme sociopolitique et culturel.

À AmJal, par exemple, où la très large majorité des productrices et producteurs engagés le sont devenus après avoir touché à la polysectorialité, dès le début (un moment qui, au surplus, survient très tôt ici), et de façon intense tout au long du processus, l'engagement s'opère dans le prolongement des activités de production, c'est-à-

---

[27] Les nos 597, 328, 580, 586, 592, 596, 165, 167, 169 et 170.

[28] Ce qui pourrait expliquer, entre autres, notre donnée qui montre que chez les PPPE des deux territoires, les pêcheuses et pêcheurs côtiers sont la seule catégorie d'appartenance pour laquelle le rapport "polysectorialité-engagement sociopolitique et culturel" ne se vérifie pas: la majorité d'entre eux ont commencé à s'engager avant de devenir polysectoriels. Rappelons toutefois que le nombre insuffisant, dans les deux derniers tableaux, de répondants dans les trois sous-groupes "pêcheuses et pêcheurs", "agricultrices et agriculteurs" et "propriétaires exploitants de lots boisés" impose la plus grande prudence quant aux interprétations à donner en termes de catégories d'appartenance.

dire au coeur même des nécessaires déblocages sociopolitiques qu'exige la pratique quotidienne d'une façon particulière de produire/d'être, développée et accentuée dans le procès d'articulation au MPC.

Cette prépondérance, cette forte intensité de la polysectorialité expliquerait non seulement le haut niveau d'engagement sur les plans de la durée et du nombre de participations, mais aussi, et surtout, la nature qualitativement distincte de cet engagement: au lieu d'être éclaté dans tous les sens, il a suivi dès le départ un axe orienté vers les organismes existants les plus aptes à satisfaire les besoins sociopolitiques propres aux conditions particulières de production. Tel n'était pas le cas à Mont-Louis où, d'une part, le nombre de petits producteurs et productrices polysectoriels en général, et de PPPE en particulier, était moins élevé et où surtout, d'autre part, l'intensité du phénomène de polysectorialité (mesurée par rapport au temps de PMP) était nettement plus faible.

En outre, cela expliquerait pourquoi à AmJal, contrairement à ce qui s'est passé à Mont-Louis, les organismes coopératifs existants ont suscité pareil engagement durant la période pré-AIR. Même si, à l'exemple de tous les autres organismes sociopolitiques placés dans l'axe des activités de production, les "coops" avaient surtout une vocation monosectorielle, leur caractère populaire et communautaire (les décisions se prenant sous le contrôle collectif et les membres portant au minimum deux chapeaux en tant que personnes productrices et consommatrices de biens et d'intrants) permettait par contre aux petits producteurs et productrices

polysectoriels de s'y tailler plus facilement une place à leur mesure. En somme la polysectorialité, en élargissant de l'intérieur les organismes sectoriels, donc en leur donnant peu à peu une pratique sectorielle moins unidimensionnelle, préparait le terrain aux organisations multisectorielles et au mouvement AIR.

Cela nous fait mieux comprendre pourquoi, toutes proportions gardées, l'engagement actif dans les partis politiques était important à Mont-Louis, et ce même chez le groupe des PPPE. L'encerclement d'une petite production coincée dans un développement sectoriel étroitement vertical (où la rationalité capitaliste règne en maître) et, conséquemment, l'existence d'un engagement éclaté sans trop d'efficacité devant les poussées d'intégration au MPC, bref le vécu perpétuel d'un difficile état de survie sans issue apparente, avec les désillusions que cela entraîne, laissait, par défaut, beaucoup de place et de prise aux promesses électorales inflationnistes semées à tout vent. Pendant ce temps à AmJal, on se concentrait sur la consolidation puis l'élargissement des organisations sociopolitiques locales ayant pour objectif l'action concrète (syndicats de productrices et producteurs, coopératives de lait, de beurre, de bois, de distribution d'intrants, etc.), ce qui réduisait d'autant la quantité de temps à investir dans d'autres types d'activité, notamment l'engagement dans les formations politiques "nationales". Sur ce dernier point, ajoutons que l'intervention quotidienne au sein d'organismes sociopolitiques locaux, où l'on était constamment aux prises avec une pratique étatique technocratique, ne pouvait, certes, que produire une certaine désillusion face au discours des "grands partis". En ce qui concerne, enfin, l'engagement politique

sur le plan régional et local, il se manifestera surtout, selon toute vraisemblance, avec l'émergence du mouvement AIR[29]. L'existence de ce phénomène de faible engagement dans la politique nationale (ou centrale) chez des productrices et des producteurs d'AmJal longtemps avant l'avènement du mouvement AIR, pourrait être reliée à l'intensification dans l'Est du Québec de l'action technocratique des États québécois et canadien au début des années 60[30]. Ainsi, à AmJal, comme l'indique le tableau XXV, chez les répondants de notre échantillon, la première année moyenne d'engagement, toutes activités sociopolitiques et culturelles confondues, est 1963. En somme, en comparaison des autres activités, le faible engagement politique correspondrait à un phénomène que plusieurs sociologues ont observé dans le nouveau mouvement social. Le mouvement AIR se situerait donc, tout au moins sous cet aspect, à l'intérieur du nouveau mouvement social. Nous avons montré, cependant, au chapitre II particulièrement, combien pour nous un tel désengagement ou non engagement constituait une action conjoncturelle face à l'action technocratique d'un État donné, plutôt qu'une action dirigée contre l'État en soi. L'existence, selon toute vraisemblance, longtemps avant l'apparition du mouvement AIR, d'un lien entre un faible intéressement à la politique nationale (ou centrale) et une conjoncture d'intensification de l'action

---

[29] Et de façon plus particulière avec la création par l'État des municipalités régionales de comté (voir H. DIONNE, "La manipulation des territoires comme stratégie dominante de l'État-régulateur: le cas des MRC", *in* Du local à l'État: les territorialités du développement, *op. cit.*).

[30] A.-G. GAGNON, Développement régional, État..., *op. cit.*, p. 53-62.

technocratique étatique, tendrait donc à soutenir notre point de vue. Cependant pour pouvoir établir clairement un tel lien conjoncturel, il aurait fallu comparer la durée moyenne d'engagement dans des formations politiques avant et après l'intensification de l'action étatique technocratique, une donnée que notre échantillon ne nous permettait pas d'obtenir compte tenu du peu de répondants d'AmJal dans la catégorie "activités dans les partis politiques"[31].

---

[31] Le très faible nombre de personnes d'AmJal membres de partis politiques en 1982 peut introduire un biais, d'où notre prudence ici. Les répondants qui étaient membres de formations politiques avant 1982, mais qui ne l'étaient plus en 1982, étaient donc systématiquement exclus (d'où l'impossibilité de connaître le nombre de participations, leur durée et les postes occupés en relation avec ledit engagement). Le biais était négligeable dans les autres activités à AmJal, de même que dans toutes les activités à Mont-Louis, y compris l'engagement politique, du fait du nombre élevé de répondants présents dans ces activités en 1982. Enfin, la comparaison, entre les deux territoires, de la variable "partis politiques" demeure valable, puisque que la probabilité d'introduire un biais était égale des deux côtés; seul le faible nombre de répondants d'AmJal, actifs politiquement en 1982, fait problème lorsque l'on veut étudier la donnée en soi.

6.4. La force d'enracinement territorial du mouvement AIR

Au début de notre ouvrage, nous soulignions à quel point la polysectorialité s'apparentait, de prime abord, au modèle communautaire multisectoriel AIR, comme s'il s'agissait d'une transposition des formes du privé aux formes collectives. Notre étude du champ des interrelations polysectorialité/pluriactivité sociopolitique et culturelle affine grandement nos connaissances sur ce processus de passage[32]; c'est précisément cette prépondérance, cette intensité de la polysectorialité, dans le procès d'articulation au MPC, qui allait faire passer les petits producteurs et productrices de l'échelon participationniste à l'échelon associationniste par l'intermédiaire d'organisations sociopolitiques multisectorielles; des instances créées sur mesure autour de la gestion en commun des moyens de production des petits producteurs et productrices d'abord, puis des autres ressources du milieu, des instances sociopolitiques adaptées aux intérêts et aux besoins des "gens du milieu": les organismes de développement communautaire.

L'accession de la petite production aux formes associatives de production, c'est-à-dire le passage de la petite production polysectorielle à la forme "organismes multisectoriels AIR", a garanti l'existence d'une façon de produire et d'une façon de vivre, l'une et l'autre étant

---

[32] P. ROSE, La petite production indépendante à la lumière des luttes populaires et des expériences communautaires de développement en milieu rural périphérique de l'Est du Québec, Thèse de maîtrise en développement régional, Université du Québec à Rimouski, 1987.

historiquement indissociables chez les petits producteurs et productrices, d'où la force sociale d'un tel mouvement.

Aujourd'hui, vingt-cinq ans plus tard, qu'en est-il du mouvement AIR dans son ensemble?

On observe un certain nombre de transformations, dont la plus importante est certes le débordement et le transfert d'une bonne partie de l'action politique des organismes de développement vers d'autres instances du milieu. Plus précisément, on assiste à l'émergence et à la mise en force d'organisations rurales de défense de l'aménagement intégré des ressources. La disparition en 1986 de la SAIREQ, porte-parole et coordonnateur politique des organismes, y est sans doute pour quelque chose, mais il y a plus. En effet, il faut également mettre en perspective l'âpreté de la lutte face au MPC et à l'État, et tout particulièrement le fait que cette lutte se soit transportée directement dans le champ de la territorialité, ce qui est un phénomène nouveau.

La pression la plus féroce est donc venue de l'imposition d'un nouveau découpage technocratique de l'espace: la création des municipalités régionales de comté (MRC) par l'État du Québec en 1979. Ces premières MRC, qui ont été instituées et qui sont entrées en opération au cours des années 80, avaient entre autres pour effet de secondariser les territoires du mouvement populaire AIR. Les "schémas d'aménagement" de ces supra-municipalités, où sont enfermés dans un même espace le monde rural et les agglomérations urbaines, consacrent la logique du productivisme et du développement sectoriel défendu par le capital des moyens et des grands centres. Bref, les

commissariats industriels prennent le pas sur les organismes de développement communautaire. En quelques années, ils deviennent les porte-parole autorisés des territoires fabriqués par l'État.

En 1996, quoiqu'ayant suivi des stratégies de résistance passablement différentes, les deux organismes AIR visés par notre enquête sont encore bien en place, en dépit des nombreuses pressions exercées par le MPC et l'État[33], sous quelque forme que ce soit: au découpage territorial MRC s'ajoutent l'inadmissibilité à des programmes gouvernementaux nationaux dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche protégée (frayères) et du tourisme; la mise en place par l'État de programmes d'aide individuelle plus allèchants (p. ex.: plan de l'Est, programmes du MFO[34]); l'attribution de privilèges aux industriels locaux; la concession

---

[33] Les statistiques et autres citations auxquelles il est fait référence dans ce paragraphe, sauf indications contraires, proviennent des sources suivantes: Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural, *op. cit.*, "Le mouvement populaire en milieu rural: un certain parcours", dans Région, régionalisme et développement régional..., *op. cit.*, les Bulletins de la 19e Assemblée générale: 1993, une année capitale, de la 20e Assemblée générale: la SERV, 20 ans de croissance et de la 21e Assemblée générale: la forêt privée... au sommet, Marc-André DESCHÊNES, "Le JAL en mutation (Les années 1980)", *in* Le JAL, Trajectoire d'une expérience de développement local, *op. cit.*; et Micheline BONNEAU, "L'invasion des territoires: localisme et corporatisme", *in* Du local à l'État: les territorialités du développement, *op. cit.*

[34] Ainsi, en 1995, en vertu de l'aide individuelle "généreuse" de l'État à la sylviculture, il en coûtait en moyenne 15% plus cher aux petits producteurs et productrices regroupés dans les organismes AIR comparativement aux productrices et producteurs non membres.

prioritaire de la forêt publique aux multinationales du bois, malgré les luttes populaires à répétition[35] et, au niveau plus global, la hausse vertigineuse des taux d'intérêt et la récession économique (chute des prix du bois, du sirop d'érable, des produits agricoles, etc.)[36]. Bref, autant d'embûches dressées sur la route du développement de la Société d'exploitation des ressources de la Vallée (SERV) et de la Coopérative de développement agro-forestière du Témiscouata (JAL) qui se traduisent par des stratégies différentes de résistance socio-économique.

Ainsi, le JAL, tout en conservant sa structure de fonctionnement coopératif, a peu à peu délaissé les macro-projets pour se convertir en lieu de concertation et de cogestion de petits projets, de même qu'en centre de soutien pour les initiatives locales, agissant ainsi sur l'ensemble du territoire comme un véritable "holding" communautaire[37]. De nombreux projets sont devenus autonomes; deux seulement ont été abandonnés. Certains se sont même transformés en entreprises privées[38]. Mais, comme l'affirme

---

[35] L'État, on l'a vu au début de la présente recherche, ayant reculé devant les procédures judiciaires intentées notamment par les papetières.

[36] R. CARRIER, "Les expériences coopératives du JAL: à la recherche d'une authenticité et d'une spécificité coopératives", dans Coopératives et développement, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1990, p. 80.

[37] Un "Holding financier un peu boiteux" (du strict point de vue "affaires" s'entend), selon l'expression de Robert CARRIER, ex-professeur au Département d'économie et de gestion de l'Université du Québec à Rimouski (R. CARRIER, *op. cit.*, p. 76).

[38] Les Pommes de terre de semence et l'érablière La Grande Coulée, notamment.

l'un des fondateurs du JAL[39], la privatisation s'est faite "un peu par la force des choses" puisque "à cause du caractère communautaire on n'était pas éligible" (aux prêts bancaires, aux programmes étatiques); "la formule" devenait alors secondaire, du moment que c'était "repris par les familles du milieu" avec "le même idéal de départ" et "les mêmes préoccupations de retombées sociales".

Dès 1986, d'entrée de jeu, pour tenter de tempérer quelque peu l'isolement technocratique mercéen dont il est l'objet, le JAL crée de toutes pièces un véritable "commissariat industriel rural", la Corporation de développement économique de l'est du Témiscouata (CODEST), auquel il transfère formellement ses prérogatives d'organisme développeur populaire. Techniquement, la coopérative ne conserve que l'administration des édifices et des biens matériels enregistrés à son nom. Le tandem JAL-CODEST concentre alors l'essentiel de son action à la gestion de services d'encadrement. Cette dernière "privatisation" tactique complète le déportement à l'extérieur de la coopérative du contrôle populaire direct du développement, et ce plus particulièrement dans la sphère de la production. De ce point de vue, le JAL-CODEST pourrait être confondu avec le modèle américain des Corporations de développement communautaire (CDC), dont nous avons parlé au premier chapitre, quoiqu'il soit ici nécessaire de souligner la longue pratique collective de contrôle direct de la production qui a précédé la cessation formelle du contrôle collectif. Une pratique et une historicité qui constituent, en soi, une certaine garantie sociale (la nouvelle instance décisionnelle devant

[39] Entrevue, avec Gilles Roy, automne 1992.

forcément tenir compte du mouvement social environnant).

Du côté de la SERV, la résistance et le développement ont suivi un chemin différent. On a plutôt choisi d'augmenter la production forestière (ressource la plus importante de la vallée) et de maintenir un statu quo relatif dans les autres secteurs économiques où l'organisme se trouve présent. Ainsi, en 1992, comparativement au moment de sa fondation, la SERV comptait quatre fois plus de membres-sociétaires[40] (au-delà de 1100), elle avait sous aménagement la moitié des lots du territoire contre le tiers à ses débuts, elle employait quelque 150 personnes de plus (environ 425 postes de travail) et elle affichait un chiffre d'affaires consolidé de plus de 8 millions de dollars, un niveau qui n'a rien de comparable avec ceux des premières années[41]. Après l'incorporation, en 1980, de son parc d'engraissement de bouvillons (ferme Boval) et la consolidation de son secteur touristique (réseau d'hébergement de Sainte-Irène et infrastructure de chasse contrôlée au bloc Faribault), la société a mis sur pied, en 1984, un centre de plants en récipients[42] (production de 5 millions d'unités par année) et, en 1986, une usine

---

[40] Pour être membre-sociétaire, il suffit d'avoir quelque chose à mettre en commun: un lot boisé, un sillon, un coin de pêche, des érables à sucre, un site ou une attraction touristique ou encore sa force de travail. Environ la moitié des membres sont des petits producteurs et productrices. Le président de la SERV en est le profil-type: un peu de tout dans plusieurs secteurs à la fois (élevage, forêt, pêche au saumon, culture, etc.). [Entrevue avec le président de la SERV, avril 1993].

[41] De l'ordre de 500 000 $, voir "La SERV de demain", p. 3, document dactylographié.

[42] SOMIVAL.

forestière de transformation[43] (ces deux dernières en pleine expansion). En 1994, finalement l'organisme a fait l'acquisition d'un abattoir et s'est également lancé dans la production expérimentale de plants de framboisiers, de fraisiers et de bleuetiers nains.

Le développement multisectoriel demeure donc une préoccupation omniprésente.

C'est d'ailleurs la conclusion qui se dégageait de l'assemblée extraordinaire d'orientation, La SERV de demain, tenue les 16 et 17 avril 1993. Cette assemblée spéciale, commandée par une conjoncture économique difficile, devait se révéler un véritable test de la solidité de l'enracinement des principes de base du mouvement AIR. De fait, la toute première question débattue dans les 15 ateliers touchait précisément le rôle de la SERV dans le développement de la région. Plus particulièrement, il s'agissait de savoir si l'organisme devait s'engager davantage dans d'autres domaines que celui de la forêt[44]. Les ateliers sont demeurés dans l'ensemble assez partagés sur la question, apportant nombre de nuances intéressantes, notamment à propos de la distinction à faire entre l'immédiat et le long terme ou sur le sens actif du statu quo (consolider les acquis), ou encore sur la nécessité de maintenir et de réunir certaines conditions préalables au développement de nouvelles ressources (recherche, entre autres), etc. Aucun atelier, cependant, et ce malgré l'annonce de prévisions de compressions

---

[43] SERVBOIS.

[44] Rapports synthèse des 15 ateliers (assemblée générale de la SERV, 16 et 17 avril 1993), déposés au GRIDEQ.

budgétaires importantes, n'a demandé à l'organisme de se retirer d'un secteur d'activité[45], la grande majorité invoquant plutôt la nécessité de mettre en oeuvre des moyens de pressions politiques, de poursuivre et d'élargir la mobilisation, de constituer un front commun, de ne pas retourner les impôts, etc.

Enfin, conséquence de la forte pénétration antérieure de la polysectorialité comme mode de vie et du saut qualitatif majeur qu'a constitué le passage au modèle associatif multisectoriel de production, la majorité des productrices et producteurs-sociétaires se perçoivent "d'abord et avant tout comme travailleurs" par rapport à la SERV[46]. C'est donc dire que les productrices et producteurs non seulement ne se représenteraient plus selon leur catégorie d'appartenance (ce qui, on l'a vu, était le cas sous la polysectorialité, donc bien avant l'émergence du phénomène AIR), mais encore ne se considèreraient plus comme des "productrices ou producteurs". Soulignons simplement, ici, combien cette forte capacité de mutation des petits producteurs et productrices polysectoriels, cet enracinement profond dans la polyvalence productive/mode de vie, ou encore cette ouverture plus grande au communautaire par une longue pratique d'économie soudée au social au quotidien, combien donc toutes ces considérations ne peuvent que constituer une solide garantie de durabilité

---

[45] Au plus, un atelier (11) a reproché à la SERV d'avoir exploité à perte une entreprise agricole.

[46] À ce propos, l'entrevue sur les lieux avec le président de la SERV est fort révélatrice de cet état d'esprit des productrices et producteurs à l'assemblée ("Matapédia, une vallée qui refuse d'être avalée", L'Aut'journal, no 113, mai 1993).

lorsqu'elles sont transposées concrètement dans des organismes populaires du type AIR.

Une viabilité, d'ailleurs, dont témoigne la force de rayonnement de ces organismes populaires dans le milieu. En effet, une récente enquête effectuée sur un échantillon de 963 propriétaires de lots boisés de la région de l'Est du Québec (dont un bon nombre d'agricultrices et agriculteurs)[47] révélait qu'en 1993 plus de 47% des répondantes et répondants étaient membres d'organismes de développement communautaire. C'est là un taux de participation, dans les faits, largement supérieur à 50% pour les territoires AIR, et encore plus élevé pour les deux plus importants organismes multisectoriels en question ici, l'échantillon étant choisi dans l'ensemble de la région alors que celle-ci n'est que partiellement couverte par les ODC. D'autre part, la même étude montre que parmi les productrices et producteurs qui ne participent pas au mouvement AIR, "45% se disent intéressés par une éventuelle adhésion". Dans l'ensemble, leur "vote de confiance" est largement accordé aux organismes du mouvement AIR, et c'est pourquoi plus de 85% souhaitent que le rôle de ces derniers ne soit pas réduit.

Un rayonnement qui, toutefois, se combine dans les faits, on vient de le voir, avec un certain plafonnement des organismes, tout occupés qu'ils sont à se dépêtrer de la toile tissée par la MRC. Un essoufflement visible au chapitre de l'intervention et de l'action politique. C'est même le reproche le plus fréquent que les membres faisaient au plus imposant ODC du mouvement AIR.

---

[47] O. STANEK, Propriétaires de lots boisés dans

D'autre part, un mouvement d'une telle ampleur ne pouvait socialement se contenir dans les seules limites des ODC.

Aussi une des premières manifestations marquantes de ce débordement politique du mouvement AIR, aura certes été cet événement de réflexion d'envergure, tenu dans le "Haut pays" en 1988. Sous le thème Les villages ruraux menacés, le pari du développement, cette activité, orchestrée par quelque 500 bénévoles, a été suivie d'une vaste tournée des territoires des huit MRC rurales du Bas-Saint-Laurent et de la publication du Bulletin Action Rurale, diffusé à "plusieurs milliers d'exemplaires"[48].

Ce premier événement devait conduire à la mise sur pied, au printemps 1990, d'un large mouvement de contestation et d'action politique, la Coalition Urgence rurale. L'assemblée de fondation a eu lieu à la cathédrale de Rimouski où plus de 1500 personnes s'étaient entassées pour l'occasion. À la fin du rassemblement, les porte-parole des organisations du milieu signaient le Manifeste des ruraux du Bas-Saint-Laurent qui dénonçait la surexploitation des ressources naturelles et le manque de services et qui prônait un "projet d'économie et de société spécifique à la réalité rurale"[49]. Au total, 21 assemblées publiques de concertation ont eu lieu l'année suivante. Un document plus élaboré, qui englobe le premier manifeste, sera ultérieurement adopté: Notre politique de

l'Est du Québec, Rimouski, éd. Uqar-GRIDEQ, 1994.

[48] Entrevue de Gilles Roy, automne 1992.

[49] Le Rimouskois du 12 juin 1990.

développement rural. On y énonce une trentaine de revendications et une cinquantaine d'actions qui reflètent la volonté des populations de se "réapproprier les parties du territoire qui sont sous le contrôle extérieur et [de] s'assurer que le potentiel des ressources soit exploité pleinement et en leur faveur"[50].

Urgence rurale propose également d'autres avenues dans le sens de l'aménagement intégré des ressources, notamment l'établissement de fermes en forêt. La "forêt habitée" est présentée dans "une approche multi-ressources" globale qui favorise l'exploitation polyvalente des ressources du territoire[51].

En résumé, l'enracinement grandissant du mouvement populaire AIR, tant chez l'ensemble des petits producteurs et productrices que chez la population locale en général, ne fait pas problème.

Le développement actuel du mouvement AIR du Bas-Saint-Laurent, tant dans ses dimensions socio-économiques que politiques, pose cependant la question de ses limites intrinsèques en tant que mouvement social, de sa capacité à tisser des liens et des alliances avec les autres mouvements sociaux en général et avec le mouvement ouvrier en particulier.

---

[50] Notre politique de développement rural, texte ronéotypé, Rimouski, 1991, p. 6.

[51] L. BOUTHILLIER et H. DIONNE, La forêt à habiter (sommaire exécutif), Service canadien des forêts-Québec affilié avec l'Université Laval et l'Université du Québec à Rimouski, 1995, p. 7 et 8.

C'est là un défi devant lequel les gens du milieu sont solidement préparés, tributaires qu'ils sont d'une longue histoire de polysectorialité et de son poids de solidarité territoriale multiplié par l'expérience populaire AIR.

C'est ce qui explique, de toute évidence, les tentatives de "jonction" avec les milieux populaires d'autres régions du Québec qui sont menées par des leaders des organismes AIR, et cette préoccupation actuelle à la concertation élargie en vue d'augmenter la "force politique" du mouvement populaire[52].

---

[52] Entrevue de Gilles Roy, automne 1992, et entrevue de Maurice Veilleux (L'Aut'journal, no 113, mai 1993).

C O N C L U S I O N

CONCLUSION

Notre étude montre l'existence de deux modèles de petits producteurs et productrices fondamentalement distincts quant aux conditions de production et de vie, modèles qui sont l'objet de modulations particulières dans le procès d'articulation au MPC et à la technocratie étatique:

- les petits producteurs et productrices monosectoriels: enfermés dans un secteur, ils sont condamnés à plus ou moins long terme à la rationalité et à la logique du développement capitaliste; leur fonctionnement repose plutôt sur le repli, l'isolement, la spécialisation verticale, la compétition avec les autres petits producteurs et productrices du secteur; ils sont limités à des stratégies de survie (à la limite, de "résistance") s'articulant sur le mode nostalgique du "retour" (tournées vers le passé): souvent surgiront de ces stratégies une certaine forme de territorialisme/régionalisme liée à une identité floue; si les gens de ce groupe s'engagent de façon plutôt éclatée dans des activités sociopolitiques et culturelles, ils affichent cependant une certaine préférence pour les partis politiques, mais on les retrouve rarement à des postes (ils développent plutôt des positions attentistes face à l'État central);

- les petits producteurs et productrices polysectoriels: ce groupe est ouvert aux autres secteurs et, de ce fait, par nécessité, plus accessible aux autres petits producteurs et productrices et à la communauté; il

fonctionne plutôt à l'horizontale, à la complémentarité inter-petits producteurs et/ou productrices, au "voisinage" actif; il privilégie les stratégies de survie puis de "résistance par le dépassement" misant sur la formation de solidarités qui débordent les divisions exogènes (sectorielles, juridiques, géographiques, etc.) ainsi que sur la structuration de "territoires de solidarités" où, ici, ce qui fait l'espace c'est avant tout l'existence d'expériences solidaires collectives larges; ce groupe ignore les partis politiques au profit d'organisations sociopolitiques et culturelles liées à la production (il concentre son action sur le terrain de la résistance économique).

Comme toute dichotomie, ces deux modèles de petits producteurs et productrices sont forcément réducteurs de la réalité sociale. Nous les mentionnons simplement à titre indicatif, pour mieux illustrer concrètement et saisir les types de rapports qui se tissent sur le terrain de la résistance et de la mise en œuvre du projet populaire AIR.

La viabilité du mouvement AIR, en tant que modèle communautaire de développement populaire en milieu rural périphérique de l'Est du Québec, reposerait donc sur la prépondérance, la forte intensité, la durabilité et l'enracinement de la polysectorialité, cette façon particulière de produire/être chez les petits producteurs et productrices.

À AmJal, territoire des deux organismes de développement communautaire à l'avant-garde du mouvement AIR, notre échantillon indique un nombre moyen dépassant

2,5 activités polysectorielles, lesquelles occupent plus des trois quarts du temps de propriété des moyens de production, soit précisément 21 années en nombre absolu. La polysectorialité chez ces petits producteurs et productrices n'est pas un phénomène nouveau: cette façon de produire, ce mode d'existence sont solidement enracinés depuis plusieurs décennies.

Au même titre que la polysectorialité, l'ancienneté du phénomène et, tout particulièrement, son antériorité par rapport au participationnisme sociopolitique et culturel (pluriactivité non productive), paraissent des éléments déterminants. Cette façon, chez les petits producteurs et productrices d'AmJal, de se maintenir sur place en produisant et en glissant d'un secteur à l'autre aurait vraisemblablement entraîné une pratique intense de la pluriactivité sociopolitique et culturelle et, de façon plus particulière, la pluriactivité orientée et développée dans le prolongement des activités de production, dans la nécessité quotidienne du renouvellement, de l'agencement et l'équilibrage des ressources de l'unité de production. Ce type de pluriactivité s'élevait globalement sur ce territoire à 2,4 participations par petit producteur ou productrice et le temps d'engagement couvrait en moyenne 70% du temps de propriété des moyens de production durant la période pré-AIR, soit un peu plus de 14 ans en chiffres absolus.

La recherche tend par ailleurs à démontrer que l'émergence du mouvement AIR n'est pas directement liée à une plus grande prolétarisation (ou semi-prolétarisation) des petits producteurs et productrices, qu'il ne constitue donc pas un facteur déterminant puisqu'on le trouve dans

les mêmes proportions à AmJal et à Mont-Louis. Sans doute constitue-t-il un élément nécessaire d'explication puisque le phénomène de la double activité (paysanne/travail salarié) est très généralisé dans les deux territoires étudiés.

Dans certains territoires de l'Est du Québec, la pratique prépondérante, intense et ancienne de la polysectorialité explique pourquoi la menace de fermeture de paroisses a suscité de vastes mouvements de contestation (Opérations Dignité) et l'émergence d'un mouvement AIR, alors qu'ailleurs, notamment dans l'Est du Québec, elle est demeurée sans effet[1]. L'intensification des actions technocratiques de l'État et, ultimement, la menace de relocalisation de paroisses et de municipalités auraient servi d'éléments déclencheurs chez les petits producteurs et productrices: la mise en place d'une résistance solide par "l'affirmation et le dépassement" dépendait, quant à elle, d'éléments nettement plus structurels.

La polysectorialité, en tant que mode de vie, en tant que pratique productive et existentielle particulière grâce à laquelle les petits producteurs et productrices ne sont pas confinés dans des postes uniques de production, constitue en elle-même une forte résistance à l'approche

---

[1] Mentionnons, entre autres, entre 1970 et 1972, le cas des paroisses de Sacré-Coeur-des-Landes et de Saint-Bernard-des-Landes dans l'arrière-pays de Marsoui (territoire de Mont-Louis), l'expropriation des petits producteurs et productrices de Forillon (partie nord de la péninsule gaspésienne) et la relocalisation de Sainte-Bernadette-de-Pellegrin, de Saint-Gabriel-de-Ramsey, de Saint-Edmond-de-Pabos et de Pabos-Nord dans la Baie des Chaleurs.

sectorialisante propre au développement capitaliste, au fonctionnement corporatiste. Les petits producteurs et productrices polysectoriels seraient, de ce fait, plus difficilement intégrables au MPC et plus susceptibles de participer activement aux organismes sociaux dont les objectifs et l'action s'articulent autour des activités productives. Cela expliquerait chez les petits producteurs et productrices d'AmJal le saut qualitatif de la phase 3, qui correspond à l'intégration interne au MPC (selon le modèle théorique d'articulation au MPC développé par Lipietz), l'affirmation (sous son aspect juridique) et le dépassement (sous son aspect économique) de la petite production dans des formes associatives de production.

Que cette pratique de la polysectorialité ne se soit pas traduite plus tôt ou ailleurs par une résistance associationniste multisectorielle se comprendrait par l'absence d'atteintes manifestes et formelles à l'existence même du groupe des petits producteurs et productrices ou encore par l'absence chez ces derniers d'une telle prise de conscience; bref, par l'absence d'éléments véritablement déclencheurs. C'est encore ce qui expliquerait que le mouvement AIR soit apparu seulement dans les années 70 chez les petits producteurs et productrices polysectoriels de l'Est du Québec, malgré une pratique pourtant ancienne de la polysectorialité. En toutes circonstances, au-delà de l'influence de certains catalyseurs sociaux, par exemple l'animation sociale suscitée par l'intervention du BAEQ et le rôle indéniable qu'ont joué à ce chapitre les curés et le personnel ecclésiastique des paroisses du Bas-Saint-Laurent[2], le déclencheur essentiel ultime demeurait la

---

[2] Personnel ecclésiastique où l'on retrouve certains

menace étatique de fermeture d'espaces humains[3] qui, dans le cas particulier de la petite production, pour laquelle lieu de vie et lieu de travail coïncident, s'attaque non seulement à l'habitacle mais, par lui, à une façon de produire/d'être, à un "art de vivre", donc à l'existence propre et entière des petits producteurs et productrices.

Les organismes AIR, en tant que mouvements, dépassent le stade de développement atteint jusque là par les organismes populaires du nouveau mouvement social (en ce sens ils se situeraient donc à l'extérieur de celui-ci). Essentiellement parce qu'ils touchent - à la fois au moyen et au-delà de la résistance au MPC - l'État technocrate au coeur même de son projet économiciste (providentialiste ou néo-libéraliste). Les organismes populaires du nouveau mouvement social, à ce stade de leur évolution, avaient tendance à entrer en action par la voie du terrain social, mal occupé, inoccupé ou délaissé progressivement par l'État (le terrain de la distribution et de l'administration de services sociaux, par conséquent un social découpé sectoriellement et déconnecté artificiellement de l'économique), pour ensuite se déployer en services de proximité et, finalement, se réapproprier l'espace de proximité à l'exclusion de la production, qui échappe en dernière analyse aux commandes communautaires. Le mouvement populaire multisectoriel, lui, s'est réapproprié l'espace social de proximité, d'abord par l'économique, plus

---

des principaux leaders du mouvement AIR, notamment Charles Banville, Maurice Gendron et Gilles Roy.

[3] Ces mesures de l'État n'étaient sans doute dépassées, sur le terrain de la répression sociale, que par les expulsions ou les déportations de type militaro-politique.

précisément la production directe de biens nécessaires à la vie. Au départ, le mouvement AIR a consisté, pour l'essentiel, en la mise sur pied d'organismes de gestion commune des productions traditionnelles condamnées par l'État et le MPC; cette gestion populaire a ensuite été étendue aux autres ressources (productives ou non) du milieu. Le mouvement AIR a donc porté l'affrontement et le modèle culturel sur le terrain même de l'économique (celui dont l'isolement avait historiquement conduit à la sectorialisation de la société et permis, de ce fait, l'exploitation plus vive des classes populaires), tout en évitant l'économicisme. Un monde économique, donc, solidement ressoudé au monde social: la jonction entre les deux étant, au départ, assurée par le fait que la principale base sociale des organismes AIR n'avait pas été coupée de ses moyens de production (du moins formellement) de même que de son lieu de travail/vie. Enfin, le caractère multisectoriel rend le modèle populaire plus difficilement intégrable au MPC, qui fonctionne par spécialisation/concentration sectorielle verticale et étanche, alors que la gestion collective d'un économique plus complet (c.-à-d.: production directe) et ressoudé au social rend l'ancrage de l'espace de proximité plus viable, plus autonome et plus facilement contrôlable par la collectivité sous tous ses aspects.

S'agit-il d'un modèle exportable à l'extérieur des régions périphériques? Hors du Québec? Au-delà même des groupes de petits producteurs et productrices?

Certes, le présent modèle AIR s'est développé dans une région périphérique où prolifère la petite production en général et, ce qui n'est sans doute pas totalement étranger

aux conditions de subsistance difficiles, la petite production polysectorielle en particulier. Bref, comme l'a mentionné en substance un producteur au cours d'une entrevue, "dans le Bas-Saint-Laurent ce n'est pas la même réalité rurale qu'à St-Hyacinthe en banlieue de Montréal"[4]. Cependant, si l'on risque de rencontrer beaucoup plus d'unités de production rurales de forme capitaliste (des productrices et producteurs agricoles surtout, très peu de grandes productions forestières forcément, et quelques entreprises de pêche dans les villes portuaires) à proximité des grands centres urbains, la petite production traditionnelle de souche n'y est pas inexistante. D'autres phénomènes sociaux sont d'ailleurs à considérer; comme par exemple, les banlieusardes et banlieusards "éloignés" qui, par nécessité économique et sous l'effet d'entraînement exercé par l'environnement rural, se sont peu à peu convertis en fermières et en fermiers, les personnes retraitées qui sont devenues productrices sur le tard, les écologistes, etc., bref tous ces gens qui décrochent de la ville pour vivre et produire partiellement ou totalement à la campagne. Avec le centre-ville qui se vide et les banlieues qui s'étirent d'une part, et l'existence de productrices et producteurs de souche non capitaliste d'autre part, la probabilité est grande de rencontrer en ces régions rurales particulières des poches importantes de petits producteurs et productrices, aux tendances plutôt polysectorielles de surcroît, si l'on tient compte de leur composition hétérogène (expériences de vie, formations et motivations multiples, provenance de divers horizons, etc.). Bref, ces facteurs, combinés aux limites qu'impose

---

[4] Entrevue avec Maurice Veilleux, président de la SERV, mai 1993.

une unité de production modeste, expliquent chez celle-ci la coexistence de moyens de subsistance variés: jardinage, culture de certains produits maraîchers, petits troupeaux, exploitation d'une petite plantation d'érables à sucre ou d'autres petits boisés, quelques cultures de plus grande envergure, artisanat, services touristiques de base (gîte du passant, petite érablière, lacs ensemencés, chalet en location, etc.), travaux domestiques de boucherie, fabrication artisanale de conserves, de pots de confitures et de marinades, coupe de cordes de "bois de chauffage", etc.

S'agit-il là d'un modèle typiquement québécois? Certes, il nous serait possible de remonter dans la nuit des temps et de faire état d'autres conditions particulières, historiques, comme la résistance farouche que les premiers colons de la Nouvelle-France ont opposée à la métropole. Une résistance dont une des premières manifestations est sans doute cette opposition à l'ordre du roi, en 1663, et à son exécuteur, l'intendant Jean Talon, de disposer les terres en bourgs plutôt qu'en rangs serrés de deux arpents:

> Prendre soin de diviser les habitants par bourgades et les composer d'un nombre et étendue de pays raisonnable pour chacun et les porter à observer les règlements et usages qui se pratiquent en France[5].

Il ne reste plus aujourd'hui, de cet échec royal retentissant, qu'un nom[6], Charlesbourg (en banlieue de

---

[5] Mémoire du roi à Talon, 1664.

[6] Et, à vol d'oiseau, de grands champs découpés en triangles autour d'un minuscule point central.

Québec), attribué en souvenir du lieu où avait été tentée cette expérience pilote sans lendemain. Comment expliquer cette première, sinon une des toutes premières actions populaires "québécoises" allant dans le sens d'une réappropriation territoriale (organisation du sol) face à un État central on ne pouvait plus technocratique? L'ordre royal s'attaquait-il à un sentiment profond et à une pratique étendue de solidarité populaire qui avaient pris forme concrètement dans la disposition des terres et des lots en rangs? Une solidarité de rangs encore très présente aujourd'hui, notamment chez les productrices et les producteurs du mouvement AIR[7], et dont plusieurs auteurs d'ici et d'ailleurs ont fait grandement état depuis la fin du XIXe siècle.

D'autres encore invoqueront des facteurs d'ordre plus idéologique, comme cet esprit de révolte inné d'un peuple de coureurs des bois ou, à l'inverse, l'emprise d'un certain discours religio-agriculturiste ("gagner son ciel sur la terre", "la terre salvatrice", "le retour à la terre", "la ville, lieu de perdition", etc.), ou encore, dans la foulée du sociologue américain Horace Miner, l'essence profondément conservatrice des Canadiens français qui en ferait des êtres imperméables au progrès, tout

---

[7] Ce qui a fait dire à deux producteurs de la Matapédia, au cours d'une discussion tenue dans un des ateliers de réflexion de la SERV:

-- Quand on voit des rangs se vider, c'est dramatique, il va falloir se prendre en main.

-- Quand je vais être tout seul dans mon rang, ça va faire dur en christ, faut se mobiliser.

(Assemblée générale de la SERV 1993, atelier 11 en après-midi).

particulièrement en milieu rural[8].

Bref, on peut faire appel à une multitude d'exclusivismes localistes qui pourraient, du moins en partie, être considérés comme des conditions favorables à la perennité de la petite production traditionnelle, à l'émergence de la petite production polysectorielle et, ultimement, à son passage aux formes associatives de production. Mais il faudrait alors démontrer que ces conditions nationales (secondaires par définition, puisqu'elles n'ont pas eu le même effet sur l'ensemble des petits producteurs et productrices du territoire québécois) sans être suffisantes étaient néanmoins nécessaires aux trois phénomènes dont il est question ici.

---

[8] Exemples d'intervention idéologique auxquels nous pourrions ajouter des démarches "scientifiques", comme le groupe de recherche du professeur Édras MINVILLE (Hautes Études commerciales de Montréal), penseur du "retour à la terre". Ce groupe a incité l'État du Québec, au milieu des années 30, à encourager "la coordination des modes de vie, [...] une seule occupation ne [pouvant] procurer à la population un niveau de vie satisfaisant. Partout aussi est requise l'exploitation simultanée de toutes les ressources". Ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce de la province de Québec, Inventaire des ressources naturelles 1937: Gaspésie - Conclusions générales, Québec, 1937. Voir notamment A.-G. GAGNON, "Développement régional, État et groupes populaires", *op. cit.*, p. 49 et 50.

Quoi qu'il en soit, trois constantes se dégagent dans notre recherche par rapport aux petits producteurs et productrices:

- lorsque l'on est petit producteur et productrice, le produire et l'être constitue une seule et même réalité de lieu, d'espace et de vie;

- lorsque l'on devient polysectoriel, on le demeure;

- lorsque l'on est polysectoriel, on en arrive à s'engager sociopolitiquement et culturellement de façon plus intense, moins éclatée et dans le sens des préoccupations qui touchent la production et le mode de vie.

Ces caractéristiques ont peu à voir avec des processus régionaux/nationaux/continentaux/occidentaux d'accès à la petite production et de son maintien; elles reflètent plutôt la nature même de la petite production en général et de sa dimension polysectorielle en particulier ainsi que sa capacité de passer à des formes associatives de production.

Ces trois caractéristiques sont très importantes si l'on tient compte du fait que l'ensemble de ces petites productions traditionnelles dont on dit qu'elles sont en déclin perpétuel, rassemble (à plus forte raison si l'on inclut toutes les personnes directement concernées par ce type de production: famille, proches, etc.) le groupe de productrices et producteurs numériquement le plus considérable de la planète. En Afrique, la petite

production occupe une place prépondérante sur tout le continent, et il en va ainsi de la majorité des territoires de l'Asie et de l'Amérique latine. Par ailleurs, dans les pays du "groupe des sept", la question rurale demeure en bonne partie associée à la petite production. Il reste, sur le plan plus stratégique (ce qui, bien sûr n'était pas l'objet de notre recherche) à examiner dans tous ces cas, différentes possibilités de déclencheurs ou d'autres facteurs secondaires favorisant ce dépassement chez les petits producteurs et productrices polysectoriels. Ce qui soulève la question du leadership des polysectoriels par rapport aux autres groupes de petits producteurs et productrices. En dernière analyse, une telle réflexion nécessite l'examen de déclencheurs de types autres que catastrophiques (du style est-québécois: "fermeture de paroisses", ou de style plus politico-militaire).

Cela revient à poser la question générale de la place de l'État interventionniste non technocratique, non providentialiste et non néo-libéraliste. Un État à venir centré sur le pari du développement global. Un État plus convivial, certes, sous l'aspect de la décentralisation démocratique et de la reconnaissance profonde des gestions en commun populaires territorialisées. Un État blindé, par contre, en ce qui concerne la défense de tous les espaces populaires, de toutes les propriétés collectives et sociales, de toutes les propriétés non capitalistes, y compris les privées, ce qui englobe finalement l'ensemble des classes populaires. En somme, un État à la fois minimal et convivial face aux classes populaires et à leurs modèles, un État-rempart maximal face à l'exploitation capitaliste, aux multinationales, aux cartels internationaux des finances (FMI et Banque mondiale).

Au chapitre de la décentralisation, le modèle populaire d'organisme AIR est intéressant à un double titre. Il évite le piège du "socialisme" technocratique de l'étatisation sans réel contrôle démocratique : les petits producteurs et productrices demeurant propriétaires juridiques de leurs moyens de production. Par ailleurs, le modèle permet d'échapper aux désillusions de l'individualisme et au mythe du développement capitaliste compétitif ou monopolistique : les petits producteurs et productrices assurant une gestion commune de leurs moyens de production.

Dans la « nébuleuse » des mouvements sociaux, n'assistons-nous pas à l'émergence d'autres formes ou, tout au moins, à de nouveaux stades de développement qui se distinguent par l'occupation progressive et le contrôle des champs économiques et politiques?

Au-delà de la petite production et du mouvement associationniste, que faut-il retenir sinon que toute polyvalence sociale, qu'elle soit personnelle ou collective, qui déborde les cloisons étanches d'une société découpée en tranches, aux fins d'une exploitation capitaliste et technocratique plus vive, devient de soi, que cela soit voulu ou non, un phénomène riche de résistance, et ce faisant participe à l'élan profond, historique, de l'affranchissement global de l'humanité.

Un élan qui vaut pour l'ensemble des classes populaires, depuis le mouvement ouvrier jusqu'aux petits producteurs et productrices, en passant par la masse grandissante des personnes exclues.

Un élan qui vaut aussi pour ces multiples formes nouvelles de travail à domicile par sous-contrat et autrement (services informatiques, textiles, services de secrétariat, centres téléphoniques, etc.) qui font coïncider les lieux de production et les lieux de vie. Notamment cette masse grandissante de travailleuses et travailleurs autonomes sans employés, sans liens de subordination, qui débordent largement les villes et représentent déjà une part significative de la population active.[9]

N'est-ce pas cet élan social de fond qui permet nombre d'alliances, de modèles et de contre-modèles devant l'inacceptable, devant l'oppression dirigée sur les classes populaires, commise contre l'humanité contemporaine et amplifiée quotidiennement avec tous les raffinements qu'autorise le consortium de la science, du capital et de la technocratie?

---

[9] Ainsi, au cours de la dernière décennie, selon une enquête récente, 60% des nouveaux emplois créés au Québec provenaient du travail autonome. L'étude montre également que le phénomène du travail autonome est maintenant proportionnellement plus important en province qu'à Montréal. Gilles ROY, <u>Diagnostic sur le travail autonome</u>, Montréal, Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, 1997.

APPENDICES

APPENDICE A

TRAITEMENT DES QUESTIONS D'EMBAUCHE

Nous traiterons d'abord des questions d'embauche relatives à l'activité de la catégorie d'appartenance (partie B du questionnaire).

Concernant l'aspect de la rémunération de l'aide, nous recourons directement à la question suivante (seule la numérotation varie selon la catégorie d'appartenance des productrices et producteurs):

> B.q.19 [activité agricole/c.a.], ou B.q.11 [activité de pêche côt.], ou B.q.11 [activité forêt/c.a.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, quel était le mode de rémunération des personnes qui travaillaient avec le chef de l'entreprise ?
> Sans lien de parenté (sans rémunération/[identification des modes de rémunération)][1] ayant un/des liens de parenté (sans rémunération/[identification des modes de rémunération])."

Quant à l'aspect temps de travail, nous faisons référence aux trois séries de questions suivantes:

> B.q.15 [activité agricole/c.a.], ou B.q.7 [activité pêche. côt.], ou B.q.7 [activité forêt/c.a.] "Pour les périodes suivantes, ou

---

[1] Il s'agit des modes suivants: tarif horaire, à la journée, hebdomadaire, en nature et partage des recettes. La rémunération en nature relève d'un autre phénomène que celui que nous voulons mesurer à ce stade-ci (embauche versus accumulation capitaliste): cependant la question ne s'est pas posée puisque, on y viendra, aucune des entreprises situées en zone critique d'embauche n'y a eu recours.

aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, d'autres personnes travaillaient-elles [à l'exploitation agricole, aux activités de pêche proprement dites, à la coupe du bois sur les lots boisés] du chef de l'entreprise?

B.q.17 [activité agricole/c.a.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, pendant combien de mois ont travaillé le chef de l'entreprise et les personnes qui l'ont aidé?
(nombre de mois, moyenne annuelle) LES PERSONNES QUI L'ONT AIDÉ sans lien de parenté ayant un/des liens de parenté."

B.q.9 [activité forêt/c.a.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, pendant combien de mois ont travaillé le chef d'entreprise et les personnes qui l'ont aidé à couper du bois?
NOMBRE DE MOIS (moyenne annuelle) Les personnes qui l'ont aidé sans lien de parenté ayant un/des lien/s de parenté."

B.q.9 [activité pêche côt.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, pendant combien de mois ont travaillé le chef de l'entreprise et les personnes qui l'ont aidé dans son activité de pêche proprement dite?
Nombre de mois Les personnes qui l'ont aidé *
(*Indiquez le total en additionnant les mois de travail de chacun) sans lien de parenté

ayant un/des liens de parenté."

Les questions telles que formulées dans le cas des agricultrices et agriculteurs et des propriétaires exploitants de lots boisés prêtent quelque peu à confusion. Pour la catégorie des pêcheuses et pêcheurs côtiers, le temps d'aide représente de façon explicite la somme de "mois de travail de chacun". Or, cette indication est absente dans les deux autres cas, si bien que la donnée peut avoir le sens de somme ou signifier, ce qui est fort différent, le nombre de mois travaillés en moyenne par aide. Selon cette dernière hypothèse, il faudrait alors multiplier la donnée par le nombre d'aides pour obtenir le temps de travail total. Compte tenu du principe de "l'option maximale" avancé à ce stade de notre recherche, nous retenons cette version dans les deux cas visés, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de mesurer le temps de travail respectif des aides agricoles chez les agricultrices et agriculteurs, et des aides forestiers chez les propriétaires exploitant de lots boisés.

Enfin, pour la catégorie des pêcheuses et pêcheurs côtiers, s'ajoutait une première question supplémentaire englobant des activités particulières directement reliées à la pêche:

> B. 18 [activité pêche côtière] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, d'autres personnes travaillaient-elles pour le chef de l'entreprise à des occupations connexes à la pêche? (gestion, entretien et réparation des agrès, du bateau et des bâtisses). Si oui, précisez qui travaillait à ces occupations et indiquez si cette/ces personnes rece-

vait/ent une rémunération (...) Nombre de personnes (précisez le/s lien/s de parenté quand c'est le cas). Rémunération (si oui, précisez laquelle)".

Cependant, comme cette dernière question ne donnait aucune information sur le temps de travail des aides, nous avons inscrit un temps équivalent à celui consacré par la productrice ou le producteur aux occupations connexes à la pêche. En somme, nous complétons les données de la question B. 17 par la question suivante:

B. 16 [activité pêche côtière] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, combien de mois par année le chef de l'entreprise a-t-il consacré à des activités connexes à la pêche (gestion, entretien et réparation des agrès, du bateau et des bâtisses)?

Abordons maintenant le problème de l'évaluation de l'embauche en ce qui concerne les activités productives hors de la catégorie d'appartenance (partie A). Activités où, rappelons-le, le questionnaire demeure très incomplet: aucune question relative au fait que l'aide ait été rémunérée ou non et aucune donnée quant au nombre annuel moyen de mois de travail des aides par période, sauf pour l'activité forêt/h.c.a.

Dans tous les cas cependant, exception faite de la pêche et de l'acériculture, il est possible à chaque période de savoir si l'aide reçue provient de parents ou non. Les questions sont formulées de la façon suivante:

A.q.31 [activité agricole/h.c.a.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez

vous en rappeler, qui s'occupait des animaux? (précisez le/s lien/s de parenté, quand c'est le cas)."

A.q.23 [activité forêt/h.c.a.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, d'autres personnes travaillaient-elles à la coupe du bois sur la/les terre/s du chef de l'entreprise? (précisez le/s lien/s de parenté, quand c'est le cas)."

q.43 [activité de jardinage] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, qui s'occupait du jardin? (précisez le/s lien/s de parenté, quand c'est le cas)."

Examinons maintenant de plus près la situation particulière des activités de pêche/h.c.a. et acéricoles.

Dans le premier cas, nous ne disposons d'aucune information directe quant à l'aide reçue ou non par la productrice ou le producteur. Nous pouvons cependant laisser cette activité de côté sans créer de biais dans notre évaluation. D'une part, de tout l'échantillon, aucune entreprise agricole ou forestière, que le chef d'entreprise ait pêché ou pas, n'affiche de vente de poissons en 1980-1981 et 1982 (A. 36), et dans tous les cas où celui-ci a pêché, ses prises ont exclusivement "servi à la consommation familiale" (A. 35). D'autre part, en ce qui touche directement les périodes qui nous intéressent (1939-1980), 12 répondants au total ont pratiqué l'activité (A. 38), en l'occurrence les propriétaires de lots boisés nos 169, 180, 181, 182, 186, 187, 192, 195, 196 et les agriculteurs nos 336, 340 et 348. Aucun n'indique de valeurs pécuniaires pour ses prises, indice supplémentaire

qu'il n'y a pas eu vente importante. Un seul vient du territoire d'enquête de Mont-Louis (no 169), de la région donc où l'activité pêche/h.c.a. pourrait être potentiellement assez importante, mais le poids total de ses prises n'a jamais dépassé 50 livres par année (il n'a pas pêché à toutes les périodes et l'on ne possède pas d'information quant au type de permis). Tous les autres viennent d'AmJal, aucun ne fait mention d'un permis autre que celui de "pêche sportive ou touristique" (A. 37, a et b); tous ont taquiné la truite, aucun ne mentionne en avoir capturé plus de 40 livres par année. En résumé, tous ces indices démontrent que si l'aide existe au chapitre de l'activité pêche/h.c.a., elle demeure généralement très en deçà de toute signification en termes de rémunération.

Quant à l'activité acéricole, le questionnaire donnait encore moins d'indications: impossible même de savoir s'il y avait eu aide ou pas. Cependant, nous pouvons établir certains paramètres à partir des questions ou sous-questions suivantes:

> A. 25 [activité érablière] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise exploitait-il son érablière et quelle était la valeur de ses ventes (moyenne annuelle) des produits de l'érable?"
>
> A. 24 [activité érablière] "... Depuis quelle année [le chef d'entreprise possédait-il son érablière]?"
>
> A. 24-a [activité érablière] "... Combien d'érables ont été entaillés les dernières années?
>
> ... 1982:_________ 1981:_________ 1980:_________

A. 24-e [activité érablière] "... Depuis quelle année [l'érablière était-elle pourvue d'un système de tubulures]?"

En tout, 10 producteurs ont exploité une érablière: les agriculteurs nos 597, 600, 610, 344, 376, un pêcheur, le no 612, et les propriétaires de lots boisés nos 171, 174, 220 et 222. Selon André Morin, producteur acéricole parmi les plus importants de l'Est du lac Témiscouata et qui possède plus de 30 ans d'expérience en ce domaine, l'exploitation d'une érablière de moins de 2000 arbres non tubés représente par année en personnes/temps au plus l'équivalent de deux personnes employées à plein temps (40 heures/semaine) pendant six semaines. Avec un système de tubulures, le travail est encore moindre. Donc, dans les deux cas, on se situe sous un plafond de trois mois par année. En 1980 (la donnée n'est pas disponible avant cette date), à l'exception du no 610 avec 1850 érables entaillés (et tubés), tous se situaient sous le seuil de 1000 arbres. Il serait fort surprenant que cette activité ait été plus importante antérieurement. D'une part, dans tous les cas où il y a eu exploitation, en 1982, 1981 et 1980, le nombre d'arbres entaillés durant cette période triennale diminue quand on recule dans le temps. D'autre part, un seul producteur, le no 600, indique des ventes de produits d'érable avant 1980. Dans tous les autres cas, la production est consacrée uniquement à la consommation domestique. Dernier détail révélateur, deux producteurs seulement se sont fait installer un système de tubulures, et encore tardivement par rapport à la "périodisation" de la recherche, soit le no 612 en 1978 et le no 600 en 1979. En résumé, l'embauche en temps/travail par année de production érablière varie ici entre un minimum de 0 et un

maximum de moins de 2 mois. Conséquemment, dans les tableaux suivants nous avons inscrit pour tous les exploitants d'érablières la valeur maximale, soit trois mois de temps/travail accumulé. Ce qui revient à poser comme double hypothèse que tous exploitaient près de 2000 érables par année de production et que la totalité du temps de travail a été le fait de l'aide rémunérée. Il s'agit donc d'une norme élevée qui ne peut être utilisée que pour une première opération de repérage de non-petits producteurs potentiels. Chez ces derniers, lorsqu'il s'agit, après coup, de procéder à un examen approfondi, cette norme doit être utilisée avec une grande circonspection. Cette situation, on le verra, ne s'est présentée (et encore de façon très limitée) que chez deux des "candidats à l'exclusion", les autres n'ayant pas exploité d'érablière.

En ce qui concerne le jardinage, notons que traditionnellement, jusqu'à ce jour du moins, à quelque niveau que l'on se situe, cette forme d'activité ne s'est pas vraiment prêtée à la rémunération. Après un examen complet des données disponibles sur le jardinage, nous n'avons pas retenu cette activité comme pouvant être d'un niveau potentiellement rémunérable. Mentionnons cependant quelques informations importantes sur lesquelles nous pourrons revenir ultérieurement. Les jardins demeurent de dimensions plutôt modestes: en fait un seul producteur, l'agriculteur no 344, a eu de 1966 à 1980, soit pendant environ le tiers de la durée d'exploitation de ses moyens de production, une superficie supérieure à la norme minimale d'un acre (seuil au-delà duquel on peut considérer la culture comme une activité agricole), tous les autres (sauf un) ne dépassent pas le quart d'acre. Précisons cependant que le producteur no 344 n'a fait appel à aucune

aide jardinière durant les périodes comprises entre 1966 et 1980. Notons, d'autre part, que chez l'ensemble des producteurs, la totalité de l'aide jardinière provient de membres de la famille (donc son retrait demeure sans effet quant à l'aide non parentale). En tout, 43 répondants de l'échantillon final des producteurs ont eu recours à cette aide (15/36 à Mont-Louis et 28/34 à AmJal). Dans 90,7% des cas (39/43), la conjointe en fait partie. Viennent ensuite, en second lieu mais loin derrière (8/43), les enfants du ménage. Ces derniers, dans tous les cas, sont accompagnés d'au moins un des deux parents (la conjointe dans la très grande majorité des cas). Enfin, dans deux cas seulement, il s'agit de parents hors du ménage familial: la soeur de la conjointe dans un cas (no 341), la mère du producteur dans l'autre (no 348). Comme dans les deux cas cela s'est produit au début de l'exploitation des MP, il est donc fort probable que ces personnes habitaient alors la maison du producteur: cela aurait constitué, dans une certaine mesure, leur contribution à l'entretien. En somme, comme on peut s'en rendre compte, l'exclusion de l'activité de jardinage ne risque pas d'introduire ici un biais important quant à la mesure du phénomène de l'embauche chez l'ensemble des productrices et producteurs.

Résumons la question de l'évaluation de l'embauche. En ce qui concerne l'activité de la catégorie d'appartenance (activité agricole/c.a., de pêche côtière ou forestière/c.a.), le temps de travail rémunéré apparaît directement sur le questionnaire. Pour ce qui est des autres activités, toute l'aide étant considérée au départ comme rémunérable (sauf pour le jardinage), la situation concrète à ce stade-ci se présente comme suit: tout le temps d'aide forestière/h.c.a. a été inscrit selon ce

principe; mêmes résultats pour l'activité acéricole où le temps de travail plafonne à trois mois; par contre la pêche/h.c.a. a été laissée de côté étant donné que sa pratique est négligeable.

Reste enfin à aborder la question de l'activité agricole/h.c.a. Ici, on en est presque réduit à faire du cas par cas. Disons d'abord que, dans la totalité des cas où il y a eu aide, il s'agit d'aide parentale. Celle-ci a été enregistrée dans 16 entreprises, 6 à Mont-Louis et 10 à AmJal. On y trouve deux pêcheurs côtiers, les nos 585 et 592, et 14 propriétaires exploitants de lots boisés, les nos 164, 165, 171, 174, 180, 185, 187, 193, 195, 196, 197, 219, 220 et 222. Dans 93,75% des cas (15/16), la conjointe en fait partie. Les enfants du ménage viennent en second (7/16). Enfin, un producteur a eu recours à de l'aide parentale hors du ménage, en l'occurrence à son frère (no 219). Ce dernier, cependant, l'a aidé chaque année depuis la première année d'exploitation de l'entreprise, ce qui le placerait fort probablement en situation d'être rémunéré. Voilà une première vue d'ensemble de la situation de l'aide parentale pour cette activité/h.c.a. Toutefois, nous ne disposons encore d'aucune données permettant de déterminer si l'aide a été ou non rémunérée, non plus que le temps de travail qu'elle occupe.

À l'intérieur du groupe, exception faite du pêcheur côtier no 592 (un cas particulier sur lequel nous reviendrons), l'entreprise no 185 est celle qui a connu la plus importante période quant à la quantité de travail d'aides agricoles. En effet, si l'on considère qu'à nombre égal, la vache laitière et, juste derrière, le porc sont les animaux de ferme qui exigent le plus de soins et

d'entretien, on obtient à cet égard chez le no 185 durant sa période de pointe la plus forte (1966-1970) une combinaison de 28 vaches, 12 porcs et 15 volailles.

D'autre part, dans le questionnaire les deux questions suivantes liaient le parc animal et le temps de travail durant les années 1980-1981 et 1982:

> A. 26 [agriculture/h.c.a] "Au cours des dernières années, avez-vous élevé les animaux suivants et combien en aviez-vous? (...) vaches, autres bovins, porcs, poules pondeuses, poulets, lapins, canards, moutons, autre/s (précisez:__________)"
>
> A. 27 [agriculture/h.c.a.] "Qui s'occupe de ces animaux (précisez le/s lien/s de parenté) et combien de temps leurs soins réclament-ils? (...) heure(s)/jour, heure(s)/semaine"

Ainsi, chez le producteur no 592 il est fait mention, en 1980, de 40 heures par semaine pour le travail d'aide à l'entretien de 120 moutons. Étant donné que durant la période 1976-1980, avec la même aide (la conjointe), il en a élevé une trentaine de moins, nous avons inscrit moins de 40 heures/semaine (soit un équivalent inférieur à 1 e.r.). Outre ce cas précis, on ne trouve, tant chez le no 185 que chez les autres producteurs du groupe, aucune donnée directement applicable aux périodes antérieures: absence de production en 1980-1981-1982 ou différence trop importante au niveau de la composition ou du nombre d'animaux du cheptel. Cependant, dans tout l'échantillon de l'Est du Québec, les producteurs qui pratiquent l'activité agriculture/h.c.a., qui sont donc dans des conditions similaires de production[2], et qui s'approchent le plus des trois ordres

---

[2] Entre autres, une mécanisation pas trop sophistiquée

de grandeur d'élevage du no 185, présentent quant à eux les temps de travail suivants (en heures/semaine):

le pêcheur no 626 avec 35 vaches et une moyenne de 28h.;

le pêcheur no 601 avec 5 porcs et une moyenne de 7h.;

et, enfin, le propriétaire de lots boisés no 152 avec 15 volailles et une moyenne de 2.5h.

Cela nous ramène, en transposant au no 185, à un temps de travail de l'ordre de 35 à 45 heures/semaine, donc l'équivalent d'une année/travail. Rappelons toutefois qu'il s'agit ici du sommet atteint par l'entreprise la plus productive du groupe, et ce durant sa période la plus intensive. Enfin, nous devons tenir compte d'un autre facteur: chez 11 des 15 autres entreprises, le producteur a participé lui-même à l'activité agriculture/h.c.a., ce qui réduit sensiblement le temps de travail particulier des aides parentaux et place tous ces cas nettement sous le seuil de l'année/travail. En résumé, nous avons inscrit "12 mois de travail" pour le no 185 et "moins de douze mois de travail" (<12 mois de travail) pour les quinze autres

---

de sorte que le rapport entre le travail à faire et le temps nécessaire pour l'accomplir ne soit pas trop modifié. Rappelons qu'il s'agit d'une activité qui se trouve hors de la catégorie à laquelle le producteur était inscrit sur les listes de 1983, donc pratiquée en deuxième lieu, tout au moins en 1980-1982, et, à ce titre, objet de moins fortes poussées de mécanisation. D'autre part, l'élevage à cette échelle, exception faite de la traite mécanique du lait, n'a pas connu de grands bouleversements relatifs au temps de travail. Bref, il subsiste ici aussi des différences entre l'époque contemporaine et les périodes antérieures, mais elles apparaissent nettement moins importantes, surtout dans les ordres de grandeur où se situe notre analyse.

entreprises, soit un maximum jamais atteint par aucune d'elles. Il s'agit, bien entendu, d'une valeur de référence qui ne peut servir, comme dans le cas de l'activité acéricole, qu'à une première vérification apte à déterminer le groupe des candidats à l'exclusion. Dans un second temps, cette valeur doit être utilisée, ici aussi, avec une très grande prudence. Dans notre cas, on y viendra, cette situation ne s'est présentée qu'une fois, une seule des unités de production touchées, et encore de façon très partielle, se retrouvant finalement dans ce groupe.

APPENDICE B

1ère ANNÉE DE PMP, TRAITEMENT DE CAS PROBLÈMES

En fait, la difficulté majeure qui s'est posée quant à l'établissement de la propriété foncière (1ère année de PMP) se situe au niveau de l'érablière. En effet, telle que la question A. 24 est rédigée, si le répondant s'est départi de son/ses érablière/s avant 1982, il devient alors impossible de connaître à quelle année remonte la première prise de possession.

Heureusement cependant, pour chacune des périodes couvertes par le questionnaire, la question A. 25 nous indique, bien qu'indirectement, si le répondant exploitait ou non son érablière. Donc, à la limite, si on ne peut déterminer l'année de première prise, on peut du moins, et ce dans tous les cas, identifier la première période de possession. En s'appuyant sur cette information, il est alors possible de repérer les cas où la possession d'une érablière a précédé celle de terres agricoles proprement dites, de lots boisés ou encore de MP de pêche[3]. Dans notre échantillon, seulement trois propriétaires d'érablières[4] se trouvaient dans cette situation. Ceux-ci ont, cependant, tous répondu à la question A. 24 de sorte que nous connaissons ainsi leur première année de propriété d'érablière.

Quant à la date de prise de possession des premiers MP de pêche, il est difficile de l'établir avec exactitude

---

[3] Situation qui s'explique par une interprétation stricte des questions (A.6, A.7, A.8 et A.11) sur la propriété foncière, le répondant confinant alors la terre agricole à pâturage/culture et le lot boisé à coupe de bois, excluant donc dans les deux cas l'érablière.

[4] Les nos 597, 610 et 612.

puisqu'ici, contrairement aux autres activités productives, le support premier, l'eau, est demeuré en soi plutôt rébarbatif à l'appropriation privée... Ainsi, pour établir cette date de façon approximative, nous devrons donc nous en tenir aux équipements de pêche proprement dits.

Notons au départ que la question de l'évaluation de la première année de PMP de pêche ne s'est pas posée chez les petits producteurs d'AmJal. D'une part, les premières manifestations de la possession d'un permis de pêche (seul indice de la propriété d'équipements en ce qui concerne l'activité productive de pêche/h.c.a.) sont antérieures à la propriété foncière[5] dans seulement quatre cas ici. Ajoutons que ces derniers, comme tous les autres pratiquants de pêche d'AmJal d'ailleurs, détenaient un permis de pêche sportive. Cependant, ce seul élément pris isolément n'est pas nécessairement significatif: rien ne dit en effet que les dits équipements aient eu (ou soient destinés à) une fin exclusivement sportive. Ce qui est révélateur quant à l'usage des équipements en cause, c'est la relation de cet élément avec le fait qu'aucun des quatre répondants, quelle que soit la période observée, ne fait état d'une quelconque quantité notable de prises en livres ou kilogrammes.[6] Dans ces quatre cas, on peut pour le moins difficilement parler de possession d'équipements en

---

[5] La date d'établissement de la propriété foncière, on l'a vu, constitue la première année de propriété de premiers MP (MP- agricoles, et/ou de MP-d'érablière/s, et/ou de MP-forestiers et/ou de MP-jardiniers selon le cas).

[6] Rappelons de plus que chez les autres entreprises où s'est pratiquée l'activité de pêche/h.c.a., en aucun cas n'ont été signalées des quantités annuelles de prises supérieures à 50 lbs.

rapport avec une quelconque activité productive de pêche/h.c.a. Il s'agirait plutôt ici d'une activité sportive sans autres conséquences, ou tout au moins sans rapport avec des MP de pêche.

La question ne s'est pas présentée de la même façon chez le seul PP de Mont-Louis ayant pratiqué l'activité pêche/h.c.a., soit le propriétaire exploitant de lots boisés no 169. Ici aussi, il y a eu pêche avant la période de propriété foncière mais nous ne disposons d'aucune information directe quant à la nature ou à l'existence même du permis de pêche. Tout ce que nous savons à ce sujet est que le chef de l'entreprise ne détenait pas de permis en 1982... Dans ces circonstances, et du fait qu'il n'a jamais été pêché plus de cinquante livres de poissons par année dans ce cas-ci, on peut en arriver sensiblement à la même conclusion que dans les quatre cas précédents. Il faudrait se garder toutefois de traduire, de façon automatique et générale, faible niveau de prises par absence de MP de pêche. Dans les cinq cas évoqués ici, le faible niveau de prises ne constitue qu'une donnée très complémentaire, mais c'est la constance de celui-ci qui prend tout son sens lorsque mise en rapport avec des éléments premiers d'informations sur une des composantes des MP de pêche, le permis de pêche.

En pratique, l'évaluation de la durée de PMP en ce qui nous regarde se ramène donc exclusivement au niveau de l'activité de pêche de la catégorie d'appartenance, donc à la pêche côtière de Mont-Louis. Par rapport à notre "périodisation", cinq questions /sous-questions (par ordre de pertinence: B.25, b.1, A.5, B.34, B.) dans les deux parties du questionnaire des pêcheuses et pêcheurs côtiers

nous renseignent de façon inégale quant aux dates relatives de prise de possession de divers équipements de pêche.

Cela nous contraint donc à un traitement plus minutieux de chacune de ces questions.

QUESTIONS:

[B. 25] "Le chef d'entreprise était-il propriétaire (propriété juridique) du bateau sur lequel il a pêché les dernières années [1980-81-82]? (...) Si oui, depuis quelle année en est-il propriétaire?"

[B. 1] "Le chef d'entreprise détenait-il un permis de pêche les dernières années? (...) a) s'agissait-il d'un permis de pêcheur professionnel? Sinon, de quel type de permis s'agissait-il? b) Depuis quelle année le chef de l'entreprise détient-il un permis?"

[A. 5] " (...) **la première année de l'entreprise** agricole forestière ou **de pêche** (**précisez la première année:** ____?

[B. 34] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, quels étaient les agrès de pêche que possédait le chef de l'entreprise?"

[B. 36] **"(...) la première année** où le chef de l'entreprise a pêché (...) Première année (précisez:______)"

Examinons-les maintenant une à une.

La première question (B. 25) nous permet de savoir depuis quand le répondant est propriétaire du/des bateau/x qu'il possédait en 1980-1981 et 1982. Cependant, cela ne nous renseigne pas sur la propriété des embarcations

antérieures, c'est-à-dire celles qui ont été vendues, remplacées ou abandonnées avant la période contemporaine. La question (B. 1) relative au permis de pêche est déjà plus complète en ce qui nous regarde puisqu'elle permet de remonter dans le temps ecxeption faite évidemment des répondants qui ne détenaient pas de permis en 1980-1981 ou 1982. D'autre part, le préambule de la question A. 5 indique la première année d'entreprise de pêche du répondant: toutefois, il peut tout aussi bien s'agir du début de l'exploitation que de la date de PMP de pêche. Néanmoins, cette donnée constitue un excellent point de repère en ce sens que la prise de possession des premiers MP de pêche doit forcément avoir eu lieu avant ou pendant cette première année d'entreprise de pêche. Enfin, la question B. 34 concernant la possession des agrès de pêche constitue un indicateur de premier choix, puisqu'elle permet de déterminer clairement dans le temps la période de propriété des premiers MP de pêche; sa faiblesse tient toutefois au fait qu'elle nous renseigne uniquement sous forme de périodes de 5 ans, de 10 ans ou de 11 ans et plus. Nous avons donc retenu de cet agrégat de données sur les équipements de pêche la date la plus reculée comme étant celle de la première année de PMP de pêche.

Chez trois exploitants (les nos 586, 605 et 609), l'information obtenue était donnée uniquement en périodes (possession d'agrès): à titre indicatif nous avons alors eu recours à une question complémentaire:

> [B. 36] "**(...) la première année** où le chef de l'entreprise a pêché (...) Première année (précisez:__)"

Dans un cas (no 609), l'année communiquée a été retenue comme telle puisqu'elle correspondait chez l'entreprise au début de sa première période de PMP de pêche (1966-1970). Dans le second cas (no 605), où il n'apparaissait aucune donnée pertinente, nous avons inscrit 1956, soit la mi-temps de la première période de PMP de pêche en cause (1951-1960). Dans le dernier cas (no 586), la première année de pêche étant 1970, une année avant la première période de PMP de pêche (1971-75), nous avons inscrit 1972, soit approximativement la mi-temps moins une année.

Notons, enfin, que la question de l'évaluation de la première année de PMP de pêche ne s'est pas posée chez 7 des 20 pêcheurs côtiers de notre échantillon, ceux-ci étant propriétaires fonciers avant même que ne se manifestent les premiers signes de possession de MP de pêche. Il s'agit des nos 583, 584, 585, 589, 592, 595 et 612.

APPENDICE C

TABLEAUX INTÉGRAUX

AIDE NON-PA. RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE CHEZ LES P.P.SELON LE TERRITOIRE

Nos	Nbr aOPM	Forêt	Pêche	Agricul.	Erable	Total	uPAT	E.RÉG. moy.gé	E.RÉG my.dp
				M O N T - L O U I S					
Agriculteur(e)s [75% (3/4) des PPagr ont eu recours à l'aide n-p. r./r.]									
{597	?	0	0	0	27	27.00	2.25	0.25	0.25
{600	41	0	0	0	18	18.00	1.50	0.04	0.25
[illegible]	[illegible]	0	0	0	90	90.00	7.50	0.25	0
Moy	#	0	0	0	33.75	33.75	2.81	0.14	0.13
	[illegible]	0	0	0	45	45	3.75	0.18	0.17
[illegible]ere)s [25%(5/20)des PPpêc ont eu recours à l'aide n-p r/r]									
[illegible]		1.5	0	0	0	1.50	0.13	0.04	0.04
[illegible]		100	0	0	0	100.00	8.33	0.31	1.66
[illegible]		0	35	0	0	35.00	2.92	0.24	0.58
[illegible]		0	12	0	0	12.00	1.00	0.20	0.5
[illegible]		0	0	0	141	141.00	11.75	0.25	0.25
[illegible]	#	0	2.35	0	7.05	9.4	0.78	0.03	0.07
	[illegible]	0	15.67	0	47	62.67	5.22	0.23	0.44
[illegible]% (2/12) des PPplb ont eu recours à l'aide n-p r/r]									
[illegible]		0	0	0	9	9.00	0.75	0.08	0.25
[illegible]		0	0	0	30	30.00	2.50	0.09	0.25
[illegible]	#	0	0	0	3.25	3.25	t0.27	0.01	0.04
	[illegible]	0	0	0	19.5	19.50	1.63	0.09	0.25
P.P. DE MT-LOUIS(my.pond.)[**19.37%** ont eu recours à l'aide non-parent. r/r.]									
#	**-**	**1.131**	**0.524**	**0**	**4.539**	**6.193**	**0.516**	**0.024**	**0.06**
&	**20.114**	**4.523**	**2.094**	**0**	**21.808**	**28.425**	**2.369**	**0.112**	**0.32**
				A M J A L					
Agriculteur(e)s [50% (8/16) des PPagr ont eu recours à de l'aide n-p r/r]									
[illegible]	[illegible]	5	0	0	0	5.00	0.42	0.03	0.04
333	2[illegible]	0	0	180	0	180.00	15.00	0.75	0.5
334	28	0	0	24.25	0	24.25	2.02	0.07	0.06
341	20	5	0	0	0	5.00	0.42	0.02	0
344}	32	3.75	0	60	27	90.75	7.56	0.24	0.23
345	2	0	0	2	0	2.00	0.17	0.09	0.17
348	24	0	0	18	0	18.00	1.50	0.06	0.23
{376}	21	0	0	0	45	45.00	3.75	0.18	0
Moy	#-	0.86	0	17.77	4.5	23.13	1.93	0.09	0.08
	&20	1.72	0	35,53	9	46.25	3.86	0.18	0.15
Plb [18.75% (3/16) des PPplb ont eu recours à l'aide n-p r/r]									
181	9	9	0	0	0	9.00	0.75	0.08	0.08
220}	22	20	0	0	66	86.00	7.17	0.33	0.42
222}	40	20	0	0	30	50.00	4.17	0.10	0.25
Moy	# -	3.06	0	0	6	9.06	0.76	0.03	0.05
	&23.67	16.33	0	0	32	48.33	4.03	0.17	0.25
P.P. D'AMJAL (my.pond.)[**29.87%** des PP ont eu recours à l'aide n-p r/r]									
#	**-**	**2.277**	**0**	**6.323**	**5.466**	**14.066**	**1.176**	**0.051**	**0.06**
&	**22.364**	**11.132**	**0**	**12.642**	**23.817**	**47.591**	**3.970**	**0.174**	**0.21**

SYMBOLES #:chez l'ensemble des PP. ; & : exclusivement chez les PP qui ont eu recours a l'aide n-p r/r ; * :producteur ayant une durée d'OMP inférieure au nombre d'années de propriété des moyens de production; { }:exploitants d'érablieres n'ayant emauché aucune aide non-parentale dans les quatre autres activités; }:exploitants d'érablières ayant fait appel à l'aide non-parentale r/r dans au moins une des quatre autres activ.; ?:le no 374 a embauché des aides non-parentales pour l'activ. forestière/h.c.a. mais n'a donné aucune indication quant à leur temps de travail.

L'AIDE NON-PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE CHEZ LES P.P
QUI ONT EU RECOURS A CETTE AIDE
A MONT-LOUIS ET A AMJAL

Nos	Total (mois/tr)	uPAT	"Empl.rég." (moy.gén.)	"Empl.Rég." (moy.dern.pér.)
M O N T - L O U I S				
Agr. [75% (3/4) des PPagr ont eu recours à l'aide n-p. r./r.]				
{597}	27.00	2.25	0.25	0.25
{600}	18.00	1.50	0.04	0.25
{610}	90.00	7.50	0.25	0
Moy	**45**	**3.75**	**0.18**	**0.17**
Pêc.cô. [25%(5/20)des PPpêc ont eu recours à l'aide n-p r/r]				
580	1.50	0.13	0.04	0.04
583	100.00	8.33	0.31	1.66
594	35.00	2.92	0.24	0.58
595*	12.00	1.00	0.20	0.5
{612}	141.00	11.75	0.25	0.25
Moy	**62.67**	**5.22**	**0.23**	**0.44**
Plb [16.67% (2/12) des PPplb ont eu recours à l'aide n-p r/r]				
{171}	9.00	0.75	0.08	0.25
{174}	30.00	2.50	0.09	0.25
Moy	**19.50**	**1.63**	**0.09**	**0.25**
PETITES PRODUCTIONS DE MT-LOUIS AYANT EU RECOURS A L'A. N-P. R/R. (moyennes pondérées) [**19.37%** des PP ont eu recours à l'aide non-parentale r/r.]				
Moy	**28.425**	**2.369**	**0.112**	**0.32**
A M J A L				
Agr. [50% (8/16) des PPagr ont eu recours à de l'aide n-p r/r]				
330	5.00	0.42	0.03	0.04
333	180.00	15.00	0.75	0.5
334	24.25	2.02	0.07	0.06
341	5.00	0.42	0.02	0
344}	90.75	7.56	0.24	0.23
345	2.00	0.17	0.09	0.17
348	18.00	1.50	0.06	0.23
{376}	45.00	3.75	0.18	0
Moy	**46.25**	**3.86**	**0.18**	**0.15**
Plb [18.75% (3/16) des PPplb ont eu recours à l'aide n-p r/r]				
181	9.00	0.75	0.08	0.08
220}	86.00	7.17	0.33	0.42
222}	50.00	4.17	0.10	0.25
Moy	**48.33**	**4.03**	**0.17**	**0.25**
PETITES PRODUCTIONS D'AMJAL AYANT EU RECOURS A L'A. N-P. R/R. (moyennes pondérées) [**29.87%** des PP d'AmJal ont eu recours à l'aide n-p r/r]				
Moy	**47.591**	**3.970**	**0.174**	**0.21**

<u>SYMBOLES</u>: *:p.producteur ayant une durée d'opération des MP inférieure au nombre d'années de propriété des MP; { }:exploitants d'érablières n'ayant embauché aucune aide non-parentale dans les 4 autres activités; }:exploitants d'érablières ayant fait appel à l'aide non-parentale r/r dans au moins une des 4 autres activités; ?:le no 374 a embauché des aides non-parentales pour l'activité forestière/h.c.a. mais n'a donné aucune indication quant à leur temps de travail.

L'AIDE PARENTALE REMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE
CHEZ LES P.P. SELON LE TERRITOIRE

Nos	Nbr an. OPM	Forêt (mois/tr)	Pêche (mois/tr)	Agricult (mois/tr)	Érable (mois/tr)	Total (mois/tr	uPAT	E.RÉG. (moy. gén.)	E.RÉG. (moy. d.pé.)
MONT-LOUIS									
Agriculteur(e)s [100% (4/4) des PPagr ont eu recours à l'aide parentale r/r]									
{597}	9	0	0	0	27	27.00	2.25	0.25	0.25
{600}	41	0	0	0	18	18.00	1.50	0.04	0.25
610}	30	50	0	0	90	140.00	11.67	0.39	0.25
328	16	115	0	0	0	115.00	9.58	0.60	0.25
Moy#=24		41.25	0	0	33.75	75	6.25	0.32	0.25
Pêcheur(e)s côtier(ère)s [30% (6/20) des PPpêc ont eu recours à l'a.p. r/r]									
585	51	15	0	(<12)16	0	<207	<17.25	<0.34	0.08
591	47	0	17	0	0	17.00	1.42	0.03	0.28
592	5	0	0	(<12)5	0	<60	<12<1	<1	
598	32	0	20	0	0	20.00	1.67	0.05	0.33
609	15	0	56.25	0	0	56.25	4.69	0.31	0.31
{612}	47	0	0	0	141	141.00	11.75	0.25	0.25
Moy # -		0.75	4.66	(<12)1.05	7.05	<25.06	<2.44	<0.10	<0.11
	&32.83	2.5	15.54	(<12)3.5	23.5	<83.54	<8.13	<0.33	<0.38
Plb [33.33% (4/12) des PPplb ont eu recours à l'aide parentale r/r]									
164	18	0	0	(<12)8	0	<96	<8	<0.44	0
165	33	0	0	(<12)20	0	<240	<20	<0.61	0
171}	10	0	0	(<12)5	9	<69	<5.75	<0.58	<1.25
174}	28	0	0	(<12)23	30	<306	<25.50	<0.91	0.25
Moy # -		0	0	(<12)4.67	3.25	<59.25	<4.94	<0.21	<0.13
	&22.25	0	0	(<12)14	9.75	<177.75	<14.81	<0.64	<0.38
P.P DE MT-LOUIS (moy. pondérées)[33.56% ont eu recours à l'aide parentale r/r]									
	# -	**0.765**	**1.038**	**<12)3.796**	**4.539**	**<51.861**	**<4.402**	**<0.187**	**<0.13**
	&24.633	**1.155**	**3.462**	**<12)11.46**	**13.061**	**<155.270**	**<13.198**	**<0.566**	**<0.37**
A M J A L									
Agriculteur(e)s [50% (8/16) des PPagr ont eu recours à l'aide p. r/r]									
331	30	30	0	0	0	30.00	2.50	0.08	0.17
333	20	0	0	30	0	30.00	2.50	0.13	0.5
337	25	0	0	15	0	15.00	1.25	0.05	0.25
340	27	20	0	30	0	50.00	4.17	0.15	0.5
341	20	22.5	0	0	0	22.50	1.88	0.09	0.13
344}	32	24	0	200	27	251.00	20.92	0.65	1.31
347	36	20	0	0	0	20.00	1.67	0.05	0.17
376}	21	35	0	0	45	80.00	6.67	0.32	0.17
Moy # -		9.47	0	17.19	4.5	31.16	2.60	0.10	0.2
	&26.38	18.94	0	34.38	9	62.31	5.20	0.19	0.4
Plb [62.5% (10/16) des PPplb ont eu recours à l'aide parentale r/r]									
180	45	0	0	(<12)35	0	<420	<35	<0.78	0
185	27	0	0	(12)17	0	204	17	0.63	0
187	42	0	0	(<12)42	0	<504	<42 <1	-	
193	39	0	0	(<12)34	0	<408	<34	<0.87	0
195	49	0	0	(<12)39	0	<468	<39	<0.80	~
196	27	0	0	(<12)12	0	<144	<12	<0.44	0
197	19	0	0	(<12)19	0	<228	<19 <1	<1	
219#	7	0	0	(<12)7	0	<84	<7 <1	<1	
220}	22	0	0	(<12)5	66	<126	<10.50	<0.48	0.25
222}	40	0	0	(<12)30	30	<390	<32.50	<0.81	0.25
Moy # -		0	0	(<12)15	6	<180	<15.5	<0.49	<0.16
	&31.7	0	0	(<12)24	9.6	<288	<24.8	<0.78	<0.25
P.P. D'AMJAL (moy.pondérées)[58.05% ont eu recours à l'aide parentale r/r]									
	# -	**3.369**	**0**	**<12)10.17**	**5.466**	**<127.043**	**<10.910**	**<0.351**	**<0.17**
	&29.807	**12.201**	**0**	**<12)16.48**	**9.387**	**<202.700**	**<17.826**	**<0.570**	**<0.30**

(SYMBOLES: idem que le tableau précédent, sauf < : plus petit que; ~ : cheptel très réduit)

L'AIDE PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE
CHEZ LES P.P QUI ONT EU RECOURS A CETTE AIDE
A MONT-LOUIS ET A AMJAL

Nos	Total (mois/tr)	uPAT	"Empl.rég." (moy.gén.)	"Empl.Rég." (moy.dern.pér.)
MONT-LOUIS				
Agr. [100% (4/4) des PPagr ont eu recours à l'aide parentale r/r]				
{597}	27.00	2.25	0.25	0.25
{600}	18.00	1.50	0.04	0.25
610}	140.00	11.67	0.39	0.25
328	115.00	9.58	0.60	0.25
Moy	**75**	**6.25**	**0.32**	**0.25**
Pêc.cô. [30% (6/20) des PPpêc ont eu recours à l'a.p. r/r]				
585	<207	<17.25	<0.34	0.08
591	17.00	1.42	0.03	0.28
592	<60	<12	<1	<1
598	20.00	1.67	0.05	0.33
609	56.25	4.69	0.31	0.31
{612}	141.00	11.75	0.25	0.25
Moy	**<83.54**	**<8.13**	**<0.33**	**<0.38**
Plb.[33.33%(4/12)des PPplb ont eu recours à l'aide parentale r/r]				
164	<96	<8	<0.44	0
165	<240	<20	<0.61	0
171}	<69	<5.75	<0.58	<1.25
174}	<306	<25.50	<0.91	0.25
Moy	**<177.75**	**<14.81**	**<0.64**	**<0.38**
PETITES PRODUCTION)S DE MT-LOUIS où IL Y A EU AIDE PARENTALE R/R. (moyennes pondérées) [**33.56%** des PP de Mt-Louis ont eu recours à l'aide parentale r/r]				
Moy	**<155.270**	**<13.198**	**<0.566**	**<0.37**
A M J A L				
Agr. [50% (8/16) des PPagr ont eu recours à l'aide p. r/r]				
331	30.00	2.50	0.08	0.17
333	30.00	2.50	0.13	0.5
337	15.00	1.25	0.05	0.25
340	50.00	4.17	0.15	0.5
341	22.50	1.88	0.09	0.13
344}	251.00	20.92	0.65	1.31
347	20.00	1.67	0.05	0.17
376}	80.00	6.67	0.32	0.17
Moy	**62.31**	**5.20**	**0.19**	**0.4**
Plb.[62.5%(10/16)des PPplb ont eu recours à l'aide parentale r/r]				
180	<420	<35	<0.78	0
185	204	17	0.63	0
187	<504	<42	<1	~
193	<408	<34	<0.87	0
195	<468	<39	<0.80	~
196	<144	<12	<0.44	0
197	<228	<19	<1	<1
219#	<84	<7	<1	<1
220}	<126	<10.50	<0.48	0.25
222}	<390	<32.50	<0.81	0.25
Moy	**<288**	**<24.8**	**<0.78**	**<0.25**
PETITES PRODUCTIONS D'AMJAL où IL Y A EU AIDE PARENTALE R/R. (m.p) [**58.05%** des PP d'AmJal ont eu recours à l'aide parentale r/r]				
Moy	**<202.700**	**<17.826**	**<0.570**	**<0.30**

[SYMBOLES:idem que le tableau précédent sauf <:plus petit que; ~:cheptel très réduit.]

POLYSECTORIALITÉ (PARALLELE ET LINÉAIRE) A MT-LOUIS:TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP PAR SECTEUR ET NOMBRE D'ACTIVITÉS IMPLIQUÉES CHEZ LES P.P. EN GÉNÉRAL ET CHEZ LES P.P.POLYSECTORIELS

	SECTEURS					NBR D'ACTIVITÉS		
	Forêt (t.occ.) %	Pêche (t.occ.) %	Agri. (t.occ.) %	Érable (t.oc.) %	Jardin (t.oc.) %	Nbr apl.	Nbr app.	Nbr ap.
Agr. [100% (4/4) des PPagr sont/ont été polysectoriel(le)s]								
597	0	0	0	77.78	77.78	0	2	2
600	0	0	73.17	14.63	73.17	0	3	3
610	100	0	16.67	66.67	100	0	4	4
328	93.75	0	100	0	100	0	3	3
Moy/PPetPPP	**48.44**	**0.00**	**47.46**	**39.77**	**87.73**	**0**	**3**	**3**
Pêc. [60% (12/20) des PPpê sont/ont été polysect.]								
579	0	0	0	0	0	0	0	0
580	100	100	100	0	0	0	3	3
*583 parall.	48.15	48.15	0.0	0	0			
linéaire	29.16	0	0	0	0			
Total	77.31	48.15	0	0	0	1	2	2
584	0	0	0	0	0	0	0	0
585	29.41	17.65	29.41	0	58.82	0	4	4
586	0	11.11	0	0	11.11	0	2	2
587	0	0	0	0	0	0	0	0
588	0	50	50	0	50	0	3	3
589	0	42.11	73.68	0	100	0	3	3
591	0	0	0	0	0	0	0	0
592	100	0	100	0	0	0	2	2
593	0	0	0	0	0	0	0	0
594	0	0	0	0	0	0	0	0
595	62.5	25	.0	0	50	0	3	3
596	0	45	0	0	45	0	2	2
598	0	90.91	90.91	0	0	0	2	2
605	0	20	0	0	20	0	2	2
609	0	0	0	0	0	0	0	0
611	0	0	0	0	0	0	0	0
612	0	8.51	0	8.51	0	0	2	2
Moy/ PP	**18.46**	**22.92**	**22.2**	**0.43**	**16.75**	**0.05**	**1.55**	**1.55**
PPP	30.77	38.20	37	0.71	27.91	0.08	2.58	2.58
Plb. [66.67% (8/12) des PPplb sont/ont été polysect.]								
164	94.44	0	44.44	0	50	0	3	3
165	66.67	0	60.61	0	6.06	0	3	3
166	61.54	0	61.54	0	61.54	0	3	3
167	33.33	0	0	0	33.33	0	2	2
168	0	0	0	0	0	0	0	0
169	0	66.67	0	0	66.67	0	2	2
170	14.29	0	14.29	0	0	0	2	2
171	60	0	50	60	60	0	4	4
174	64.29	0	82.14	17.86	0	0	3	3
175	0	0	0	0	0	0	0	0
177	0	0	0	0	0	0	0	0
179	0	0	0	0	0	0	0	0
Moy/ PP	**32.88**	**5.56**	**26.09**	**6.49**	**23.13**	**0**	**1.83**	**1.83**
PPP	49.32	8.33	39.13	9.73	34.7	0	2.75	2.75
P.P. DE MONT-LOUIS (total: 36) (Moy. pondérées)								
[65.67% des PP de M-L. sont/ont été polysectoriel(le)s]								
Moy PP	**29.894**	**9.347**	**25.533**	**5.622**	**22.645**	**0.01**	**1.77**	**1.77**
PPP	45.174	14.864	38.776	8.156	33.956	0.02	2.70	2.70

POLYSECTORIALITÉ (PARALLELE ET LINÉAIRE) A AMJAL :TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP PAR SECTEUR ET NOMBRE D'ACTIVITÉS POLYSECTORIELLES CHEZ LES P.P. EN GÉNÉRAL ET CHEZ LES P.P.POLYSECTORIELS

	SECTEURS					--NBR D'ACTIVITÉS--		
	Forêt (t.occ.) %	Pêche (t.occ.) %	Agri. (t.occ.) %	Érable (t.oc.) %	Jardin (t.oc.) %	Nbr. apl.	Nbr. app.	Nbr. ap.
Agr [93.75% (15/16) des PPagr sont/ont déjà été polysectoriel(le)s]								
330	100	0	100	0	100	0	3	3
331	100	0	100	0	86.67	0	3	3
333	100	0	100	0	90	0	3	3
334	100	0	100	0	100	0	3	3
335	100	0	100	0	96	0	3	3
336	71.43	0	71.43	0	67.86	0	3	3
337	60	0	100	0	100	0	3	3
340	37.04	0	100	0	88.89	0	3	3
341	100	0	100	0	80	0	3	3
343	100	0	100	0	44.44	0	3	3
344	100	0	100	28.13	100	0	4	4
345	0	0	0	0	0	0	0	0
347	100	0	100	0	100	0	3	3
348	100	0	100	0	45.83	0	3	3
376	95.24	0	100	71.43	100	0	4	4
377	100	0	100	0	100	0	3	3
Moy/ PP	**85.23**	**0**	**91.96**	**6.22**	**81.23**	**0**	2.94	2.94
PPP	90.91	0	98.1	6.64	86.65	0	3.13	3.13
Plb [81.25% (13/16) des PPplb sont/ont été polysect.]								
180 parall.	88.89	0	77.78	0	20			
linéaire	0	0	0	0	8.89			
Total	88.89	0	77.78	0	28.89	1	3	3
181	0	0	0	0	0	0	0	0
182	100	0	0	0	100	0	2	2
185	100	0	62.96	0	100	0	3	3
186	100	0	0	0	21.74	0	2	2
187	100	0	100	0	100	0	3	3
192	100	0	0	0	28.57	0	2	2
193	100	0	87.18	0	100	0	3	3
194	0	0	0	0	0	0	0	0
195	100	0	79.59	0	100	0	3	3
196	92.59	0	44.44	0	48.15	0	3	3
197	73.68	0	73.68	0	0	0	2	2
214	0	0	0	0	0	0	0	0
219	100	0	100	0	100	0	3	3
220	100	0	100	100	100	0	4	4
222	100	0	100	25	100	0	4	4
Moy/ PP	**78.45**	**0**	**51.60**	**7.81**	**57.96**	**0.06**	**2.31**	**2.31**
PPP	96.55	0	63.51	9.62	71.65	0.08	2.85	2.85
PETITES PRODUCTIONS D'AMJAL (total: 32) (Moy. pondérées) [85.7% des PP d'AJ. sont/ont été polysectoriel(le)s								
Moy/ PP	**80.862**	**0**	**65.960**	**7.244**	**66.239**	**0.04**	**2.53**	**2.31**
PPP	94.543	0	75.817	8.560	76.784	0.05	2.95	2.95

POLYSECTORIALITÉ (PARALLELE ET LINÉAIRE) A MT-LOUIS:
TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP ET NOMBRE D'ACTIVITÉS
CHEZ LES P.P.EN GÉNÉRAL ET CHEZ LES P.P.POLYSECTORIELS

	NBR.ACTIVITÉS POLY.			TAUX D'OCCUPATION DU tPMP		
	apl.	app.	total ap.	apl.	app.	total ap.
Agr [100% (4/4) sont/ont été polysectoriel(le)s]						
597	0	2	2	0	77.78	77.78
600	0	3	3	0	73.17	73.17
610	0	4	4	0	100	100
328	0	3	3	0	100	100
PP=PPP	0	3	3	0	87.73	87.73
Pêc [60% (12/20) sont/ont été polysect.]						
579	0	0	0	0	0	0
580	0	3	3	0	100	100
583	1	2	2*	29.16	48.15	77.31
584	0	0	0	0	0	0
585	0	4	4	0	58.82	58.82
586	0	2	2	0	11.11	11.11
587	0	0	0	0	0	0
588	0	3	3	0	50	50
589	0	3	3	0	100	100
591	0	0	0	0	0	0
592	0	2	2	0	100	100
593	0	0	0	0	0	0
594	0	0	0	0	0	0
595	0	3	3	0	62.25	62.25
596	0	2	2	0	45	45
598	0	2	2	0	90.91	90.91
605	0	2	2	0	20	20
609	0	0	0	0	0	0
611	0	0	0	0	0	0
612	0	2	2	0	8.51	8.51
Moy PP	0.05	1.55	1.55	1.46	34.74	36.20
PPP	0.08	2.58	2.58	2.43	57.90	60.33
PLb [66.67% (8/12) sont/ont été polysect.]						
164	0	3	3	0	94.44	94.44
165	0	3	3	0	66.67	66.67
166	0	3	3	0	61.54	61.54
167	0	2	2	0	33.33	33.33
168	0	0	0	0	0	0
169	0	2	2	0	66.67	66.67
170	0	2	2	0	14.29	14.29
171	0	4	4	0	60	60
174	0	3	3	0	83.14	83.14
175	0	0	0	0	0	0
177	0	0	0	0	0	0
179	0	0	0	0	0	0
Moy PP	0	1.83	1.83	0	39.92	39.92
PPP	0	2.75	2.75	0	59.88	59.88
P.P. DE MT-LOUIS (total: 36) (Moy. pondérées) [65.67% des PP sont/ont été polysectoriel(le)s]						
Moy PP	**0.01**	**1.77**	**1.77**	**0.325**	**39.559**	**39.884**
PPP	0.02	2.70	2.70	0.541	59.842	60.383

*Le même secteur, forêt, est concerné par les deux types de polysectorialité (voir tableau par secteur).

POLYSECTORIALITÉ (PARALLELE ET LINÉAIRE) A AMJAL:
TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP ET NOMBRE D'ACTIVITÉS POLYSECTORIELLES CHEZ LES P.P.
EN GÉNÉRAL ET CHEZ LES P.P.POLYSECTORIELS

	NBR.ACTIVITES POLY.			TAUX D'OCCUPATION DU tPMP		
	apl.	app.	total ap.	apl.	app.	total ap.
Agr [93.75% (15/16) ont eu a.p.p., 6.67% (1/15) ont eu a.p.l.						
330	0	3	3	0	100	100
331	0	3	3	0	100	100
333	0	3	3	0	100	100
334	0	3	3	0	100	100
335	0	3	3	0	100	100
336	0	3	3	0	71.43	71.43
337	0	3	3	0	100	100
340	0	3	3	0	100	100
341	0	3	3	0	100	100
343	0	3	3	0	100	100
344	0	4	4	0	100	100
345	0	0	0	0	0	0
347	0	3	3	0	100	100
348	0	3	3	0	100	100
376	0	4	4	0	100	100
377	0	3	3	0	100	100
Moy PP	0	2.94	2.94	0	91.96	91.96
PPP	0	3.13	3.13	0	98.10	98.10
Plb. [81.25 (13/16) ont eu a.p.p., 31.25 (5/16) ont eu a.p.l.						
180	1	3	3*	8.89	88.89	97.78
181	0	0	0	0	0	0
182	0	2	2	0	100	100
185	0	3	3	0	100	100
186	0	2	2	0	21.74	21.74
187	0	3	3	0	100	100
192	0	2	2	0	28.57	28.57
193	0	3	3	0	100	100
194	0	0	0	0	0	0
195	0	3	3	0	100	100
196	0	3	3	0	92.59	92.59
197	0	2	2	0	73.68	73.68
214	0	0	0	0	0	0
219	0	3	3	0	100	100
220	0	4	4	0	100	100
222	0	4	4	0	100	100
Moy PP	0.06	2.31	2.31	0.56	69.09	69.65
PPP	0.08	2.85	2.85	0.68	85.04	85.72
P.P. D'AMJAL (total: 32) (Moy. pondérées) [**85.7%** des PP sont polysectoriel(le)s]						
Moy PP	**0.04**	**2.53**	**2.31**	**0.358**	77.231	77.589
PPP	0.05	2.95	2.95	0.441	89.682	90.123

*Le même secteur, jardinage, est concerné par les deux types de polysectorialité (voir tableau par secteur).

TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP ET NOMBRE D'ACTIVITÉS
SELON LA CATÉGORIE D'APPARTENANCE

	NBR.ACTIVITES IMPL.			TAUX D'OCCUPATION DU tPMP		
	apl.	app.	total ap.	apl.	app.	total ap.
Agr [95% (19/20) sont/ont été polysectoriel(le)s]						
597	0	2	2	0	77.78	77.78
600	0	3	3	0	73.17	73.17
610	0	4	4	0	100	100
328	0	3	3	0	100	100
330	0	3	3	0	100	100
331	0	3	3	0	100	100
333	0	3	3	0	100	100
334	0	3	3	0	100	100
335	0	3	3	0	100	100
336	0	3	3	0	71.43	71.43
337	0	3	3	0	100	100
340	0	3	3	0	100	100
341	0	3	3	0	100	100
343	0	3	3	0	100	100
344	0	4	4	0	100	100
345	0	0	0	0	0	0
347	0	3	3	0	100	100
348	0	3	3	0	100	100
376	0	4	4	0	100	100
377	0	3	3	0	100	100
Moy PP	0	2.95	2.95	0	91.12	91.12
PPP	0	3.11	3.11	0	95.91	95.91
Pêc [60% (12/20) sont/ont été polysect.]						
579	0	0	0	0	0	0
580	0	3	3	0	100	100
583	1	2	2*	29.16	48.15	77.31
584	0	0	0	0	0	0
585	0	4	4	0	58.82	58.82
586	0	2	2	0	11.11	11.11
587	0	0	0	0	0	0
588	0	3	3	0	50	50
589	0	3	3	0	100	100
591	0	0	0	0	0	0
592	0	2	2	0	100	100
593	0	0	0	0	0	0
594	0	0	0	0	0	0
595	0	3	3	0	62.25	62.25
596	0	2	2	0	45	45
598	0	2	2	0	90.91	90.91
605	0	2	2	0	20	20
609	0	0	0	0	0	0
611	0	0	0	0	0	0
612	0	2	2	0	8.51	8.51
Moy PP	0.05	1.5	1.5	1.46	34.74	36.20
PPP	0.08	2.5	2.5	2.43	57.90	60.33

* Un même secteur est concerné par les deux types de polysectorialité (voir tableau par secteur).

(suite du tableau précédent)

PLb [75% (21/28) sont/ont été polysect.]						
164	0	3	3	0	94.44	94.44
165	0	3	3	0	66.67	66.67
166	0	3	3	0	61.54	61.54
167	0	2	2	0	33.33	33.33
168	0	0	0	0	0	0
169	0	2	2	0	66.67	66.67
170	0	2	2	0	14.29	14.29
171	0	4	4	0	60	60
174	0	3	3	0	83.14	83.14
175	0	0	0	0	0	0
177	0	0	0	0	0	0
179	0	0	0	0	0	0
180	1	3	3*	8.89	88.89	97.78
181	0	0	0	0	0	0
182	0	2	2	0	100	100
185	0	3	3	0	100	100
186	0	2	2	0	21.74	21.74
187	0	3	3	0	100	100
192	0	2	2	0	28.57	28.57
193	0	3	3	0	100	100
194	0	0	0	0	0	0
195	0	3	3	0	100	100
196	0	3	3	0	92.59	92.59
197	0	2	2	0	73.68	73.68
214	0	0	0	0	0	0
219	0	3	3	0	100	100
220	0	4	4	0	100	100
222	0	4	4	0	100	100
Moy PP	0.06	2.10	2.10	0.318	56.590	56.907
PPP	0.04	2.81	2.81	0.423	75.453	75.877

* Un même secteur est concerné par les deux types de polysectorialité (voir tableau par secteur).

POLYSECTORIALITÉ (PARALLELE ET LINÉAIRE) A MT-LOUIS:TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP PAR SECTEUR ET NOMBRE D'ACTIVITÉS CHEZ LES P.P. EN GÉNÉRAL ET CHEZ LES P.P.POLYSECTORIELS

	SECTEURS					NBR D'ACTIVITÉS		
	Forêt (.occ.) %	Pêche (t.occ.) %	Agri. (t.occ.) %	Érable (t.oc.) %	Jardin (t.oc.) %	Nbr apl.	Nbr app.	Nbr ap.
Agr. [100% (4/4) des PPagr sont/ont été polysectoriel(le)s]								
597	0	0	0	77.78	77.78	0	2	2
600	0	0	73.17	14.63	73.17	0	3	3
610	100	0	16.67	66.67	100	0	4	4
328	93.75	0	100	0	100	0	3	3
Moy/PP & PPP	**48.44**	**0**	**47.46**	**39.77**	**87.73**	**0**	**3**	**3**
Pêc. [60% (12/20) des PPpê sont/ont été polysect.]								
579	0	0	0	0	0	0	0	0
580	100	100	100	0	0	0	3	3
*583 parall.		48.15	48.15	0.0	0	0		
linéaire		29.16	0	0	0	0		
Total		77.31	48.15	0	0	0	1	2
584	0	0	0	0	0	0	0	0
585	29.41	17.65	29.41	0	58.82	0	4	4
586	0	11.11	0	0	11.11	0	2	2
587	0	0	0	0	0	0	0	0
588	0	50	50	0	50	0	3	3
589	0	42.11	73.68	0	100	0	3	3
591	0	0	0	0	0	0	0	0
592	100	0	100	0	0	0	2	2
593	0	0	0	0	0	0	0	0
594	0	0	0	0	0	0	0	0
595	62.5	25	0	0	50	0	3	3
596	0	45	0	0	45	0	2	2
598	0	90.91	90.91	0	0	0	2	2
605	0	20	0	0	20	0	2	2
609	0	0	0	0	0	0	0	0
611	0	0	0	0	0	0	0	0
612	0	8.51	0	8.51	0	0	2	2
Moy/ PP	**18.46**	**22.92**	**22.2**	**0.43**	**16.75**	**0.05**	**1.55**	**1.55**
PPP	30.77	38.20	37	0.71	27.91	0.08	2.58	2.58
Plb. [66.67% (8/12) des PPplb sont/ont été polysect.]								
164	94.44	0	44.44	0	50	0	3	3
165	66.67	0	60.61	0	6.06	0	3	3
166	61.54	0	61.54	0	61.54	0	3	3
167	33.33	0	0	0	33.33	0	2	2
168	0	0	0	0	0	0	0	0
169	0	66.67	0	0	66.67	0	2	2
170	14.29	0	14.29	0	0	0	2	2
171	60	0	50	60	60	0	4	4
174	64.29	0	82.14	17.86	0	0	3	3
175	0	0	0	0	0	0	0	0
177	0	0	0	0	0	0	0	0
179	0	0	0	0	0	0	0	0
Moy/ PP	**32.88**	**5.56**	**26.09**	**6.49**	**23.13**	**0**	**1.83**	**1.83**
PPP	49.32	8.33	39.13	9.73	34.7	0	2.75	2.75
P.P. DE MONT-LOUIS (total: 36) (Moy. pondérées) [65.67% des PP de M-L. sont/ont été polysectoriel(le)s]								
Moy PP	**29.894**	**9.347**	**25.533**	**5.622**	**22.645**	**0.01**	**1.77**	**1.77**
PPP	45.174	14.864	38.776	8.156	33.956	0.02	2.70	2.70

POLYSECTORIALITÉ (PARALLELE ET LINÉAIRE) A AMJAL :TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP PAR SECTEUR ET NOMBRE D'ACTIVITÉS POLYSECTORIELLES CHEZ LES P.P. EN GÉNÉRAL ET CHEZ LES P.P.POLYSECTORIELS

	SECTEURS					NBR D'ACTIVITÉS		
	Forêt (t.occ.) %	Pêche (t.occ.) %	Agri. (t.occ.) %	Érable (t.occ.) %	Jardin (t.occ.) %	Nbr. apl.	Nbr. app.	Nbr. ap.
Agr [93.75% (15/16) des PPagr sont/ont déjà été polysectoriel(le)s]								
330	[illegible]	0	100	0	100	0	3	3
331	[illegible]	0	100	0	86.67	0	3	3
333	[illegible]	0	100	0	90	0	3	3
334	[illegible]	0	100	0	100	0	3	3
335	[illegible]	0	100	0	96	0	3	3
[illegible]	[illegible]	0	71.43	0	67.86	0	3	3
[illegible]	[illegible]	0	100	0	100	0	3	3
[illegible]	[illegible]	0	100	0	88.89	0	3	3
[illegible]	[illegible]	0	100	0	80	0	3	3
[illegible]	[illegible]	0	100	0	44.44	0	3	3
[illegible]	[illegible]	0	100	28.13	100	0	4	4
[illegible]	[illegible]	0	0	0	0	0	0	0
347	[illegible]	0	100	0	100	0	3	3
348	[illegible]	0	100	0	45.83	0	3	3
376	95.24	0	100	71.43	100	0	4	4
377	100	0	100	0	100	0	3	3
Moy/	**PP85.23**	**0**	**91.96**	**6.22**	**81.23**	**0**	2.94	2.94
PPP	90.91	0	98.1	6.64	86.65	0	3.13	3.13
Plb [81.25% (13/16) des PPplb sont/ont été polysect.]								
180 parall.		88.89	0	77.78	0	20		
linéaire		0	0	0	0	8.89		
Total		88.89	0	77.78	0	28.89	1	3
181	0	0	0	0	0	0	0	0
182	100	0	0	0	100	0	2	2
185	100	0	62.96	0	100	0	3	3
186	100	0	0	0	21.74	0	2	2
187	100	0	100	0	100	0	3	3
192	100	0	0	0	28.57	0	2	2
193	100	0	87.18	0	100	0	3	3
194	0	0	0	0	0	0	0	0
195	100	0	79.59	0	100	0	3	3
196	92.59	0	44.44	0	48.15	0	3	3
197	73.68	0	73.68	0	0	0	2	2
214	0	0	0	0	0	0	0	0
219	100	0	100	0	100	0	3	3
220	100	0	100	100	100	0	4	4
222	100	0	100	25	100	0	4	4
Moy/	**PP78.45**	**0**	**51.60**	**7.81**	**57.96**	**0.06**	**2.31**	**2.31**
	PPP96.55	0	63.51	9.62	71.65	0.08	2.85	2.85
PETITES PRODUCTIONS D'AMJAL (total: 32) (Moy. pondérées) [85.7% des PP d'AJ. sont/ont été polysectoriel(le)s								
My/PP	**80.862**	**0**	**65.960**	**7.244**	**66.239**	**0.04**	**2.53**	**2.31**
PPP	94.543	0	75.817	8.560	76.784	0.05	2.95	2.95

POLYSECTORIALITÉ (PARALLELE ET LINÉAIRE) A MT-LOUIS:
TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP ET NOMBRE D'ACTIVITÉS CHEZ LES P.P.
EN GÉNÉRAL ET CHEZ LES P.P.POLYSECTORIELS

	NBR.ACTIVITÉS POLY.			TAUX D'OCCUPATION DU tPMP		
	apl.	app.	total ap.	apl.	app.	total ap.
Agr [100% (4/4) sont/ont été polysectoriel(le)s]						
597	0	2	2	0	77.78	77.78
600	0	3	3	0	73.17	73.17
610	0	4	4	0	100	100
328	0	3	3	0	100	100
PP=PPP	0	3	3	0	87.73	87.73
Pêc [60% (12/20) sont/ont été polysect.]						
579	0	0	0	0	0	0
580	0	3	3	0	100	100
583	1	2	2*	29.16	48.15	77.31
584	0	0	0	0	0	0
585	0	4	4	0	58.82	58.82
586	0	2	2	0	11.11	11.11
587	0	0	0	0	0	0
588	0	3	3	0	50	50
589	0	3	3	0	100	100
591	0	0	0	0	0	0
592	0	2	2	0	100	100
593	0	0	0	0	0	0
594	0	0	0	0	0	0
595	0	3	3	0	62.25	62.25
596	0	2	2	0	45	45
598	0	2	2	0	90.91	90.91
605	0	2	2	0	20	20
609	0	0	0	0	0	0
611	0	0	0	0	0	0
612	0	2	2	0	8.51	8.51
Moy PP	0.05	1.55	1.55	1.46	34.74	36.20
PPP	0.08	2.58	2.58	2.43	57.90	60.33
PLb [66.67% (8/12) sont/ont été polysect.]						
164	0	3	3	0	94.44	94.44
165	0	3	3	0	66.67	66.67
166	0	3	3	0	61.54	61.54
167	0	2	2	0	33.33	33.33
168	0	0	0	0	0	0
169	0	2	2	0	66.67	66.67
170	0	2	2	0	14.29	14.29
171	0	4	4	0	60	60
174	0	3	3	0	83.14	83.14
175	0	0	0	0	0	0
177	0	0	0	0	0	0
179	0	0	0	0	0	0
Moy PP	0	1.83	1.83	0	39.92	39.92
PPP	0	2.75	2.75	0	59.88	59.88
P.P. DE MONT-LOUIS (total: 36) (Moy. pondérées) [65.67% des PP sont/ont été polysectoriels]						
Moy PP	**0.01**	**1.77**	**1.77**	**0.325**	**39.559**	**39.884**
PPP	0.02	2.70	2.70	0.541	59.842	60.383

*Le même secteur, forêt, est concerné par les deux types de polysectorialité (voir tableau par secteur).

POLYSECTORIALITÉ (PARALLELE ET LINÉAIRE) A AMJAL:
TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP ET NOMBRE D'ACTIVITÉS
POLYSECTORIELLES CHEZ LES P.P.
EN GÉNÉRAL ET CHEZ LES P.P.POLYSECTORIELS

	NBR.ACTIVITÉS POLY.			TAUX D'OCCUPATION DU tPMP		
	apl.	app.	total ap.	apl.	app.	total ap.
Agr [93.75% (15/16) ont eu a.p.p., 6.67% (1/15) ont eu a.p.l.						
330	0	3	3	0	100	100
331	0	3	3	0	100	100
333	0	3	3	0	100	100
334	0	3	3	0	100	100
335	0	3	3	0	100	100
336	0	3	3	0	71.43	71.43
337	0	3	3	0	100	100
340	0	3	3	0	100	100
341	0	3	3	0	100	100
343	0	3	3	0	100	100
344	0	4	4	0	100	100
345	0	0	0	0	0	0
347	0	3	3	0	100	100
348	0	3	3	0	100	100
376	0	4	4	0	100	100
377	0	3	3	0	100	100
Moy PP	0	2.94	2.94	0	91.96	91.96
PPP	0	3.13	3.13	0	98.10	98.10
PLp. [81.25 (13/16) ont eu a.p.p., 31.25 (5/16) ont eu a.p.l.						
180	1	3	3*	8.89	88.89	97.78
181	0	0	0	0	0	0
182	0	2	2	0	100	100
185	0	3	3	0	100	100
186	0	2	2	0	21.74	21.74
187	0	3	3	0	100	100
192	0	2	2	0	28.57	28.57
193	0	3	3	0	100	100
194	0	0	0	0	0	0
195	0	3	3	0	100	100
196	0	3	3	0	92.59	92.59
197	0	2	2	0	73.68	73.68
214	0	0	0	0	0	0
219	0	3	3	0	100	100
220	0	4	4	0	100	100
222	0	4	4	0	100	100
Moy PP	0.06	2.31	2.31	0.56	69.09	69.65
PPP	0.08	2.85	2.85	0.68	85.04	85.72
P.P. D'AMJAL (total: 32) (Moy. pondérées) [85.7% des PP sont polysectoriels]						
Moy PP	0.04	2.53	2.31	0.358	77.231	77.589
PPP	0.05	2.95	2.95	0.441	89.682	90.123

*Le même secteur, jardinage, est concerné par les deux types de polysectorialité (voir tableau par secteur).

POLYSECTORIALITÉ (PARALLELE ET LINÉAIRE):
TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP ET NOMBRE D'ACTIVITÉS
SELON LA CATÉGORIE D'APPARTENANCE

	NBR.ACTIVITES IMPL.			TAUX D'OCCUPATION DU tPMP		
	apl.	app.	total ap.	apl.	app.	total ap.
Agr (95% (19/20) sont/ont été polysectoriels)						
597		2	2	0	77.78	77.78
606		3	3	0	73.17	73.17
610		4	4	0	100	100
[illegible]		3	3	0	100	100
[illegible]		3	3	0	100	100
[illegible]		3	3	0	100	100
[illegible]		3	3	0	100	100
[illegible]		3	3	0	100	100
[illegible]		3	3	0	100	100
[illegible]		3	3	0	71.43	71.43
[illegible]		3	3	0	100	100
[illegible]		3	3	0	100	100
[illegible]		3	3	0	100	100
[illegible]		3	3	0	100	100
[illegible]		3	3	0	100	100
[illegible]		4	4	0	0	0
[illegible]		0	0	0	100	100
347	[illegible]	3	3	0	100	100
348	0	3	3	0	100	100
376	0	4	4	0	100	100
377	0	3	3	0	100	100
Moy PP	0	2.95	2.95	0	91.12	91.12
PPP	0	3.11	3.11	0	95.91	95.91
Pêc (60% (12/20) sont/ont été polysect.)						
579	0	0	0	0	0	0
580	0	3	3	0	100	100
583	1	2	2*	29.16	48.15	77.31
584	0	0	0	0	0	0
585	0	4	4	0	58.82	58.82
586	0	2	2	0	11.11	11.11
587	0	0	0	0	0	0
588	0	3	3	0	50	50
589	0	3	3	0	100	100
591	0	0	0	0	0	0
592	0	2	2	0	100	100
593	0	0	0	0	0	0
594	0	0	0	0	0	0
595	0	3	3	0	62.25	62.25
596	0	2	2	0	45	45
598	0	2	2	0	90.91	90.91
605	0	2	2	0	20	20
609	0	0	0	0	0	0
611	0	0	0	0	0	0
612	0	2	2	0	8.51	8.51
Moy PP	0.05	1.5	1.5	1.46	34.74	36.20
PPP	0.08	2.5	2.5	2.43	57.90	60.33

* Un même secteur est concerné par les deux types de polysectorialité (voir tableau par secteur).

(suite du tableau précédent)

PLb [75% (21/28) sont/ont été polysect.]						
164	0	3	3	0	94.44	94.44
165	0	3	3	0	66.67	66.67
166	0	3	3	0	61.54	61.54
167	0	2	2	0	33.33	33.33
168	0	0	0	0	0	0
169	0	2	2	0	66.67	66.67
170	0	2	2	0	14.29	14.29
171	0	4	4	0	60	60
174	0	3	3	0	83.14	83.14
175	0	0	0	0	0	0
177	0	0	0	0	0	0
179	0	0	0	0	0	0
180	1	3	3*	8.89	88.89	97.78
181	0	0	0	0	0	0
182	0	2	2	0	100	100
185	0	3	3	0	100	100
186	0	2	2	0	21.74	21.74
187	0	3	3	0	100	100
192	0	2	2	0	28.57	28.57
193	0	3	3	0	100	100
194	0	0	0	0	0	0
195	0	3	3	0	100	100
196	0	3	3	0	92.59	92.59
197	0	2	2	0	73.68	73.68
214	0	0	0	0	0	0
219	0	3	3	0	100	100
220	0	4	4	0	100	100
222	0	4	4	0	100	100
Moy PP	0.06	2.10	2.10	0.318	56.590	56.907
PPP	0.04	2.81	2.81	0.423	75.453	75.877

* Un même secteur est concerné par les deux types de polysectorialité (voir tableau par secteur).

AMJAL :ENGAGEMENT SOCIOPOLITIQUE ET CULTUREL
CHEZ LES P.P. POLYSECTORIELS ENGAGÉS

Nos	1ère ann. de POLY	ASS.PROF. nbr de PART.	ASS.PROF. 1e an.de PART	COOPS nbr de PART.	COOPS 1e an.de PART	CLUBS SOC nbr de PART.	CLUBS SOC 1e an.de PART	PARTIS PO nbr de PART.	PARTIS PO 1e an. PART	TOTAL nbr de PART	TOTAL 1e a.de PART	TOTAL nbr a.de PART	TOTAL nbr a Par./tPMP (%)
Agr. [93.8% (15/16) des PP sont polysect. et eng.]													
330	1968	2	1970	1	1970	2	1964	0	-	5	1964	13	100+
331	1951	2	1951	1	1970	2	1962	0	-	5	1951	30	100
333	1961	1	1964	2	1965	1	1971	1	1980	5	1964	17	85
334<	1953	2	1955	1	1968	0	-	0	-	3	1955	26	92.86
335	1956	2	1965	1	1980	1	1975	0	-	4	1965	16	64
336	1961	2	1971	0	-	0	-	1	1976	3	1971	10	35.71
337	1956	2	1960	3	1956	3	1956	0	-	8	1956	25	100
340	1954	3	1961	1	1954	1	1963	0	-	5	1954	27	100
341	1961	2	1965	1	1970	0	-	0	-	3	1965	17	85
343	1963	2	1963	1	1973	0	-	0	-	3	1963	18	100
344	1949	2	1949	2	1949	2	1960	0	-	6	1949	32	100
347	1945	2	1948	1	1965	1	1970	0	-	4	1948	33	91.67
348	1957	2	1957*	3	1957	2	1960	0	-	7	1957	24	100
376	1960	2	1960*	2	1968	0	-	0	-	4	1960	21	100
377	1963	2	1963	3	1945	0	-	0	-	5	1945	18	100+
My	**1957.2**	**2**		**1.53**		**1**		**0.13**		**4.67**	**1957.8**	**21.8**	**90.28**
FLB [61.87% (10/16) des PP sont poly. et eng.]													
180	1936	0	-	0	-	1	1978	0	-	1	1978	3	6.67
182	1977	1	1976	0	-	0	-	0	-	1	1976	4	100+
185	1954	1	1954	1	1954	0	-	0	-	2	1954	27	100
187	1939	1	1950	0	-	1	1970	0	-	2	1950	31	73.81
192	1979	0	-	0	-	1	1975	0	-	1	1975	6	85.71
193	1942	0	-	1	1958	1	1966	0	-	2	1958	23	58.97
*197	1962	0	-	0	-	2	1965	0	-	2	1965	16	84.21
*219<	1974	1	1974	0	-	0	-	0	-	1	1974	7	100
*220<	1959	1	1959	2	1973	1	1963	1	1973	5	1959	22	100
222*	1941	1	1956	0	-	0	-	0	-	1	1956	25	62.5
My#	**1956.3**	**.6**		**.4**		**.7**		**.1**		**1.8**	**1964.5**	**17.5**	**77.19**
P.P. POLYSECTORIELS ENGAGÉS D'AMJAL (Moy.pondérées) [73.2% des PP sont à la fois enga. et poly.]													
	#1956.62	1.10		0.8		0.81		0.11		2.82	1962.62	19	81.85

Symboles (idem aux tableaux précédents)

MT-LOUIS: ENGAGEMENT SOCIOPOLITIQUE ET CULTUREL
CHEZ LES P.P. POLYSECTORIELS ENGAGÉS

Nos	1ère ann. de POLY	ASS.PROF. nbr de PART.	ASS.PROF. 1e an.de PART	COOPS nbr de PART.	COOPS 1e an.de PART	CLUBS SOC nbr de PART.	CLUBS SOC 1e an.de PART	PARTIS PO nbr de PART.	PARTIS PO 1e an. PART	TOTAL nbr de PART	TOTAL 1e a.de PART	TOTAL nbr a.de PART	TOTAL nbr a Par./tPMP (%)
Agr [50% (2/4) des PPagr sont eng. et poly.]													
597	1974	0	-	0	-	1	1972	0	-	1	1972	9	100
328	1966	1	1965	0	-	0	-	0	-	1	1965	16	100
Moy#	**1970**	**0.5**		**0**		**0.5**		**0**		1	**1968.5**	**12.5**	100
Pê [47.37 (9/19) des PPpê. sont eng. et poly.]													
580	1978	2	1978	1	1967	0	-	0	-	3	1967	3+	100+
583	1954	1	1954	0	-	0	-	0	-	1	1954	27	100
586	1972	0	-	0	-	1	1965	0	-	1	1965	9+	100+
588	1980	0	-	1	1980	0	-	0	-	1	1980	1	50
592	1976	1	1970	0	-	1	1980	0	-	2	1970	5+	100+
596	1972	1	1978	1	1966	1	1972	0	-	3	1966	15	75
598	1971	1	1979	0	-	0	-	0	-	1	1979	2	18.18
605	1956	0	-	0	-	1	1970	0	-	1	1970	11	44
612	1977	0	-	0	-	2	1967	0	-	2	1967	14	29.79
My#	**1970.67**	**0.67**		**0.33**		**0.67**		**0**		**1.67**	**1968.67**	**9.6**	**68.55**
PLB [50% (6/12) des PPplb sont eng. et poly.]													
164	1963	0	-	0	-	1	1971	0	-	1	1971	10	55.56
165	1951	1	1948	0	-	1	1978	0	-	2	1948	33	100
167	1980	0	-	0	-	1	1980	1	1979	2	1979	2	66.67
169	1977	1	pr	1	1975	1	1970	1	1976	4	1970	6+	100+
170*	1976	1	1977	0	-	2	1965	1	pr	4	1965	14	40
174*	1953	2	pr	0	-	0	-	0	-	2	pr	-	pr
My#	1966.67	**0.83**		0.17		**1**		**0.5**		**2.5**	1966.67	13	71.99

P. P. POLYSECTORIELS ENGAGÉS DE MONT-LOUIS (Moy.pondérées)

[49.4 % des PP sont à la fois eng. et poly.]
1967.61 0.79 0.20 0.92 0.38 2.29 1967.13 12.3 70.57

Symboles: (idem aux tableaux précédents)

LA POLYSECTORIALITÉ CHEZ LES P.P.
POLYSECTORIELS ENGAGÉS AU PLAN SOCIOPOLITIQUE ET CULTUREL

MONT-LOUIS

	POLY.	/tPMP	Nbr. d'an. poly.
Agr			
597	2	77.78	7
328	3	100	16
Moy	2.5	88.89	11.5
Pêc			
580	3	100	3
583	2	77.31	20
586	2	11.11	1
588	3	50	1
592	2	100	5
596	2	45	9
598	2	90.91	10
605	2	20	5
612	2	8.51	5
Moy	2.2	55.87	6.55
Plb			
164	3	94.44	17
165	3	66.67	22
167	2	33.33	1
169	2	66.67	4
170	2	14.29	5
174	3	83.14	23
Moy	2.5	59.76	12
P.P.P.E. DE MT-LOUIS (Moy. pondérées)			
Moy	1.9	59.31	10.66

LA POLYSECTORIALITÉ CHEZ LES P.P. POLYSECTORIELS ENGAGÉS AU PLAN SOCIOPOLITIQUE ET CULTUREL

AMJAL

	POLY.	/tPMP	Nbr. d'an. poly.
Agr			
330	3	100	13
331	3	100	30
333	3	100	20
334	3	100	28
335	3	100	25
336	3	71.43	20
337	3	100	25
340	3	100	27
341	3	100	20
343	3	100	18
344	4	100	32
347	3	100	36
348	3	100	24
376	4	100	21
377	3	100	18
Moy	3.1	98.09	23.8
PLb.			
180	3	97.78	46
182	2	100	4
185	3	100	27
187	3	100	42
192	2	28.57	2
193	3	100	39
197	2	73.68	14
219	3	100	7
220	4	100	22
222	4	100	40
	2.9	90	24.3

P.P.P.E. D'AMJAL
(Moy. pondérées)

Moy	2.97	92.87	24.12

ENGAGEMENT SOCIOPOLITIQUE ET CULTUREL CHEZ LES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES À LA FOIS POLYSECTORIELS ET ENGAGÉS PAR RAPPORT AUX PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ENGAGÉS

Nos	1ère année de POLYS	ASS.PROF. nbr de PART.	ASS.PROF. 1ère an.de PART	COOPS nbr de PART.	COOPS 1ère an.de PART	CLUBS SOC. nbr de PART.	CLUBS SOC. 1ère an.de PART	PARTIS POL nbr de PART.	PARTIS POL 1ère an.de PART	TOTAL nbr de PART.	TOTAL 1ère an.de PART	TOTAL nbr an.de PART.	TOTAL Par./tPMP (%)
							A M J A L						
AGRICULTRICES ET AGRICULTEURS (93,75% --15/16-- des PP sont poly. et eng.) (100% --15/15-- des PPP sont eng.; 93,75% --15/16-- des PPE sont poly)													
PPPE-Agr.													
330	1968	2	1970	1	1970	2	1964	0	–	5	1964	13	100+
331	1951	2	1951	1	1970	2	1962	0	–	5	1951	30	100
333	1961	1	1964	2	1965	1	1971	1	1980	5	1964	17	85
^334	{953	2	1955	1	1968	0	--	0	–	3	1955	26	92.86
335	1956	2	1965	1	1980	1	1975	0	–	4	1965	16	64
336	1961	2	1971	0	–	0	--	1	1976	3	1971	10	35.71
337	1956	2	1960	3	1956	3	1956	0	–	8	1956	25	100
340	1954	3	1961	1	1954	1	1963	0	–	5	1954	27	100
341	1961	2	1965	1	1970	0	–	0	--	3	1965	17	85
343	1963	2	1963	1	1973	0	--	0	–	3	1963	18	100
344	1949	2	1949	2	1949	2	1960	0	–	6	1949	32	100
347	1945	2	1948	1	1965	1	1970	0	--	4	1948	33	91.67
348	1957	2	1957*	3	1957	2	1960	0	–	7	1957	24	100
376	1960	2	1960*	2	1968	0	--	0	--	4	1960	21	100
377	1963	2	1963	3	1945	0	--	0	--	5	1945	18	100+
Moy.PPPE-Agr.	1957,2	2		1.53		1		0.13		4.67	1957.8	21.8	90.28
PPE-Agri													
330	1968	2	1970	1	1970	2	1964	0	–	5	1964	13	100+
331	1951	2	1951	1	1970	2	1962	0	--	5	1951	30	100
333	1961	1	1964	2	1965	1	1971	1	1980	5	1964	17	85
^334	{953	2	1955	1	1968	0	--	0	–	3	1955	26	92.86
335	1956	2	1965	1	1980	1	1975	0	–	4	1965	16	64
336	1961	2	1971	0	--	0	--	1	1976	3	1971	10	35.71
337	1956	2	1960	3	1956	3	1956	0	--	8	1956	25	100
340	1954	3	1961	1	1954	1	1963	0	–	5	1954	27	100
341	1961	2	1965	1	1970	0	–	0	–	3	1965	17	85
343	1963	2	1963	1	1973	0	–	0	–	3	1963	18	100
344	1949	2	1949	2	1949	2	1960	0	--	6	1949	32	100
345	**–**	**1**	**1979**	**2**	**1979**	**0**	**–**	**0**	**–**	**3**	**1979**	**2**	**100**
347	1945	2	1948	1	1965	1	1970	0	--	4	1948	33	91.67
348	1957	2	1957*	3	1957	2	1960	0	--	7	1957	24	100
376	1960	2	1960*	2	1968	0	–	0	--	4	1960	21	100
377	1963	2	1963	3	1945	0	–	0	--	5	1945	18	100+
Moy. PPE-Agr.	1958,68	1.94		1.56		0.94		0.13		4.56	1959.13	20.56	90.89

SYMBOLES: +Engagé-e avant de devenir prop. (seul le temps PMP a été retenu).
^Membre d'un ODC. <Mbr. d'un ODC et qui en a fait mention à titre d'e.s.p.c.: ces données, afin de ne pas biaiser la rech, ont été retirées du tableau.
{ }Moyenne de 1ères années (d'engag. ou de polys.) établie par rapport à l'ensemble en inscrivant 1981 pour les non eng. ou non poly.
*348,376:n'ont pu être membres de l'UPA avant de devenir prop. (d'où date de PMP).

A M J A L
(SUITE)

Nos	1ère année de POLYS	ASS.PROF. nbr de PART.	ASS.PROF. 1ère an.de PART	COOPS nbr de PART.	COOPS 1ère an.de PART	CLUBS SOC. nbr de PART.	CLUBS SOC. 1ère an.de PART	PARTIS POL nbr de PART.	PARTIS POL 1ère an.de PART	TOTAL nbr de PART.	TOTAL 1ère an.de PART.	TOTAL nbr an.de PART.	TOTAL nbr an. Par./tPMP (%)
PROPRIÉTAIRES DE LOTS BOISÉS (61,87% --10/16 des PP sont poly. et engagés) (83,3% --10/12-- des PPP sont eng; 83,3% --10/12-- des PPE sont poly.)													
PPPE-Plb													
180	1936	0	--	0	-	1	1978	0	-	1	1978	3	6.67
182	1977	1	1976	0	--	0	-	0	--	1	1976	4	100+
185	1954	1	1954	1	1954	0	--	0	--	2	1954	27	100
187	1939	1	1950	0	--	1	1970	0	--	2	1950	31	73.81
192	1979	0	-	0	--	1	1975	0	--	1	1975	6	85.71
193	1942	0	-	1	1958	1	1966	0	-	2	1958	23	58.97
^197	1962	0	--	0	--	2	1965	0	-	2	1965	16	84.21
^219	1974	1	1974	0	-	0	--	0	--	1	1974	7	100
^220	1959	1	1959	2	1973	1	1963	1	1973	5	1959	22	100
222*	1941	1	1956	0	-	0	--	0	--	1	1956	25	62.5
Moy. PPPE-Plb.	1956,3	0.60		0.40		0.70		0.10		1.80	1964.5	17.5	77.19
PPE-Plb													
180	1936	0	--	0	-	1	1978	0	-	1	1978	3	6.67
182	1977	1	1976	0	-	0	--	0	-	1	1976	4	100+
185	1954	1	1954	1	1954	0	--	0	-	2	1954	27	100
187	1939	1	1950	0	-	1	1970	0	--	2	1950	31	73.81
192	1979	0	--	0	-	1	1975	0	-	1	1975	6	85.71
193	1942	0	-	1	1958	1	1966	0	--	2	1958	23	58.97
194	--	0	-	0	-	1	1968	0	-	1	1968	9	100
^197	1962	0	--	0	-	2	1965	0	--	2	1965	16	84.21
^214	--	1	1977	0	--	0	-	0	-	1	1977	4	100
^219	1974	1	1974	0	-	0	--	0	-	1	1974	7	100
^220	1959	1	1959	2	1973	1	1963	1	1973	5	1959	22	100
222*	1941	1	1956	0	--	0	--	0	--	1	1956	25	62.5
Moy. PPE-Plb.	1960,42	0.58		0.33		0.67		0.08		1.66	1965.83	14.8	80.99
A M J A L (Moy.pond.) [73,2% des PP sont à la fois eng. et poly.; 85,13% des PPP sont eng.; 87,04% de PPE sont poly.]													
PPPE	1956,62	1.10		★.★★ 0.8		0.81		★.★★ 0.11		★.★ 2.82	1962.62	★.★★ 19.00	★. 81.85
PPE	1959,80	★. 1.06		★. 0.77		★.★ 0.77		★.★★ 0.10		★.★★ 2.69	1963.45	★.★★ 16.80	★.★★ 84.45

SYMBOLES: + Engagé-e avant de devenir prop. (seul le temps PMP a été retenu).
^Membre d'un ODC. <Mbr. d'un ODC et qui en a fait mention à titre d'e.s.p.c.: ces données, afin de ne pas biaiser la rech, ont été retirées du tableau.
*222: Mbr. du Syndicat des Producteurs de Bois "depuis sa fondation": l'année 1956 a été inscrite (date de fondation des SPB de l'Est du Qc).
( )Moyenne de 1ères années (d'engag. ou de polys.) établie par rapport à l'ensemble en inscrivant 1981 pour les non engag. ou non poly.

MONT-LOUIS

Nos	1ère année de POLYS.	ASS.PROF. nbr de PART.	ASS.PROF. 1ère an.de PART	COOPS nbr de PART.	COOPS 1ère an.de PART	CLUBS SOC. nbr de PART.	CLUBS SOC. 1ère an.de PART	PARTIS POL nbr de PART.	PARTIS POL 1ère an.de PART	TOTAL nbr de PART:	TOTAL 1ère an.de PART.:	TOTAL nbr an.de PART.:	TOTAL nbran Par.:tPMP (%)
AGRICULTRICES ET AGRICULTEURS (50% --2/4-- des PP sont poly. et eng.) (100% (2/2) des PPE sont poly.; 50% ---2/4-- des PPP sont eng.)													
PPPE-Agr													
597	1974	0	1974	0	-	1	1972	0	-	1	1972	9	100
328	1966	1	1965	0	-	0	-	0	-	1	1965	16	100
Moy PPPE-Agr.	1970	0.5		0		0.50		0		1.0	1968.5	12.5	100
PPE-Agr													
597	1974	0	1974	0	-	1	1972	0	-	1	1972	9	100
328	1966	1	1965	0	-	0	-	0	-	1	1965	16	100
Moy. PPE-Agr.	1970	0.5		0		0.50		0		1.0	1968.5	12.5	100
PÊCHEUSES ET PECHEURS CÔTIERS (47,37% --9/19-- des PP sont poly. et eng.) (75% ---9/12--des PPP sont eng.; 64,3% (9/14) des PPE sont poly.)													
PPPE-Pech.													
580	1978	2	1978	1	1967	0	-	0	-	3	1967	3+	100+
583	1954	1	1954	0	-	0	-	0	-	1	1954	27	100
586	1972	0	-	0	-	1	1965	0	-	1	1965	9+	100+
588	1980	0	-	1	1980	0	-	0	-	1	1980	1	50
592	1976	1	1970	0	-	1	1980	0	-	2	1970	5+	100+
596	1972	1	1978	1	1966	1	1972	0	-	3	1966	15	75
598	1971	1	1979	0	-	0	-	0	-	1.0	1979	2	18.18
605	1956	0	-	0	-	1	1970	0	-	1	1970	11	44
612	1977	0	-	0	-	2	1967	0	-	2.0	1967	14	29.79
Moy. PPPE-Pech.	1970.67	0.67		0.33		0.67		0.		1.67	1968.67	9.6	68.55
PPE-Pech.													
580	1978	2	1978	1	1967	0	-	0	-	3	1967	3+	100+
583	1954	1	1954	0	-	0	-	0	-	1	1954	27	100
584	-	1	1979	0	-	0	-	0	-	1.	1979	2	4.76
586	1972	0	-	0	-	1	1965	0	-	1	1965	9+	100+
588	1980	0	-	1	1980	0	-	0	-	1	1980	1	50
591	-	0	-	1	1935	1	1953	1	pr	3	1935.	46	97.87
592	1976	1	1970	0	-	1	1980	0	-	2	1970	5+	100+
593	-	1	1978	1	1966	1	1978	1	1978	4	1966	15	50
594	-	1	1978	0	-	1	1970	0	-	2	1970	11.	91.67
596	1972	1	1978	1	1966	1	1972	0	-	3	1966	15	75
598	1971	1	1979	0	-	0	-	0	-	1	1979	2.	18.18
605	1956	0	-	0	-	1	1970	0	-	1	1970	11	44
611	-	0	-	0	-	1	1976	0	-	1	1976	4+	100+
612	1977	0	-	0	-	2	1967	0	-	2	1967	14.	29.79
Moy. PPE-Pech.	1968.60	0.64		0.36		0.71		0.14		1.86	1967.43	11.79	68.66

SYMBOLES: +Engagé-e avant de devenir prop. (seul le temps PMP a été retenu). ^Membre d'un ODC. <Mbr. d'un ODC et qui en a fait mention à titre d'e.s.p.c.: ces données, afin de ne pas biaiser la rech, ont été retirées du tableau. ( )Moyenne de 1ères années (d'engag. ou de polys.) établie par rapport à l'ensemble en inscrivant 1981 pour les non eng. ou non poly.

M O N T - L O U I S
(SUITE)

Nos	1ère année de POLYS.	ASS.PROF. nbr de PART.	ASS.PROF. 1ère an.de PART	COOPS nbr de PART.	COOPS 1ère an.de PART	CLUBS SOC. nbr de PART.	CLUBS SOC. 1ère an.de PART	PARTIS POL. nbr de PART.	PARTIS POL. 1ère an.de PART	TOTAL nbr de PART:	TOTAL 1ère an.de PART.	TOTAL nbr an.de PART.	TOTAL nbran Par. tPMP (%)
PROPRIÉTAIRES DE LOTS BOISÉS (50% --6/12-- des PP sont poly. et eng.) (75% --6/8-- des PPP sont eng.; 66.7% (6/9) des PPE sont poly.)													
PPPE-Plb.													
164	1963	0	--	0	-	1	1971	0	--	1	1971	10.	55.56
165	1951	1	1948	0	--	1	1978	0	--	2	1948	33	100
167	1980	0	--	0	--	1	1980	1	1979	2	1979	2.	66.67
169	1977	1	pr	1	1975	1	1970	1	1976	4	1970	6+	100+
170*	1976	1	1977	0	-	2	1965	1	pr	4	1965	14	40
174*	1953	2	pr	0	--	0	--	0	-	2	pr	--	pr
Moy. PPPE--Plb.	1966.67	0.83		0.17		1		0.50		2.5	1966.67	13.	71.99
PPE-Plb.													
164	1963	0	--	0	-	1	1971	0	--	1	1971	10.	55.56
165	1951	1	1948	0	--	1	1978	0	--	2	1948	33	100
167	1980	0	--	0	-	1	1980	1	1979	2	1979	2.	66.67
168	--	1	1973	0	-	1	1978	0	--	2	1973	8	100
169	1977	1	pr	1	1975	1	1970	1	1976	4	1970	6+	100+
170*	1976	1	1977	0	-	2	1965	1	pr	4	1965	14	40
174*	1953	2	pr	0	--	0	-	0	--	2	pr	--	pr
175	--	1	pr	0	-	1	1980	0	-	2	1980	1	4
179	--	1	1952	0	-	0	--	0	--	1	1952	12+	100
Moy. PPE-Plb.	1970.79	0.89		0.11		0.89		0.33		2.2	1967.25	10.6	70.79
M O N T - L O U I S (moy. pondérées) [49,4% des PP sont à la fois eng. et poly.;74,64% des PPP sont eng.;66,23 % des PPE sont poly.]													
PPPE	1967.61	0.79		★.★★ 0.20		0.92		★.★★ 0.38		★.★ 2.29	1967.13	★.★★ 12.3	★. 70.57
PPE	(1970.29)	★. 0.83		★.★★ 0.16		★.★ 0.84		★.★★ 0.28		★.★★ 2.11	1967.31	★.★★ 10.9	★.★★ 70.74
Test t de Student													
PPPE	P ≤	0.294		0.007		0.105		0.000		0.014		0.000	0.064
PPE	P ≤	0.053		0.000		0.047		0.000		0.001		0.000	0.001

★,★★ = α 0,01; ★.★ = α 0,05; ★. = α 0,10

SYMBOLES: + Engagé-e avant de devenir prop. (seul le temps PMP a été retenu). °Membre d'un ODC. <Mbr. d'un ODC et qui en a fait mention à titre d'e.s.p.c.: ces données, afin de ne pas biaiser la rech, ont été retirées du tableau. ( )Moyenne de 1ères années (d'engag. ou de polys.) établie par rapport à l'ensemble en inscrivant 1981 pour les non engag. ou non poly. *170 Membre d'un club social de 1965 à 1967 et de 1970à1980:en 1968-69 aucune participation, d'où ici 14 ans d'eng. *174 Durée de l'eng. non précisée: exclu du calcul des moyennes sauf quant aux nombres de participations.

B I B L I O G R A P H I E

BIBLIOGRAPHIE

AMIN, S.:
L'accumulation à l'échelle mondiale (2e édition), Paris, éd. Anthropos, 1971.

La crise de l'impérialisme, Paris, éd. de Minuit, 1975.

L'impérialisme et le développement inégal, Paris, éd. de Minuit, 1976.

AYDALOT, P.:
Économie régionale et urbaine, Paris, éd. Economia, 1985.

BAEQ
Cahiers de l'esquisse du Plan: L'agriculture (cahier II), *La forêt* (cahier III), *La pêche* (cahier IV), Mont-Joli, 1963.

BANVILLE, C.:
Les Opérations Dignité, Québec, (Fonds de recherches forestières de l'Université Laval), 1977.

BARIL, J.-P.:
"Mentalité des pêcheurs (recherche exploratoire)", BAEQ, manuscrit, 1964.

BEAU, J.-L.:
Socialisme et mode de production, Paris, éd. PUF, 1980.

BEAUCAGE, B., COTÉ, S., LAROCQUE, P., PARADIS, M.-F., SAINTONGE, J. et O. STANEK:
Les structures productives d'une région périphérique, l'Est du Québec (1896-1980), Rimouski, éd. du GRIDEQ, 1984.

BEGUIN, H.:
L'organisation de l'espace au Maroc, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 1974.

BÉLANGER, J., DESJARDINS, M. et Y. FRENETTE:
Histoire de la Gaspésie, Montréal, éd. du Boréal-Express, 1977.

BENKO, G. et A. LIPIETZ:
Les régions qui gagnent, Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique, Paris, éd. PUF, 1992.

BLANCHARD, R.:
Le Canada Français (Province de Québec), Montréal, éd. Librairie Fayard, 1960.

BOISJOLY, J. et G. PRONOVOST (sous la direction de):
"La sociologie et l'anthropologie au Québec: conjonctures, débats, savoirs et métiers", *in* ***Actes du colloque de l'Association des sociologues et anthropologues de langue française***, Montréal, éd. Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1985.

BONNEAU, M.:
"L'invasion des territoires: localisme et corporatisme", *in* ***Du local à l'État: les territorialités du développement***, Chicoutimi, éd. Grir-GRIDEQ, 1986.

BOUCHARD, G.:
La renaissance campagnarde, Montréal, éd. A. Lévesque, 1935.

BOUCHER, C.
"La nouvelle politique forestière du Québec: un point de vue sectoriel et territorial", *in* ***Enjeux forestiers***, éd. Du GRIDEQ, 1991.

BOUCHER, J.-C.:
L'O.C.A.Q. assassine l'agriculture ("L'agriculture... ça n'intéresse personne"), Ste-Christine, éd. J.-C. Boucher, 1984.

BOYTE, H.C.:
The Backyard Revolution. Understanding the New Citizen Movement, Philadelphia, Temple University Press, 1981.

BRUNEAU, P. *et al.*:
Développement régional, Rimouski, éd. du GRIDEQ, 1993.

BRUNELLE, D.:
La désillusion tranquille, Montréal, éd. Hurtubise HMH, 1978.

La raison du capital, Montréal, éd. Hurtubise HMH, 1980.

CARRIER, R.:
"Les expériences coopératives du JAL: à la recherche d'une authenticité et d'une spécificité coopératives" *in* ***Coopératives et développement***, Vol. 21, no 2, Sillery, 1990.

CASTONGUAY, M.-A.:
Récit de vie, Ste-Foy, éd. J.-C. Dupont, 1991.

CHÂTILLON, C,:
L'histoire de l'agriculture au Québec, Montréal, éd. l'Étincelle, 1976.

CHAYANOV, A.V.:
On the theory of Peasant Economy, Homewood (Illinois), éd. Thorner, Kerbay and Smith, 1966.

CHESNAIS, F.:
Mondialisation du Capital, Paris, éd. Syros, 1994.

CÔTÉ, S.:
"La pénétration du capitalisme dans l'Est du Québec", *in* ***Région, régionalisme et développement régional: le cas de l'Est du Québec***, Rimouski, éd. Du GRIDEQ, 1984.

CÔTÉ, S. et M.-F. PARADIS:
"Les années 80 (données de l'enquête): premier jet", Communication présentée au Congrès de l'IMAF à l'automne 1984.

CRISENOV, C.:
Lénine face aux moujiks, Paris, éd. du Seuil, 1978.

DANEAU, M.:
Situation économique de la pêche côtière du Québec, Québec, Ministère de l'industrie et du commerce du Québec, Division des Pêcheries, 1964.

Situation économique des familles rurales de la Gaspésie, Québec, Ministère de l'agriculture et de la colonisation, 1965.

Les pêches maritimes au Québec: enjeux économiques et intervention de l'État, Sainte-Foy, éd. P.U.L., 1991.

DEMOUSTIER, D. et B. BELEY:
Les coopératives ouvrières de production, Paris, éd. La découverte, 1984.

DEROO LEMOS, N.:
"La petite paysannerie au Portugal: à propos de l'orthodoxie marxiste", *in* ***Anthropologie et société***, Vol. 2, no 2, 1978, p. 5-21.

DESCHÊNES, M.-A. et G. ROY:
Le JAL, trajectoire d'une expérience de développement local,
éd. GRIDEQ, Rimouski, 1994.

DESFORGES, J.-G. et C. VIENNEY:
Stratégie et organisation de l'entreprise coopérative, Monréal, éd. du Jour, 1980.

DÉSILETS, A.:
Pour la terre et le foyer: économie rurale et domestique, Montréal, Chez l'Auteur, 1926.

DESROCHES, H.:
Le projet coopératif, Paris, éd. Ouvrières, 1981.

Sociétaires et compagnons dans les associations coopératives 1831-1900, Paris, éd. Ouvrières, 1981.

DION, M.:
Sociétés paysannes: ou luttes de classes au village Problèmes méthodologiques et théoriques de l'étude locale en sociologie, Paris, Centre national de la recherche scientifique, éd. A. Colin, 1974.

DIONNE, H.:
"L'art de vivre: base des mobilisations villageoises", *in* ***Économie et solidarités***, Vol. 28, no 1, 1996.

"La manipulation des territoires comme stratégie dominante de l'État-régulateur, le cas des MRC", *in* ***Du local à l'État: les territorialités du développement***, Chicoutimi, éd. Grir-GRIDEQ, 1986.

"Le mouvement populaire en milieu rural: un certain parcours", *in* ***Région, régionalisme et développement régional: le cas de l'Est du Québec***, Rimouski, éd. du GRIDEQ (cahier 14), 1984.

DIONNE, H. (Collectif de recherche sous la direction de):
Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural (Cahier no 11), Rimouski, éd. du GRIDEQ (Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec, Université du Québec à Rimouski), 1983.

DIONNE, H. et J.-L. KLEIN:
"La question régionale et le développement local au Québec contemporain", *in* ***Cahiers de géographie du Québec***, Vol. 37, no 101, 1993.

Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural, Rimouski, éd. GRIDEQ, 1983.

"Les villages face à l'État: de la révolte territoriale au développement local" *in* ***L'espace Québécois***, à paraître sous la direction de A. GAGNON et A. NOËL, Montréal, éd. Boréal.

DIONNE, H., KLEIN, J.-L. et J. LARRIVÉE:
Vers de nouveaux territoires intermédiaires, éd. du GRIDEQ/Grir, Rimouski, 1986.

DIONNE, H., KLEIN, J.-L. et C. GAGNON:
Du local à l'État: les territorialités du développement, Chicoutimi, éd. du GRIDEQ/Grir, 1986.

DIONNE, H. et L. BOUTHILLIER:
La forêt à habiter (sommaire exécutif), Service canadien des forêts-Québec affilié avec l'Université Laval et l'Université du Québec à Rimouski, 1985.

DRAPEAU, M. et J.-G. GAGNON:
Défaire la défaite! Histoire des luttes des paroisses du Bas du Fleuve, Rimouski, éd. S.A.I.R.E.Q., 1982.

DUBY, G.:
L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'occident médiéval, Paris, éd. Flammarion, 1977.

DUGAS, C.:
Les régions périphériques, Québec, éd. des P.U.Q., 1983.

DULONG, R.:
Les régions, l'État et la société locale, Paris, éd. P.U.F., 1978.

DULONG, R. et L. QUÉRÉ:
La question régionale en France, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Centre d'Étude des Mouvements Sociaux.

Jeux interdits à la frontière, Paris, éd. Anthropos, 1979.

ENGELS, F.:
L'origine de la famille, de la propriété privé et de l'État, Moscou, éd. du Progrès, 1979.

FABRE, R.:
Paysans sans terres: les moissons de l'agropolitique, Paris, éd. Dunod, 1978.

FALARDEAU, J.-C., GARIGUE, P. et L. GÉRIN:
Léon Gérin et l'habitant de Saint-Justin, Montréal, éd. Les Presses de l'Université de Montréal, 1968.

FAURE, C.:
Agriculture et capitalisme, Paris, éd. Anthropos, 1978.

FONTAN, J.-M.:
"Le développement économique communautaire à Montréal", *in* **Possibles**, Vol. 12, no 2, printemps 1988.

"Le développement économique communautaire à Montréal", *in* **Possibles**, Vol. 16, no 1, hiver 1982.

FONTAN, J.-M. et C. YACCARINI:
"Le projet Angus: une expérience novatrice de mobilisation locale au cœur de Montréal", *in* **Économie et solidarités**, Vol. 28, no 1, 1996.

FRANQUEN, J.(sous la direction de):
Agriculture et politiques agricoles en France et au Québec: transformations économiques et sociales, Paris et Ste-Foy, éd. L'Harmattan et P.U.L., 1990.

GAGNON, A.-G. (sous la direction de):
Les Opérations Dignité: naissance d'un mouvement social dans l'Est du Québec, Ottawa, éd. de l'Université de Carleton, 1981.

Développement régional, État et groupes populaires, le cas de l'Est du Québec, Hull, éd. Asticou, 1985.

GAGNON, C. et J.-L. KLEIN:
Le social apprivoisé (Le mouvement associatif, l'État et le développement local), Hull, éd. Asticou, 1989.

GARIGUE, P.:
La vie familiale des canadiens français, Montréal, éd. P. de l'U.de M., 1970.

GÉRIN, L., FALARDEAU, J.-C. et P. GARIGUE:
Léon Gérin et l'habitant de Saint-Justin, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1968.

HAMEL, P.:
"Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat", *in* ***Sociologie et Sociétés***, Vol. 25, no 1, printemps 1993.

HARDY, T.:
Mémoires d'une relocalisée, Montréal, éd. Parti pris, 1975.

HARRISSON, M.:
Agriculture collective et développement régional, éd. GRIDEQ, Rimouski, 1987, p. 15-105.

HOUÉ, P.:
Les étapes du développement rural, Paris, éd. Économie et humanisme, 1972.

Quel avenir pour les ruraux?, Paris, éd. Économie et humanisme et éd. Ouvrières, 1974.

JEAN, B.:
Agriculture et développement dans l'Est du Québec, Sillery, éd. Presses de l'Université du Québec, 1985.

JEAN, B., PILON-LE, L. et M. BODIGUEL:
La ruralité en question (réalité sociale et théorie sociologique), Rimouski, éd. du GRIDEQ, 1985.

JULIEN-LABRUYERE, F.:
Sociologie rurale, La Rochelle, éd. Rupella, 1982.

KAUTSKY, K.:
La question agraire, Paris, éd. Maspero, 1970.

KAYSER, B.:
La renaissance rurale: sociologie des campagnes du monde occidental, Paris, éd. A. Colin, 1990.

KESTEMAN, J.-P. (en coll. avec) BOISCLAIR G. et J.-M. KIROUAC:
Histoire du syndicalisme agricole au Québec (UCC-UPA: 1924-1984), Montréal, éd. du Boréal Express, 1984.

KLEIN, J.-L. et C. GAGNON:
Le social apprivoisé, le mouvement associatif, l'État et le développement local, Hull, éd. Asticou, 1989.

LACOMBE, P., MENDRAS, H. *et al.*:
La pluriactivité dans les familles agricoles, Paris, éd. A.R.F. (Association des Ruralistes Français), 1984.

LAFONTAINE, D. et B. JEAN:
Région, régionalisme et développement régional (Le cas de l'Est du Québec), Rimouski, éd. du GRIDEQ, 1984.

LAMARCHE, H. (sous la coordination de):
L'agriculture familiale (tomes I et II), éd. L'Harmattan, 1992 et 1993.

LANDRY, H., LEMIEUX, S. et L. GOSSELIN:
Les associations de pêcheurs côtiers de la péninsule gaspésienne: histoire et particularités, texte d'une communication présentée par le Centre de recherche en ressources maritimes de l'Est du Québec (Université du Québec à Rimouski) dans le cadre du colloque consacré aux traditions maritimes, Rimouski, 12 octobre 1984.

LAPLANTE, R.:
L'expérience de Guyenne, Guyenne, éd. Corporation de développement de Guyenne, 1994 (publication de **"La colonisation de l'Abitibi et le rôle de la coopération comme modèle alternatif de développement: l'exemple de Guyenne"**, Thèse de doctorat, École Normale Supérieure de Cachan, 1993, 911 pages).

"Guyenne: quarante ans d'expérimentation sociale", dans la revue ***L'Action nationale***, 1988.

LARRAECHEA, I. et M. NYSSENS:
"L'économie populaire: au-delà du secteur informel", *in* ***L'emploi au Sud, Regards croisés, Regards Métis***, no 3, Approche-AGL-CRESEA, Bruxelles, 1994.

LAROCQUE, P.:
Pêche et coopération au Québec, Montréal, éd. du Jour, 1978.

LAVILLE, J.-L. (sous la direction de):
L'Économie solidaire une perspective internationale, Paris, éd. Desclée de Brouwer, 1994.

LECLERC, Y. (sous la direction de):
Deux québec dans un, rapport sur le développement social et démographique, Québec, Gaëtan Morin éd. et Gouvernement du Québec, 1989.

LEFEBVRE, H.:
La production de l'espace, Paris, éd. Anthropos, 1974.

Du rural à l'urbain, Paris, éd. Anthropos, 1981.

LÉNINE, V.:
"Le développement du capitalisme en Russie", Moscou, éd. du Progrès, 1969, ***Oeuvres Complètes***, tome III.

"Revue de politique intérieure, ch.3: Le tiers élément", *in* ***Oeuvres Complètes***, Moscou, éd. du Progrès, 1969, tome V.

"Les troudoviks et la démocratie ouvrière (mai 1912)", "Nature de la question agraire en Russie" et "Rapport sur la participation de la social démocratie au gouvernement révolutionnaire provisoire (mai 1912)", *in* ***Oeuvres Complètes***, Moscou, éd. du Progrès, 1969, tome XVIII.

"Les Paysans et la classe ouvrière (juin 1913)" *in* ***Oeuvres Complètes***, Moscou, éd. du Progrès, 1969, tome XIX.

"Paysannerie et travail salarié (fév. 1914)" et "La paysannerie "Laborieuse" et le commerce de la terre (mars 1914)", *in* ***Oeuvres Complètes***, Moscou, éd. du Progrès, 1969, tome XX.

"Nouvelles données sur les lois du développement du capitalisme dans l'agriculture (1914-1915)" *in* ***Oeuvres Complètes***, Moscou, éd. du Progrès, 1969, tome XXII.

LESSARD, D.:
L'agriculture et le capitalisme au Québec, Montréal, éd. L'étincelle, 1978.

LÉTOURNEAU, F.:
Histoire de l'agriculture (Canada Français), Montréal, (aucune mention de la maison d'édition), 1968.

LÉVESQUE, B., BÉLANGER, P.R. et J. BOUCHER:
"L'économie solidaire au Québec: la question du modèle de développement", *in* ***L'économie solidaire une prespective internationale***, Paris, éd. Desclée de Brouwer, 1994.

LÉVESQUE, B., JEAN, B. et D. LAFONTAINE:
Consommation des mass médias, région et classes sociales, éd. du GRIDEQ, Rimouski, 1985.

LÉVESQUE, B. et S. CÔTÉ:
"L'envers de la médaille: le sous-développement régional et mouvement populaire", *in* ***Interventions économiques pour une alternative sociale***, printemps 1982.

"Crise du rapport de l'État à la société régionale", *in* ***Interventions économiques pour une alternative sociale***, no 8, Montréal, printemps 1982.

LIPIETZ, A.:
Le capital et son espace, Paris, éd. Maspero, 1978.

LUXEMBOURG, R.:
Lettres à Karl et Luise Kautsky, Paris, éd. P.U.F., 1970.

MAO TSÉ-TOUNG:
Oeuvres choisies, Pékin, éd. du Peuple, tomes II et IV, 1967.

MARX, K.:
"Les formes qui précèdent la production capitaliste", *in* ***Contribution à la critique de l'économie politique***, Paris, éd. Sociales, 1977.

Le Capital, Paris, éd. Sociales, 1976, Livre III, tome 3.

MARX, K. et ENGELS:
Manifeste du Parti communiste, Pékin, éd. du Peuple, 1975.

MAUSS, M.:
"Essai sur le don", *in* ***Sociologie et anthropologie***, Paris, Presses Universitaires de France, 1978.

MEILASSOUX, C.:
Femmes, greniers et capitaux, Paris, éd. François Maspéro, 1980.

MEISTER, A.:
Vers une sociologie des associations, Paris, éd. Ouvrières, 1972.

MELANSON, A.:
Retour à la terre, Montréal, éd. Beauchemin, 1916.

MELUCCI, A.:
"Identité et changement: ce défi planétaire", communication au colloque ***Au delà du néolibéralisme: quel rôle pour les mouvements sociaux***, UQAM, Montréal, octobre 1996.

"Vie quotidienne, besoins individuels et action volontaire", *in* ***Sociologie et sociétés***, Vol. 25, no 1, printemps 1993.

MENDRAS, H.:
Sociétés paysannes: éléments pour une théorie de la paysannerie, Paris, éd. A. Colin, 1976.

Les sociétés rurales françaises: éléments de bibliographie__(réunis par le groupe de sociologie rurale du C.E.S. sous la direction de), Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1962.

MENDRAS, H. et Y. TAVERNIER (sous la direction de):
Terre, paysans & politique: structures agraires, systèmes politiques et politiques agricoles, Paris, éd. S.E.D.E.I.S., 1969-1970, (2 vol.).

MINER, H.:
Saint-Denis: un village québécois (1er éd., Chicago, 1939), Montréal, éd. Hurtubise HMH, 1985.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES:
Service de la statistique, 1971, 1974, 1980 et 1986.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES:
Ressources et activités en forêt privée, Québec, 1979.

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS:
Exposé sur la politique forestière. Tome 1. Prospective et problématique, 1971; *Tome 2. Réforme et programme d'action*, 1972.

Rapport annuel, 1970-71.

MINVILLE, E.:
L'agriculture, Montréal, éd. Fides, 1943.

MOLLARD, A.:
Paysans exploités (Essai sur la question paysanne), Grenoble, éd. Les Presses Universitaires de Grenoble, 1978.

MORISSETTE, M.:
"Éléments pour une analyse matérialiste de l'agriculture au Québec" *in* **Les cahiers du socialisme**, no 7, Hiv.prin., Montréal, 1981, p. 73-99.

MORISSETTE, H.:
Les conditions du développement agricole au Québec, Québec, P.U.L., 1972.

MORISSONNEAU, C.:
La terre promise: Le mythe du Nord québécois, Montréal, éd. Hurtubise HMH, 1978.

OFFE, C.:
"New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics", *in* **Social Research**, Vol. 52, no 4, hiver 1985.

OPDQ:
Les caractéristiques sectorielles inter-régionales, 1961 et 1971.

OUELLET, F.:
Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada, Montréal, éd. Hurtubise HMH, 1972.

OUAGADOUGOU (colloque de); ORSTOM; Centre national de la recherche scientifique et technologique de Haute-Volta: "Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale: logique paysanne et rationalité technique": ***Actes du Colloque de Ouagadougou***, Paris, éd. de l'ORSTOM, 1979.

PÉPIN, P.-Y.:
La mise en valeur des ressources naturelles de la région Gaspésie-Rive sud, Québec, Ministère de l'industrie et du commerce, 1961.

QUERE, L.:
L'espace public: de la théorie politique à la métathéorie sociologique, Quaderni, no 18, automne 1992.

PERRIER-CORNET, P.:
"La reproduction des formes familiales de production", *in* ***Société Française***, no 13, oct., nov., déc. 1986.

PERROUX, F.:
Économie et société, contrainte-échange-don, Paris, Presses Universitaires de France, 1960.

POLANYI, K.:
La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps, Paris, Gallimard, 1983.

RAFFESTIN et M. BRESSO:
Travail espace pouvoir, Lausanne, éd. l'Âge d'Homme, 1979.

RAMBAUD, P.:
Sociologie rurale: recueil de textes, Paris, éd. Mouton, 1976.

REY, P.P.:
Les alliances de classes, Paris, éd. François Maspéro, 1973.

RIOUX, M. et Y. MARTIN:
La société canadienne-française, Montréal, éd. HMH, 1971.

ROBERT, M.:
Sociologie rurale, Paris, éd. Presses Universitaires de France, 1986.

ROSE, P.:
La petite production indépendante à la lumière des luttes populaires et des expériences communautaires de développement en milieu rural périphérique de l'Est du Québec, Thèse de maîtrise en développement régional, Université du Québec à Rimouski, 1987.

ROUILLARD, E.:
La colonisation dans les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure, Gaspé: histoire sommaires des anciennes seigneuries, Québec, 1899.

ROUILLARD, J.:
Histoire de la CSN 1921-1981, Montréal, éd. du Boréal Express - CSN, 1981.

ROY, G. :
"L'aventure du JAL (des origines aux années 1980)", *in* *Le JAL, trajectoire d'une expérience de développement local*, Rimouski, éd. Du GRIDEQ, 1994.

ROY, G. :
Diagnostic sur le travail autonome, Montréal, Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, 1997.

SAIREQ :
Mémoire présenté au ministre François Gendron par la Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec, dans le cadre de la consultation sur le "Choix des régions", octobre 1983.

SAINTONGE, J.
"L'évolution de la structure industrielle de l'Est du Québec: quelques hypothèses", *in* *Actes du colloque sur le redéploiement industriel et l'aménagement de l'espace*, Colloque tenu par l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal en septembre 1983.

"Indutrie forestière et développement de l'Est du Québec", *in* *Interventions économiques pour une alternative sociale*, no 8, printemps 1982.

SAMSON, R.:
Pêcheurs et marchands de la baie de Gaspé au XIXe siècle, Ottawa, éd. Parcs Canada, 1984.

SCOTT, A.:
Ideology and the New Social Movements, London, Unwin Hyman, 1990.

SÉGUIN, M.:
La nation "canadienne" et l'agriculture (1760-1850), Trois-Rivières, éd. Le Boréal Express, 1970.

SÉGUIN, N.:
La conquête du sol au 19e siècle, Québec, éd. du Boréal Express, 1977.

Agriculture et colonisation au Québec, Québec, éd. du Boréal Express, 1980.

"L'économie agro-forestière : genèse du développement du Saguenay au XIXe siècle", *in* *Agriculture et colonisation au Québec*, éd. Du Boréal Express, 1980.

SEMAINES SOCIALES DU CANADA:
La vie rurale, Montréal, éd. Secrétariat des Semaines Sociales du Canada, 1947.

SERVOLIN, C.:
"L'absorption de l'agriculture dans le MPC", *in* *L'univers politique des paysans (dans la France contemporaine)*, Paris, éd. Armand Colin et Fondation nationale des sciences politiques, 1972, pp. 41-77.

L'agriculture moderne, Paris, éd. du Seuil, 1989.

SERVOLIN, C., WEIL, J. et M. GERVAIS:
Une France sans paysans, Paris, éd. Du Seuil, 1965.

SHANIN, T.:
Peasants and Peasant Societies; Selected Readings, Harmondsdworth, éd. Penguin, 1971.

SMITH, R.E.F.:
"The Russian Peasant, 1920 and 1984", *in* *The Journal of Peasant Studies*, octobre 1976.

SOUCY, R. (Propos recueillis par):
Récits de forestiers (Centre documentaire en civilisation traditionnelle, Université du Québec à Trois-Rivières), Montréal, éd. P.U.Q., 1976.

STANEK, O.,
Propriétaires de lots boisés dans l'Est du Québec, Rimouski, éd. Uqar-GRIDEQ, 1994.

"L'exploitation familiale au Canada" et "Le travail familial agricole et la pluriactivité", *in L'agriculture familiale* (respectivement tomes I et II), H. LAMARCHE, éd. Harmattan (1992 et 1993).

STATISTIQUES CANADA:
Enquête sur la population active, 1976 et 1979.

Statistiques des pêches du Québec, 1977 à 1979.

TEPICHT, J.:
Marxisme et agriculture: le paysan polonais, Paris, éd. Armand Colin, 1973.

TOURAINE, A.:
Sociologie de l'action, Paris, éd. du Seuil, 1965.

La voix et le regard, Paris, éd. du Seuil, 1978.

TREMBLAY, D.-G. et V. VAN SCHENDEL:
Économie du Québec et de ses régions, Montréal, éd. Saint-Martin, 1991.

VACHON, B. (sous la direction de):
Le développement local, théorie et pratiques. Réintroduire l'humain dans la logique du développement, Gaëtan Morin éditeur, 1993.

Le Québec rural dans tous ses états, Montréal, éd. Boréal, 1991.

VERGOPOULOS, K. et S. AMIN:
La question paysanne et le capitalisme, Paris, éd. Anthropos, 1974.

VERGOPOULOS, K.:
Le capitalisme difforme et la nouvelle question agraire, Paris, éd. Maspero, 1977.

VIENNEY, C.:

Formation et transformation des institutions du secteur coopératif français, Paris, éd. Coopérative d'information et d'édition mutualiste, 1980.

Socio-économie des organisations coopératives, Paris, 2 tomes, éd. Coopérative d'information et d'édition mutualiste, 1980-1982.

L'économie sociale, Paris, éd. La découverte, 1994.